



autrepart

Échanges
transfrontaliers
et intégration
régionale
en Afrique
subsaharienne

autrepart

**Échanges
transfrontaliers
et intégration
régionale**
en Afrique subsaharienne

Éditeurs scientifiques :
Johny Egg,
Javier Herrera

Cahiers des sciences humaines
Nouvelle série numéro 6

Déjà parus :

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Familles du Sud, Arlette Gautier et Marc Pilon

Variations

Empreintes du passé, Edmond Bernus, Jean Polet et Gérard Quéchon

Communautés déracinées dans les pays du Sud, Véronique Lassailly-Jacob

ERRATUM

Une erreur s'est malheureusement glissée
dans la référence de la photo de couverture.

En effet, il s'agit d'une photo extraite
de la Base Indigo dont l'auteur est J.P. Montoroi.

Couverture : Antoinette Sturbelle

Photo : J. Herrera

Éditions de l'Aube, ORSTOM, 1998

ISBN 2-87678-419-X

ISSN 1278-3986

Sommaire

Johny Egg, Javier Herrera : Introduction	5
Agnès Lambert : Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest	27
Janet Roitman : La garnison-entrepôt	39
Karine Bennafla : Mbaiboum : un marché au carrefour de frontières multiples	53
Alice Sindzingre : Réseaux, organisations et marchés : exemples du Bénin ..	73
Emmanuel Grégoire : Sahara nigérien : terre d'échanges	91
Olivier David, Paule Moustier : « Lorsque le gros maigrit, le maigre meurt » : l'organisation du commerce de l'oignon en Afrique de l'Ouest	105
Franck Galtier, Zakari Tassou : La réexportation : vice ou vertu ? Le commerce du Bénin vers le Nigeria	123
Vincent Caupin, Bertrand Laporte : L'intégration régionale des marchés céréaliers : une approche économétrique	145
Benoit Massuyeau : La formation des prix dans le commerce transfrontalier : les produits manufacturés nigériens sur les marchés camerounais	163
Javier Herrera : Du « fédéral » et des « Koweïtiens » : la fraude de l'essence nigérienne au Cameroun	181
Résumés	203
Hors-texte	I-XVI

Introduction

*Johny Egg **, *Javier Herrera ***

L'intégration des pays en développement à l'économie mondiale a connu une formidable accélération au cours de la dernière décennie, notamment sous l'effet de la réduction, voire la suppression, des barrières commerciales. Ce mouvement de globalisation s'est accompagné dans la plupart des régions du monde de la constitution de blocs régionaux (ou du renforcement des ensembles existants), à la fois pour favoriser la libéralisation des échanges et pour améliorer la capacité des pays concernés à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux.

L'Afrique subsaharienne semble être restée à l'écart de ce mouvement, aussi bien pour les flux de marchandises que pour les flux financiers, et ne pas avoir donné jusqu'à présent de priorité véritable à l'intégration régionale, malgré les déclarations officielles. Depuis le début des années quatre-vingt, la crise économique, les programmes d'ajustement structurel, la démocratisation de la vie politique... ont, au contraire, constitué autant de facteurs de repli des États sur des préoccupations essentiellement nationales. De fait, au début des années quatre-vingt-dix, les organisations régionales créées dans les années soixante-dix avaient pour une grande partie perdu leur crédibilité, par absence de résultats ou excès d'ambitions. De plus, elles n'ont pas réussi à dépasser le clivage issu du partage colonial entre pays francophones et anglophones; celui-ci constitue encore, comme dans le cas du Nigeria et de ses voisins, une entrave majeure aux politiques d'intégration régionale.

Les évaluations par les économistes de cet échec des politiques d'intégration régionale en Afrique subsaharienne se heurtent elles-mêmes à des obstacles. Elles se fondent, d'une part, sur les données de la comptabilité nationale qui sous-estiment très largement le commerce intra-africain et, d'autre part, sur une confrontation entre le calendrier des réformes et leur mise en œuvre effective. Les travaux récents de Foroutan et Pritchett [1993] et d'Elbadawi [1997] utilisent un modèle de « gravitation » dans lequel le commerce entre deux pays dépend de leur taille et de différents facteurs d'attraction (coûts de transport, politiques économiques, régimes monétaires...). Les auteurs aboutissent à la conclusion que l'intensité du commerce régional n'est pas très différente de celle

* Agro-économiste, Institut national de la recherche agronomique (INRA).

** Économiste, ORSTOM et Gis DIAL.

que l'on pouvait attendre compte tenu des caractéristiques des pays. Mais, outre le biais introduit par l'utilisation de données sous-estimées des échanges pour étalonner les résultats du modèle, cette approche ne considère que les politiques de libéralisation du commerce et celles visant à assurer une convergence des économies. Or, en Afrique subsaharienne, malgré la réduction récente des droits de douane et la suppression de la plupart des barrières non tarifaires officielles, les disparités de politiques commerciales persistent. Ajoutées à celles des régimes monétaires, elles constituent de puissants facteurs incitateurs du développement d'un commerce non enregistré qui, à son tour, limite la portée et la pertinence de tels exercices.

Il faut donc aborder ces problèmes par d'autres approches, qui prennent davantage en compte les caractéristiques de ces échanges et mettent l'accent sur la construction de données.

Une première série de travaux engagés à la fin des années quatre-vingt sur le commerce des produits agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest a mis en évidence que la dynamique régionale est loin d'être absente de l'évolution des économies et des sociétés de cette région du monde [Egg, Igué, 1986 et 1993; Coste, Egg, 1991 et 1994¹]. Produit d'une organisation très structurée des acteurs, *les échanges transfrontaliers et régionaux² sont nettement plus denses que les statistiques ne le laissent penser*, en particulier entre pays membres et non membres de la zone franc. Toutefois, ce commerce est loin de valoriser au mieux les ressources locales et leur complémentarité à l'échelle régionale. Au contraire, il joue souvent contre elles en stimulant les importations du marché mondial et les réexportations, en tirant parti des opportunités offertes par la disparité des politiques économiques, des relations de clientèle et de pratiques de détournement des règles fixées par l'État.

On a pu en déduire qu'une intégration régionale « par le bas » se réalisait en marge des institutions, à travers les solidarités socioculturelles et les réseaux marchands transfrontaliers, en prenant pour une grande part appui sur un commerce « d'opportunité ». Un débat s'est alors engagé sur la nature et le sens de cette intégration : ferment du marché régional pour les uns, fraude, détournements des protections et concurrence déloyale à l'égard des productions locales pour les autres; facteur de flexibilité pour les politiques économiques des États en crise ou au contraire élément de déstructuration des États-nations; commerce profitable à l'ensemble des acteurs ou confisqué par un nombre restreint de grands commerçants... ?

Aujourd'hui, alors que la dévaluation du franc CFA a relancé le commerce intra-africain, que l'intégration régionale « par les règles » est remise à l'ordre du jour, avec la mise en place de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) et de la CEMAC (Communauté économique et monétaire des États

1 Voir les travaux réalisés dans le cadre des débats sur les « espaces céréaliers régionaux » animés par le Club du Sahel-OCDE ; et aussi : Igué, Soulé [1992], Soulé [1994], Grégoire, Labazée [1993], Lambert, Egg [1994], Coussy [1990], Hibou [1996].

2 Pour marquer les différentes dimensions de ce commerce (capillaire à travers la frontière, à moyenne et longue distances), les qualificatifs de « transfrontalier » et de « régional » sont juxtaposés, le dernier terme faisant référence aux échanges entre pays (l'intégration régionale) et non entre régions d'un même pays.

d'Afrique centrale), et que de nouvelles initiatives de coopération régionale, plus pragmatiques³, ont vu le jour, il est important de faire le point sur les dynamiques d'échanges et d'intégration régionale à l'œuvre en Afrique de l'Ouest.

Un certain nombre de travaux récents, qui partagent le souci d'observation de ces dynamiques, permettent d'enrichir l'analyse et les débats. Il s'agit en premier lieu de travaux relevant de différentes approches disciplinaires qui prolongent et approfondissent les recherches antérieures (comme l'étude de la construction historique de « l'espace ouest-africain » d'A. Lambert ou celle des échanges avec le Maghreb d'E. Grégoire), de recherches qui précisent des concepts (A. Sindzingre) ou développent de nouvelles analyses – d'espaces frontaliers (K. Bennafla), de filières régionales ou d'organisation en réseaux (O. David et P. Moustier) – ou, enfin, de travaux qui abordent les conséquences de nouveaux contextes comme la dévaluation du franc CFA (plusieurs auteurs), l'affaiblissement de l'État ou l'expansion des activités de contrebande dans les zones de conflits (J. Roitman).

Il s'agit ensuite d'analyses économiques qui résultent d'une innovation dans les méthodes d'approche des échanges transfrontaliers avec la mise en place par un réseau de chercheurs et d'experts, peu après la dévaluation du franc CFA, d'un dispositif de suivi des échanges entre le Nigeria et ses voisins immédiats (Bénin, Niger, Tchad et Cameroun) (voir plus loin). Les travaux présentés ici, qui participent de cette dynamique, relèvent de deux approches dont l'interaction est recherchée : la première, empirique, vise à *comprendre les logiques et les stratégies des acteurs et à quantifier les flux* (F. Galtier et Z. Tassou; J. Herrera); la deuxième correspond à des *modélisations sur la structure du marché et la formation des prix* construites à partir d'estimations économétriques utilisant les données de prix et de taux de change et les connaissances acquises par le réseau sur les acteurs (V. Caupin et B. Laporte; B. Massuyeau).

Nous présentons ici les principaux résultats de ces analyses, en relevant les points qui nous semblent particulièrement utiles au débat sur l'intégration régionale et en accordant une attention particulière aux questions de méthodes. Dans un premier temps, nous soulignons ces éléments à partir de la diversité de points de vue analytiques que donnent les éclairages historique, géographique, socioanthropologique et économique. Dans un deuxième temps, nous regroupons les analyses économiques centrées plus directement sur l'évolution récente de la dynamique d'intégration régionale autour du pôle nigérian. Nous pensons utile d'ajouter dans cette partie quelques compléments aux articles présentés pour « planter le décor » (le système d'échanges entre le Nigeria et ses voisins) et montrer que ces travaux sur les échanges non enregistrés aboutissent à une estimation globale des flux.

Cette introduction ne saurait rendre compte de toute la richesse des apports à ce numéro – et *a fortiori* de ceux des collègues qui n'ont pas pu présenter leur travail ici. Elle doit être considérée comme une étape dans la recherche destinée à stimuler la réflexion.

3 Il s'agit d'actions par sous-espace ou par dossier comme dans la CMA-AOC (Conférence des ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre), de soutien d'actions de lobbying pour l'harmonisation des politiques commerciales et douanières dans le cadre du « plan d'action éleveage dans le couloir central », voire d'appuis à des réseaux tels que le REAO (réseau régional de l'entreprise en Afrique de l'Ouest).

Un espace « maillé »

Les débats sur l'intégration régionale en Afrique subsaharienne questionnent rarement « la nature » des espaces qui font l'objet du projet de coopération. Ils prennent souvent pour référence le modèle européen qui regroupe des États constitués de longue date, parvenus progressivement, avec plus ou moins de réussite, à faire coïncider les dimensions politique, économique et sociale... avec le territoire de l'État-nation. Or une des caractéristiques des États africains est justement la relative dissociation entre « territoire d'État et espaces d'échanges ».

Agnès Lambert rappelle que l'espace ouest-africain est historiquement constitué sur la discontinuité – « l'espace maillé » de G. Sauter – et que sa maîtrise est fondée sur le contrôle des hommes, bien davantage que sur celui des territoires. Dans la période précoloniale, la dynamique spatiale suivait « une logique de création de frontières » à l'image du cadet qui quitte sa société après un conflit avec son aîné pour aller fonder plus loin un autre village : celui-ci deviendra un nouvel espace social et politique qui gardera des relations avec la société d'origine. L'espace ouest-africain était constitué de chaînes de sociétés, « maillées » en réseaux de parentés, de communautés marchandes, de marchés... Par ailleurs, il était structuré en différents types d'espaces, commerciaux, monétaires, politiques, religieux, relativement autonomes les uns par rapport aux autres. La domination coloniale a introduit un nouveau mode de territorialité dans lequel la frontière ne veut plus dire extension, mais limites figées à l'intérieur desquelles les différentes dimensions de l'espace devaient être superposées. Ce projet politique réussira à substituer formellement la « frontière-limite » à la « frontière-création d'espace », mais ne parviendra pas à imposer véritablement « l'espace territorial » face à « l'espace social ». Les acteurs restent inscrits dans différents modes d'appartenance qui débordent le cadre des États.

La frontière-limite devient source d'opportunité pour les échanges régionaux, ajoutant aux déterminants fondés sur la complémentarité des ressources productives ceux liés aux disparités des politiques économiques nationales. Elle peut ainsi être définie de manière plus large, selon la proposition de *Karine Bennafla*, comme un espace charnière où s'opèrent à la fois rupture et contact.

Le cas du Niger fournit une des plus fortes illustrations de l'écart entre une vision institutionnelle de l'espace des « États-nations » et une lecture de cet espace basée sur les flux et les relations de réseaux. Les enquêtes d'*Emmanuel Grégoire* sur le commerce jusqu'ici peu connu avec l'Algérie et la Libye conduisent à voir le Niger comme une plaque tournante dans les échanges entre l'Afrique noire et le Maghreb. De plus, elles nuancent l'image d'un pays tourné essentiellement vers le Nigeria en le faisant apparaître comme un ensemble de « sous-espaces » reliés chacun à des espaces marchands des pays voisins qui renvoient à des réalités économiques distinctes.

Janet Roitman enrichit la discussion en rappelant que « la population flottante », issue de la dissociation entre « espace nationalisé et pratiques déterritorialisées », était un ennemi notoire du pouvoir colonial, dans la mesure où la matérialisation de ce pouvoir, l'impôt, exigeait de fixer les populations à l'intérieur des frontières. Elle souligne ainsi le caractère contestataire de toute trans-

gression de la frontière-limite définissant le territoire de la violence légitime et, en particulier, de l'autorité fiscale.

Le contrôle de ce territoire sera une des préoccupations majeures des États indépendants. Dans cet objectif, ils vont déployer des stratégies de contrôle des hommes basées sur la distribution clientéliste (à travers le parti, l'administration, les entreprises publiques...) des rentes tirées du commerce ou de l'aide extérieure qu'ils centraliseront. Comme le notent Agnès Lambert et Janet Roitman, la réduction des moyens et marges de manœuvre de la politique redistributive des États qui résulte du retournement des marchés internationaux, de l'application des programmes d'ajustement structurel et de la réduction de l'aide, conduit aujourd'hui « les clients » à se reporter sur d'autres activités et d'autres systèmes de référence. En perdant sa capacité à contrôler les hommes, l'État voit diminuer sa capacité à contrôler son territoire.

L'affaiblissement de l'État-nation, en tant que lieu d'application des règles économiques et juridiques, réduit la pertinence et la faisabilité des projets d'intégration régionale centrés sur les institutions étatiques. Dans le même temps, le caractère largement « incomplet » des marchés en Afrique subsaharienne et la prégnance des relations de réseaux contrecarrent les projets d'intégration par les marchés. Cette évolution incite à réfléchir à la mise en œuvre de politiques de coopération régionale plus diversifiées, cherchant à s'appuyer sur les différentes composantes du maillage de l'espace régional.

Une pluralité de logiques de référence

Commerces « informel », « non enregistré », « parallèle », « de contrebande », sont des catégories et concepts généralement utilisés pour appréhender les échanges transfrontaliers. Cependant, lorsqu'on étudie de près les circuits, les modes d'organisation et d'opération des différents intervenants, ces catégories apparaissent mal adaptées pour caractériser les flux transfrontaliers. D'abord, parce qu'en dehors des échanges de proximité (commerce capillaire), loin d'être informel, ce commerce est très structuré autour d'organisations et de réseaux pouvant opérer sur de vastes échelles. Ensuite, pour la majeure partie, ce commerce transite par des postes officiels de contrôle où il est soumis à de fortes « sollicitations » de la part des agents de l'administration, qui ne se traduisent que marginalement dans les caisses de l'État. Par conséquent, il ne s'agit pas de commerce clandestin mais essentiellement de fraude. Si la plupart des flux ne font pas (ou très peu) l'objet d'enregistrement aux douanes, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent être comptabilisés dans divers registres, aussi bien des agents de l'État que des opérateurs privés. Le terme d'échanges non enregistrés ne s'applique donc pas à l'ensemble des flux. Celui de commerce non officiel ou non contrôlé, opposé aux monopoles d'État, a perdu de sa substance à la suite de la libéralisation des marchés. Enfin, le qualificatif de parallèle, employé pour désigner des circuits en dehors du « territoire d'État », est lui aussi remis en question par les études empiriques, les liens de clientèle ou les complicités avec les représentants de l'État étant en général requis pour réaliser ces transactions, quand des hauts dignitaires ne participent pas eux-mêmes à certaines opérations.

Il en va de même du concept « d'intégration par le bas », utilisé souvent en opposition à l'intégration par les institutions ou les règles : il véhicule une fausse image des échanges régionaux dans la mesure où ceux-ci sont en majorité contrôlés par de puissants hommes d'affaires en relation, plus ou moins directe, avec les gouvernements.

Ce malaise dans l'emploi des termes traduit à la fois l'immixtion dans l'analyse de références normatives (au marché concurrentiel ou aux fonctions de l'État) et l'ambivalence des faits. *Franck Galtier et Zakari Tassou*, qui rendent compte de l'analyse fine des circuits de réexportation du Bénin menée par le LARES (Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale), montrent bien que ces circuits sont le plus souvent composés d'opérations qui combinent, à différentes étapes, l'enregistrement, la fraude, le contournement de la législation... d'autant plus fréquemment que la disparité de réglementation (comme son application) est élevée de part et d'autre de la frontière.

Ces notions, basées sur l'opposition entre des catégories construites de façon normative (qui ne sont donc bipolaires qu'en apparence) dont les opérateurs traversent sans cesse les frontières, ont un pouvoir explicatif limité. Bien plus, leur utilisation comme point de départ dans l'analyse aboutit à stériliser les débats. Il est donc nécessaire de reconstruire les questions à partir de l'observation du comportement des acteurs.

Le trait commun à la plupart des approches présentées ici est sans doute le constat de l'emboîtement des échelles, de la diversité des systèmes de référence et de la complémentarité des différentes formes de coordination.

En suivant une approche géographique, Karine Bennafla analyse la zone transfrontalière de Mbaïboum comme la dernière strate d'un emboîtement de frontières (de la chefferie, des États, de la zone franc, de l'UDEAC – Union douanière des États d'Afrique centrale –, des aires d'influence culturelles et religieuses), celle où s'entrechoquent règles et règlements de chacune des autres strates.

Les socioanthropologues décrivent les acteurs inscrits dans des systèmes complexes d'appartenance (familiale, ethnique, religieuse, sociale, politique, économique) qui forment autant de ressources qu'ils peuvent mobiliser pour la conduite des affaires. C'est de ces ressources que les réseaux marchands haoussa, ibo et dioula tirent leur force dans l'organisation du commerce régional. Elles confèrent aux organisations marchandes un mode de fonctionnement particulier dans lequel le préalable aux affaires est l'accumulation de relations « sociales », fondement du contrôle du réseau qui permettra de garantir la circulation de l'information, des avances monétaires et des marchandises [Grégoire, Labazée, 1993].

Pour analyser la diversité des modes de coordination entre les acteurs, on peut également faire appel à l'économie des conventions, qui distingue plusieurs « mondes », en dehors de celui du marché, gouvernés par des principes différents [Boltanski, Thévenot, 1991] ou à l'économie néo-institutionnaliste [Williamson, 1975; North, 1990]. La contribution d'Alice Sindzingre s'inscrit dans cette dernière approche. Elle incite à préciser les notions employées pour clarifier le débat sur l'intégration régionale, notamment sur deux points qui nous

semblent essentiels. Le premier est la nécessité de distinguer la « lecture descriptive » de l'État de la « lecture normative de l'État régulateur et garant des biens publics », sinon on ne peut comprendre « les effets déstructurants du régionalisme transétatique » : « l'État prédateur » étant lui-même un acteur de poids du commerce transfrontalier qui mine l'État-règle de l'intérieur⁴.

Le second appelle à être plus précis dans la caractérisation des formes de coordination des échanges transfrontaliers, car l'utilisation trop large des notions de solidarité, d'appartenance ethnique ou religieuse et de réseau finit par brouiller le cadre d'analyse. Le commerce en Afrique, et en particulier le commerce transfrontalier et à longue distance, se déroule dans un environnement marqué par des asymétries d'information, de nombreux risques et une « incomplétude des marchés », notamment des difficultés d'accès au capital. Pour réduire l'incertitude qui en résulte, synonyme de coûts de transaction élevés, les acteurs se sont dotés d'un ensemble d'organisations et de règles, dont les réseaux marchands qu'*Olivier David* et *Paule Moustier* caractérisent par une série de connexions entre acteurs (par des liens familiaux, territoriaux, culturels...) doublée de relations hiérarchiques, d'obligation et de dépendance.

On s'accordera avec Alice Sindzingre pour souligner la nécessité de distinguer le commerce capillaire à travers la frontière des circuits et filières d'approvisionnement régulier ou du commerce à longue distance. Le commerce capillaire peut être décrit comme relevant du marché (c'est-à-dire de transactions entre acteurs autonomes répondant au signal des prix), sans recourir à différentes formes de solidarité. Toutefois, on notera que ce commerce, aussi éclaté soit-il, doit souvent faire appel à des organisations telles que les systèmes de crédit ou les marchés parallèles de change qui, eux, sont *in fine* contrôlés par les grands réseaux d'hommes d'affaires. Le commerce à distance fait au contraire une très grande place aux arrangements institutionnels dont on peut discuter la forme (contrat, organisation, réseau) et l'étendue (application sur un segment ou sur la totalité des transactions du circuit ou de la filière). En s'appuyant sur la littérature théorique récente traitant des réseaux, A. Sindzingre conclut que cette notion doit être réservée, à l'image des réseaux d'Asie du Sud-Est, aux formes de coopération qui ont un ancrage à la fois local et international.

En étudiant le commerce régional de l'oignon, O. David et P. Moustier confirment que l'accès au crédit est déterminant dans l'organisation des échanges en réseau. Ils apportent un éclairage complémentaire à la discussion sur la nature des organisations en faisant porter leur analyse sur les différentes formes de coordination au sein de la filière. Selon les segments ou les circuits, apparaissent ainsi davantage le poids de l'organisation en réseau ou au contraire le jeu du marché. L'analyse montre que les logiques oligopolistiques du réseau de grossistes se combinent dans le commerce régional avec des logiques de concurrence.

Ainsi, à l'opposé des conceptions dualistes, les travaux mettent en évidence l'imbrication et la coexistence des différentes modalités de coordination dans les

4 L'État prédateur joue un rôle actif à la fois dans le maintien des rentes (comme l'ont montré les résistances à la dévaluation tant au Nigeria que dans la zone franc) et dans la « privatisation » des prélèvements, à travers ses différentes entités centralisées et décentralisées.

échanges transfrontaliers et régionaux. En termes d'enjeux de méthode, ce constat implique de préciser ces modalités, leur efficacité, leur combinaison, pour définir une collecte de données permettant une évaluation macroéconomique de l'impact de ces échanges qui réponde davantage aux questions soulevées par ces travaux que les modèles existants.

Autonomie, prélèvement, globalisation

On a pu décrire les espaces frontaliers d'intense activité commerciale comme des « périphéries nationales » [Igué, 1990], sortes de zones franches à cheval sur la frontière, affranchies au moins en partie de la réglementation des États et disposant de ressources spécifiques (entrepôts, marchés parallèles de changes...). Dans les années quatre-vingt, l'autonomie de ces zones vis-à-vis de l'État devait être considérée comme toute relative; elle résultait avant tout de la tolérance des gouvernements à l'égard d'un facteur de souplesse dans la gestion des politiques et de collusions avec les autorités sur le partage des rentes.

Mais aujourd'hui, avec l'affaiblissement de l'État – notamment la distension des liens avec ses propres agents – et l'expansion de « l'économie délictueuse » [Bayart, Ellis, Hibou, 1997], on peut se demander si certaines zones frontalières n'acquiescent pas une véritable autonomie et, plus largement, s'inquiètent d'un « régionalisme transétatique prédateur » [Bach, 1994] ou d'une « subversion de l'économie productive » [Meagher, 1996] qui gagneraient en importance.

Les travaux de terrain apportent une vision nuancée de ces questions. En analysant l'essor spectaculaire de la place de marché de Mbaïboum qui polarise les activités commerciales à la convergence des frontières du Tchad, de la République centrafricaine et du Cameroun, K. Bennafla montre que l'État a joué un rôle important dans la construction de la rente de situation de cet espace frontalier (à travers l'impact de la Sodecoton au Cameroun et l'infrastructure routière en République centrafricaine), mais qu'il n'apparaît pas dans le fonctionnement du marché. Cette autonomie vis-à-vis du contrôle centralisé de l'État ne signifie pas absence d'organisation et encore moins de prélèvement. Dans cet espace commercial très organisé, le lamido (chef peul) détient la violence légitime instituée et exerce des prélèvements élevés, à la mesure des risques et bénéfices dans une zone de conflits.

À partir du constat de l'expansion, dans le bassin du lac Tchad, des circuits du commerce régional qui sont liés à des modes violents d'appropriation et à des activités illicites, Janet Roitman aborde la question sous l'angle de la contestation de l'État-nation. Dans cette zone de conflits, les réseaux d'affaires et les factions armées, qui pratiquent la contrebande des armes, de la drogue, du pétrole, filières liées en totalité au marché international et qui ne fonctionnent pas sans de fortes connexions avec les pouvoirs en place, « concurrencent l'État-nation pour la maîtrise de l'autorité réglementaire et du pouvoir financier ». Plus largement, dans cette région, une grande partie de l'économie urbaine est aujourd'hui « subordonnée à l'économie de brousse » (l'économie qui est loin de l'État), dans la mesure où de nombreux chômeurs, victimes de l'ajustement, se sont reconvertis dans les petits métiers de services à la frontière ou ont adhéré à des groupes pratiquant le

racket et le pillage pour alimenter des entrepôts frontaliers. L'originalité du propos de J. Roitman est de poser la question de la légitimité de ces activités situées « en dehors du territoire d'État » en mettant en parallèle, d'un côté, des exemples historiques d'expression de la violence légitime (le butin des razzias, la redistribution opérée dans les garnisons militaires, le jihad du XIX^e siècle) et de l'autre, la contestation de l'État prédateur exprimée par les mouvements de protestation populaire au Cameroun depuis la fin des années quatre-vingt. À l'opposé, l'analyse du commerce de réexportation de l'État-entrepôt béninois [Igué, Soulé, 1992] aboutit à des conclusions tout autres. F. Galtier et Z. Tassou montrent que ce commerce profite aussi bien à l'État qu'aux acteurs privés, aux activités enregistrées qu'au secteur informel et, de surcroît, qu'il satisfait aux exigences du programme d'ajustement structurel en augmentant les recettes fiscales de l'État : « La réexportation joue dans le sens d'un renforcement de la cohésion sociale au sein des États-entrepôts. »

Loïn d'un repli des espaces frontaliers ou des marchés africains sur eux-mêmes, les travaux présentés mettent en avant l'imbrication des différentes échelles. Les sujets locaux se télescopent avec les dimensions nationales, régionales et internationales. L'essor du marché de Mbaïboum ne peut être compris sans ses connexions régionales et, pour K. Bennafla, les extrémités de cet « espace frontalier » sont les centres d'approvisionnement du Nigeria et les consommateurs de la capitale centrafricaine. De même, dans les échanges commerciaux avec le Maghreb, le Niger aurait très peu à offrir s'il ne pouvait écouler les marchandises du Nigeria.

Les échanges transfrontaliers sont aujourd'hui largement connectés aux marchés internationaux et à leur dynamique. Comme le montrent les travaux sur les échanges entre le Nigeria et ses voisins de la zone franc, les marchés parallèles de change sont structurés à l'échelle régionale, mais reposent également sur des connexions directes avec les places financières internationales; les produits asiatiques ont largement pénétré les marchés, mais dans certains cas, comme celui des pièces détachées en pays ibo au Nigeria, ils sont déjà concurrencés par une production locale de substitution.

Le « commerce d'opportunité », basé sur l'exploitation de la disparité des politiques économiques et souvent associé aux importations du marché mondial, tient certes encore une place de choix dans ces échanges, mais il n'en demeure pas moins que le « commerce de complémentarité », associé aux productions locales, semble gagner en dynamisme et compétitivité. O. David et P. Moustier montrent que les acteurs du commerce régional de l'oignon, « orchestré en réseau par un oligopole de grossistes », ont fait preuve d'une capacité à accroître les volumes livrés aux consommateurs d'Abidjan et à soutenir, par des prix incitateurs, le développement de la production au Niger. De plus, contrairement à d'autres cas, ils ont procuré des ressources à l'État en s'acquittant largement des taxes douanières. Ce commerce n'est pas en opposition avec les importations d'oignons de Hollande, au contraire : parce que celles-ci leur procurent du crédit qu'ils peuvent utiliser pour l'achat de produits locaux, les grossistes développent une stratégie de complémentarité à l'égard de ces importations.

On assiste à un processus de globalisation des phénomènes observés. D'une part, le commerce transfrontalier, considéré dans ses diverses composantes (non

enregistré, fraude, illicite), semble caractérisé par une internationalisation croissante. D'autre part, le développement d'activités « hors du territoire d'État » s'élargit à des acteurs plus nombreux et s'éloigne de la frontière. Ceci ne traduit pas une autonomie vis-à-vis de l'appareil d'État, dans la mesure où ses différents corps participent au partage des rentes frontalières, mais une réduction de la sphère d'influence de l'État. Dans le même temps, si les « rentes frontalières » restent sous le contrôle d'un petit nombre d'hommes d'affaires, leur distribution tend à s'élargir. Ainsi, les passeurs d'essence nigériane dans les pays voisins, les douaniers, les petits vendeurs, les consommateurs... sont autant d'acteurs qui émargent à cette distribution.

Dans cette évolution, les « espaces frontaliers » perdent de leur spécificité et la question du « douanier-contrebandier » ne s'applique plus seulement à la frontière douanière, mais aux diverses frontières dans l'économie qui délimitent le « territoire d'État ». J. Roitman relève l'anachronisme à focaliser l'analyse du commerce transfrontalier sur la question fiscale, alors que celle-ci n'est pas résolue au cœur de l'économie. La question est certainement moins aujourd'hui celle « du commerce transfrontalier prédateur », que celle, plus générale, de la négociation de nouvelles règles du jeu permettant de redéfinir le rôle de la fiscalité dans l'économie.

Cette tendance à la globalisation implique que le débat sur l'intégration régionale, déjà lié à la question de l'insertion de l'Afrique dans les marchés internationaux, soit davantage relié aux débats sur la décentralisation et sur la fiscalité.

Avant d'aborder les résultats de l'analyse des échanges entre le Nigeria et ses voisins, précisons quelques points de méthode.

Comment mesurer l'intégration des marchés ?

Comment donner un contenu concret à la notion d'intégration régionale lorsque les données produites et compilées par les instituts nationaux de statistique ne permettent pas de connaître l'ampleur réelle des échanges ? Deux approches économiques empiriques ont été mises en œuvre dans les travaux présentés ici. La première s'attache à la mesure directe du commerce transfrontalier en développant des méthodes d'estimation des flux. La seconde suit une approche indirecte, plus globale, basée sur l'analyse du comportement des prix sur un ensemble de marchés.

L'estimation des flux non enregistrés ne peut reposer sur une seule méthode, car elle doit être adaptée aux caractéristiques des circuits commerciaux qui diffèrent selon les produits et les pays, en fonction des modes d'organisation et des stratégies des acteurs de ce commerce. La mise au point des méthodes implique donc une connaissance préalable fine de ces divers éléments.

Comme on l'a rappelé précédemment, le non enregistrement dans les statistiques de commerce extérieur n'est pas synonyme d'absence d'enregistrement. Pour estimer le commerce informel entre le Bénin et le Nigeria, l'équipe du LARES procède soit par recoupement des données officielles, soit par utilisation de données issues de la comptabilité des acteurs privés. Ainsi, pour évaluer les réexportations du Bénin, elle s'appuie sur les registres des douanes du port,

recoupés par des interviews d'acteurs (voir F. Galtier et Z. Tassou). Pour évaluer les importations en provenance du Nigeria, elle utilise les registres des entrepôts privés à Lagos qui servent de relais aux flux transfrontaliers vers Cotonou. Au Niger, les estimations des importations de céréales du Nigeria réalisées par le SIM⁵ sont basées sur le dépouillement des registres des postes phytosanitaires à la frontière [Hamadou, 1997]. L'utilisation de cette méthode d'estimation par filière-produit est envisageable dans la mesure où le commerce est structuré par des organisations de grossistes et où les marchandises transitent par des points de contrôle tenant une comptabilité. Un cas à part est celui de l'essence nigériane, dont le marché est atomisé, une multitude de points de passage et de vente rendant impossible toute estimation directe des flux au demeurant assez fluctuants. La méthode employée par *Javier Herrera* au Cameroun s'est appuyée sur l'arrêt total, pendant une période limitée, des flux clandestins en provenance du Nigeria : les entrepôts officiels ayant été mis à contribution pour prendre la relève dans l'approvisionnement du marché intérieur, leurs registres ont permis d'estimer, par différence, la part de marché prise par le « fédéral ».

La concentration des échanges par un nombre limité de grossistes pourrait être un atout dans la quantification des flux, mais ces acteurs sont réticents à fournir des informations sur leurs pratiques, surtout dans le domaine du commerce transfrontalier. Les enquêtes d'O. David et celles de E. Grégoire montrent que l'on peut cependant obtenir des indications, voire des ordres de grandeur, avec un travail patient d'entretiens et de recoupement d'informations.

Par ailleurs, un certain nombre de variables pouvant être cernées plus facilement donnent déjà des éléments précieux de quantification. Ainsi l'enquête auprès des détaillantes d'oignon à Abidjan a permis d'estimer la part des différentes sources d'approvisionnement. Le dénombrement des cambistes des marchés parallèles de Lagos et les enquêtes sur leur chiffre d'affaires, réalisés par les chercheurs du LARES, ont permis d'établir que le franc CFA et le franc français occupent une place relativement secondaire dans les transactions de changes et d'identifier les différentes composantes de l'offre et de la demande de devises.

Enfin, des estimations plus globales peuvent être réalisées. L'Observatoire des frontières au Cameroun utilise une méthode fondée sur des enquêtes de marchés couplées aux enquêtes budget-consommation représentatives de l'ensemble de la population. Cette approche permet d'aboutir à des estimations cohérentes avec la comptabilité nationale.

L'autre approche mesure l'intégration des marchés, en se focalisant non sur l'ampleur des flux, mais sur leurs conséquences. Des marchés distants sont dits intégrés, lorsque l'on observe une convergence du niveau des prix entre eux sur longue période, ainsi qu'une absorption des écarts de prix à court terme. C'est l'effet des comportements des commerçants et des consommateurs sur les prix des différents marchés qui est appréhendé. Si l'écart de prix entre deux places de marché est suffisamment rémunérateur, déduction faite des coûts de transport et taxes, le commerçant cherchera à exploiter cette opportunité de profit en

5 Système d'information sur les marchés des céréales et du niébé au Niger, basé à l'OPVN (Office des produits vivriers du Niger).

transférant ses produits de l'une à l'autre. En entraînant la disparition des opportunités de profit (ou du moins leur réduction), de tels arbitrages assureront non seulement une certaine régulation des marchés, mais aussi leur intégration spatiale. Ainsi, la convergence des prix à long terme et la non persistance des opportunités de profit d'arbitrage sont des résultats qui constituent une preuve indirecte de l'importance des échanges non enregistrés.

Cette approche de l'intégration spatiale des marchés, dont on trouve les fondements théoriques chez Cournot, et la mise en œuvre empirique moderne chez des auteurs comme Stigler, Horowitz dans les débats sur la concurrence imparfaite aux États-Unis, a été appliquée dans les années quatre-vingt à la problématique des marchés nationaux des pays en développement par Ravallion [1987]. Ces travaux ont donné lieu à de nombreuses discussions portant aussi bien sur les hypothèses de convergence des prix que sur les techniques appropriées pour la mesurer. C'est en reprenant les méthodes issues des débats récents lancés par Dearcon, Harris et Palaskas, entre autres, que *Bertrand Laporte* et *Vincent Caupin* (dans le cas des céréales) et J. Herrera (dans le cas des marchés parallèles de changes) ont étudié l'intégration des marchés du Nigeria et des pays voisins (voir plus loin).

Ces études empiriques sont réalisées à l'aide des techniques économétriques dites de cointégration qui permettent de traiter des séries temporelles subissant des « chocs persistants », pour lesquelles il est nécessaire de disposer de nombreuses observations. Les techniques d'estimation employées permettent de dire non seulement s'il y a convergence à long terme entre les prix du même produit observés sur des marchés distants, mais aussi d'estimer la vitesse de leur ajustement. En outre, en établissant la prééminence de certains marchés par rapport à d'autres, elles donnent une indication précieuse pour l'analyse de l'intégration des marchés en précisant de quel côté de la frontière se trouvent ceux qui dictent les prix à l'ensemble régional ⁶.

Le système d'échanges entre le Nigeria et la zone franc

Le Nigeria, par son importance démographique et économique, représente un potentiel à la fois de dynamisme régional et d'instabilité au cœur de la zone franc. D'un côté, le développement des échanges intra-africains pourrait être source de croissance et de diversification des exportations. Mais d'un autre, l'instabilité chronique du Nigeria, liée à sa dépendance des cours mondiaux du pétrole, et les déterminants des échanges transfrontaliers, fondés sur les opportunités créées par les disparités de politiques, introduisent des perturbations dans les mécanismes de convergence de la zone franc.

Les nombreux travaux sur le « sous-espace » constitué du Nigeria et de ses voisins immédiats [Egg, Igué, 1993] permettent aujourd'hui de l'analyser comme un système d'échanges articulants, au niveau régional, les flux monétaires et les flux de marchandises. Sous l'emprise des déséquilibres macroéconomiques nigériens, un commerce en grande partie non enregistré par les douanes s'est déve-

6 Il peut y avoir intérêt à coupler cette approche avec une analyse spatiale de la segmentation des marchés correspondant à la géographie des réseaux : voir le travail de S. Hamadou [1997] mené avec P. Rio.

loppé autour du Nigeria, dont le principal résultat est d'atténuer la contrainte externe qui pèse sur l'économie « dollarivore » de la Fédération, autrement dit, de lui garantir un certain niveau d'accès aux produits du marché mondial, en dépit de sa capacité d'achat en devises limitée par son endettement. Un certain équilibre s'établit par l'intermédiaire du marché parallèle des changes : une partie des excédents commerciaux nigériens envers le Cameroun et d'autres pays de l'UEMOA se reporte sur l'achat des produits réexportés (par le Bénin, mais aussi le Niger, le Togo...), produits que le Nigeria aurait dû payer en devises s'il s'était approvisionné directement sur le marché mondial; une autre partie alimente la fuite des capitaux nigériens ainsi que les importations du reste du monde. On se retrouve dans une situation paradoxale où les accords de la zone franc garantissant la convertibilité des francs CFA par le Trésor français permettent, en fait, de soutenir et d'atténuer les dérapages de la politique économique au Nigeria.

Ce système construit dans un contexte de politiques fortement protectionnistes, tant au Nigeria que dans la zone franc, allait-il résister à des changements majeurs de politiques économiques et monétaires? Dans la zone franc, la convertibilité des billets a été suspendue, en août et septembre 1993, puis le franc CFA a été dévalué de 50 %, en janvier 1994. Ces mesures devaient endiguer la fuite des francs CFA ainsi que le recyclage des excédents par les transferts entre les deux zones d'émission (les actuelles UEMOA et CEMAC) et restaurer la compétitivité de la zone franc, voire rééquilibrer les flux commerciaux avec le Nigeria. Dans ce pays, on assiste depuis quelques années, et particulièrement depuis 1995, au relâchement des politiques de contrôle des changes, à la libéralisation des importations et à la réduction des subventions aux engrais et aux carburants.

De quelle manière ces changements ont-ils affecté les déterminants des échanges transfrontaliers et leur évolution? Est-ce que l'on assiste à une remise en cause du système régional d'échanges?

Pour répondre à ces questions, un dispositif régional d'observation a été mis en place. Construit à partir des systèmes existants et de nouvelles enquêtes, cet observatoire, financé par la coopération française, repose sur un réseau de chercheurs et d'experts (pour une présentation détaillée, voir Galtier et Tassou). Il a pour objectif d'améliorer la prise en compte de l'impact du Nigeria dans les politiques économiques des pays de la zone franc (Bénin, Cameroun, Niger et Tchad). Il permet de suivre l'évolution des déterminants des échanges et leurs conséquences, la nature des produits échangés (locaux ou importés, concurrents ou complémentaires) et le type d'intervenants (réseaux ou trafic diffus). Des analyses d'impact sont menées à partir des données existantes et d'enquêtes complémentaires visant notamment à quantifier les principaux flux. L'originalité du dispositif réside dans son caractère régional, avec la collecte simultanée de données dans cinq pays à partir d'une méthodologie commune. Cela permet de mettre en évidence les réactions différenciées des voisins du Nigeria face aux mêmes « chocs » concernant les déterminants des échanges et aussi de traiter des questions qui n'ont de sens que dans une perspective régionale.

Ce dispositif d'information a permis d'aborder notamment deux questions centrales dans l'évaluation de l'impact de la dévaluation. La première porte sur le degré d'intégration des marchés et la prééminence des marchés nigériens; la

seconde concerne les réponses du marché parallèle et la manière dont celles-ci sont transmises aux prix des produits nigériens sur les marchés de la zone franc où ils concurrencent les productions locales et les importations traditionnelles.

Intégration des marchés et compétitivité vis-à-vis du Nigeria

À partir des données du SIM, V. Caupin et B. Laporte confirment la forte intégration des marchés des céréales du Niger et du Nord-Nigeria, malgré les restrictions importantes du commerce entre ces deux pays. Ils constatent que la transmission des prix du Nord-Nigeria vers le Niger est importante et rapide (les élasticités et les vitesses d'ajustement sont fortes). Un résultat similaire avait été obtenu dans le cas des marchés parallèles des changes : J. Herrera [1994] a montré que les variations des taux observés au Nigeria se propagent vers les marchés de la zone franc, sans qu'il y ait d'effet de rétroaction perceptible de ceux-ci sur les marchés nigériens. Ces études mettent en évidence le rôle central que jouent les marchés nigériens par rapport à ceux des pays voisins de la zone franc qui peuvent être considérés comme périphériques.

Si les « chocs exogènes » n'ont pas d'influence sur l'intégration à long terme, ils introduisent parfois des modifications du degré d'intégration à court terme. C'est notamment le cas lorsque les récoltes nigériennes sont excédentaires. Ces résultats mettent en évidence l'intérêt que les autorités de Niamey peuvent avoir pour un suivi des marchés céréaliers nigériens mais aussi des politiques économiques du Nigeria.

L'intégration du marché des changes est un résultat qui peut paraître surprenant : dans la mesure où les soldes commerciaux entre le Nigeria et chacun de ses voisins de la zone franc sont différents (négatif à l'égard du Bénin, excédentaire vis-à-vis du Cameroun), on devrait observer un comportement des prix et des taux de change parallèles spécifique à chaque pays. *A contrario*, l'évolution en phase des taux parallèles indique la suprématie d'un facteur exogène commun.

L'analyse des séries de taux de change parallèle sur différents marchés a permis de mettre en évidence que c'est au Nigeria, et non sur les marchés de la zone franc, que se fixe le taux de change parallèle naira/franc CFA qui régule la compétitivité des produits nigériens. De plus, ce taux n'est pas déterminé par le solde du commerce transfrontalier informel mais par les déséquilibres macroéconomiques au Nigeria [Herrera, 1997; Azam, Daubrée, 1991].

Les résultats des estimations économétriques mettant en évidence la prééminence des marchés nigériens ont suggéré de porter l'attention sur le fonctionnement du marché de Lagos pour identifier les différentes composantes de l'offre et de la demande de devises sur le marché parallèle. Ce travail de terrain a permis à son tour de dégager des orientations précises sur le type de données à collecter. Un dialogue fructueux s'est établi ainsi entre l'analyse économétrique, l'étude du comportement des acteurs et l'organisation du dispositif de collecte périodique de l'information.

La dévaluation du franc CFA devait renforcer la compétitivité des produits de la zone franc auparavant compromise par l'appréciation du franc français vis-à-vis du dollar et la dépréciation sans précédent du naira au cours de la décennie écoulée.

lée. L'article de *Benoit Massuyeau* examine l'impact de la dévaluation sur la compétitivité des produits nigériens. Il analyse en particulier le degré de transmission des variations de taux de change sur les prix, transmission qui a trop souvent été supposée immédiate et totale. L'approche consiste à tester la validité de la « loi du prix unique » et à mieux comprendre les facteurs pouvant expliquer les écarts de prix.

Les données disponibles sur les zones concernées par les échanges transfrontaliers ne permettaient pas de répondre à cette question d'une façon précise. B. Massuyeau s'est appuyé sur les données très fines collectées par les observatoires des frontières au Cameroun pour valider l'hypothèse d'une transmission incomplète des chocs. Les résultats des estimations économétriques révèlent que seulement 20 % à 30 % des variations du taux de change et des prix en naira au Nigeria sont transmis au prix des produits nigériens dans les marchés du Nord-Cameroun. Ce résultat souligne *a contrario* le poids de la concurrence imparfaite due à l'organisation en réseaux des échanges transfrontaliers et montre les limites de l'efficacité de la dévaluation du franc CFA pour améliorer de façon substantielle la compétitivité des produits de la zone franc vis-à-vis du Nigeria.

Le poids des échanges transfrontaliers avec le Nigeria

Des critiques sont souvent émises quant aux conclusions analytiques auxquelles les études sur le commerce transfrontalier peuvent aboutir en raison du manque de données quantifiées sur les flux. Les premiers éléments de synthèse des résultats obtenus dans le cadre du suivi des échanges entre le Nigeria et ses voisins montrent, au contraire, que ces approches permettent d'aboutir aujourd'hui à des ordres de grandeur qui peuvent fonder une analyse macroéconomique.

Frank Galtier et Zakari Tassou étudient de près la *stratégie de réexportation vers le Nigeria* que « l'État-entrepôt » [Igué, Soulé, 1992] a développée en profitant des prohibitions à l'importation au Nigeria (farine de blé, riz, friperie, véhicules d'occasion, notamment). Ils montrent à quel point le système de réexportation est vital, non seulement pour l'État béninois, mais aussi pour les populations vivant des activités portuaires ou du commerce avec le Nigeria. D'après leurs estimations, la réexportation rapporte près d'un tiers des recettes de douane, 13 % des recettes publiques, et crée une valeur ajoutée de près de 6 % du PIB.

Le commerce de réexportation occupe aussi une place de premier plan dans le commerce extérieur du Bénin. Ainsi, en 1995, les importations de marchandises destinées au Nigeria ont représenté 39 % du total de ses importations, alors que l'exportation non enregistrée de ces mêmes marchandises vers le Nigeria a représenté près du double (178 %) des exportations officielles du pays.

En raison des disparités dans les habitudes de consommation et des caractéristiques des axes commerciaux transfrontaliers, notamment du degré variable de contrôle de l'État, le Nigeria exerce *une pénétration régionale assez inégale au Cameroun*. Une estimation pour l'ensemble du Cameroun révèle qu'environ 8 % de la consommation des ménages, un peu plus de 15 % des importations et près de 4 % du PIB proviennent des importations non enregistrées du Nigeria. La désagrégation des estimations des flux transfrontaliers par région montre que 15 % de la consommation des ménages sont assurés par les produits en provenance du Nigeria

dans les provinces au Nord de l'Adamaoua et 12% dans les provinces de l'Ouest, où le commerce transfrontalier est dominé par les réseaux ibo. Dans les villes de Douala et de Yaoundé, « seulement » 7% et 4% de la consommation des ménages portent sur des produits en provenance du Nigeria [DIAL, 1998].

Le Nigeria est le premier partenaire commercial du Niger : d'après les estimations réalisées par Vincent Caupin, en collaboration avec l'équipe ORSTOM, les échanges avec le Nigeria auraient représenté en 1995 un peu plus de 40% du commerce extérieur enregistré et non enregistré. Le Nigeria aurait concentré cette année-là 45% des exportations totales du Niger (80% des exportations hors uranium), alors que la Direction de la statistique et de la comptabilité nationale du Niger n'évalue cette part qu'à 25%. Les importations du Nigeria sont plus difficiles à estimer, étant donné la gamme extrêmement large de produits. Elles peuvent être évaluées à environ 45% du total des importations (13% selon la Direction de la statistique). Selon ces estimations, le déficit de la balance commerciale bilatérale, qui était de 27 milliards de francs CFA en 1993, diminue à 19 milliards en 1994 à la suite de la dévaluation du franc CFA, mais remonte à près de 26 milliards en 1995. Le Niger contribue ainsi à la fuite de devises de la zone franc en faveur du Nigeria.

Le cas de l'essence nigériane, « le fédéral », importée en fraude par tous les pays voisins a favorisé le système de transport des biens et des personnes et contribué, par là, à l'intégration des espaces marchands. Pour le cas du Cameroun, J. Herrera propose un bilan de l'impact de ce commerce sur l'État, les commerçants de part et d'autre de la frontière, la raffinerie camerounaise et les consommateurs. Au plus fort de ce trafic, les pertes fiscales ont été évaluées à près de 10% des recettes fiscales alors que, cumulativement sur la dernière décennie, les consommateurs auraient bénéficié d'un surcroît de pouvoir d'achat de 24% par rapport à leurs revenus dans les ménages du Nord-Cameroun et de 10% dans les ménages de Douala. Contrairement à une idée répandue, il n'y a pas de transfert de subvention nigériane aux produits pétroliers vers les consommateurs camerounais. Les réajustements de prix, les coûts élevés des raffineries, les bénéfices des commerçants et les prélèvements informels au Nigeria amènent le prix frontière « du fédéral » à un niveau très au-dessus du prix international.

L'importance des échanges non enregistrés pour l'ensemble régional

Lorsque l'on totalise les estimations des importations camerounaises en provenance du Nigeria, des réexportations du Bénin vers le Nigeria et des transactions principales du Niger avec le Nigeria, on constate que les flux transfrontaliers sont loin d'être négligeables : ils représentent près du quart des importations officielles et environ 5% du PIB de l'ensemble des trois pays de la zone franc. Les estimations confortent l'hypothèse du rôle différencié que chacun de ces trois pays joue dans l'espace régional subordonné au Nigeria. Le Cameroun et, dans une moindre mesure, le Niger sont largement déficitaires dans le commerce avec le Nigeria, tandis que le Bénin est largement excédentaire. Le Cameroun et le Niger exportent des francs CFA et le Bénin fournit indirectement des devises au Nigeria.

Vue du côté du Nigeria, la contribution de la zone franc n'est pas marginale, en particulier lorsque la conjoncture pétrolière lui est défavorable. En 1993, les exportations et réexportations des trois pays vers le Nigeria représentaient près de 11 % du total des importations officielles de la Fédération et un peu moins du tiers des importations des biens de consommation finaux. En revanche, lors de l'envolée du cours du pétrole en 1995, ces proportions chutent respectivement à 2 % et 6 %. Il apparaît ainsi que les flux transfrontaliers constituent un appoint précieux pour le Nigeria dans les périodes de grands déséquilibres.

Les développements récents des politiques économiques aussi bien en zone franc qu'au Nigeria sont porteurs de menaces pour l'équilibre, voire pour la survie de ce système régional d'échanges. La diminution considérable du nombre de produits interdits à l'importation au Nigeria (ils passent de 76 à 12 entre 1986 et 1993) à la suite du processus de libéralisation des importations initié en 1986, a fortement réduit les opportunités de réexportation et a fait craindre le tarissement de la manne fiscale pour l'État béninois, avec le risque de mettre en péril les équilibres régionaux des échanges (les excédents vis-à-vis du Cameroun ne pouvant plus être recyclés par l'achat de produits au Bénin).

La menace était d'autant plus perceptible que la suspension de la convertibilité des billets CFA touchait le cœur du système de recyclage des excédents commerciaux nigériens envers la zone franc et du dispositif permettant au Nigeria de pomper des francs CFA hors de la zone franc. Les déficits commerciaux chroniques du Bénin liés à la réexportation de produits importés en grande quantité allaient-ils toujours être compensés par d'autres membres de l'union monétaire disposés à continuer de financer les fuites de devises au profit du Nigeria ?

Cependant, comme le montrent F. Galtier et Z. Tassou, ce système dispose de plusieurs « crans de sécurité ». Ainsi, bien que le chiffre d'affaires de la réexportation béninoise ait connu un fort repli après la dévaluation, il a retrouvé ses marques grâce à l'adaptation des grands commerçants de la réexportation qui se rabattent sur d'autres produits, sinon interdits, du moins fortement taxés au Nigeria.

Quant aux mesures relatives à l'inconvertibilité des billets des francs CFA, elles ont été largement neutralisées par les stratégies de contournement mises en place avec la complicité du système bancaire formel de la zone franc [Herrera, 1994]. Le contournement de la mesure a révélé la capacité des acteurs à s'adapter à de nouvelles contraintes et la forte imbrication entre le commerce non enregistré et le système bancaire formel, entre le marché national et le marché international. La capacité d'adaptation des acteurs s'est aussi manifestée par la mise en place de nouveaux circuits diversifiant les produits échangés et les pays concernés. Ces mesures n'ont donc pas mis véritablement en danger jusqu'ici la pérennité du système de « pompe à francs CFA ». Par contre, elles ont contribué à illustrer la participation de l'Afrique au processus de mondialisation en cours.

*

Alors que les débats sur les formes institutionnelles de la régionalisation en Afrique subsaharienne semblent être dans une impasse et que la concrétisation des politiques de convergence des unions commerciales marque le pas, ce

numéro présente une autre façon d'étudier l'intégration régionale : par les dynamiques des acteurs qui la mettent en œuvre. Cette approche n'ignore pas le cadre réglementaire ni les politiques économiques, elle les intègre comme déterminants des flux régionaux par les disparités et opportunités qu'elles suscitent. Mais elle souligne la pluralité des logiques de référence sur lesquelles s'appuient les acteurs.

Les travaux présentés ici attestent de la vitalité du commerce régional et conduisent à souligner que son impact est sous-estimé par les responsables des politiques économiques. Plus important, à l'opposé des analyses fondées sur des hypothèses de « défaillances » dans l'organisation de ce commerce en référence aux normes des « mondes marchand et industriel », les études fines des circuits et des acteurs montrent que le commerce intrarégional est imbriqué avec le système bancaire, qu'il dispose de fortes connexions à l'échelle internationale et qu'il répond avec rapidité aux opportunités qui lui sont offertes. Certes, pour le moment, il se nourrit peu des complémentarités productives, il n'induit encore que de façon embryonnaire une dépendance des zones de production envers des marchés de consommation plus distants et il porte en lui des germes de déstructuration des « territoires d'État ». D'une certaine manière, ces insuffisances indiquent que les échanges régionaux constituent une source de croissance potentielle pour les économies africaines, à condition, toutefois, que de nouvelles règles du jeu puissent être négociées entre les acteurs pour redéfinir le rôle de la fiscalité.

Dans l'étude des dynamiques d'intégration régionale en Afrique subsaharienne, il est primordial de mettre en évidence les circuits économiques reliant effectivement les marchés, de préciser l'ordre de grandeur des flux commerciaux et de mesurer leur impact sur un certain nombre de variables. Toutefois, la mesure des effets directs du commerce transfrontalier est insuffisante ; elle ne permet pas de prendre en compte les interactions complexes entre flux commerciaux, finances publiques, activités du secteur formel et revenus des ménages. D'autres outils d'analyse doivent être mobilisés pour cela. Les connaissances acquises peuvent permettre de développer aujourd'hui des outils de modélisation macroéconomique avec un cadre comptable cohérent, capables de cerner l'impact spécifique de chocs affectant les principaux déterminants des flux transfrontaliers. En prenant appui sur des dispositifs de suivi des échanges tels que celui décrit ci-dessus entre le Nigeria et ses voisins, ces outils d'analyse peuvent fournir une aide au dialogue régional en matière d'harmonisation des politiques économiques et devenir un outil de coopération régionale.

Mais de nombreux aspects de la régulation des flux demeurent encore à éclairer. Sur plusieurs points, des hypothèses doivent être précisées et leurs implications dégagées. Par exemple, divers éléments conduisent à penser qu'il existe une forme d'autorégulation de la fiscalité « informelle » ; à travers quels mécanismes opère-t-elle ? De quelle façon les différents modes d'organisation des acteurs du commerce régional, ainsi que les caractéristiques des produits (périssables, manufacturés), ont une incidence sur le degré d'intégration des marchés ? Jusqu'à quel point peut-on considérer l'organisation des commerçants comme une réponse efficace aux diverses contraintes du marché ? Enfin, plusieurs observations indiquent

que de nouvelles formes de redistribution des rentes frontalières sont apparues depuis la dévaluation du franc CFA; quelles sont leurs implications pour l'intégration régionale?

BIBLIOGRAPHIE

- ARIYO A., RAHEEN M. [1991], « Enhancing Trade Flows within the ECOWAS Sub-Region : an Appraisal and Some Recommendations », in A. Chhibber, S. Fisher (éd.), *Economic Reform in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, World Bank : 245-258.
- AZAM J.-P., DAUBRÉE C. [1991], « La détermination des taux de change parallèle en Afrique : modèle macroéconomique et test économétrique (Nigeria, Zaïre, Ghana) », *Économie et Prévision*, 97 : 105-115.
- BACH D., EGG J., PHILIPPE J. (éd.) [1989], *Nigeria, un pouvoir en puissance*, Paris, Karthala, 290 p.
- BACH D. [1994], « Afrique de l'Ouest : organisations régionales, espaces régionaux et régionalisme transétatique : les leçons d'un mythe », *L'Afrique politique* : 93-117.
- BALDWIN R. [1997], « The Causes of Regionalism », *World Economy*, 20 (7) : 865-888.
- BAYART J.-F., ELLIS S., HIBOU B. [1997], *L'Évolution délictueuse des économies africaines*, éditions Complexe, 167 p.
- BHAGWATI J. [1993], « Regionalism and Multilateralism : an Overview », in J. de Melo, A. Panagariya (éd.), *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge University Press : 22-50.
- BOLTANSKY L., THÉVENOT L. [1991], *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 485 p.
- COGNEAU D., HERRERA J., ROUBAUD F. [1996], « La dévaluation du franc CFA au Cameroun. Conséquences *a priori*, bilan conjoncturel et perspectives », *Économies et Sociétés*, 33 (1) : 169-203.
- COSTE J., EGG J. (éd.) [1991], *Échanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : quelle dynamique régionale?*, Paris, Club du Sahel-OCDE, 217 p.
- COSTE J., EGG J. [1994], « Dynamiques régionales et efficacité des politiques économiques : le cas des marchés céréaliers ouest-africains », in *Économie des politiques agricoles dans les pays en développement, vol. 2, Revue française d'économie* : 184-203.
- COUSSY J. [1990], « Intégration interafricaine et politiques de protection : échec inéluctable ou occasions manquées? », in J.-M. Fontaine (éd.), *Réformes du commerce extérieur et politiques commerciales*, Paris, IEDES : 211-235.
- COUSSY J., HUGON Ph. (éd.) [1991], *Intégration régionale et Ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, ministère de la Coopération et du Développement.
- DERCON S. [1995], « On Market Integration and Liberalization : Method and Application to Ethiopia », *The Journal of Development Studies*, 32 (1) : 112-43.
- DIAL [1998], *Le Cameroun : analyse d'un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 200 p.
- EGG J. (coord.) [1993], *L'Économie agricole et alimentaire du Niger : vers une intégration au marché du Nigeria?*, Paris, Club du Sahel-OCDE, IRAM, 211 p.
- EGG J., IGUÉ J. O. [1993], *L'Intégration par les marchés dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats*, Paris, Club du Sahel-OCDE, 150 p.
- ELBADAWI I. [1997], « The Impact of Regional Trade and Monetary Schemes on Intra-Sub-Saharan Africa Trade », in A. Oyejide, I. Elbadawi, P. Collier, *Regional Integration and Trade Liberalization in Sub-Saharan Africa, vol. I : Framework, Issues and Methodological Perspectives*, Londres, McMillan Press : 210-255.
- ENGOLA OYEP J., KAMANDA B.-C. [1996], *Approche des échanges de produits agropastoraux entre le Cameroun et le Nigeria de janvier 1994 à juin 1995*, IRAM-INRA-LARES.
- FAJCHAMPS M., GAVIAN S. [1996], « The Spatial Integration of Livestock Markets in Niger », *Journal of African Economies*, 5 (3) : 366-405.
- FINE J., YEO S. [1997], « Regional Integration in Sub-Saharan Africa : Dead End or Fresh Start? », in A. Oyejide, I. Elbadawi, P. Collier, *Regional Integration and Trade Liberalization in*

- Sub-Saharan Africa*, vol. I : *Framework, Issues and Methodological Perspectives*, Londres, McMillan Press : 428-474.
- FOROUTAN F., PRITCHETT L. [1993], *Intra-Sub-Saharan African Trade : is it too Little?*, Policy Research Working Paper Series, 1225.
- FOROUTAN F. [1993], « Regional Integration in Sub-Saharan Africa : Past Experience and Future Prospects », in J. de Melo, A. Panagariya (éd.), *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge University Press : 234-271.
- GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (éd.) [1993], *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala, ORSTOM, 262 p.
- HAMADOU S. [1997], *Libéralisation du commerce des produits vivriers au Niger et Mode d'organisation des acteurs privés. Les réseaux marchands dans le fonctionnement du système de commercialisation des céréales*, thèse de doctorat, Montpellier, ENSAM, 340 p.
- HERRERA J. [1994], *La Détermination du taux de change parallèle du naira et ses implications pour la zone franc*, document de travail Gis DIAL.
- HERRERA J. [1994], « Sur l'inconvertibilité du franc CFA au Cameroun », *Politique africaine*, 54 : 47-65.
- HERRERA J. et alii [1997], *Les Échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria depuis la dévaluation*, DSCN et DIAL, 95 p.
- HIBOU B. [1996], *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 334 p.
- HOROWITZ I. [1981], « Market Definition in Antitrust Analysis : a Regression-Based Approach », *Southern Economic Journal*, 48 : 1-16.
- IGUÉ J. O. [1990], « Le développement des périphéries nationales en Afrique », in *Tropiques, Lieux et Liens*, Paris, ORSTOM : 594-605.
- IGUÉ J. O., SOULÉ B.-G. [1992], *L'État-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise?*, Paris, Karthala, 210 p.
- KIGUEL M., LIZONDO S., O'CONNEL S. (éd.) [1997], *Parallel Exchange Rates in Developing Countries*, Londres, McMillan Press.
- KRUGMAN P. [1993], « Regionalism and Multilateralism : Analytical Notes », in J. de Melo, A. Panagariya (éd.), *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge University Press : 58-78.
- LAMBERT A., EGG J. [1994], « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2) : 229-254.
- LARES, *L'Éc(h)o des frontières*, bulletin régional de suivi des échanges transfrontaliers : Bénin, Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun, trimestriel, Cotonou.
- LAVERGNE R. (éd.) [1996], *Intégration et Coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, CRDI, 406 p.
- LYAKURWA W., MCKAY A., NG'ENO N., KENNES W. [1997], « Regional Integration in Sub-Saharan Africa : a Review of Experiences and Issues », in A. Oyejide, I. Elbadawi, P. Collier : 159-209.
- MANSOOR A., INOTAI A. [1991], « Integration Efforts in Sub-Saharan Africa : Failures, Results and Prospects : a Suggested Strategy for Achieving Efficient Integration », in A. Chhibber, S. Fisher (éd.), *Economic Reform in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, World Bank : 217-232.
- MEAGHER K. [1996], « Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest. Intégration informelle ou subversion économique ? », in R. Lavergne (éd.) : 197-222.
- MEAGHER K. et alii [1997], « Current Trends in the Cross Border Grain Trade between Nigeria and Niger », communication au séminaire *le Suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et ses voisins*, Cotonou, 14-17 avril 1997, LARES et IRAM.
- DE MELO J., PANAGARIYA A., RODRIK D. [1993], « The New Regionalism : a Country Perspective », in J. de Melo, A. Panagariya (éd.), *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge University Press : 159-192.
- NORTH D. C. [1990], *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, 152 p.
- O'CONNELL S. [1997], « Macroeconomic Harmonization, Trade Reform and Regional Trade in Sub-Saharan Africa », in A. Oyejide, I. Elbadawi, P. Collier, *Regional Integration and Trade*

- Liberalization in Sub-Saharan Africa*, vol. I : *Framework, Issues and Methodological Perspectives*, Londres, McMillan Press : 89-157.
- PALASKAS T. B., HARRIS-WHITE B. [1993], « Testing Market Integration : New Approaches from the West Bengal Food Economy », *The Journal of Development Studies*, 30 (1) : 1-57.
- RAVAILLON M. [1987], *Markets and Famines*, Oxford, Claredon Press.
- SOULÉ B.-G. [1994], *Échanges régionaux et Régulation des marchés agricoles : le cas du Bénin et du Niger en relation avec le Nigeria*, thèse de doctorat, Montpellier, ENSAM, 325 p.
- STIGLER G. [1985], « The Extent of the Market », *The Journal of Law and Economics*, XXVIII (3) : 555-585.
- WILLIAMSON O. [1975], *Markets and Hierarchies : Analysis and Antitrust Implications*, New York, Free Press.



Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest

*Agnès Lambert **

Les États ouest-africains rencontrent toutes sortes de difficultés à mettre en œuvre une politique d'intégration régionale à l'échelle du sous-continent. L'échec des différents organismes régionaux démontre bien l'impasse des tentatives d'intégration « par le haut », c'est-à-dire à partir des États. On observe, en revanche, au niveau de différentes catégories d'acteurs, la permanence de logiques sociales et économiques ne se limitant pas au cadre du territoire des États. La mobilité des populations ouest-africaines, leur aptitude à franchir les frontières pour tirer parti des opportunités offertes dans un pays voisin, l'éclatement d'un même lignage en différents points du sous-continent, les réseaux marchands ouest-africains opérant dans des espaces transétatiques en sont des exemples vivants.

Il existe un décalage entre le cadre de référence de l'État, qui détermine les approches économiques et les débats sur les politiques de développement et sur l'intégration régionale, et la réalité des logiques mises en œuvre par les opérateurs économiques intervenant dans les échanges. Les travaux conduits sur les marchés régionaux céréaliers [Amselle, Grégoire, 1988; Lambert, 1989; Lambert, Egg, 1994] ont montré que le mode de fonctionnement des échanges repose sur une organisation en réseau, héritée du passé, hiérarchisée et se déployant à l'échelle de plusieurs pays. L'objet de cet article est d'apporter des éléments pour contribuer au débat en cours sur l'intégration régionale, en poursuivant la réflexion sur les origines des modes de structuration et des modes de fonctionnement des logiques économiques en Afrique de l'Ouest.

Sans entrer dans le détail d'une histoire sociale et économique que des travaux précédents ont permis d'écrire [Person, 1968; Hopkins, 1973; Boutillier, 1971; Meillassoux, 1971], il s'agit de rappeler les différents types de dynamiques spatiales qui régissaient les échanges, les systèmes politiques, les relations sociales et leur permanence. Cette réflexion reste d'actualité; elle permet d'appréhender dans quel contexte s'est imposé le partage colonial avec son mode de territorialité et comment se sont édifiés et se construisent encore aujourd'hui, avec de plus en plus de difficultés, les États-nations. Enfin, elle consiste à repérer les différents

* Socio-anthropologue, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), Paris.

cadres de référence auxquels ont recours les acteurs du commerce et, par là même, quels sont les ressorts d'un dynamisme économique à l'échelle du sous-continent.

Les dynamiques spatiales en Afrique de l'Ouest

Contrairement à l'image stéréotypée d'un continent replié sur lui-même, l'Afrique de l'Ouest médiévale était un espace international inscrit dans « l'économie-monde » [Braudel, 1979] de la « Méditerranée du XVI^e siècle ». Les caravanes marchandes acheminaient l'or du Soudan jusqu'aux villes arabes et, en retour, approvisionnaient les métropoles ouest-africaines en sel, en barres de fer, en étoffes, en perles et en manuscrits venus du Nord.

Les sociétés villageoises ouest-africaines n'étaient pas régies non plus par un mode de production autosubsistant, le continent était constitué de « chaînes de sociétés » en relations les unes avec les autres, chacune d'entre elles étant intégrée, avec son mode de production et de redistribution, dans des formes générales englobantes [Amselle, 1986].

Si les relations intersociétales assuraient la continuité de l'espace ouest-africain, celui-ci n'était pas uniforme ni homogène. En effet, les villes, les systèmes politiques centralisés ou non, les réseaux d'échanges constituaient, bien avant la traite européenne et la colonisation, des facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace. Celui-ci pouvait être défini « comme un champ où circulaient, à partir d'un point nodal, des flux de relations, de biens, de services, d'idées ». À cette période, le continent pouvait, en quelque sorte, être représenté comme un « espace maillé » [Sautter, 1967] de réseaux étendus de parentés, de groupes appartenant à la même communauté marchande ou religieuse, de marchés hebdomadaires, de villes.

Il est possible de considérer qu'à l'époque précoloniale, le continent africain était structuré selon différents types d'espaces, les espaces d'échanges, les espaces religieux, les espaces monétaires, les espaces étatiques politiques et guerriers, et les espaces linguistiques [Amselle, 1986]. Les espaces religieux, dont l'extension fut assurée par les commerçants, correspondaient aux espaces d'échanges qui seront abordés plus loin. Les espaces linguistiques, qui distinguaient langue véhiculaire des sociétés dominantes et langues vernaculaires des sociétés dominées, correspondaient aux espaces politiques, lesquels seront de même pris en compte par la suite.

Les espaces d'échange

Aussi loin que remontent les sources concernant l'histoire du continent africain, il est fait mention d'échanges, de la circulation de caravanes marchandes à travers le continent, du commerce transsaharien entre le Maghreb et l'Afrique noire, tel que cela a été évoqué auparavant, et du commerce le long du golfe de Guinée, antérieur à l'arrivée des Portugais.

Ces échanges témoignaient d'un développement inégal du continent, d'une différence de potentiel entre régions; des auteurs comme Roberts [1987] ont

mentionné l'existence « d'îlots à haut pouvoir d'achat » ou de « pouvoir d'acquisition différentiel » à la faveur des villes soudaniennes par exemple. Ces relations d'échange inégal induisaient des migrations de populations en quête d'or et de cola puis, à la chute des grands empires ouest-africains, celles des marchands internationaux.

Ces échanges à longue distance ont généré avec eux une spécialisation et une division sociale du travail; chaque « producteur ne cherche plus à satisfaire la totalité de ses besoins, mais un besoin commun à plusieurs autres producteurs qui lui fourniront les produits de leur spécialisation » [Meillassoux, 1971]. Cette division sociale du travail, produit des échanges, constituait donc un premier facteur de structuration des espaces précoloniaux ouest-africains. Les bassins de production circonscrivaient des régions spécialisées dans les biens précieux comme la cola, le sel, l'or, les textiles et les captifs, mais également dans les produits de consommation courante comme les céréales et les tubercules. Les espaces d'échanges, plus étendus que les zones de production, correspondaient à des aires de marchés fréquentées par les producteurs ou par des peuples courtiers ou des commerçants professionnels haoussa ou dioula. Enfin, les centres de consommation pouvaient être situés à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres de distance.

Ainsi chaque société locale était insérée dans ce premier maillage du continent en bassins de production, espaces de circulation et centres de consommation. Même les zones situées à l'écart des grandes routes marchandes, comme la région de Gubu du Sahel, l'ancienne capitale du Wagadou située à côté de Nioro au Mali, étaient inscrites dans ces espaces d'échanges [Meillassoux, 1971]. Au XIX^e siècle, Gubu vivait de sa production esclavagiste¹ de produits agricoles et artisanaux, destinée à répondre à une demande externe, et de ses échanges avec les pasteurs maures. Les barres de sel et pièces de guinée², obtenues auprès des Maures contre les céréales et les bandes de coton tissé, servaient de monnaie d'échange et permettaient aux habitants de Gubu d'organiser des expéditions vers les grands marchés de Banamba et Ségou où ils s'approvisionnaient en main-d'œuvre servile nécessaire à leur production.

Les espaces monétaires

La circulation de monnaies, tels les bandes de coton, les barres de sel, les cauris, la poudre d'or, la monnaie métallique comme les manilles, les *sompe* et les *gwinzès*³..., correspondait à l'existence de véritables zones monétaires. Les écrits

1 Malgré l'abolition de la traite atlantique en 1815, les guerres d'El Hadj Umar et de Samori favorisèrent la recrudescence du commerce esclavagiste et alimentèrent en captifs les États comme le Wagadou, demeurés à l'abri des dévastations.

2 Pièce de tissu importé de 15 mètres de long sur 0,80 mètre de large, teinte à l'indigo.

3 Manille : sorte de bracelet, essentiellement en cuivre, avec les extrémités renflées, ayant cours du XVI^e au XIX^e siècle au Nigeria et en Côte-d'Ivoire ; *sompe* : mince tôle de fer repliée en gouttière ayant cours jusqu'au début du XX^e dans le Centre et l'Ouest de la Côte-d'Ivoire ; *gwinzès* : tige de fer mi-martelée, mi-torsadée ayant cours jusqu'au début du XX^e siècle au sud de la Guinée, au nord de la Sierra Leone et du Libéria.

arabes ont en effet mentionné l'usage ancien de plusieurs modes de paiement comme les cauris dès le IX^e siècle, les barres de sel et les pagnes dans la boucle du Niger au XIV^e siècle, les gabbacks ou bandes de coton, à l'intérieur du continent, dans le Karta au Soudan et dans le Kanem au XV^e siècle, les pagnes en bandes de coton tissé et teint à l'indigo plutôt dans les régions côtières comme en Sénégal-gambie [Rivallain, Iroko, 1986].

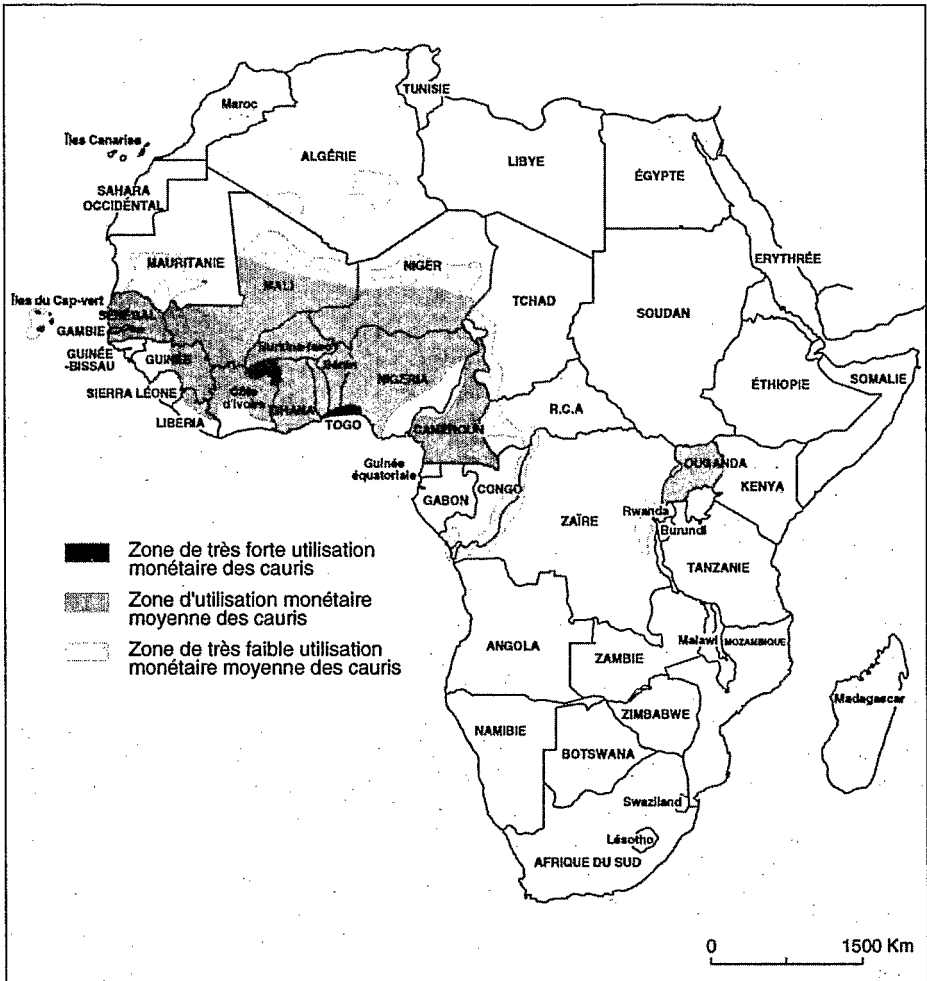
Le cas des cauris est révélateur de l'importance des échanges sur le continent, de leur coexistence avec d'autres monnaies correspondant à différentes aires d'influence, enfin de l'enjeu politique que représentait le contrôle de leur approvisionnement [Iroko, 1987]. Originaires des îles Maldives, les cauris ont été acheminés en Méditerranée par les commerçants juifs, puis introduits en Afrique de l'Ouest par les commerçants arabes, à travers le commerce transsaharien, dès le IX^e siècle. Les cauris étaient, jusqu'au XVI^e siècle, utilisés pour les transactions courantes, l'or jouant le rôle de mode de paiement des marchandises de valeur. Pendant cette période, la présence de cauris acheminés à travers le Sahara est attestée sur les côtes ouest-africaines et témoigne donc de relations entre les villes sahariennes, la savane, la forêt et la côte. Aux XV^e et XVI^e siècles, le relâchement de la tutelle marocaine et l'hégémonie songhaï dans la boucle du Niger ont permis aux Askia⁴ de s'approvisionner directement en cauris sans passer par les commerçants arabes.

À partir du XVI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, les cauris furent importés massivement par les bateaux européens comme moyens de paiement du trafic négrier. Les commerçants arabes avaient repris le contrôle de l'approvisionnement en cauris dans la boucle du Niger par le biais du commerce transsaharien. Pendant quatre cents ans, les cauris devinrent un mode de paiement des transactions de valeurs, comme l'achat d'un esclave, d'un âne, d'un terrain, de cotonnades... Utilisés comme monnaie de compte, dans les zones où ils circulaient, les cauris subissaient des variations de cours selon le climat d'insécurité, les guerres, les épidémies.

Bien que largement utilisés sur le continent, les cauris coexistaient avec d'autres signes monétaires et, parfois même, étaient exclus de certaines régions. En parcourant l'Afrique de l'Ouest, il était possible d'apprécier l'importance de la circulation des cauris et la répartition des différentes zones monétaires. En Sénégal-gambie, les cauris importés par les Européens étaient utilisés dès le XVI^e siècle ; ce n'est qu'au XVIII^e que ce mode de paiement se développa. À la fin du XIX^e, au niveau du comptoir de Saint-Louis, les marchandises étaient évaluées en guinées et en cauris. Cependant, les barres de fer restaient le mode de paiement dominant en Sénégal-gambie. En Mauritanie, les cauris étaient peu utilisés ; en pays khashonké, la monnaie qui avait cours était la bande de coton. En Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, les cauris étaient pratiquement absents au profit des *guinées*, manille, *sompe*. Au sud du Ghana, les autorités ashanti s'étaient opposées à l'introduction des cauris par les Anglais, l'or étant le principal mode d'échange dont ils contrôlaient la production. C'est surtout le Nord-Ghana, le Burkina Faso, les pays bambara et dogon, de même que le Bénin et le Togo qui constituaient la véritable zone des cauris. Ce territoire, situé entre le fleuve Niger et l'Atlantique,

4 Dynastie régnante de l'empire songhaï (XV-XVI^e siècles) dont la capitale était Gao.

Figure 1 – Zones approximatives de circulation monétaire des Cauris à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle



Source : Iroko [1987].

était le siège d'une circulation intense des cauris importés par les Européens pour la traite esclavagiste. Au sud du Nigeria, les cauris avaient cours à côté d'autres monnaies comme les manilles, les lingots et fil de cuivre; au nord du pays, c'est surtout au XIX^e que leur usage se répandit. Enfin, le Cameroun et le Tchad étaient aussi un espace de circulation des cauris. En ce qui concerne la boucle du Niger, elle est restée une zone d'importation et de redistribution de cauris acheminés dans le cadre du commerce transsaharien contrôlé à nouveau par le sultan du Maroc depuis la défaite de l'Askia de Gao.

La zone de contact entre les cauris venus du Sahara et ceux introduits par la traite atlantique se situait au niveau des neuvième et onzième parallèles, comme la ville de Kong, où les commerçants du Nord, chargés de sel gemme, entraient en contact avec ceux du Sud, celle de Gambaga sur la Volta blanche, ou même le grand Bornou, à la frontière actuelle du Bénin et du Niger.

Cette cartographie rapide des aires de circulation des cauris, de leur cohabitation avec d'autres monnaies, de leur exclusion de régions entières, des zones de contact entre cauris d'origine saharienne et cauris d'origine atlantique, correspondait à différentes aires de souveraineté politique ou marchande. Elle démontre l'aptitude des entités politiques africaines et des grands acteurs marchands à rejeter ou, au contraire, adopter une monnaie venue d'ailleurs.

Les espaces politiques

Les sources concernant l'histoire du continent font mention d'États, de royaumes, d'empires dont la souveraineté pouvait couvrir des superficies considérables. Les historiens africanistes et les anthropologues ont constaté une certaine corrélation entre les grands empires, le grand commerce international et le développement de l'esclavage. Et ceci même s'il a été observé, comme dans la société baule, qu'un commerce à longue distance pouvait se développer sans État centralisé [Chauveau, 1980].

La principale différenciation politique de l'espace ouest-africain se faisait entre sociétés englobantes, qu'il s'agît de sociétés à pouvoir centralisé ou non, et sociétés dominées. Les premières se définissaient par une plus grande capacité à délimiter l'espace ; quant aux secondes, elles s'installaient là où les premières leur laissaient la place. Les relations entre sociétés englobantes et sociétés dominées étaient soit de type tributaire, obligation de verser or et cauries au royaume de Ségou, soit de nature prédatrice, razzias organisées par les chefferies foubé. Elles ont généré d'importants mouvements de populations serviles vers les États dont la base économique dépendait de l'esclavage et des échanges.

Certains auteurs ont abordé la dynamique de l'espace africain à partir du concept de « frontière » [Kopytoff, 1987], compris ici non comme limite mais comme front pionnier. Dans le contexte spécifique africain⁵, la frontière d'une société, c'était, en quelque sorte, son espace potentiel d'implantation, sa zone d'intrusion légitime, par exemple la contrée où allaient s'installer les cadets suite à un conflit avec leurs aînés. La création de frontières était le fait des sociétés englobantes comme des sociétés englobées, mais les premières faisaient preuve d'un plus grand dynamisme dans ce domaine. Dans la mesure où l'espace potentiel d'implantation d'une société est déjà investi par d'autres et où l'installation

5 La thèse de F. J. Turner sur la frontière a été élaborée initialement en 1893 pour les États-Unis en fonction de la spécificité de l'histoire américaine. La frontière, ou front-pionnier, est comprise comme vagues successives de colonisation vers l'Ouest du continent à partir d'un centre. Pour l'Afrique, cette notion a d'abord été utilisée pour évoquer l'intrusion européenne en Afrique du Sud ou même la pénétration coloniale partout ailleurs. Finalement, d'autres auteurs comme d'Azevedo (en 1962 pour l'histoire de la région Sierra Leone-Libéria) ont démontré la fécondité de ce concept pour l'histoire africaine antérieure à la traite et à la pénétration européenne, à condition de lui donner un sens plus réduit de « frontière locale ».

des nouveaux arrivants requérait négociation avec les premiers occupants, il est même fait mention de « frontière interstitielle » ou de « frontière intérieure ».

La logique spatiale de création de « frontière » est à mettre en relation avec la structure des sociétés ouest-africaines où les segmentations, éclatements, scissions ont toujours été des phénomènes récurrents. Les récits d'origine d'un village ou d'une société relevés par les anthropologues et les historiens mentionnent toujours que son fondateur est venu d'ailleurs, d'une autre région d'où il a migré suite à un conflit avec ses aînés, un désaccord, une exclusion ou une guerre.

Le conflit aînés/cadets a souvent été à l'origine de nombreux départs qui ont permis de résoudre un paradoxe inhérent aux sociétés ouest-africaines, à savoir le pouvoir des aînés et, en même temps, le fait que tout cadet-homme est appelé à devenir un aîné à son tour. Au fur et à mesure qu'ils prenaient de l'âge, les cadets ressentaient de plus en plus cette contrainte hiérarchique face à leurs aînés qui contrôlaient les ressources collectives et les utilisaient à leur avantage, tout particulièrement dans le domaine de l'accumulation des femmes. Le départ des cadets et la création d'un autre espace social et politique à partir duquel ils restaient en relations avec leur société d'origine ont toujours été – et sont encore – un moyen de résoudre cette tension propre aux sociétés lignagères.

La lutte pour le pouvoir dans un système politique centralisé, chefferie ou royaume, pouvait conduire à la migration de celui qui avait été évincé et à son installation, avec ses dépendants, dans un autre lieu. Les guerres de conquête, les raids, les pillages ont entraîné de considérables mouvements de population. Les chefs défaits trouvaient avec leurs parents et dépendants de nouveaux lieux où s'implanter et, si possible, dominer à nouveau. La quête de l'aventure constituait aussi un moteur de départ et d'une installation ailleurs, donc de création de « frontière ».

Ainsi les groupes de cadets, les exclus de la course au pouvoir, les aventuriers ont été à l'initiative, dans la zone « frontière » de leur société d'origine, de la fondation d'un quartier, d'un hameau, d'une chefferie. La nouvelle entité politique, ainsi constituée, attirait d'autres parents également rejetés de la société d'origine, ou bien, une fois renforcée, pouvait se joindre à d'autres groupes et éventuellement les dominer. Ce centre politique créé devenait à son tour producteur de « frontière » où, à l'occasion de conflits qui ne manquaient pas d'émerger, s'installaient les mécontents ou les contestataires. Cette dynamique politique structurée des sociétés ouest-africaines se reproduisait ainsi, générant d'incessants déplacements de population, implantations de communautés, créations de villages, émergences de formes politiques centralisées, mais également, éclatements de lignages dominants, dissolutions de chefferies.

La thèse de la « frontière » appliquée à l'histoire africaine suppose que les sociétés ont été formées à partir d'un groupe initial, lequel s'est ensuite reproduit sur la base de cette dynamique de création de « frontière ». Ce processus n'a cessé de se reproduire au cours de l'histoire du continent et explique que des sociétés géographiquement éloignées partagent un même modèle de culture politique. Cette thèse est corroborée par les travaux de linguistes [Greenberg, 1970], d'archéologues [Clarck, 1970] et d'historiens [Murdock, 1959], selon lesquels les populations ouest-africaines auraient été en contact étroit les unes avec les autres,

du fait de leur concentration dans la bande saharienne fertile de 5 000 à 2 500 ans avant J.-C. C'est pendant cette longue et étroite cohabitation que se serait fabriquée cette matrice culturelle ouest-africaine commune, jusqu'à la période où l'extension du désert a conduit les populations à se répandre progressivement vers le sud dans des espaces plus larges. Chaque société créée serait donc une variation locale d'un modèle régional englobant.

Les relations entre une société à pouvoir politique centralisé et sa « frontière » peuvent être représentées comme une structure concentrique autour de l'autorité centrale exerçant un contrôle dégressif en fonction de l'éloignement de ses périphéries. La première périphérie était composée de dépendants intégrés et assimilés. Les alliés subordonnés jouissant d'une certaine autonomie occupaient la deuxième périphérie. Le cercle suivant concernait ceux qui étaient assujettis à l'impôt. Au-delà, le contrôle était limité à certains aspects, comme la participation à certains rituels matrimoniaux ou funéraires. Pour ce qui est des confins de sa « frontière », le centre devait y effectuer quelques raids et pillages pour tester l'étendue de son pouvoir. À ce niveau, « un *no man's land* » politique le séparait d'une autre métropole ou d'un autre centre politique dont le contrôle politique sur sa « frontière » s'exerçait de la même manière.

La logique spatiale précoloniale ouest-africaine, telle que les travaux des historiens et des anthropologues ont pu la mettre à jour, démontre que l'espace africain n'était pas territorial mais restait avant tout social. Traditionnellement, un village, une région ou une chefferie sont identifiés par le nom du groupe qui les occupe. Les racines africaines se conçoivent par référence à un groupe de parenté, à un ancêtre évoqué, à une position généalogique plutôt qu'à un lieu. L'aptitude sociale à transcender les racines physiques a toujours conféré une grande mobilité aux sociétés africaines, les groupes ou les individus pouvant se déplacer dans une contrée où ils établissaient de nouvelles racines en devenant fondateurs de villages.

Les acteurs économiques et sociaux, qu'ils soient individuels ou collectifs, se mouvaient donc à l'intérieur de ces différents espaces, en fonction des contraintes, des conflits et des opportunités que leur offrait leur environnement. C'est dans une telle dynamique spatiale, complexe, multiforme, hiérarchisée, mouvante, donnant naissance à des sociétés composites s'interpénétrant les unes les autres, que s'est imposée avec une brutalité simplificatrice la logique coloniale.

Le partage colonial

Au XIX^e siècle, le continent africain était encore, pour les Européens, une immense *terra incognita*. « Or découvrir un lieu conférait une manière de droit : l'appropriation cognitive consécutive à une découverte ouvrait la voie à une appropriation territoriale » [Pourtier, 1986]. Les explorateurs qui sillonnaient l'Afrique entreprirent, à partir de repérages approximatifs, de « mettre en carte » le continent.

Il s'agissait pour les puissances coloniales de passer des sphères d'influence à des territoires coloniaux fixés par une frontière-limite précise. Autant le partage a été effectué avec soin là où s'opposaient les rivalités coloniales, autant, à l'intérieur des fédérations, les frontières entre colonies relevant de la même autorité

coloniale furent définies avec moins d'attention. Cependant, les Européens cherchaient une légitimité à l'élaboration de ce puzzle africain; ils la trouvèrent du côté de la nature sous la forme des bassins hydrographiques et non du côté de l'histoire. Les territoires créés portent les noms de fleuves, le Sénégal, le Niger, le Nigeria, la Haute-Volta. Cependant, quelques États, comme le Mali, le Ghana, le Zimbabwe, se sont symboliquement réappropriés leur histoire, en adoptant, à leur indépendance, des noms de formations politiques.

Le projet colonial n'était pas homogène et, de leur côté, les formations politiques et les sociétés n'ont pas toutes réagi de la même manière à son emprise. Dans le cas particulier de l'« *indirect rule* », certaines formations politiques fortement hiérarchisées ont été prises en compte par les Britanniques. Ainsi, au Nord-Nigeria, ces derniers ont mené leur projet colonial en s'appuyant, après les avoir soumis, sur les émirats foubé, notamment celui de Sokoto [Piault, 1987]. À l'opposé, à partir de 1900, l'administration coloniale française porta un coup aux grands chefs et dignitaires locaux; elle morcela les territoires, sur lesquels ces derniers prétendaient encore avoir quelque souveraineté, en villages qui devinrent les nouvelles unités administratives de base. Ainsi le roi d'Abomey, Ago-Li-Agbo, pourtant mis en place par les Français, a été arrêté en 1900. Le roi du Macina, Aguibou, allié de la France, a été également évincé en 1902. À partir de 1910, la chefferie traditionnelle fera place progressivement à la chefferie administrative [Suret Canal, 1973].

Les formations sociales et politiques africaines n'étaient pas conçues comme des territoires d'un seul tenant, elles fonctionnaient par le biais de réseaux d'alliances, d'appartenance, d'allégeance de hameaux, de maisons et de villages, souvent séparés de leur maître par des espaces soumis à d'autres contrôles. Cette topologie représentait un « casse-tête » pour l'administration coloniale qui tailla dans les familles, les peuples, les royaumes [Meillassoux, 1987].

La plupart du temps, le tracé des frontières était étranger aux pratiques spatiales autochtones telles qu'elles ont été évoquées ci-dessus. La dynamique productrice de « frontière » décrite précédemment a été inévitablement gelée. Un nouveau mode de territorialité s'est imposé, selon lequel frontière d'une société ne voulait plus dire extension ou implantation possible, mais limites figées à l'intérieur desquelles se maintenir.

Le partage du territoire en cercles, districts et territoires fractionnait cette économie-monde de l'Afrique précoloniale en « une myriade de petits espaces sociaux érigés en races, tribus et ethnies » [Amselle, 1986], désarticulant les relations qui existaient antérieurement entre les sociétés locales. Les administrateurs durent parallèlement mener un travail de classification des sociétés à enfermer dans de nouveaux découpages territoriaux, qui fut mis en œuvre selon diverses modalités. La création d'ethnies *ex nihilo* est devenue un mode d'identification; les Bété, ethnonyme désignant des populations soumises à l'emprise coloniale, ont été identifiés arbitrairement et inscrits dans un territoire découpé dans un continuum culturel par l'administration [Dozon, 1985]. La « transposition sémantique d'ethnonymes utilisés avant la colonisation à des contextes nouveaux » fut également un mode de repérage; le terme « *Dioula* », désignant les commerçants musulmans, est devenu au Burkina Faso une ethnie; le terme « *Bambara* » utilisé

par les commerçants musulmans pour désigner les autres, c'est-à-dire les paysans idolâtres, est devenu une ethnie [Bazin, 1985]. Enfin, les unités politiques ou toponymes précoloniaux se sont aussi transformés en dénominations ethniques, comme dans le cas des Malinke ou des Gourmantche.

Un des enjeux de la domination coloniale était la superposition des espaces d'échanges, des espaces monétaires à l'intérieur des espaces politiques nouvellement délimités.

Cependant, les populations et les familles, que le partage colonial et parfois même des puissances coloniales rivales ont séparées, ne sont pas restés inactives face à cette nouvelle partition et ont franchi les frontières. Les commerçants, habitués de tout temps à sillonner le continent, ont continué à circuler dans des espaces dépassant les limites étroites des nouveaux territoires imposés. Les nouvelles frontières-limites sont devenues paradoxalement, par le jeu des acteurs hérité du passé, des opportunités d'échanges, dans la mesure où elles ont délimité de nouveaux espaces de développement différenciés que sont les États et les zones monétaires distinctes.

État contemporain et territorialité

L'État africain est le produit d'un héritage colonial. Mais les travaux des anthropologues, des historiens et des politologues ont montré que, reposant également « sur des fondements autochtones et sur un processus de réappropriation des institutions d'origine coloniale qui en garantissent l'historicité propre, il ne peut plus être tenu pour une simple structure exogène » [Bayard, 1989]. Les États africains actuels ont adapté les logiques héritées du passé à leurs projets et à leurs intérêts.

Le contrôle et la superposition des différents cadres spatiaux qui structuraient le continent – espace d'échanges, espace monétaire, espaces politiques – ont représenté en outre un enjeu pour les jeunes États. Ainsi, dans certains pays, la création monétaire a été le moyen d'asservir l'espace économique à l'espace politique. Mais, dans la mesure où les différents espaces qui organisent le continent reposent avant tout sur des logiques sociales, le contrôle des hommes est devenu la principale préoccupation des classes dirigeantes des jeunes États ouest-africains. Les moyens d'y parvenir n'ont pas été partout les mêmes. Dans les régimes les plus centralisés où l'État était le pôle d'accumulation, le contrôle social a résidé dans la capacité à redistribuer à de larges secteurs de la population. Le parti unique au pouvoir, avec brutalité pour certains ou avec habileté politique pour d'autres, a joué en même temps un rôle central dans le quadrillage social et politique de l'ensemble du territoire. Dans d'autres pays, le contrôle social s'est fait par les alliances stratégiques que la classe au pouvoir a établies avec les pouvoirs religieux et avec les grands commerçants.

Une telle logique politique, basée principalement sur le contrôle des hommes, est-elle devenue un mode de contrôle efficace du territoire d'État? Les acteurs sociaux et économiques ont le sentiment d'être membres d'une nation, mais ils s'inscrivent, en même temps, à travers leurs groupes de parenté, leurs confréries religieuses, leurs communautés marchandes, leurs appartenances ethniques ou

régionales, dans des espaces qui dépassent le cadre des États. Selon leurs besoins et selon la conjoncture, ils mobilisent l'un ou l'autre de ces modes d'appartenance pour assurer leur reproduction sociale et économique, ou même générer, pour certains, une accumulation. Avec la libéralisation, la diminution des moyens des États, leur perte d'influence, leur incapacité à entretenir, comme ils le faisaient auparavant, un large réseau de clients à travers une administration pléthorique ou à travers les sociétés-entreprises d'État, entraînent, inéluctablement, une perte de contrôle de l'espace national. Dans un tel contexte de crise des États, les différents groupes sociaux puisent dans leurs autres systèmes de références les solutions à leurs problèmes. Cette « plasticité » sociale, héritée du passé, leur donne une distance vis-à-vis du cadre des États-nations. Les modes d'identification auxquels ils ont recours ne correspondant pas toujours à l'inscription territoriale des États, ils contribuent encore à fragiliser ces derniers. La diminution du contrôle des hommes s'accompagne de la perte de contrôle de l'État sur son territoire.

*

L'affaiblissement des États, lié aux politiques d'ajustement structurel et au processus de décentralisation en cours dans plusieurs pays, nous éloigne encore davantage des perspectives d'une intégration régionale par le haut et entraîne une recomposition des acteurs en présence. Cette évolution oblige à reconsidérer le rôle respectif de chacun, État, acteurs économiques, producteurs, commerçants, entrepreneurs, et à prendre en compte leurs modes de fonctionnement et leurs logiques propres. Celles-ci s'inscrivent dans des espaces sociaux mouvants, structurés en réseaux ou en mailles et hiérarchisés par des pôles de pouvoir. En même temps, ces logiques s'enracinent dans des pratiques multiséculaires qui, au travers des changements induits par la traite et la colonisation, sont inscrites dans la longue durée et façonnent jusqu'à aujourd'hui les pratiques et les représentations des acteurs, en leur donnant une capacité de résistance, d'adaptation, voire de réinterprétation des formes sociales, économiques et politiques qui leur ont été et leur sont encore imposées.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE J.-L. [1986], « Ethnie et espace : pour une anthropologie topologique », in Amselle, Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte : 11-48.
- AMSELLE J.-L., GRÉGOIRE E. [1988], *Politiques nationales et Réseaux marchands transnationaux : les cas du Mali et du Niger/Nord-Nigeria*, programme « Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-ministère de la Coopération, 73 p.
- BAYARD J.-F. [1989], *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 330 p.
- BAZIN J [1985], « À chacun son Bambara », in Amselle, Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte : 87-127.
- BOUTILLIER J.-L. [1971], « Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production koulango », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, VIII (3) : 24-253.
- BRAUDEL F. [1979], *Civilisation matérielle et capitalisme, le temps du monde*, t. 3, Paris, Armand Colin, 548 p.

- CHAUVEAU J.-P. [1980], « Spécialisation écologique, état et réalisation de la valeur par les échanges à longue distance », *Cahiers d'études africaines*, 77-78 : 161-167.
- CLARCK [1970], *The Prehistory of Africa*, Londres, Thames and Hudson.
- DOZON J.-P. [1985], « Les Bétés : une création coloniale », in Amselle, Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte : 49-86.
- GREENBERG [1970], *The Language of Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 3^e édition.
- HOPKINS A. G. [1973], *An Economic History of West Africa*, Londres, Oxford University Press, 337 p.
- IROKO A. Félix [1987], *Les Cauris en Afrique occidentale, du X^e au XX^e siècle*, thèse de doctorat, CRA, Paris-I, 980 p.
- KOPYTOFF [1987], « The Internal African Frontier : the Making of African Political Culture », in *The African Frontier : the Reproduction of Traditional Societies*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press : 3-78.
- LAMBERT A. [1989], *Espaces et Réseaux marchands au Sénégal : les échanges céréaliers avec la Gambie et la Mauritanie*, programme « Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-ministère de la Coopération, 42 p.
- LAMBERT A., EGG J. [1994], « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2) : 229-254.
- MEILLASSOUX C. [1971 a], « Introduction », in *L'Évolution du commerce en Afrique de l'Ouest/The Development of Indigenous Trade and Market*, Londres, Oxford University Press : 3-48.
- MEILLASSOUX C. [1971 b], « Le commerce précolonial et le développement de l'esclavage à Gubu du Sahel (Mali) », in *L'Évolution du commerce en Afrique de l'Ouest/The Development of Indigenous Trade and Market*, Londres, Oxford University Press : 182-195.
- MEILLASSOUX C. [1987], « Consommer la rupture », in Piault, *La Colonisation, rupture ou parenthèse*, Paris, L'Harmattan : 47-56.
- MURDOCK [1959], *Africa : its People and their Culture History*, New York, Mc Graw Hill.
- PERSON Y. [1968], *Samori. Une révolution dyula*, Dakar, IFAN, t. I, II, III, 2 377 p.
- PIAULT M. [1987], « Au-delà de la colonisation, préserver une identité », in *La Colonisation, rupture ou parenthèse*, Paris, L'Harmattan : 19-46.
- POURTIER R. [1986], « Les géographes et le partage de l'Afrique », *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique. Le jeu des frontières*, 41, 2^e trimestre.
- RIVALLAIN J., IROKO A.-F. [1986], *Les Collections monétaires, VIII. Paléo-monnaies africaines*, Paris, Administration des monnaies et médailles.
- ROBERTS L. R. [1987], *Warrior, Merchants and Slaves : the State and the Economy in the Middle Valley, 1700-1914*, Stanford University Press, California, 213 p.
- SAUTTER G. [1967], *La Région traditionnelle en Afrique tropicale*, Colloque international du CNRS, 26-30 juin 1967, Strasbourg : 65-107.
- SURET CANAL J. [1973], *L'Afrique noire, occidentale et centrale*, Paris, Éditions sociales, 307 p.

La garnison-entrepôt

Janet Roitman *

La garnison-entrepôt est un terme rencontré dans les documents français des archives nationales camerounaises. Bien qu'elle ne constitue pas une entité typiquement africaine, la garnison-entrepôt est cependant une figure emblématique dont on retrouve la trace historique dans le bassin du lac Tchad. C'est un lieu de création de richesse, de régulation, de violence, d'accumulation, de redistribution, de sociabilité, et de subjectivités politiques et économiques. Elle résonne aujourd'hui comme une institution historique qui non seulement structure ces subjectivités, mais aussi établit des sensibilités et des façons de signifier qui sont à la fois militaires et commerciales.

Ma compréhension de la garnison-entrepôt a pour origine une recherche sur les conflits autour de la citoyenneté dans le Nord-Cameroun, une région marquée par des siècles de guerres continues et par des logiques de conquête¹. Bien qu'actuellement le Nord du Cameroun ne soit pas à proprement parler « en guerre », le contexte d'austérité extrême y est tel que les combats factionnels et les conflits armés dans la région ont exacerbé la nature de plus en plus indéterminée de la citoyenneté et du bien-être économique. L'économie informelle et les factions armées concurrencent l'État-nation pour la maîtrise contestée de l'autorité réglementaire et du pouvoir financier. Dans ce texte, nous tenterons de clarifier les conséquences de cette situation en nous référant aux définitions historiques du sujet fiscal. Cette tentative est, pour une bonne part, une réponse à deux phénomènes contemporains importants : 1) la simultanéité de l'intensification et de l'expansion des circuits commerciaux régionaux qui témoigne des relations ambiguës avec l'autorité régulatrice de l'État; 2) la place centrale de la relation fiscale dans beaucoup de revendications et manifestations de violence au Cameroun depuis la fin des années quatre-vingt. Aujourd'hui, les réseaux d'échanges qui traversent les frontières nationales permettent l'expansion de circuits commerciaux régionaux résultant souvent de modes violents d'appropriation. Nous analysons ici les conséquences matérielles de ces

* Département d'anthropologie, université de Californie-Berkeley. Texte traduit de l'anglais par Béatrice Hibou, CEAN-CNRS.

1 Invasions touarègues et nord-africaines, jihad du XIX^e siècle, conquête fulani, colonisation allemande puis française, conséquences des combats factionnels au Tchad et au Soudan, luttes dans le Nord du Nigeria [voir Smaldone, 1977; Reyna, 1990].

pratiques (la garnison-entrepôt) ainsi que leurs effets en termes d'intégrité de l'État-nation, en tant qu'entité géographique et en tant qu'autorité fiscale prééminente.

Nous aurons un aperçu de l'émergence de formes particulières – et le plus souvent violentes – d'appropriation dans le bassin du lac Tchad, puis nous aborderons la question énigmatique – et historique – suivante : ces modes d'appropriation sont-ils ou non légitimes ? Autrement dit, comment ceux qui se trouvent hors des frontières nationales de sécurité et de bien-être peuvent-ils juger comme légitimes ces formes d'expropriation et d'allocation, en fonction de certains paradigmes d'ordre social, de distribution équitable, de jugement, etc. ?

À cette fin, il sera fait référence, brièvement, à deux représentations, historiquement importantes, de signes légitimes de richesse et d'autorité dans la région : l'esclave et la population flottante. Nous soulignerons que l'esclave et la population flottante nécessitent tous deux des états liminaux confirmant l'idée selon laquelle la transgression des frontières spatiales et conceptuelles constitue une exigence pour la création de la richesse matérielle et pour la connaissance de celle-ci [Simmel, 1978; Bataille, 1973; Deleuze, Guattari, 1987; Appadurai, 1996; Stallybrass, White, 1989]. La garnison-entrepôt fait partie de cette logique historique de la production matérielle. Mais les modalités telles que l'anonymat, la marginalité, le mouvement, la circulation et la dispersion sont aussi bien des modes de pouvoir que des moyens de subversion, de libération et de transgression. En ce sens, bien qu'ils puissent remettre en cause l'efficacité de la puissance étatique, leur lien aux formes historiques de pouvoir définies par l'État-nation peut être concurrent ou complice, et pas nécessairement incompatible.

Réseaux commerciaux et « économie de brousse »

Bien que non définitif, ce dernier point traduit bien la situation contemporaine dans le bassin du Tchad. Les réseaux commerciaux qui traversent les frontières du Cameroun et qui renouent avec les économies transsahariennes et sahéliennes (d'est en ouest) ont été réactivés ces dernières années, générant des ressources significatives et opérant, pour une large part, en dehors de l'autorité réglementaire de l'État. Tout en sapant les institutions étatiques, ces réseaux révèlent l'existence d'autres institutions historiques, financières et de distribution. Plus important encore, ces réseaux sont dépendants de ressources provenant des marchés internationaux. Dans cette région, comme ailleurs sur le continent, la marginalisation sur certains marchés (les cultures d'exportation) a produit de nouvelles formes d'insertion économique internationale [Bayart, Ellis, Hibou, 1995]. Ces dernières sont constituées d'activités hautement risquées et lucratives : commerce d'armes à travers le Soudan, la Libye, le Tchad, le Cameroun, le Nigeria et le Niger; transit de pétrole, quincaillerie, matériel électronique, céréales, ciment, détergents et trafic actif de voitures et de camions 4 x 4 volés pour approvisionner des conflits persistants (au Niger, au Tchad, en Centrafrique et au Soudan); trafic d'ivoire autour du lac Tchad et de la République centrafricaine; transit de drogues

entre le croissant pakistanais, le Nigeria et l'Europe de l'Ouest; et vol à grande échelle par des gangs organisés².

Bien que ces pratiques commerciales et financières traversent les frontières, contournent les formes officielles de réglementation et soient condamnées par les administrateurs nationaux, elles sont financées et organisées selon des relations sociopolitiques régionales très anciennes. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, l'endettement était le principal moyen de produire des rentes dans l'économie politique régionale [Bayart, 1989]. À cet égard, les contrats obtenus à travers les projets de développement (bilatéraux ou multilatéraux) et les travaux publics constituaient des ressources importantes. Mais, à la fin des années quatre-vingt, la contraction de l'aide bilatérale et multilatérale a obligé la classe des commerçants urbains à réorienter leurs activités économiques. De transporteurs ou fournisseurs de travaux publics, ils se sont reconvertis dans ce qui restait ou qui commençait à émerger comme activité lucrative : leurs convois sillonnent désormais le Nigeria, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la Libye et le Soudan pour des opérations de contrebande, de commerce illégal de pétrole, etc.

Même si la prédominance de ces réseaux urbains sur l'ensemble du pays a été renforcée par les transformations économiques des deux dernières décennies [Roupsard, 1987], ces stratégies se sont développées de façon parallèle mais largement dépendante de celles poursuivies par l'ensemble de la population sans emploi et récemment appauvrie. Désormais, l'économie urbaine est, de plusieurs manières, largement subordonnée à l'économie de brousse. Dans la mesure où l'ajustement structurel a fait grossir les rangs des sans-emploi, la soldatesque de l'économie intérieure s'est, elle, aussi accrue. Ceux qui, autrefois, avaient trouvé un emploi dans l'agro-industrie locale, dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans les projets de développement et de travaux publics, travaillent désormais comme transporteurs, gardes, guides et porteurs le long des frontières nigériennes, camerounaises et tchadiennes. Certains de ces réfugiés économiques ont rejoint les réfugiés du conflit armé tchadien, parmi lesquels figurent d'anciens soldats du régime Habré et ceux récemment touchés par la campagne de démilitarisation³. Ensemble, ils conduisent des raids sur les routes et sur les marchés frontaliers [Pideu, 1995; Soudan, 1996; Dorcé, 1996; *N'Djamena Hebdo*, janvier 1997]. Beaucoup d'installations aux frontières servent désormais de dépôts, de points de chargement et déchargement et de caches. Certains d'entre eux « *are quietly flourishing... as local entrepôts specialized in precision goods such as radios, cassette-records, watches, etc., as well as petrol retailing and currency exchanges* » [Achu Gwan, 1992]. En écho aux butins capturés lors des razzias et aux redistributions

2 Sur les kalachnikovs et l'économie tchadienne, voir *Jeune Afrique*, 19 novembre 1992 : 28-30 ; sur l'économie de la drogue sur le continent, cf. Observatoire géopolitique des drogues, 1995 ; sur le banditisme de grand chemin, cf. Soudan [1996] et Dorcé [1996]. Plus généralement, *ibidem* et Bennafla [1996].

3 Entre 1992 et 1997, 27 000 militaires tchadiens devaient être démobilisés et désarmés. Dans la mesure où la kalashnikov est devenue une véritable monnaie et un moyen d'accumulation dans la région (qui circule surtout entre le Tchad, le Niger et la Libye), la plupart des soldats tchadiens ont réinvesti les 30 000 francs CFA obtenus en échange de leurs armes et uniformes militaires dans le marché des armes. En effet sur ce dernier, une kalashnikov est vendue environ 10 000 francs CFA. Voir *Jeune Afrique*, 19 novembre 1992 ; *Le Progrès*, 13 mai 1997 : 10-11 ; *N'Djamena Hebdo*, 15 mai 1997 ; et Bennafla [1996 : 65].

opérées dans les camps militaires fortifiés – marchés des esclaves (*sangyeere*) – ou à l'économie du jihad du XIX^e siècle, cette nouvelle représentation des sources de richesse inspire aujourd'hui de nombreux débats, notamment sur sa légitimité.

Réguler le butin et le sujet fiscal : concurrencer l'État-nation

Au Cameroun, la protestation sociale a pris récemment la forme d'un mouvement contre les appropriations fiscales en contestation de certaines relations économiques et de certaines formes de réglementation. En mai 1991, l'opposition camerounaise organisa l'opération « villes mortes », une stratégie de désobéissance civile qui cherchait à miner la base fiscale du régime à travers le blocus économique des villes, une grève générale prolongée, le refus de payer les taxes, l'utilisation de services clandestins afin de saper l'autorité fiscale, etc. En fin de compte, ce conflit a posé la question de la nature de la relation fiscale entre l'État et le citoyen. Les contestataires ont remis en cause les critères (objectifs, modalités, finalités) utilisés pour déterminer l'ensemble des droits et obligations inhérents à la relation fiscale. En ce sens, le conflit s'est, *in fine*, centré sur la nature de la relation fiscale et non pas sur celle de la réglementation en tant que telle. Il a posé la question de l'intelligibilité de la relation fiscale et de son mode d'exercice.

Passant rapidement sur ce point, nous devons toutefois noter que ce conflit autour de l'intelligibilité du sujet fiscal soulève une autre question importante : Comment la citoyenneté est-elle redéfinie à travers la renégociation des termes établissant les droits et obligations propres aux relations d'une économie politique régionale particulière et historiquement située ? Cela est très important dans la mesure où on le retrouve dans beaucoup de situations où l'efficacité des formes historiques de pouvoir définies par l'État-nation n'est plus assurée⁴.

Cela ne veut pas dire que la mort de l'État-nation est imminente ou que l'État n'est plus le lieu effectif de l'autorité. De tels pronostics, qui s'attachent aux nouvelles pratiques d'échange, aux nouveaux mouvements sociaux et aux mouvements de population sans précédent, tendent soit à se lamenter de la supposée (ré)émergence des identités ethniques, religieuses et subnationales [Huntington, 1993 ; Kaplan, 1994], soit à affirmer le caractère politiquement progressiste supposé implicite dans les « mouvements indigènes » ou même dans la nomadologie [Malkki, 1995]. Les préoccupations autour des politiques ethniques éclipsent souvent les questions liées à la création de richesses. Mis à part les rapports journalistiques (cf. les taliban en Afghanistan), l'anthropologie historique des modes violents d'accumulation et d'appropriation est souvent évacuée des débats publics sur la « globalisation » et sur l'organisation de la pro-

4 Bien que l'« effondrement » de l'État sur le continent africain soit souligné avec vigueur dans les commentaires politiques et journalistiques (cf. le discours sur le Rwanda-Burundi-Congo-Kinshasa), la vie sur le continent offre beaucoup d'occasions d'expérimenter l'effectivité de la puissance étatique. L'opération « villes mortes » a rapidement provoqué une réponse militaire au Cameroun, tout comme l'avait fait le mouvement Ogoni au Nigeria. Cependant, si certaines forces du régime camerounais sont aussi évidentes pour ses citoyens (de même que pour ses bailleurs de fonds internationaux), il est vrai que l'autorité régulatrice de l'État n'est plus assurée au Cameroun.

duction capitaliste⁵. Cela veut dire que la question de l'institutionnalisation des différents régimes d'accumulation – et donc leurs relations à celle définie par l'État-nation – n'est pas considérée comme une question de *pratique* historique.

Bien qu'un tel sujet nous amène au-delà des thèmes abordés dans cet article, il est important de souligner que de telles pratiques, dans le bassin du Tchad, sont directement issues de l'institution de l'esclavage, des déterminations coloniales des objectifs de régulation, et des modes historiques de production de richesse. Il est significatif de noter à ce sujet que la guerre, la *razzia* et les raids esclavagistes étaient très importants pour l'économie politique de la région, du XIV^e siècle, au moins, jusqu'au XIX^e siècle. Bien entendu, l'appropriation par la guerre constituait un des moyens essentiels de création de richesse [voir Stenning, 1959; Last, 1967; Goody, 1980; Smaldone, 1977; Reyna, 1990]. Après le XVIII^e siècle, alors que la plupart des raids étaient conduits à l'encontre des territoires non musulmans, la superposition de l'acte de jihad (ou guerre sainte des musulmans contre les incroyants) et des raids esclavagistes s'intensifia [Fisher, 1975, p. 102; Last, 1985; Lovejoy, 1978].

Jusqu'à cette période, le bien-être matériel des leaders du jihad provenait des activités pastorales. Leur émergence comme force politique et militaire dans la région était contingente de la redéfinition de la « richesse » et des modes de définition des droits sur la richesse. Ces dernières étaient inextricablement liées à la refiguration des représentations des sources de richesse – du bétail aux esclaves – qui dépendait fondamentalement de la production de l'« esclave » comme catégorie sociale et des « esclaves » comme matérialité du pouvoir⁶. En tant que catégorie objectivée de capital (dans l'échange) ou de travail (dans l'agriculture), en tant que « condition » (la servilité) et même en tant que mode d'être (l'esclave comme catégorie ontologique), ils contribuèrent à donner un caractère positif à la distinction (libre/non libre) qui transforme les captifs en richesse et structure l'idée de richesse licite obtenue à travers les conquêtes et la spoliation.

Mais cette lecture particulière de la nature licite de la richesse et du statut légitime de certaines formes d'appropriation était elle-même soumise aux logiques de conquête. Sous l'occupation coloniale européenne, les formes de pouvoir durent se confronter aux conceptions alors en vigueur de la liberté et de la richesse. Pour les Français, les preuves matérielles de soumission étaient essentiellement l'impôt. Dans la mesure où son rendement dépendait de la capacité à fixer et à immobiliser les populations – à travers le recensement, dans les villages des producteurs de culture d'exportation –, les signes de subordination ne dépendaient plus du seul statut de captif. Les représentations coloniales des objets appropriés et légitimes de richesse modifièrent la distinction fondatrice : du

5 Dans le discours académique, ce point a été souligné par Bayart [1994]. Sur l'anthropologie de la violence et de l'accumulation, voir Geoffrey [1990], Marchal [1993], Richards [1996], Hutchinson [1996], Nordstrom [1997].

6 Sans entrer dans le détail des aspects ethniques du jihad conduit par les Fulbe, il faut mentionner que le caractère positif du terme *fulbe* (ou du terme binaire musulman-*fulbe*) était rendu possible par l'existence d'un troisième terme, le *haabe-maccube* (ou esclaves-incroyants). Botte et Schmitz [1994] examinent comment la valence positive de l'identité *fulbe* est établie à travers des représentations négatives de la masse servile (ou *haabe-maccube*). Voir également Baumgardt [1994] et Verecke [1994].

couple libre/non libre à celui de fixe/mobile [Roitman, 1996]. Et de ce fait, la cible première de la réglementation devint la population flottante. En ce sens, ce tournant permit l'extension du champ discursif de l'intervention. Tandis que le pouvoir avait été principalement exercé à travers les conquêtes, la spoliation et les esclaves, le pouvoir colonial se greffa sur cet ensemble d'énoncés, donnant naissance à de nouveaux objets de pouvoir et de richesse : le franc, l'impôt et la population flottante.

En somme, la redéfinition et l'extension du champ d'intervention – qui vint à se référer principalement à la catégorie générale de population flottante – étaient une conséquence de la problématique coloniale d'établir le recensement en vue de définir le sujet fiscal. En des contextes et des moments historiques différents, cette catégorie avait signifié nomades, migrants, travailleurs saisonniers migrants, bandits, intermédiaires du commerce de caravane, commerçants tout court, bandits de grand chemin, vendeurs ambulants, fraudeurs, spéculateurs, maraudeurs, réfugiés, étrangers... En tant qu'ensemble indéterminé, la population flottante fut la pépinière de représentations persistantes des figures historiques de transgression. Elles étaient à l'origine de l'instabilité des prix (intermédiaires, spéculateurs), de la subversion au regard de la taxation (fraudeurs, nomades), ou de la violation de l'identité nationale (migrants, étrangers). Elles étaient l'expression ultime de l'instabilité sociale. L'ambiguïté résultant d'un état de dispersion associé à des mouvements physiques incessants, à des activités économiques nombreuses et combinées, à des schémas résidentiels précaires et à des affiliations et allégeances sans cesse mouvantes (ethniques, religieuses, politiques) contrariaient les tentatives coloniales de saisir, au sens littéral et au sens figuré, ces personnes dans des catégories sociales et en tant que sujets fiscaux. Bien que marginale et insignifiante en apparence, la population flottante était particulièrement importante pour les autorités coloniales : dans leur effort pour établir le recensement et l'impôt de capitation, *la position de ces « bandits » sur les frontières de la création de richesse les rendait indispensables aux logiques expansionnistes de la productivité et de l'extraction.*

Les logiques de déplacement et les stratégies multiples habitées par la population flottante s'expriment aujourd'hui dans les divers moyens d'existence transfrontaliers : trafics incessants sur le franc CFA, le franc français, le naira et le dollar, fourniture de multiples cartes nationales d'identité et exercice du vote dans différentes élections nationales, références confondues (amalgames) entre les diverses branches de l'islam, les préceptes chrétiens, les paradigmes développementalistes, les idéaux occidentaux de rationalité et les notions (*tropes*) locales de pouvoir et d'action. Le statut – supposé problématique – de leurs pratiques hybrides dans l'histoire politique du Nord-Cameroun est à nouveau articulé de diverses manières aujourd'hui dans la région. En tant que nomades, migrants, membres de diasporas, réfugiés et sans-abri, ils sont souvent considérés comme les victimes de la dissociation entre espace nationalisé et pratiques déterritoriali-

7 Par « pratiques déterritorialisées », nous nous limitons aux situations où le référent ultime est l'État-nation. En ce sens, nous nous éloignons des significations en termes de « nomadologie », un mode de représentation (voire absence de représentation) et de pouvoir alternatif. Sur ce dernier point, voir Deleuze et Guattari [1987].

sées⁷. Et tandis que leurs situations précaires sont souvent, à juste titre, attribuées à une mobilité sans précédent du capital et du travail en provenance de la réorganisation des arrangements capitalistes et de la montée des nouvelles formes d'accumulation transnationales, les états de dispersion et autres états itinérants ont toujours été considérés comme problématiques pour la territorialisation⁸.

Sans venir à bout de cette réflexion, il suffit de dire qu'aujourd'hui au Cameroun, la domestication des nomades, des sauveteurs, des ambulants, des clandestins, des réfugiés, des fraudeurs et de l'économie informelle dépend plus généralement de la façon dont sont considérées ces catégories : si oui ou non elles sont considérées étrangères à la nation, comme subversives dans la société, et comme irrationnelles économiquement. Dans le Nord, la population flottante est souvent associée à la très forte augmentation des vols et du banditisme de grand chemin. Cela conduit à la considérer comme la cause principale de l'insécurité économique et sociale. Plus encore, le fait qu'elle inonde les marchés de produits manufacturés bon marché en provenance du Nigeria et de l'Asie étend cette interprétation et explique qu'on la considère comme impliquée dans la subversion de l'intégrité nationale. Ceux qui travaillent sur les frontières sont régulièrement condamnés par les autorités comme forces subversives. Il est vrai qu'au Cameroun, les ambulants, les clandestins et les sauveteurs ont joué un rôle significatif dans la désobéissance civile, ce qui a contribué à les associer à la résistance. Cependant, les condamnations sont moins dirigées contre leur manque de patriotisme en soi qu'à l'encontre de leur revendication de certains droits – et spécialement des droits à la richesse et à la création de richesse (« argent de la brousse »).

D'un autre côté, le pouvoir significatif des sauveteurs-ambulants-clandestins s'illustre également dans leur style politique, autosuffisant et populiste. Durant l'opération « villes mortes », la poursuite de leurs activités (utilisation de voitures et motos non identifiées comme taxis, fraude du pétrole nigérian vers le Cameroun) a reflété l'expression d'un objectif politique explicite, celui de miner le régime et le parti au pouvoir en lui déniaient sa base fiscale. Dans ce contexte, la population flottante concrétise – personnifie – l'autorisation à la constitution d'une autonomie matérielle et à une stratégie politique clairement articulée.

Cependant, contrairement aux attentes, elle n'est pas nécessairement perçue comme une force allant à l'encontre de l'État. On soupçonne souvent que son évasion persistante de l'autorité provient de la complicité de l'État. Cela est étayé par le fait que les régulateurs étatiques de plus en plus pauvres s'appuient sur elle comme source de rentes, prélevant de lourdes commissions sur toutes sortes de trafics [Achu Gwan, 1992; Mbembe et Roitman, 1995; Bennafla, 1996; Herrera, 1995].

Sans conteste, ces interprétations concurrentes de la population flottante comme lieu de subversion ou comme potentiel de liberté doivent beaucoup à son statut liminal. Comme on l'a noté plus haut, cette indétermination résulte de son élaboration historique comme être sociopolitique instable. Bien que sa condition liminale soit bien entendu inhérente aux conceptions de la liberté, elle a été cru-

8 Ceci a été souligné dans les écrits récents sur les diasporas, bien que la plupart des commentaires célèbrent la nouveauté des états diasporiques.

ciale pour la conquête historique et la mobilité sociale dans la même région. Cette situation, qui n'est pas particulière au Cameroun, nous ramène au problème nord-camerounais de la production d'esclaves à travers le jihad. Ici, beaucoup de choses doivent être dites à propos de la relation entre conquête, mobilité, liberté et spoliation.

Durant le XIX^e siècle, la production d'esclaves requit des terres susceptibles d'être soumises à des raids. L'acquisition de la forme prééminente de richesse et de propriété dépendait fondamentalement de la frontière ou des limites entre dar al-Harb (terre d'incroyance) et dar al-Islam (terre d'Islam)⁹. La définition du statut de l'esclave potentiel légitime dépendait de la définition du statut du territoire sur lequel vivaient les captifs potentiels¹⁰. Aussi, dans la mesure où le statut de la terre définissait le statut de l'individu, la conversion à l'islam n'était pas toujours suffisante pour garantir la liberté. Seuls la hijra (migration, fuite, retrait) de dar al-Harb vers dar al-Islam et l'engagement consécutif dans le jihad contre les premiers établissaient une position authentique de « croyance » (« liberté »)¹¹.

Dans la pratique ou dans le schéma de référence de l'action légitime, la hijra a été le fondement de l'association historique entre la guerre et la migration¹². Dans le contexte du bassin du Tchad, où l'esclavage a été un moyen important de production de richesse, la hijra ou transgression des définitions spatiales entraîne la rupture des relations familiales et de parenté et éloigne le captif potentiel du domaine de la propriété et de la richesse. À travers la hijra, on entre dans « la liminalité de la pauvreté et de l'impuissance » [Fisher, 1986]. Bien que cela veuille dire dépossession du fait de l'exil, cela peut aussi donner le droit de « partager les butins de guerre (*ghanima*) » [Masud, 1990]. Ici, dépossession et accès à la richesse sont paradoxalement (l'auteur utilise le mot « *oddly* ») couplés. S'exiler de dar al-Harb vers dar al-Islam signifie s'éloigner d'un asservissement potentiel : c'est se saisir soi-même comme butin¹³.

Tout cela témoigne d'un mode spécifique de valeur ou d'apprécier – et non de répudier – des états de dépossession supposée ou de déracinement : circulation, mouvement, migration, exil, hijra, fuite... Ce sont les différents états de la population flottante. De sorte que les nomades, les fraudeurs, les intermédiaires et autres maraudeurs, même si on s'en est méfié, s'ils ont été exclus et bannis, et si on les a fuis, ont également été célébrés et vénérés. Les réfugiés, les guerriers-

9 Selon la doctrine, dans la mesure où l'islam était considéré comme l'espace de liberté, la religion de la terre était considérée comme la religion de son émir, quelle que soit la proportion de la population musulmane dans la région. Sur l'islamisation, sur les frontières de l'islam et sur la « violence sur les frontières » dans la région du lac Tchad, voir Levztzion [1985].

10 Comme on peut s'y attendre, la pratique était hétérodoxe. Pour les commentaires sur les débats passionnés à l'époque, voir Willis [1985], Masud [1986], Last [1967].

11 Ceci est la reformulation par Dan Fodio de la doctrine de la hijra qui se généralisa dans d'autres parties de l'Afrique. Cf. Masud [1986] pour des commentaires de textes. Sur le caractère liminal et l'acte symbolique de la hijra selon Dan Fodio, voir Fisher [1986].

12 Masud [1990] explique que *hijra*, terme arabe... veut dire littéralement « abandonner », « casser les liens avec quelqu'un » (comme les liens de parenté ou d'autres associations personnelles), ou « migrer ». Et la migration (*hijra*) est amorcée par des pactes de guerre ou par la reconnaissance d'obligation de mener le jihad. C'est à travers cela que le mouvement et la rupture engendrés par la hijra constituent l'espace de guerre.

13 L'expression « *Seize himself as spoils* » est de Willis [1985 : 21] citant al Karashi.

migrants, et les mercenaires (*free lance military*) étaient les champions du jihad par la hijra dans le bassin du Tchad [Njeuma, 1973; Last, 1992; Burnham, Last, 1994]. Et ces différents états en devenant impliquent tous la transgression des frontières. Au-delà de la valorisation, comme transgression, ils posent aussi des conditions pour la création de richesse – en ce sens, générant la richesse elle-même (butin, surplus) et le savoir sur ces richesses (« l'économie de la brousse »). Contrairement aux apparences, la population flottante ne concentre pas tous les comportements indéterminés. Bien que souvent attachées à subvertir les arrangements spécifiques de domination et de subordination – dans lesquels la résistance prend la forme de razzias et de brigandage, jouant sur l'inversion des logiques de spoliation –, ses composantes ne se situent pas en dehors des tactiques et des stratégies de maîtrise et de domination, de production et de connaissance¹⁴. La dispersion est un mode de pouvoir tant qu'il est indéterminé et perturbateur.

Aujourd'hui au Cameroun, comme noté plus haut, la propriété de la richesse et les manières appropriées de réguler sont très débattues. Comme dans la plupart des autres lieux dans le monde, la mobilité sociale n'est non seulement plus assurée mais elle est potentiellement réversible [Mbembe, Roitman, 1995]. Et les fondements de la richesse ne sont plus déterminés d'avance. Les appropriations auparavant consacrées par certaines distinctions sociales (libre/non-libre) sont désormais exercées sans attention aux distinctions. Actuellement, presque tout le monde peut espérer expérimenter l'aliénation de la richesse à travers des moyens violents. Que cela soit par des régulateurs financiers qui ferment les magasins de commerçants, les enferment et les transportent dans des camions jusqu'en prison; ou des douaniers ou gendarmes renégats qui pillent les camions et les voyageurs, faisant eux-mêmes de la contrebande et du braconnage; ou encore, des coupeurs de route ou jeunes désœuvrés qui volent des voitures et attaquent les convois. Aujourd'hui, tout le monde prend son butin.

Bien entendu, le Nord-Cameroun a été récemment décrit par les indigènes comme une « province abandonnée aux coupeurs de routes » et aux « guérillas » [Pideu, 1995]. Ces dernières sont constituées pour la plupart des militaires récemment démobilisés ou qui ne reçoivent pas de paies et de dissidents des factions tchadiennes, tous ceux-là travaillant avec des Camerounais, des Nigériens, des Centrafricains et des Nigériens servant de guides ou de fantassins. Leurs exploits apparemment sporadiques et improvisés font partie de ce que j'ai décrit plus haut comme une économie générale qui articule les réseaux commerciaux urbains avec l'économie de brousse. Comme noté, ces réseaux commerciaux sont de plus en plus dépendants de ressources provenant du marché international (armes légères, devises, quincaillerie) et constituent donc souvent – et de façon croissante – des prises attractives pour ceux qui tentent de reconstituer des réseaux financiers et commerciaux défunts. Ceux qui gèrent cette organisation matérielle, le recrutement des travailleurs et les ressources financières nécessaires à la constitution des

14 Inspiré par les remarques de M. Foucault [1979] que le pouvoir est engendré en de multiples points de son exercice et que, dans la mesure où les sujets de pouvoir sont eux-mêmes porteurs de leur vérité, la résistance n'implique pas une condition d'extériorité. Au contraire, c'est une situation dans laquelle l'intelligibilité des relations de pouvoir devient ébranlée.

réseaux, comprennent des leaders de factions ou de groupes rebelles comme le Mouvement démocratique pour le développement (MDD) près du lac Tchad; et même des officiers qui cherchent des rentes sur le commerce frauduleux qui est aujourd'hui plus attractif que leur salaire officiel, ce qui explique leur dénomination au Tchad de « douaniers-combattants ¹⁵ ».

Ces alliances commercialo-militaires et leurs contreparties dans la brousse constituent des figures émergentes de l'autorité régulatrice dans le bassin du Tchad. Leurs exactions et leurs réquisitions-prélèvements sont souvent tolérées voire approuvées par les populations locales au même titre que celles faites par l'État. En tant que régulateurs, elles concurrencent effectivement l'État-nation. Mais cela n'empêche pas que l'État lui-même soit le lieu où l'activité économique non régulée soit générée. Au Cameroun, des biens volés lors d'une attaque à main armée sur une route ont été retrouvés plus tard dans les locaux d'une sous-préfecture. Au Tchad, une employée dans les services postaux a refusé de révéler l'identité des coupeurs de route parce que, a-t-elle dit, « ils me connaissent très bien », sous-entendant qu'ils étaient, comme elle, membres de l'administration [Ngarngoune, 1997]. Et lorsque les gens d'un village camerounais ont poursuivi les coupeurs de route au-delà de la frontière, ils ont été stoppés par le chef du village tchadien qui les a remis aux mains de ces mêmes bandits. Un rapport a noté que « ces personnes sont des membres dissidents de l'armée tchadienne qui obéissent à un certain commandant Kah » [Dorce, 1996]. Les armes saisies du côté camerounais de la frontière comprenaient un bazooka, objet qui n'est pas courant sur les marchés villageois locaux...

Le point que je souligne ici n'est pas qu'il y a une implication nationale (*i.e.* camerounaise ou tchadienne) dans ces réseaux de commerce et d'accumulation sub-et transnationaux, mais plutôt que leur endogénéisation les rend à la fois nationaux et non nationaux, la distinction national/non national perdant son sens. Néanmoins, la complicité entre les représentants des autorités étatiques et non étatiques dans cette économie régionale défie l'intégrité des pays impliqués au moins au niveau du monopole légitime de la violence, voire en termes de viabilité économique des États.

Nous insistons sur ce point parce que la réhabilitation des réseaux commerciaux et financiers dans le contexte d'une austérité économique sévère et d'un ajustement structurel est telle que la création de richesses par la violence devient une rationalité de plus en plus dominante. Sa logique est normalisée dans le contexte local et s'accommode fort bien d'importantes caractéristiques internationales (absence d'investissements étrangers; effondrement des marchés de matières premières; augmentation des opportunités d'enrichissement à travers les trafics d'armes et de drogue; circulation de mercenaires, musulmans comme chrétiens).

15 Ces informations proviennent d'observations personnelles durant nos séjours au Nord-Cameroun et au Tchad et d'interviews. Les références, peu nombreuses, sont : Fae [1997] sur le mouvement de guérilla autour du lac Tchad ; sur les soldats démobilisés ; sur les activités de recherche de rentes par les militaires ; Abba Kaka [1997] et Ngarngoune [1997]. Bien qu'en dehors de mon champ de recherche, la région comprenant le Sud du Tchad, la province camerounaise du Nord et la Centrafrique présente une situation analogue : les principales différences résident dans l'identité des rebelles (*i.e.* les forces armées pour la République fédérale dirigées par Laoukein Bardé) et la nature de la richesse (les diamants de Centrafrique et la poussière d'or du Sud du Tchad).

En ce sens, bien que le recours à l'appropriation violente puisse être inspiré par une diminution de la richesse matérielle et par un rétrécissement de l'accès à de telles richesses (la « marginalisation des économies africaines »), il pourrait également provenir de l'expansion concurrente de la forme de valeur qui dénote elle-même l'extension du champ discursif dans lequel la richesse et la valeur sont énoncées et représentées. Tout comme la population flottante a émergé en tant que signe ambigu de richesse, excédant celle des esclaves, la spoliation signifie aujourd'hui beaucoup de formes de valeur qui n'étaient pas précédemment incluses dans le lexique de la richesse.

En tout état de cause, la pratique de création de richesse par la prise indique que l'usage légitime de la force n'est pas, aujourd'hui, du domaine exclusif de l'État dans le bassin du Tchad. La garnison-entrepôt et les installations frontalières – qui sont des paradis de sécurité pour les réfugiés, les fraudeurs, les gardes et les guides et qui servent de dépôts ou de points d'éclatement – génèrent des régimes de violence alternatifs et souvent validés. Ils ne sont pas toujours vus comme des postes avancés anarchiques; selon la vision que l'on a de la richesse, de l'autorité et de la liberté, ils peuvent aussi être des lieux de pouvoir qui protègent et donc qui sont soutenus [Last, 1992¹⁶]. Les formes de la violence associées à ces modes particuliers d'appropriation sont inhérentes à certaines stratégies de mobilité socio-économique (ce qui n'est d'ailleurs pas particulier à l'Afrique : voir Weber, Braudel et Tilly et, pour l'Afrique, Bayart [1994]). Dans la mesure où les garnisons-entrepôts constituent des centres de redistribution de richesse, de bien-être et de concurrence économique, les hiérarchies sociales générées en leur sein perdurent tant qu'elles sont jugées capables de rectifier ou de subvertir les conditions d'exclusion actuelles. De ce point de vue, la garnison-entrepôt devient une sphère durable des relations sociales, jusqu'à ce que ces habitants considèrent les stratégies violentes de mobilité sociale en termes d'incorporation et de redistribution et non pas de criminalité et de guerre. Dans ce sens, elle marque un espace asocial ou violent, mais elle est aussi un idiome de sociabilité. En d'autres termes, la garnison-entrepôt accommode une certaine sociabilité de l'échange tout en désavouant certaines transactions (taxation) et obligations sociales (dette). Elle donne la possibilité de se réapproprier des butins. Plus encore – et ceci nous ramène au conflit sur le sujet fiscal –, quand la guerre devient un paradigme de plus en plus répandu pour comprendre la démission de certaines métaphores et d'institutions historiques qui régulaient les communautés, certains modes d'appropriation (razzias, prise, dette) et les figures associées de l'autorité (gendarmes, vandales, étrangers) peuvent contribuer à faire de la garnison-entrepôt un lieu durable de *certaines formes* de sécurité sociale [pour le Sierra Leone et le Libéria, Richards, 1996].

16 Le spectre des camps de réfugiés dans l'ex-Zaïre accroît certainement la question urgente de « la liberté pour qui ? ». C'est une question importante, à laquelle, bien sûr, nous ne répondons pas (ou ne pourrions pas répondre). Il est cependant important de penser l'appropriation violente en termes de reconfiguration des logiques d'exclusion. Pour la plupart, les camps représentent le traumatisme de la violence et de l'exil. Mais pour le pouvoir hutu, ils sont la base pour la résistance et les nouvelles formes de pouvoir. James McKinley [1996] les décrit comme « une nation en attente », citant un diplomate « une population entière avec une armée et un gouvernement ». Et « les leaders des camps se sont aussi réarmés, accroissant les taxes guerrières par paiements d'exaction ».

BIBLIOGRAPHIE

- ABBA KAKA A. [1997], « Cette fraude qui tue ! », *Le Temps (N'Djamena)*, 69 : 8.
- ACHU GWAN E. [1992], *The Nigeria-Cameroon Boundary and Nigerians in Cameroon*, paper submitted to the Nigeria-Cameroon Trans-Border Cooperation Workshop, Yola, Nigeria, May : 25-30.
- APPADURAI A. [1996], « Introduction : Commodities and the Politics of Value », in A. Appadurai (éd.), *The Social Life of Things*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BATAILLE G. [1973], *La Part maudite*, Paris, Gallimard.
- BAUMGART L. [1994], « La représentation de l'Autre. L'exemple du répertoire d'une conteuse peul de Garoua (Cameroun) », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-3 (133-135) : 295-31.
- BAYART J.-F. [1989], *L'État en Afrique*, Paris, Fayard.
- BAYART J.-F. [1994], « L'invention paradoxale de la modernité économique », in J.-F. Bayart (éd.), *La Réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala : 9-43.
- BAYART J.-F., ELLIS S., HIBOU B. [1995], *L'Évolution délictueuse des économies africaines*, Paris, ministère français de la Coopération et du Développement.
- BENNAFLA K. [1996], *Rapport sur les échanges frontaliers informels au Tchad*, non publié, université Paris-X-Nanterre.
- BOTTE R., SCHMITZ J. [1994], « Paradoxes identitaires », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-3 (133-135) : 7-22.
- BURNHAM P., LAST M. [1994], « From Pastoralists to Politicians : the Problem of a Fulbe Aristocracy », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-3 (133-135) : 313-57.
- DELEUZE G., GUATTARI F. [1987], *A Thousand Plateaux*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- DORCE F. [1996], « Cameroun : cette guerre qui cache son nom », *Jeune Afrique économie*, 229 : 54-6.
- FAE G. [1997], « Le dernier maquis », *L'Autre Afrique*, 1 : 64-69.
- FISHER H. [1975], « The Central Sahara and Sudan », in R. Gray (éd.), *The Cambridge History of Africa*, vol. 4, Cambridge, University of Cambridge Press : 58-141.
- FISHER H. [1986], « Liminality, Hijra and the City », *Asian and African Studies*, 20 : 153-77.
- FOUCAULT M. [1979], *The History of Sexuality, vol. I : an Introduction*, Londres, Allen Lane.
- GEFFREY C. [1990], *La Cause des armes au Mozambique*, Paris, Karthala.
- GOODY J. [1980], « Slavery in Time and Space », in J. Watson (éd.), *Asian and African Systems of Slavery*, Oxford, Basil Blackwell : 16-42.
- HERRERA J. [1995], *Les Échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria*, rapport final de l'observatoire OCISCA, DIAL, 150 p.
- HUNTINGTON S. [1993], « The Clash of Civilizations? », *Foreign Affairs*, 72, Summer 1993.
- HUTCHINSON S. [1996], *New Dilemmas : Coping with Money, War, and the State*, Berkeley, University of California Press.
- Jeune Afrique* [1992], 19 novembre : 28-30.
- KAPLAN R. [1994], « The Coming Anarchy : How Scarcity, Crime, Overpopulation, and Disease are Destroying the Social Fabric of our Planet », *Atlantic Monthly*, February 1994 : 44-76.
- LAST M. [1967], *The Sokoto Caliphate*, Londres, Longman.
- LAST M. [1971 (1985 éd.)], « Reform in West Africa : the Jihad Movements of the Nineteenth Century », in Ajayi, Crowder (éd.), *History of West Africa*, vol. 2, New York, Longman : 1-129.
- LAST M. [1992], « The Power of Youth, Youth of Power : Notes on the Religions of the Young in Northern Nigeria », in H. d'Almeida-Topor et alii (éd.), *Les Jeunes en Afrique*, vol. 2, Paris, L'Harmattan : 375-99.
- Le Progrès* [1997], « Armée : lumière sur la démobilisation et la réinsertion », *N'Djamena*, 187 : 10-11.
- LEVZTION N. [1985], « Slavery and Islamization in Africa : a Comparative Study », in J. Willis (éd.), *Slaves and Slavery in Muslim Africa*, vol. 2, Londres, Frank Cass : 182-98.
- LOVEJOY P. [1978], « Plantations in the Economy of the Sokoto Caliphate », *Journal of African History*, XXIX, 3 : 341-68.
- MALKKI L. [1995], *Purity and Exile*, Chicago, University of Chicago Press.
- MARCHAL R. [1993], « L'Invention d'un nouvel ordre régional », *Politique africaine*, 50.

- MASUD M. [1986], « Shehu Usman dan Fodio's Restatement of the Doctrine of Hijrah », *Islamic Studies*, IIV, 1 : 59-77.
- MASUD M. [1990], « The Obligation to Migrate : the Doctrine of Hijra in Islamic Law », in D. Eickelman, J. Piscatori, *Muslim Travellers*, Berkeley, University of California Press : 29-49.
- MBEMBE A., ROITMAN J. [1995], « Figures of the Subject in Times of Crisis », *Public Culture*, 7 (2) : 323-52.
- McKINLEY J. C. [1996], « Mercy and Peril », *The New York Times*, 14 November : A6.
- N'Djamena Hebdo [1997], « L'Insécurité dans le Nord-Cameroun », janvier.
- N'Djamena Hebdo [1997], « Lorsque démobilisation rime avec développement », 281 : 6-7.
- NGARNGOUNE S. [1997], « Alerte au Sud », *N'Djamena Hebdo*, 280 : 4.
- NJEUMA M. [1973], « The Foundations of Pre-European Administration in Adamawa : Historical Considerations », *Journal of the Historical Society of Nigeria*, VII, 1 : 3-15.
- NORDSTROM C. [1997], *A Different Kind of War Story*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Observatoire géopolitique des drogues [1995], *Géopolitique des drogues 1995*, Paris, La Découverte.
- PIDEU K. [1995], « Une province abandonnée aux coupeurs de route », *La Nouvelle Expression*, 243 : 6.
- REYNA S. [1990], *Wars without End*, Hanover, NH, University Press of New England.
- RICHARDS P. [1996], *Fighting for the Rain Forest*, Portsmouth, NH, Heinemann.
- ROITMAN J. [1996], *Objects of the Economy and the Language of Politics in Northern Cameroon*, Ph. D. dissertation, University of Pennsylvania, Ann Arbor, UMI Dissertation Services.
- ROUPSARD M. [1987], *Nord-Cameroun. Ouverture et développement*, thèse de doctorat, université Paris-X-Nanterre, Coutances, Claude Bellée.
- SIMMEL G. [1978], *The Philosophy of Money*, New York, Routledge.
- SIMMEL G. [1990], *The Philosophy of Money*, 2^e éd., New York, Routledge.
- SMALDONE J. [1977], *Warfare in the Sokoto Caliphate*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SOUDAN F. [1996], « La guerre secrète », *Jeune Afrique*, 1871 : 12-15.
- STALLYBRASS P., WHITE A. [1989], *The Politics and Poetics of Transgression*, Ithaca, Cornell University Press.
- STENNING D. [1959], *Savannah Nomads*, Oxford, Oxford University Press.
- VEREECKE C. [1994], « The Slave Experience in Adamawa : Past and Present Perspectives from Yola (Nigeria) », *Cahiers d'études africaines*, XXXIV-3 (133-135).
- WILLIS J. [1985], « Jihad and the Ideology of Enslavement », in J. Willis (éd.), *Slaves and Slavery in Muslim Africa*, vol. 2, Londres, Frank Cass : 16-26.

Mbaiboum : un marché au carrefour de frontières multiples

*Karine Bennafla **

Presque partout au sud du Sahara, s'impose un constat d'échec pour les économies nationales africaines, engluées depuis les années quatre-vingt dans une récession durable et victimes d'une marginalisation de plus en plus prononcée vis-à-vis du reste du monde. Pourtant, dans ce contexte d'impasse économique mais aussi, bien souvent, de déficience étatique, on assiste parallèlement à l'affirmation de dynamismes privés, qui transcendent les anciens cadres devenus caducs des territoires nationaux. Des processus de recomposition territoriale s'opèrent ainsi depuis vingt ans dont le plus spectaculaire est l'émergence de « zones transfrontalières », animées par des flux commerciaux transversaux et organisées autour de villages-marchés.

Cette effervescence commerciale aux frontières relève dans une large mesure de l'économie dite « informelle », « parallèle » ou « seconde » [Mac Gaffey, 1987] qui a été étudiée sous divers angles : sociologique, politique, économique et géographique. L'approche sociologique ou anthropologique [Arditi, Harre, Igué, 1990; Mac Gaffey, 1991] met en général l'accent sur les stratégies et les profils des acteurs (commerçants, transporteurs), souvent à partir d'entretiens biographiques. Une analyse plus économique prête davantage attention aux flux commerciaux et examine les variations des prix sur les marchés et les fluctuations du taux de change monétaire à l'aide d'outils statistiques [Herrera, 1995]. Les études centrées sur les questions politiques [Roitman, 1990] cherchent à faire le lien entre la floraison des initiatives privées (commerce, entreprises) et le problème de l'État; la vitalité des initiatives privées est parfois perçue comme palliatif ou réponse au dysfonctionnement des structures étatiques d'encadrement. L'approche géographique [Raison, 1993], attachée aux traductions spatiales des phénomènes observés, préfère souligner la reconfiguration des espaces d'échanges qui s'effectue actuellement au profit des confins frontaliers.

Reprenant une démarche géographique, je me propose ici d'analyser un de ces espaces transfrontaliers fondés sur le commerce et d'en retracer la genèse. L'étude microgéographique suivante est consacrée à l'espace Cameroun-République centrafricaine-Tchad, articulé autour du marché de Mbaiboum. Située à cheval sur trois États membres de la zone franc (*fig. 1*), cette zone transfrontalière

* Agrégée de géographie, université Louis-Pasteur de Strasbourg. Cet article a été rédigé à la suite d'enquêtes personnelles de terrain menées au Cameroun de mars à juin 1996.

fait partie de ces nouveaux lieux de croissance qui participent à l'élaboration d'une structure dite en archipels. Installé dans la province Nord du Cameroun (département du Mayo-Rey), presque à l'intersection exacte de la République centrafricaine et du Tchad et à près de 450 kilomètres du Nigeria, le marché de Mbaiboum constitue le point fort de la zone.

Le développement de cette petite localité remonte à la fin des années quatre-vingt : en 1987, s'y implante en effet une antenne du syndicat des transporteurs camerounais tandis que 1988-89 marque la première vague d'arrivée des commerçants. Il faut cependant attendre le début des années quatre-vingt-dix pour assister à l'explosion des transactions sur le marché et, corrélativement, à la flambée des prix de location-vente des terrains et boutiques¹. Ce boom commercial est attesté par l'installation, en 1992, d'un poste de douane, suivie l'année d'après par l'ouverture d'une station-essence Elf et d'un dépôt Cimencam (Cimenterie du Cameroun).

En moins de dix ans, Mbaiboum s'est affirmé comme une plaque tournante commerciale majeure entre le Nigeria et les pays d'Afrique centrale, en particulier ceux de la zone franc. Le marché est notamment le principal pôle de ravitaillement de la capitale centrafricaine, Bangui, en produits manufacturés de consommation courante (savon, vêtements, radio-cassettes, pièces détachées de véhicules, ciment...). Si les produits nigériens sont nombreux, les produits fabriqués ou importés par le Cameroun ne sont pas en reste : Mbaiboum se signale par son rôle de relais dans la diffusion de marchandises nigérianes à destination de la sous-région mais permet également l'écoulement vers la République centrafricaine et le Tchad de biens industriels camerounais tels que le sel Selcam, l'huile Diamoor, le sucre Sosucam, les pagnes Cicam...

Le marché frappe par l'étendue de son rayonnement et par la formidable extension de son aire de chalandise. De fait, chaque semaine, il draine des vendeurs venus du Nigeria (surtout des Ibo originaires d'Onitsha et de l'État d'Anambra) et du Nord-Cameroun (essentiellement des commerçants musulmans, fulbé ou arabes, basés à Garoua, Maroua et Ngaoundéré). Quant à la clientèle, si elle se compose essentiellement de jeunes Centrafricains surnommés *boubanguérés*, il s'y mêle également des Tchadiens (préfectures des Logones occidental et oriental), des Soudanais et des ressortissants du Nord-Zaïre et du Nord-Congo. S'ajoute enfin tout un contingent d'Ouest-Africains, en général de jeunes hommes en transit, au parcours géographique et socioprofessionnel peu commun ; ceux-là accaparent durant leur passage des petits métiers comme porteurs d'eau, tireurs de pousse ou cordonnier ambulant.

Cet important brassage de populations étrangères confère au marché camerounais un caractère hautement cosmopolite et des allures de « tour de Babel » puisque les principales langues véhiculaires sont le fulfuldé, le sango, l'arabe, le pidgin, le lingala et le français. Ce monde bigarré connaît un regain d'activités durant les trois jours consécutifs de marché (dimanche, lundi, mardi). Selon la police locale camerounaise, plus d'un millier de personnes franchissent chaque

1 Le prix de location d'une boutique en terre de 6 à 10 mètres carrés varie en mai 1996 entre 10 000 et 20 000 francs CFA par mois.

semaine le pont-frontière de la Mbéré (*fig. 2*) pour accéder à Mbaiboum. De leur côté, les services de douane camerounais, en comptabilisant les camions à la sortie de Mbaiboum, évaluent en moyenne à 300 tonnes le fret expédié au-delà de la frontière camerouno-centrafricaine, entre dimanche et mardi.

La constitution de la zone transfrontalière camerouno-tchado-centrafricaine, commandée par le marché pivot de Mbaiboum, suscite plusieurs questions. Tout d'abord, comment est-on passé d'une frontière inerte à une frontière active? Comment des angles morts du territoire national, des régions périphériques jusqu'alors délaissées par les infrastructures et économiquement déprimées, sont-ils devenus un lieu de synergies, concentrant hommes et activités? À une échelle plus grande, les conditions d'éclosion du marché de Mbaiboum méritent attention. Comment, en moins de dix ans, le modeste village de pêcheurs s'est-il transformé en une localité de 10 000 à 15 000 habitants? Pourquoi ce marché frontalier se localise-t-il en territoire camerounais et non de l'autre côté de la frontière? Il importe également de se pencher sur le fonctionnement et la gestion du marché : profitant d'opportunités nouvelles, les commerçants ont d'eux-mêmes décidé de venir s'implanter à Mbaiboum. Assiste-t-on pour autant à une « gestion par le bas »?

Le rayonnement erratique des marchés frontaliers ou encore la fluctuation des itinéraires empruntés par les flux attestent la mouvance et la fugacité si caractéristiques du fonctionnement des zones transfrontalières. Eu égard à ces conditions, est-ce que l'effervescence qui touche actuellement la région de Mbaiboum est à même d'y induire des effets durables sur les plans spatial, politique et socioéconomique? Ou bien, au contraire, ce bouillonnement d'activités ne relève-t-il que du domaine du volatile et du provisoire?

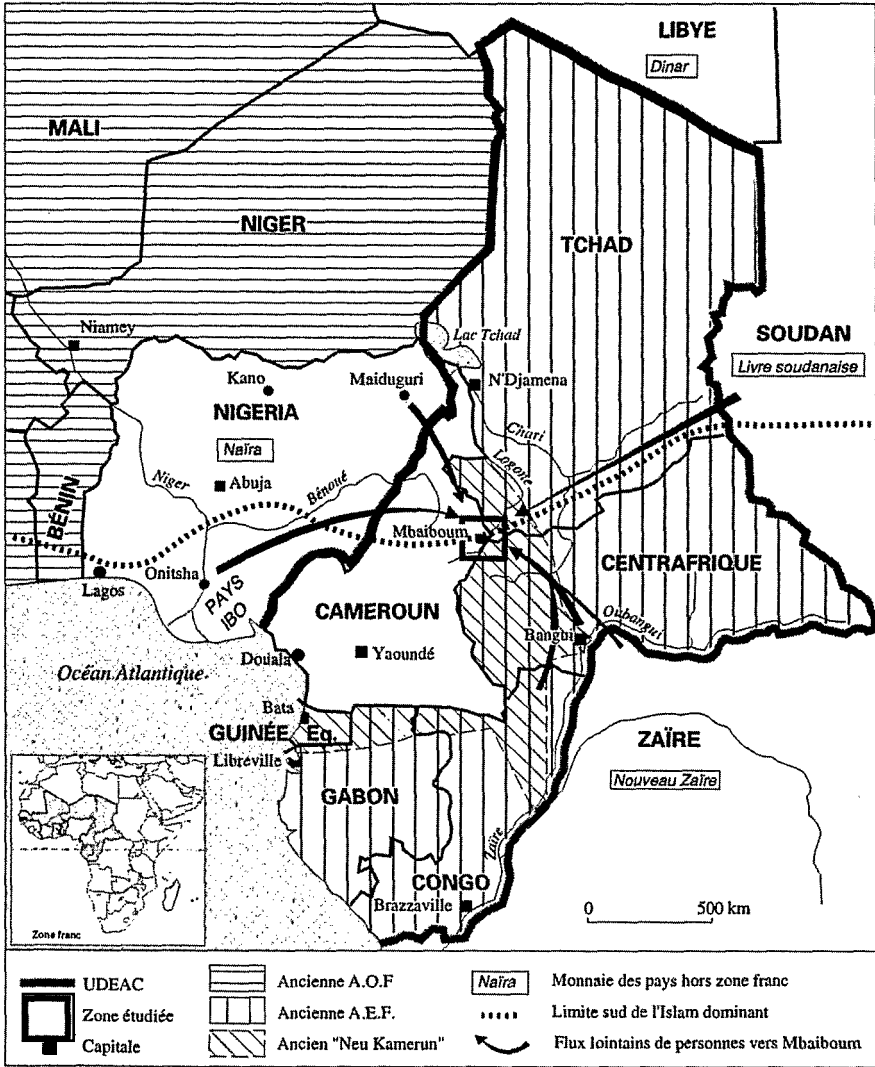
Dernier point, celui des rapports entre les marges frontalières et le reste du territoire national. Peut-on conclure à « l'autonomie » de fonctionnement de la zone transfrontalière étudiée, comme l'affirme J. O. Igué à propos des « périphéries nationales » béninoises jouxtant le Nigeria [Igué, 1989]? Une telle allégation suppose acquise, par concomitance, la délimitation de la zone transfrontalière; dans ce cas, où arrêter la zone transfrontalière et sur quels fondements? Par ailleurs, a-t-on affaire à un « régionalisme transétatique », au « dynamisme prédateur », qui pourrait avoir des effets éminemment désintégrateurs et déstructurants pour les États concernés [Bach, 1991]?

Dans un premier temps, nous verrons que la zone transfrontalière Tchad-République centrafricaine-Cameroun est cernée et traversée par différents types de frontières, ce qui rend complexe la lecture de son fonctionnement du fait de l'enchevêtrement de règles et de lois très diverses. Puis, après avoir examiné les principaux facteurs du développement de Mbaiboum, nous montrerons que la gestion du marché, loin d'être laissée au « spontanéisme privé », est assurée d'une main de fer par le chef traditionnel peul local.

Un emboîtement de frontières

Le terme de frontière n'est pas considéré ici au sens restreint de frontière d'État, séparant deux territoires nationaux, deux espaces de souveraineté étatique. La frontière est entendue dans une acception plus large, celle d'une ligne

Fig. 1 – La zone transfrontalière en Afrique centrale



Source : d'après les atlas Jeune Afrique.

K.B./A.M.B.

de discontinuité spatiale intervenant dans le domaine politique mais aussi économique, social ou culturel [Gay, 1995]. La frontière, définie comme différentiel, constitue un lieu charnière où s'opèrent tout à la fois une rupture et un contact. Ces précisions apportées, il convient donc de prendre en considération les frontières nationales, supranationales et les frontières internes. Dès lors, une zone transfrontalière quelle qu'elle soit ne peut plus se résumer à une simple intersection de frontières étatiques. Elle est elle-même enveloppée à un niveau supérieur

par d'autres frontières et traversée, à un niveau inférieur, par des frontières intérieures. Cette succession de frontières imbriquées à des échelles différentes déterminent des « espaces gigognes », dont la région transfrontalière n'est qu'une des strates.

Dans le cas présent de l'espace Tchad-République centrafricaine-Cameroun, on peut distinguer un chevauchement de cinq frontières : celles, supranationales, de la zone franc et de l'UDEAC (Union douanière des États d'Afrique centrale), celles des territoires nationaux et, à grande échelle, celles de la chefferie peul de Rey Bouba et une frontière d'ordre culturel et religieux.

Les frontières de la zone franc

À petite échelle, les frontières de la zone franc (*fig. 1*) enserrent un vaste domaine en Afrique occidentale et centrale, des rivages de l'Atlantique aux contreforts du Ouaddaï, du désert sud-saharien aux profondeurs sylvestres de la cuvette congolaise. À l'intérieur de cet ensemble monétaire, bâti autour des anciennes colonies françaises, circule le franc CFA dont la particularité est de bénéficier d'une libre convertibilité et d'une parité fixe avec le franc français (1 FF = 100 FCFA depuis 1994). Cette convertibilité et cette stabilité font du franc CFA une monnaie forte et recherchée dans une région caractérisée par l'importance des monnaies flottantes et l'inflation.

Les frontières de la zone franc ont ainsi un net retentissement sur la région transfrontalière étudiée. Le différentiel entre le franc CFA et la monnaie nigériane, le naira, est l'un des principaux déterminants des échanges transfrontaliers comme le montrent les travaux de l'observatoire OCISCA [Herrera, 1995] ou de l'équipe IRAM-INRA-UNB [Egg, Igué, 1993]. La non-convertibilité du naira et sa dépréciation continue par rapport au franc CFA depuis le début des années quatre-vingt contribuent au déversement des produits manufacturés nigériens vers les pays d'Afrique centrale, membres de la zone franc : le Cameroun, et plus précisément dans le cas étudié, le marché de Mbaiboum, fonctionnent comme un lieu de transit et de redistribution.

Qu'une modification intervienne dans la réglementation de la zone franc et le fonctionnement des marchés frontaliers (et celui de la zone transfrontalière où ils se situent) se trouve perturbé. Par exemple, la dévaluation de 50 % du franc CFA, intervenue en janvier 1994, s'est durement fait ressentir au niveau du marché de Mbaiboum, entraînant pendant de longs mois un net ralentissement des transactions, à la fois lié à la baisse du pouvoir d'achat des populations de la zone franc et à l'appréciation brutale du naira, du moins au cours des trois premiers mois qui ont suivi la dévaluation.

Les frontières de la zone UDEAC

À une échelle plus moyenne, les frontières de l'ensemble communautaire UDEAC (*fig. 1*) ont également des répercussions sur le déroulement des échanges transfrontaliers à Mbaiboum. Née en 1964, l'Union douanière des États d'Afrique centrale regroupe six pays (Tchad, République centrafricaine,

Cameroun, Gabon, Congo, Guinée équatoriale) et a été construite sur les décombres de l'ancienne Afrique équatoriale française qui rassemblait le Tchad, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville et le Gabon actuels. Prônant dans ses textes fondateurs la libre circulation des hommes et des marchandises entre pays membres, l'UDEAC était restée jusqu'aux années quatre-vingt une coquille vide, totalement inopérante.

Au début de la décennie quatre-vingt-dix, les experts du ministère de la Coopération française et de l'Union européenne, inspirés par les modèles d'intégration régionale européen et américain, ont entrepris de réactiver cette construction artificielle. Parmi les mesures de relance adoptées figure une réforme fiscal-douanière de l'UDEAC, appliquée depuis 1994, et destinée, entre autres, à supprimer progressivement les taxes et droits de douane sur les marchandises circulant entre États membres. Ainsi, les marchandises nigérianes qui transitent à Mbaïboum vers la Centrafrique sont dédouanées depuis 1994 au poste centrafricain de Bang (*fig. 3*) à des taux plus élevés que ceux des produits camerounais.

Les frontières nationales

Il va de soi que les frontières d'État jouent un rôle prégnant dans l'organisation et la structuration interne de la région transfrontalière, en raison des différentiels politiques, économiques et juridictionnels qu'elles génèrent.

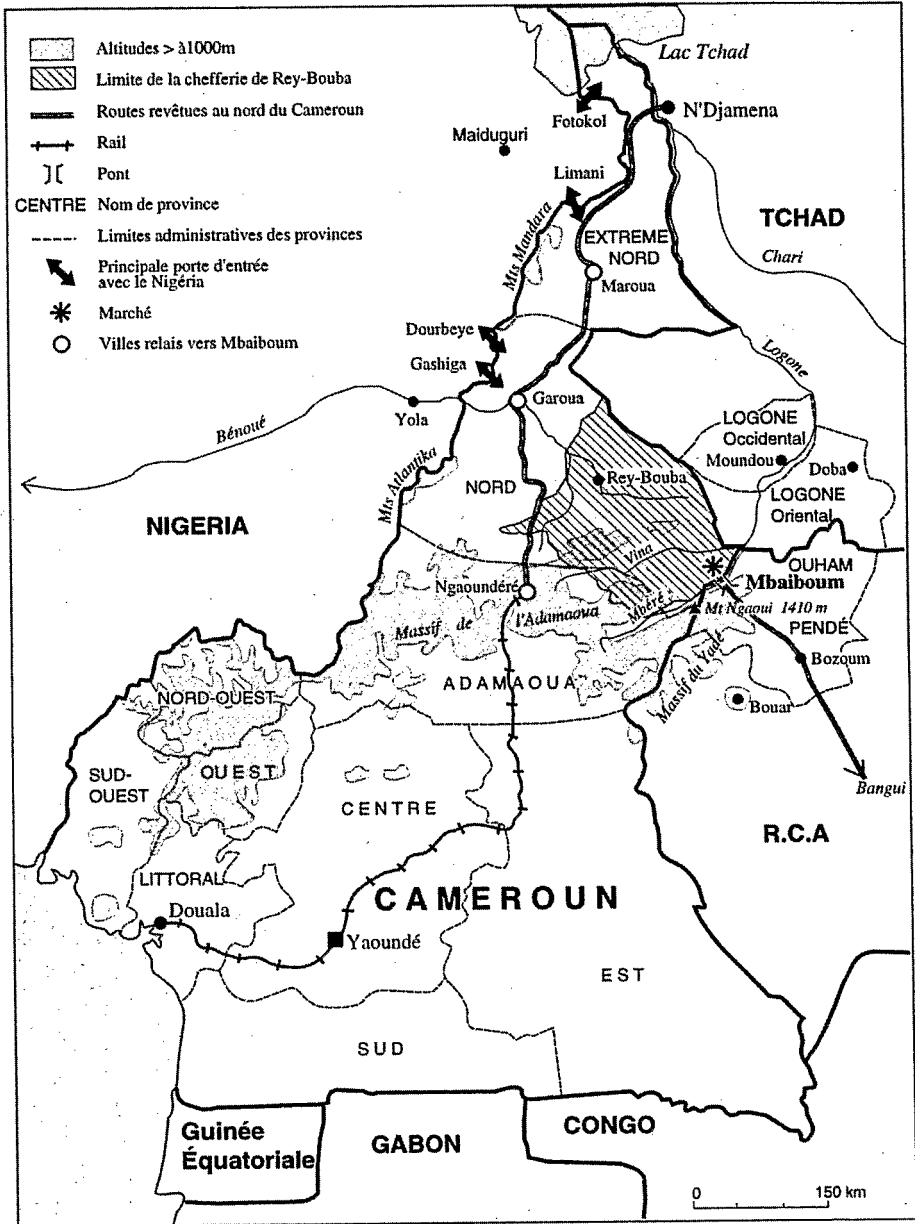
Importée et tracée par les Européens en 1894, la frontière orientale du Cameroun est d'origine interimpériale puisqu'elle séparait initialement le Cameroun, sous-protectorat allemand, du Tchad et de l'Oubangui-Chari (future RCA), tous deux alors rattachés à l'Afrique équatoriale française (AEF). Après le bref intermède de 1911-1916, lors duquel la partie occidentale du Tchad et de l'Oubangui-Chari fut intégrée au « Neu Kamerun » (*fig. 1*), le Cameroun devient, en 1918, un territoire sous mandat de la Société des Nations; les trois quarts Est sont placés sous tutelle française jusqu'à l'indépendance.

Au cœur de la zone étudiée, la matérialisation des frontières s'appuie sur un repère tantôt hydrographique (Mbéré), tantôt topographique (ligne de crête du mont Ngaoui) (*fig. 3*). Entre Tchad et République centrafricaine, la ligne astronomique, si emblématique de la frontière de chancellerie, sert également de support à la démarcation, pendant quelques kilomètres.

Les trois régions en contact ont en commun de présenter des densités moyennes de population relativement élevées à l'échelle de l'Afrique centrale, et qui, rapportées à l'échelle nationale, font de chaque zone frontalière respective une des régions les plus peuplées du pays. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la République centrafricaine et du Tchad.

De part et d'autre des frontières, le différentiel économique est patent : alors que le Cameroun bénéficie du port de Douala et d'un tissu industriel relativement puissant et diversifié, certes en deçà de celui du voisin nigérian, la République centrafricaine et le Tchad souffrent d'une indigence industrielle notable et du handicap sensible de leur enclavement. Le contraste est ainsi flagrant entre, à l'ouest, des pays dotés d'un accès à la mer et pourvoyeurs de biens manufacturés et, à l'est, des pays demandeurs en produits de consommation courante.

Fig. 2 – Situation de la zone transfrontalière par rapport au Cameroun



Sur le plan politique, il importe de mettre en exergue le dysfonctionnement des instances étatiques au Tchad, au Cameroun et en République centrafricaine. Ces trois États se caractérisent par une diminution de leur souveraineté, plus accentuée encore sur les confins territoriaux où l'autorité du pouvoir central

tend à se dissoudre. Pouvoir fondé sur une base ethnico-régionale, pratiques de détournement, recours à la force armée sont le lot commun de ces États faibles, souvent instables et fragiles. Meurtri par vingt ans de guerre civile, le Tchad présente un État vacant et délabré; l'élection en mai 1996 du président Idriss Déby, pour la première fois depuis sa prise de pouvoir par la force en 1990, n'est pas forcément un gage de modifications prochaines. Péniblement remis sur les rails du pouvoir par les soldats français en juin 1996, le président centrafricain Patassé se maintient, vacillant, à la tête de l'État, tout comme son homologue camerounais, Paul Biya, durement sanctionné par les résultats des élections municipales de janvier 1996, qui ont vu maintes mairies de grandes villes passer à l'opposition.

Les frontières de la chefferie traditionnelle peul de Rey Bouba

Les frontières de la chefferie peul de Rey Bouba (*fig. 2*) sont de loin celles qui ont l'impact le plus fort au niveau de la vie transfrontalière locale. Installée depuis 1798, au terme de la grande conquête peul partie du Mali, cette chefferie musulmane est sans doute, à l'heure actuelle, une des plus puissantes d'Afrique. Les limites du lamidat² de Rey Bouba, sur lesquelles sont calquées celles du département du Mayo-Rey, englobent une superficie comparable à celle de la Suisse. De sommaires barrières mobiles, en bois ou en fer, matérialisent l'entrée du lamidat sur les principales pistes d'accès; la garde de ces frontières est assurée par les dogaris, serviteurs et hommes de main du lamido.

Le fait que la région transfrontalière fasse partie, côté camerounais, du lamidat de Rey Bouba est une donnée fondamentale, la chefferie formant véritablement un État dans l'État. Pour un habitant de Garoua, par exemple, se rendre à Mbai-boum revient à quitter le Cameroun pour voyager en terre étrangère. Il est vrai que les représentants de l'appareil d'État moderne sont, localement, complètement assujettis au lamido, du maire fantoche de Touboro au gouverneur de Garoua, en passant par le préfet de Tcholliré.

Ce statut politique spécial dont jouit, dans les faits, la chefferie de Rey Bouba remonte à l'entre-deux-guerres : en guise de remerciement pour avoir prêté main-forte à la colonne Brissot lors de la campagne 1914-1916, le lamido en place (Buba Jamaa) obtint que, jusqu'à sa mort (survenue en 1945), aucun poste administratif colonial ne soit établi sur son domaine et qu'il dépende directement du gouverneur du Cameroun. Ce n'est qu'en 1950 que la subdivision de Rey Bouba fut créée, avec pour chef-lieu Tcholliré [Lacroix, 1950].

Aujourd'hui, l'autonomie politico-administrative et judiciaire de la chefferie est admise dans les hautes sphères de l'État, à commencer par le président Biya lui-même qui, pour asseoir son propre pouvoir, s'appuie sur les lamibé, tous acquis au parti en place, le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais). Répétant à qui veut l'entendre qu'il est « le seul maître de cette terre avec Dieu », le lamido applique donc ses propres lois au mépris de la législa-

2 Le lamidat désigne le territoire sur lequel s'exerce l'autorité d'un sultan peul, le lamido (au pluriel, des lamibé), surnommé le *baba*, ce qui signifie le « père » en peul et en arabe.

tion nationale : en tant que « maître de la terre », il lève un tribut sur les paysans, impose une dîme sur les récoltes et se réserve la production d'arachide et de céréales, qu'il achète au quart de sa valeur monétaire. Les prélèvements forcés aux villageois de chèvres, de poules, de bœufs sont monnaie courante et déclenchent la colère des populations tout comme le paiement de la *zakât*³, exigé même des non-musulmans.

Persistance d'un système féodal précolonial, déjà décrit par André Gide dans son *Retour du Tchad*, le fonctionnement de la chefferie repose toujours sur l'exploitation de « paysans-esclaves », descendants d'anciens vaincus, et souvent animistes ou chrétiens. Le lamido, qui dispose de ses geôles privées, entend conserver sur eux un droit de vie et de mort. La plupart de ses sujets sont Gbaya, Mboum, Lakka, Lamé, Mbéré, Moundang ou Ngambaye.

La frontière culturelle et religieuse

Le passage d'une frontière culturelle et religieuse (*fig. 1*) au travers de la zone transfrontalière vaut d'être mentionné. Elle oppose, au nord, des régions à dominante musulmane et, au sud, des terres à dominante animiste ou chrétienne. Ce dualisme religieux s'observe parmi les boutiquiers de Mbaiboum, partagés entre, d'une part, chrétiens ibo du Nigeria et, d'autre part, musulmans foubé du Nord-Cameroun, auxquels on peut adjoindre quelques Arabes tchadiens venus par Kousséri et quelques Haoussa du Nord-Nigeria.

Il paraît opportun de remarquer que les commerçants camerounais originaires du Sud du pays, notamment les Bamilékés, hommes d'affaires réputés, ont du mal à pénétrer le marché de Mbaiboum; ils sont cantonnés à des pans de commerce particulier, comme la vente de boissons alcoolisées, délaissée par leurs compatriotes nordistes pour des motifs religieux.

La multiplicité des frontières existantes, qui se chevauchent les unes les autres à des échelles variées, est une donnée fondamentale pour saisir le fonctionnement souvent complexe des espaces transfrontaliers. C'est que chaque type de frontière délimite un ensemble pourvu de codes et de règlements propres, parfois forts différents, voire contradictoires avec les règles et les lois de l'ensemble supérieur ou inférieur. La zone transfrontalière qui figure la dernière ou avant-dernière strate de ces espaces emboîtés est le lieu où interfèrent et se répercutent dans une cacophonie générale ces divers règlements, quelquefois opposés. La perception des différentes frontières qui ensèrent ou traversent les espaces transfrontaliers est une des clés nécessaires pour la compréhension desdits espaces dans la mesure où ceux-ci se font l'écho de tous les codes et les lois en vigueur derrière chacune des frontières.

Les causes de l'éclosion du marché

Une concordance de facteurs permet d'expliquer l'essor de la zone transfrontalière, et plus précisément celui de Mbaiboum. Dans cette région humide termi-

3 À l'origine aumône légale instituée par le Coran, la *zakât* est devenue une sorte d'impôt féodal appliqué à la terre, au bétail, à la pêche et aux marchés.

nale de l'Adamaoua, le relief présente ici et là quelques bombements (variant en moyenne entre 1 000 et 1500 mètres d'altitude), aux pentes peu marquées, qui ne constituent aucune entrave majeure à la circulation au milieu de ce paysage ouvert de savane arborée (*fig. 2*). Particulièrement dense, le réseau hydrographique sert quelquefois d'appui pour le tracé des axes routiers qui empruntent les vallées : la Vina, affluente au Logone, forme ainsi un large couloir de passage transversal. Le positionnement des routes sur une ligne de partage des eaux a également permis de minimiser les travaux routiers. La ligne de partage des eaux, qui court en effet à travers la zone transfrontalière, souligne sa position de carrefour naturel. Le bassin du Logone, dont dépend la Mbéré, côtoie le bassin du Niger, auquel se raccorde la Bénoué et son affluent, le Mayo-Rey.

Carrefour naturel, aujourd'hui carrefour politique à la jonction de trois États, la région de Mbaïboum fut également un carrefour historique de peuplement où convergèrent des peuples venus de l'Ouest (Peul), du Sud (Dourou de la région de Ngaoundéré), et du Nord (environs du lac Léré). L'intersection des trois frontières internationales s'opère un peu en deçà de la latitude de Garoua, là où le Cameroun commence à se rétrécir, accentuant du même coup la proximité avec le géant industriel nigérian. Fait notable, à cette latitude, la frontière camerouno-nigériane est ouverte grâce à la vallée de la Bénoué : aucune chaîne montagneuse ne vient barrer le passage, contrairement à ce qu'on observe plus au sud (dans l'Adamaoua) ou plus au nord (avec les monts Mandara). Au nord de Garoua, Demsa-Gashiga et Dourbeye (face à Mubi au Nigeria) sont les deux principaux points de traversée de la frontière.

On peut avancer plusieurs hypothèses pour justifier la localisation du marché de Mbaïboum en territoire camerounais. Il semble que chaque marché frontalier tende « naturellement » à s'implanter du côté du pays vendeur, fournisseur de produits à écouler⁴. Selon les douaniers camerounais de Mbaïboum, les flux de marchandises Est-Ouest sont très ténus, se réduisant essentiellement à quelques peaux de bœufs séchées, produites en République centrafricaine et en transit vers le Nigeria, à du poivre zairois et à des mangues tchadiennes. Au total, ces flux Est-Ouest représentent à peine 2 à 3 % du total des échanges, dominés, on l'a vu, par des apports nigériens et camerounais. Il paraît en général plus facile pour des boutiquiers de s'installer dans leur propre pays qu'en territoire étranger. Cela est particulièrement vrai dans le cas présent où les contrôles des policiers et douaniers camerounais à la frontière s'avèrent nettement moins tatillons que ceux de leurs confrères centrafricains. Obligés de passer par la République centrafricaine pour rejoindre Mbaïboum, vu qu'aucun pont n'a été bâti sur la Mbéré vers le Tchad, les Tchadiens subissent, par exemple, trois contrôles successifs, pendant les 20 kilomètres de traversée du territoire centrafricain (*fig. 3*). Aussi, pour éviter ces tracasseries, certains préfèrent-ils passer directement du Tchad au Cameroun en suivant

4 Ce phénomène s'observe également dans la zone transfrontalière Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale où les marchés frontaliers, ici Abang Minko'o et Kyé Ossi, sont installés au Cameroun. Dans le cas de marchés frontaliers jumeaux, distants de quelques kilomètres ou bien accolés, comme par exemple celui de Banki (Nigeria)-Amchidé (Cameroun), au nord de Maroua (la frontière passe ici au beau milieu du marché), la zone la plus achalandée du marché reste celle qui se situe du côté du pays ravitailleur, en l'occurrence Banki au Nigeria.

une piste de contrebande depuis Mini (au sud de Baibokoum) jusqu'à la frontière, puis en empruntant des pirogues pour franchir la Mbéré. De l'autre côté de la rive, la piste de Mini se ramifie en de multiples chemins jusqu'à Mbaiboum (fig. 3).

Autre atout d'une implantation commerciale en territoire camerounais : la relative stabilité politique du pays, gage d'un minimum de sécurité, ce que le voisin tchadien est, par exemple, loin de pouvoir garantir.

Pourquoi le marché ne s'est-il pas implanté côté Nigeria, après tout lui aussi pourvoyeur de marchandises ? Une telle situation aurait sans doute été un peu trop excentrée et éloignée pour une clientèle venue du Tchad, de Centrafrique, du Soudan, du Nord-Zaïre et du Nord-Congo ; Mbaiboum jouit pour le coup d'une position hautement centrale, à l'interface exacte entre pays fournisseurs et pays vendeurs et à l'intersection, non pas de deux États, mais de trois. Peut-être l'appartenance à un pays francophone a-t-elle également joué en faveur de Mbaiboum ; les Boubanguérés, qui forment le gros bataillon de la clientèle, parlent rarement anglais et encore moins un des dialectes nigériens (haoussa...). Surtout, Mbaiboum a le grand avantage de se positionner à la même latitude que le terminus de la voie ferrée nationale, Ngaoundéré. Or, cette ligne ferroviaire constitue le principal axe de liaison terrestre entre le Nord et le Sud-Cameroun ; c'est par cette voie que sont acheminés, depuis Douala, une grande partie des produits camerounais destinés à Mbaiboum, une connexion routière entre le marché et Ngaoundéré ayant été établie. Au total, le marché bénéficie d'une rente de situation indéniable.

La Sodecoton, grand initiateur du changement

Premier employeur au Nord-Cameroun, la Société camerounaise de développement de la culture de coton (Sodecoton⁵) a, sans le vouloir, donné le coup de pouce décisif au lancement des activités commerciales de la zone transfrontalière, en réalisant, entre 1979 et 1990, le projet Sud-Est-Bénoué (SEB). Celui-ci visait à étendre la culture de coton vers le Sud, plus précisément dans le département actuel du Mayo-Rey. Conçu comme un projet global de développement rural, le projet SEB avait également pour but de désenclaver et d'équiper une région jusqu'alors sous-peuplée. Son impact a été bouleversant à plus d'un titre.

Premièrement, le projet a entraîné une densification sensible du peuplement dans une zone auparavant quasi vide (en 1976, on comptait 2,3 habitants au kilomètre carré dans l'arrondissement de Tcholliré – aujourd'hui département du Mayo-Rey). Pour cultiver le coton, la Sodecoton a en effet organisé, à partir de 1983, la migration de villageois, souvent originaires des montagnes surpeuplées de l'extrême Nord du Cameroun. Au total, près de 20 000 personnes, appartenant à 23 ethnies différentes, sont venues dans la région de Touboro (on note, toutefois, une forte prédominance de Toupouri et de Mafa parmi les arrivants). Ces nouveaux venus, *kirdi*⁶ pour la plupart, ont été installés dans 32 villages, spéciale-

5 La Sodecoton est une société d'État à capitaux mixtes dont la Compagnie française de développement des textiles (CFDT) est actionnaire. La Sodecoton est actuellement en voie de privatisation.

6 Sont ainsi surnommés par les musulmans les peuples païens, non convertis à l'islam.

ment construits pour l'occasion, et dotés d'infrastructures d'accueil aménagées par la Sodecoton (école, dispensaire, forage). L'école primaire de Mbaiboum figure parmi ces réalisations.

La deuxième conséquence du projet et, sans aucun doute, la plus déterminante a été la construction ou la réfection des pistes rurales régionales. Grâce à cette politique routière, la Sodecoton a définitivement ouvert l'accès de la frontière orientale aux centres camerounais de l'intérieur (Garoua et Ngaoundéré). Une des opérations majeures du volet routier a été la réhabilitation, en 1982, de la départementale 89 qui joint Touboro et Mbaiboum à Guidjiba, où s'effectue la jonction avec la route goudronnée. Autre réalisation notable : la réhabilitation de la piste Ndock-Vogzom qui fut, en 1985, prolongée par une nouvelle route jusqu'à Ngaoundéré. Désormais, une liaison directe Touboro-Ngaoundéré était assurée, sans passer par Tcholliré (*fig. 3*). Sur ces deux principaux axes aménagés par la Sodecoton, les pistes ont fait l'objet d'un élargissement à cinq mètres et d'un latéritage en continu. De nombreux ouvrages d'art, capables de supporter le gonflement considérable des mayos⁷ lors des pluies, ont été construits. La réfection des ponts fut décisive. Constitués, avant le projet, de traverses en bois à la stabilité douteuse, ils furent définitivement consolidés en 1986-1988, lorsque furent cimentés en béton armé les tabliers. Cette modification d'ordre technique a eu un effet considérable car, depuis, les ponts offrent une praticabilité permanente et permettent la noria ininterrompue de camions nigériens.

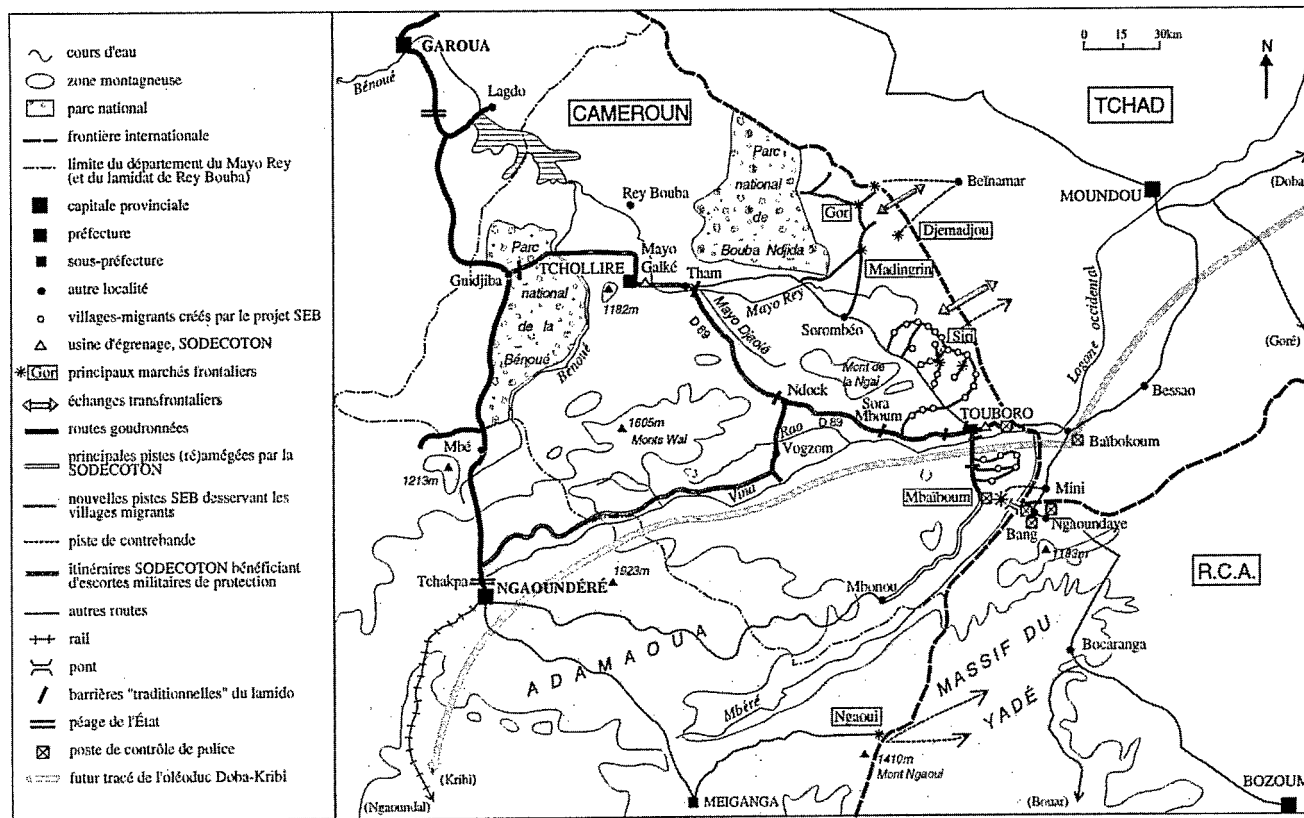
Soigneusement entretenus par les brigades de la Sodecoton basées à Garoua⁸, les axes Touboro-Ndock-Tham-Guidjiba et Touboro-Vogzom-Ngaoundéré sont devenus les grandes voies d'accès utilisées par les négociants pour se rendre à Mbaiboum, respectivement depuis Garoua et Ngaoundéré. Ils supportent ainsi un trafic plus commercial que cotonnier. Situé au terminal de la piste cotonnière, Mbaiboum est aujourd'hui placé à cinq heures de route de deux capitales provinciales.

La dernière conséquence du projet SEB a été l'accroissement de la masse monétaire en circulation : rétribués en numéraire par la Sodecoton, les paysans sont devenus des consommateurs potentiels. Cela, ajouté à l'ouverture de pistes « migrants » destinées à faciliter l'installation des producteurs dans des zones non occupées, a dès lors contribué à l'éclosion d'une série de petits marchés hebdomadaires, frontaliers du Tchad (*fig. 3*). Parmi eux, Siri est un village créé en 1983 et essentiellement peuplé de Toupouris. Il bénéficie d'une situation centrale, au cœur des boucles formées par les autres nouveaux villages. De ce fait, son marché, qui bat son plein le mardi, est plus animé que ceux de Gor (le samedi) et Madingrin (le dimanche). Ces petits marchés, fréquentés par des commerçants de Touboro, Mbaiboum et Garoua, attirent les populations tchadiennes qui habitent à proximité : ces dernières viennent vendre des produits vivriers (arachide, maïs) et acheter des produits de consommation courante (allumettes, sucre, thé...) ou

7 En fulfuldé, cours d'eau de type oued, découvrant un lit de sable pendant la saison sèche et, en revanche, faisant montre d'un débit torrentiel pendant les pluies.

8 Chargée de l'entretien des pistes SEB, la base des travaux publics (TP) de Tcholliré, siège de la subdivision du ministère de l'Équipement, s'acquitta de sa tâche durant les premières années. Depuis, leur action s'est fortement restreinte pour diverses raisons (insuffisance de matériel, dysfonctionnements internes), si bien que la Sodecoton a pris l'initiative d'entretenir elle-même les pistes.

Fig. 3 – La zone transfrontalière à moyenne échelle



Sources: Carte I.G.N. du Cameroun et enquêtes personnelles de terrain

K.B./A.M.B.

des matériaux de construction (tôles, ciment, planches...). Les échanges sont particulièrement intenses de mars à mai, au moment de la récolte du coton et du paiement des planteurs.

La zone transfrontalière se révèle donc structurée par une hiérarchie de marchés, dominée au sommet par Mbaiboum, puis relayée vers la base par des petits marchés satellites qui s'égrènent le long de la frontière.

La politique de transports routiers en République centrafricaine

La construction par la République centrafricaine d'un solide pont-frontière enjambant la Mbéré a joué un rôle décisif et commandé l'essor de Mbaiboum, situé à 5 kilomètres de là. Édifié en 1987, avec l'aide de la coopération allemande, ce pont, inauguré à l'époque par le président Kolingba, a eu pour conséquence de canaliser les flux transfrontaliers sur Mbaiboum, souvent au détriment de marchés antérieurs, comme Ngaoui. Mettant fin à la rupture de charge et permettant le passage de gros camions, la réalisation du pont a entraîné une hausse rapide du trafic, jusque-là restreint en raison de la faible capacité des pirogues.

Outre la construction de ce pont hautement stratégique, il importe de mentionner l'aménagement et l'entretien de 710 kilomètres de pistes dans la province frontalière de l'Ouham-Pendé et ce, dans le cadre du plan AROP (Aménagement des routes de l'Ouham-Pendé), en place depuis 1986, toujours avec l'appui allemand. Par ailleurs, la libéralisation des transports routiers centrafricains, décidée en 1990, a abouti à l'allégement des contrôles routiers grâce à la suppression de nombreuses barrières à l'intérieur du pays. Les Banguissois joignent ainsi Mbaiboum en une journée.

La politique conciliante de l'État camerounais

L'attitude accommodante des autorités camerounaises vis-à-vis de la constitution d'une zone transfrontalière doit être soulignée. Initialement dépassé et pris de court par la rapidité de l'essor de Mbaiboum qu'il n'a entériné qu'en 1992, avec l'ouverture d'un poste de douane, l'État camerounais a néanmoins adopté des mesures pour faciliter après-coup le fonctionnement du marché. Ainsi, une simple carte d'identité suffit aux Centrafricains et aux Tchadiens pour se rendre à Mbaiboum (un laissez-passer est exigible pour poursuivre son chemin) tandis que les taxes de la douane camerounaise s'avèrent globalement faibles.

La mise en place d'escortes militaires depuis la fin de l'année 1992 sur les axes Mbaiboum-Ngaoundéré (une fois par semaine), Mbaiboum-Garoua (deux fois par semaine) et Mbaiboum-Gor-Madingrin-Siri (une fois par semaine), afin de protéger les commerçants contre les attaques recrudescences des coupeurs de route dans la région, illustre la volonté du gouvernement camerounais d'encourager les activités d'échanges frontaliers. À cet égard, le rôle de médiateur joué par les autorités locales camerounaises (notamment le sous-préfet de Touboro) pour rapprocher la République centrafricaine et le Tchad, brouillés à la suite d'une agression des coupeurs de route – supposés tchadiens – en territoire centrafricain, est éloquent. Fermée après l'incident, en juin 1994, la frontière entre le Tchad et la

République centrafricaine, qui constitue la principale vanne d'accès à Mbaiboum pour les Tchadiens, fut réouverte un an plus tard, au terme d'une réconciliation opérée à Touboro, à l'occasion de la fête nationale camerounaise du 20 mai.

Ce qui ressort de cet examen concernant les facteurs du rayonnement de Mbaiboum, c'est le caractère primordial de la desserte routière. Cela paraît sans doute un truisme mais il faut souligner combien le sort et le dynamisme des marchés frontaliers sont intimement liés à la fluidité des voies d'accès. En ce sens, la zone transfrontalière incarne bien ce que Braudel appelle, dans *La Méditerranée*, un « espace-mouvement », à savoir un espace dont la dynamique tout entière provient de son système de circulation.

Le fonctionnement et la gestion du marché

Qualifier Mbaiboum de « marché informel » serait excessif. Différents types de transactions s'y opèrent, qui peuvent être apparents ou souterrains.

Le commerce apparent recouvre à la fois le « commerce officiel » et le « commerce parallèle ». Le premier est le fait de sociétés industrielles ou commerciales déclarées et enregistrées auprès des institutions légales. Leurs performances commerciales peuvent être appréhendées en chiffres, grâce à l'existence d'un mode de gestion moderne. À titre d'illustration, les deux camionnettes de La King Textiles qui sillonnent régulièrement le marché de Mbaiboum depuis 1992 vendent chacune près de 2 500 pagnes Cicam⁹ par semaine et réalisent ainsi ensemble environ 80 millions de francs CFA de ventes mensuelles (soit deux fois plus que les ventes du dépôt de Kousséri). De même, le dépôt Cimencam de Mbaiboum (des conteneurs dotés d'une capacité de stockage de 350 tonnes), approvisionné par l'usine de Figuil, a vendu 3 136 tonnes de ciment durant l'exercice 1995-96, soit presque trois fois plus qu'en 1994-95.

À côté de ce commerce officiel, il existe un « commerce parallèle », également ostensible, mais qui concerne des commerçants privés, individuels, à l'assise financière variable. Un tel commerce est difficilement appréciable en raison de la tenue d'une comptabilité artisanale rarement rigoureuse et des irrégularités plus ou moins grandes qu'il comporte. Celles-ci vont des « arrangements » – somme toute classiques – avec les douaniers à la contrebande proprement dite, qui porte sur des produits soit prohibés (essence nigériane), soit pour lesquels les taxes officielles n'ont pas été acquittées.

Contrairement aux types de transactions précédentes, le « commerce souterrain » groupe, lui, des opérations dont la caractéristique majeure est d'être invisibles parce qu'illicites. Ici, point d'étals de marchandises ou de devantures ; tout s'opère clandestinement, derrière la boutique, à l'abri des regards. Les trafics d'or, de diamants, d'armes et de drogue, que l'on peut seulement pressentir, constituent indubitablement l'une des composantes commerciales du marché.

9 Cicam : Cotonnaire industrielle du Cameroun. Elle possède une usine de filature et de tissage à Garoua.

Un marché étroitement contrôlé par les autorités traditionnelles

Officiellement, Mbaiboum relève administrativement de la commune de Touboro qui perçoit, d'après le sous-préfet, environ 20 millions de francs CFA par an¹⁰, par le biais des tickets de marché et des patentes, prélevés sur le marché. Cependant, dans les faits, le véritable gérant et grand bénéficiaire du marché est le lamido de Rey Bouba. Celui-ci avait pourtant vu d'un très mauvais œil l'établissement, à la fin des années quatre-vingt, d'une place commerciale sur son territoire, craignant que cela ne favorise l'émancipation des populations locales, Mboum et Gbaya. Aucune « politique commerciale » ne fut ainsi déployée par le lamido pour encourager le développement des activités à Mbaiboum.

Très vite, néanmoins, le chef traditionnel a perçu les avantages financiers considérables qu'il pouvait retirer de l'essor du marché en jouant de sa position de seigneur et maître. La tutelle qu'il exerce sur le marché, par l'intermédiaire de ses dogaris armés de fusils, se révèle écrasante. Rackets, taxations et violence en sont les principaux aspects.

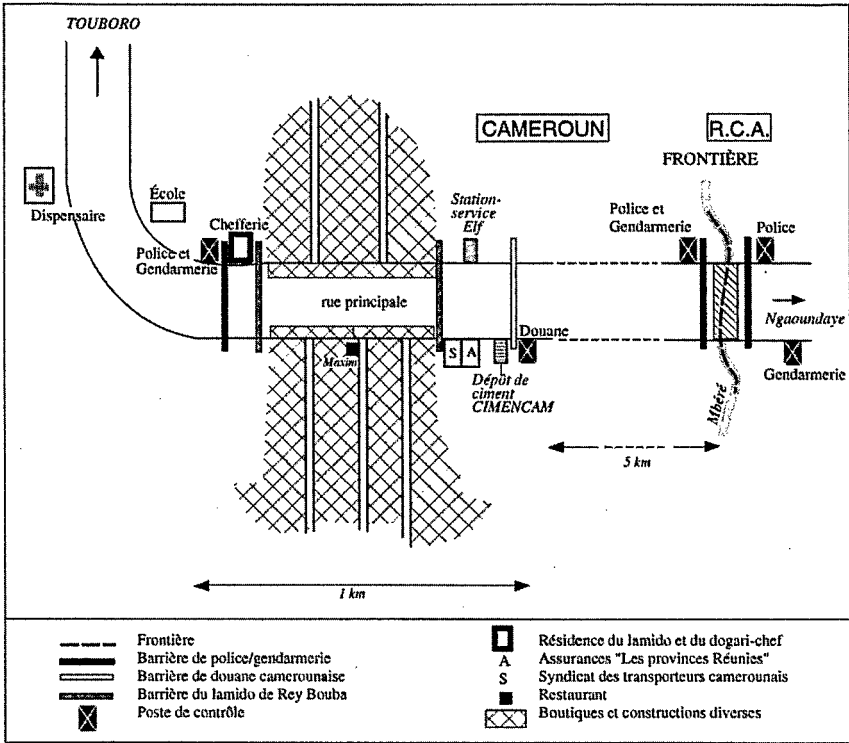
Les prélèvements s'effectuent sur la route, avant même d'accéder au marché. Le lamidat est en effet quadrillé de barrières routières sous contrôle du chef peul (sept ont été dénombrées entre Guidjiba et Touboro, *via* Ndock). À chacune de ces barrières, les conducteurs de véhicules sont sommés de payer des taxes arbitraires, au montant variable (en moyenne, entre 10 000 et 50 000 francs CFA pour les camions), suivant l'humeur ou la personnalité du dogari. La localité de Mbaiboum, qui conserve sa structure d'ancien village-rue, est elle-même encadrée de « barrières traditionnelles » (*fig. 4*) : là, sont versés des « droits d'entrée et de sortie » qui varient de 5 000 à 10 000 francs CFA, selon la taille du véhicule. Les sommes récoltées sont régulièrement rapportées au lamido, à Rey Bouba.

À Mbaiboum même, les dogaris, aux ordres d'un dogari-chef basé à Touboro, se livrent à un racket en règle des commerçants, boutiquiers et prostituées (souvent zairoises), en général au terme des trois jours de marché. Nul n'échappe à ces ponctions, y compris le syndicat des transporteurs camerounais. En cas de non-paiement ou de refus, les dogaris au mieux se servent sur les étals et au pire bastonnent ou tuent, ce qui n'est pas chose rare. Quant aux problèmes et incidents qui peuvent éclater entre commerçants, ils sont résolus, non pas par la police, mais par la justice traditionnelle représentée par le dogari-chef ou, dans les cas plus graves, par le lamido. Il va de soi que les autorités traditionnelles exigent rétribution pour la justice rendue, de la part des deux parties.

Les conséquences de ces taxations sont multiples. La plus frappante est le caractère rudimentaire et extrêmement sommaire de l'habitat à Mbaiboum, lié à l'absence quasi totale de constructions en dur. Gigantesque capharnaüm, la ville a des allures de bidonville : la plupart des boutiques et des habitations se composent de simples boukarous en matériaux végétaux et de maisons en terre (ou *poto-poto*), aux murs souvent enduits d'une couche de ciment et au toit fait de tôle ondulée. Masse informe formée par accrétion, Mbaiboum n'a ni tracé de voirie, ni adduction d'eau, ni électricité (quelques particuliers disposent de groupes électrogènes); les

10 Pour indication, le budget annuel de la commune de Touboro s'élève à 50 millions de francs CFA.

Fig. 4 – Croquis de Mbaiboum



Source : Enquêtes personnelles de terrain.

K.B./A.M.B.

rues, sales, sont encombrées de *lédas* (sachets en plastique). Une telle précarité est somme toute assez classique des marchés frontaliers périodiques, marqués par une gestion urbaine rudimentaire, voire inexistante. Mais peut-être l'absence de maisons en dur a-t-elle également à voir avec le pouvoir prébendier et despotique du lamido qui enjoint à chacun d'éviter l'affichage d'un quelconque signe extérieur de richesse, sous peine d'être taxé davantage. De fait, tous les investissements immobiliers se font sur Garoua, Ngaoundéré ou Maroua, en tous les cas hors du lamidat. Que ces investissements s'opèrent en priorité dans des centres urbains dotés d'une permanence sûre est certes un phénomène logique et compréhensible mais qu'aucun commerçant n'entreprenne, en plus, l'édification en briques d'une boutique, aussi petite soit-elle, ou d'une maison à Mbaiboum est plus étonnant. Parmi les rares constructions en dur que compte la localité, on trouve l'école primaire de la Sodocoton, une église édiflée par les commerçants ibo en 1996 et un dispensaire, construit la même année grâce à un financement de la coopération française, et destiné à soigner les maladies sexuellement transmissibles¹¹ (fig. 4).

11 Selon une étude réalisée par le centre Pasteur de Garoua, le sida toucherait 15% des adultes à Mbaiboum.

On peut noter que la communauté ibo du marché, organisée en une solide association, est le seul groupe de commerçants à s'être quelque peu libéré de la tutelle du lamido, depuis les pourparlers entrepris entre le chef peul et des représentants de l'ambassade nigériane, mandés par les commerçants ibo de Mbaïboum. Le caractère cosmopolite du marché et les rivalités internes entre boutiquiers (par exemple, entre Arabes et Fulbe), souvent entretenues par les autorités traditionnelles lors du choix des chefs de quartier, empêchent les commerçants de faire front ensemble. Par ailleurs, les boutiquiers, pressurés, sont contraints de répercuter le coût des taxes sur le prix de vente. De là, la hausse des prix sur le marché de Mbaïboum qui, à terme, peut ralentir les activités. Déjà des camions nigériens préfèrent gagner directement Bangui sans décharger à Mbaïboum.

Un fonctionnement placé sous le signe de l'insécurité et de l'incertitude

La zone transfrontalière organisée autour de Mbaïboum est devenue, depuis la fin des années quatre-vingt, une région marquée par une forte insécurité à cause des agissements des coupeurs de route. Armés de kalachnikovs, ces derniers mènent des attaques recrudescents depuis trois ou quatre ans sur l'axe Touboro-Mbaïboum-Garoua, ainsi que sur les pistes de l'Ouham-Pendé en République centrafricaine et au sud du Tchad. Formés par des éléments de l'armée tchadienne¹² en déroute, ils agissent avec la complicité de ressortissants locaux, camerounais et centrafricains, et n'hésitent plus à s'attaquer aux convois de véhicules dotés d'escortes militaires, ni même à barrer la route sur les principaux axes goudronnés, comme cela s'est produit en avril 1996, entre Garoua et Ngaoundéré. Parfaitement organisés, ces *zaraguina*, comme on les surnomme en République centrafricaine, repèrent au préalable les commerçants qui réalisent de fructueuses affaires sur le marché de Mbaïboum puis les arrêtent sur la route du retour, en les appelant parfois nominativement. Contraints de rapatrier l'argent vers les grands centres de l'intérieur, les commerçants ont sur eux de grosses sommes, pouvant atteindre deux ou trois millions de francs CFA.

La question des liens entre les bandits et le lamido de Rey Bouba surgit bien évidemment. Étant donné le quadrillage dense du département du Mayo-Rey par les barrières du *baba*, on voit mal comment les coupeurs de route parviennent à circuler et à sévir aussi aisément, à défaut d'accommodements avec le pouvoir traditionnel. Pourquoi certains véhicules, comme ceux de la Sodecoton, sont-ils délibérément épargnés par les coupeurs de route et bénéficient-ils d'une sorte de sauf-conduit tacite¹³? En outre, comment le lamido peut-il laisser ainsi défier son autorité, dont il se targue tellement, à moins d'en retirer également quelques bénéfices? Laisser le champ libre aux coupeurs de route ne fait-il pas partie de la

12 Le chef de brigade de Touboro relate que, parmi des bandits arrêtés au début des années quatre-vingt-dix, se trouvait un commandant de l'armée tchadienne.

13 Le lamido de Rey Bouba a tout intérêt à la bonne marche de la Sodecoton. Il lui achète des tourteaux de coton pour nourrir ses bœufs et, surtout, depuis la campagne 1995-96, il est, comme les autres lamibé du Cameroun, intéressé à la production de coton-graine pour laquelle il perçoit une prime de la société au prorata de la quantité commercialisée (NB : cette mesure a été réactivée par la Sodecoton pour freiner la fuite de coton-graine vers le Nigeria).

stratégie du *baba* qui prétexte l'insécurité pour réclamer des pouvoirs encore plus étendus au gouvernement de Yaoundé? Mais ce faisant, le lamido ne risque-t-il pas de tuer la poule aux œufs d'or?

Le rançonnement par les bandits est dans tous les cas une probabilité prise en compte par les commerçants. Tous intègrent dans le calcul de la réussite de leurs affaires une part d'incertitude : incertitude quant aux risques d'une attaque, incertitude quant au montant des taxes réclamées aux barrières, éminemment variables, incertitude également quant au maintien du différentiel frontalier ou quant à la pérennité du marché de Mbaiboum. Ceux qui estiment le risque trop élevé et jugent trop grande la marge de flottement ont déjà cessé de fréquenter Mbaiboum pour se replier sur les marchés des villes intérieures. Les autres continuent de « s'en remettre à Dieu » ou « à la chance », tel ce boutiquier de Mbaiboum, pourtant dévalisé à sept reprises mais qui invoque pour sa gouverne l'écoulement extrêmement rapide des marchandises à la frontière, alors que sur les marchés de Maroua ou Garoua, les produits se vendent lentement à cause de la concurrence exacerbée.

*

Cet exemple de la zone transfrontalière Tchad-République centrafricaine-Cameroun illustre bien la conjugaison nécessaire d'un certain nombre de facteurs pour qu'émerge un espace de croissance périphérique, structuré par un ou plusieurs marchés frontaliers d'envergure. Ces éléments indispensables sont : une desserte routière de qualité permettant un rattachement aisé des marges territoriales aux centres intérieurs, une situation de carrefour frontalier de premier ordre et des différentiels économiques notables aux frontières, qui opposent, en particulier, des aires productives et des aires consommatrices. Sont également requis un seuil minimal de densité humaine (au moins 20 habitants au kilomètre carré), une circulation monétaire locale relativement intense (qui peut être corrélée à une culture commerciale) et un relâchement de l'autorité de l'État sur les confins.

Le cas étudié ne permet cependant pas de conclure à l'autonomie de fonctionnement de la zone transfrontalière. Tout au contraire, celle-ci fonctionne en complémentarité avec les restes des territoires nationaux, d'une part pour son approvisionnement et d'autre part pour l'écoulement des marchandises. Région « axiale », structurée en fonction de voies d'accès et de passerelles (pont de la Mbéré, place de transbordement de Ngaoundéré), la zone transfrontalière constitue un espace formé par gradations successives et, en même temps, un espace complètement distendu : les centres d'approvisionnement nigériens, la capitale centrafricaine forment les extrémités de cet ensemble digité et sont donc à inclure dans le réseau transfrontalier. La région transfrontalière est ainsi tout entière arimée et articulée à des centres économiques ou consommateurs lointains, sans lesquels elle ne peut fonctionner ni exister.

Notons enfin que la présente région risque de connaître de sensibles bouleversements puisque le tracé du futur pipe-line entre Doba (Tchad) et le port de Kribi (Cameroun) doit, selon les prévisions, passer entre Touboro et Mbaiboum (*fig. 3*). Le déplacement de villages qui va s'ensuivre et la création d'une nouvelle piste longeant l'oléoduc aboutiront vraisemblablement à de nouvelles réorganisations spatiales.

BIBLIOGRAPHIE

- ARDITI Cl., HARRE D., IGUÉ J. O. [1990], *Les Échanges marchands entre le Tchad, le Nord-Nigeria et le Nord-Cameroun*, INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-OCDE-ministère de la Coopération, 100 p.
- BACH D.-C. [1991], « Afrique subsaharienne : appréhender les coûts de la désintégration », *Économie prospective internationale*, 48 (4) : 118-135
- BCEOM [1982], *Projet Sud-Est-Bénoué. Phase 1. Volet pistes*, rapport final, Sodécoton, Garoua : 38 p.
- EGG J., IGUÉ J. O. [1993], *L'Intégration par les marchés dans le sous-espace Est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats*, rapport de synthèse, INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-OCDE : 150 p.
- GAY J.-C. [1995], *Les Discontinuités spatiales*, Paris, Economica, 112 p.
- HERRERA J. [1995], *Les Échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria*, rapport final de l'observatoire OCISCA, DIAL, 150 p.
- IGUÉ J. O. [1989], « Le développement des périphéries nationales en Afrique », *Intertropiques*, Paris, ORSTOM : 594-605.
- LABAZÉE P. [1995], « Dynamismes entrepreneuriaux et intégration régionale "par le bas" en Afrique au Sud du Sahara », communication au colloque international *Compétitivité territoriale et Recomposition sociopolitique*, Mexico, 25 p.
- LACROIX [1950], *Notes sommaires sur la subdivision de Rey Bouba*, Yaoundé, Archives nationales, 23-5.
- MAC GAFFEY J. [1987], *Entrepreneurs and Parasites*, Cambridge University Press.
- MAC GAFFEY J. [1991], *The Real Economy of Zaïre*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press : 175 p.
- RAISON J.-P. [1993], « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », *Espaces africains en crise*, travaux de l'Institut géographique de Reims, 83-84 : 5-18.
- ROITMAN J. [1990], « The Politics of Informal Markets in Sub-Saharan Africa », *The Journal of Modern African Studies*, 28 (4) : 671-696.

Réseaux, organisations et marchés : exemples du Bénin

*Alice Sindzingre **

La notion de réseau est souvent utilisée pour analyser les échanges en Afrique subsaharienne, dont les échanges transfrontaliers sont un sous-ensemble. Ces réseaux constituent un niveau mésoéconomique, organisationnel, expliquant les évolutions de variables macroéconomiques (prix, taux de change, etc.) et les choix microéconomiques des agents ou des firmes. Certaines descriptions issues de la sociologie ou de la géographie en font un large usage sur le cas de pays caractérisés de deux façons : par leurs positions frontalières (par exemple le Bénin), ou par le déclin des institutions étatiques (Afrique centrale). La plupart de ces recherches privilégient une conception de réseaux soit préexistant aux échanges et déterminant ceux-ci, ainsi la perspective des espaces géographiques des sociétés, soit constituant des réponses, des réactions aux différentiels et distorsions introduits par les politiques étatiques, qu'elles soient domestiques (réseaux d'échanges internes à un pays) ou transnationales (réseaux transfrontaliers ou internationaux). Leur dimension intégratrice, au niveau national ou transcendant des frontières ayant arbitrairement découpé des entités culturelles, est ainsi souvent mise en avant et positivement considérée.

D'une part, on essaiera de montrer ici que ces thèses soulèvent des difficultés empiriques. On interroge l'existence et la nature de ces réseaux, et le fait qu'ils causeraient la configuration des échanges. Le marché et ses caractéristiques, notamment de marché imparfait, dans les États d'Afrique subsaharienne peuvent expliquer en eux-mêmes les phénomènes observés. L'argumentaire est le suivant : 1) les relations d'échange préférentiel observées ne correspondent pas nécessairement à l'existence d'organisations, et peuvent traduire la simple division du travail de transactions interindividuelles; 2) dans le cas de transactions organisées, des mécanismes classiques découlant d'une concurrence imparfaite peuvent en expliquer la configuration, tels que l'existence d'oligopoles, de barrières à l'entrée, la réputation conduisant à la répétition des transactions, les dotations initiales et le capital humain; 3) les référenciations sociologiques, ethniques, religieuses, etc., censées structurer et causer les transactions, jouent un rôle secondaire, pertinent seulement dans certaines conditions et segments particuliers des

* CNRS, Paris. La connaissance du Bénin qui fonde cet article provient de trois séjours effectués en juillet-septembre 1990, mai 1994 et octobre 1997. L'auteur remercie Claude Sinzogan pour sa précieuse aide intellectuelle au Bénin.

échanges. L'article examine la définition et les rationalités sous-jacentes de la notion de réseau, brouillée par les multiples phénomènes décrits par diverses disciplines. D'autre part, nous analysons les effets potentiellement destructeurs au double niveau de la production et des États, faiblement intégrateurs à la fois en termes nationaux et régionaux, d'échanges d'abord réactifs à des distorsions internes, ou à des aléas de court terme issus de différentiels de politiques entre les pays.

Une première partie résume la polysémie de la notion de réseau, tenant à son usage par plusieurs disciplines, et ses implications théoriques, avec des exemples béninois utilisés de façon cursive, les dimensions et évolutions quantitatives ayant déjà été analysées en détail par d'autres recherches ¹. La deuxième partie veut montrer le pouvoir explicatif d'une analyse économique en termes de marché. La troisième partie est centrée sur les conséquences négatives de ce type d'échanges pour les États.

La nature des réseaux

Repères théoriques

L'organisation des échanges en réseaux est analysée par des disciplines différentes : leurs traits définitionnels, et donc leurs fonctions et leur importance, y sont conçus différemment, ce qui entraîne parfois des incompréhensions lors de dialogues interdisciplinaires, d'autant que la notion ressortit au langage commun, et non technique. Le point est ici que les relations privilégiées que l'on peut subsumer sous la notion sont analysables par les concepts habituels de l'économie, compte tenu des intenses débats sur les institutions, sur les marchés (l'information) imparfaits, et sur l'irréalisme de la décentralisation et de l'individualisme walrasiens.

En premier lieu, à l'intersection de l'économie industrielle et de l'économie régionale, les travaux sur les districts industriels ont impulsé une réflexion sur les réseaux, caractérisant ceux-ci par une dimension territoriale et des externalités marshalliennes ². Les recherches en économie géographique initiées par Krugman [par exemple, 1991], notamment sur le rôle des réseaux et des coûts de transport, ont conféré une importance renouvelée au concept de concentration géographique et aux externalités ainsi produites. Cependant, le facteur territorial-géographique n'apparaît pas le seul déterminant. Veltz [1996, p. 211-215] isole par exemple trois types d'interactions, les contrats marchands, les règles et les réseaux. Le concept de convention a également été mis en avant, délimitant différents mondes de production [Salais, Storper, 1993]. Ceux-ci distinguent le monde interpersonnel, fondé sur les valeurs partagées, la confiance, la réputation, du monde marchand où prédominent les comportements opportunistes, la concurrence par les prix et les délais, l'incertitude. Les faits observables en Afrique sub-

1 En particulier, après Igué et Soulé [1992], les nombreux travaux effectués par le LARES au Bénin, et par DIAL en France, notamment J. Herrera [par exemple 1997].

2 A. Marshall ayant été un pionnier dans la réflexion sur les externalités liées à la localisation, améliorant les compétences, la disponibilité en inputs et l'information.

saharienne comportent cette double dimension. Par exemple, sur le cas du Sud-Est nigérian, Forrest [1994 : chap. 6], et Brautigam [1992] décrivent l'émergence de districts industriels, notamment après la mise en place du programme d'ajustement. En Afrique subsaharienne, il n'en existe cependant que peu d'exemples, celle-ci étant, sauf exception, caractérisée par des secteurs industriels limités et sans liaisons. Les échecs des zones franches industrielles comme Dakar et, dans une moindre mesure, Lomé rappellent les conditions du secteur privé peu favorables à des districts internationalement compétitifs, qui ont été possibles ailleurs (Maurice par exemple). Les succès mitigés des associations professionnelles et chambres de commerce soulignent les contraintes pesant sur l'action collective dans le secteur moderne, pour des raisons tenant à l'ambivalence bien connue des relations des États vis-à-vis de leurs secteurs privés.

Si l'on procède à une analogie entre les réseaux physiques, les réseaux d'entreprises et les réseaux d'acteurs, ceux-ci se définissent par des objets (individus, villes, firmes, etc.) connectés par des liens (information, routes, etc.). Les réseaux sont associés à la notion d'économie d'échelle, *i. e.* de rendements croissants, donc la possibilité de pratiquer des prix inférieurs; ils facilitent donc en tant que tels les positions de monopoles ou d'oligopoles [Filippi *et alii*, 1996, p. 88-89]. On peut différencier divers types de configuration, en grappe (*clusters*), en étoile, en chaîne, ou bien les réseaux centralisés et ceux transitifs en ligne, où les individus situés à différents points ne disposent pas nécessairement d'élément commun (relation, information, norme). Dans ce dernier cas, les transactions peuvent s'effectuer avec succès dans l'immédiat, sans que soient nécessaires une connaissance partagée (*common knowledge*) ou un accord sur la répétition future de ces transactions.

Dans la perspective de l'économie institutionnelle, à côté des relations impersonnelles du marché, émergent des formes organisationnelles destinées à réduire les coûts de transaction (d'information, etc.), qui expliquent notamment l'existence des firmes³. On a pu soutenir que l'explication des institutions demeure à l'intérieur du paradigme néoclassique : les institutions visent à créer de l'ordre et à réduire l'incertitude de l'échange, et celle-ci est réduite d'autant plus en cas de répétition des transactions. La théorie des jeux a également élaboré les notions de confiance, de réputation et de durée d'engagement [Dufourt, 1995, p. 10]. Deux contextes peuvent être distingués : celui d'un nombre circonscrit de joueurs, où chacun trouve son avantage à coopérer dès lors que le jeu est répété et que chacun dispose d'une information complète sur les performances passées des autres; dans le contexte d'un grand nombre de joueurs, et de transaction non répétée et d'information incomplète, la coopération devient difficile. Dans des échanges simples ou complexifiés par la spécialisation des tâches et l'asymétrie de l'information, les institutions permettent de minimiser les coûts de transaction ou, en termes de théorie des jeux, d'augmenter les coûts de défection et les bénéfices des solutions coopératives [North 1991, p. 97-98]. Les échanges, il faut le rappeler, ont pour condition l'existence de marchés, qui peuvent être des micromarchés, imparfaits, manquants, etc. Ils sont caractérisés par les dilemmes classiques de toute activité commerciale, relatifs aux coûts de recherche du partenaire, à

3 Un travail fondateur est celui de Coase [1937].

l'obtention d'informations sur les produits, sur les partenaires potentiels, etc., et au respect de l'accord. Les échanges deviennent coopératifs dès lors qu'ils sont répétés par les mêmes acteurs sur le même marché [Grabowski, 1997, p. 388]. Geertz [1978] montre ainsi à propos de l'économie du *bazaar* au Maroc l'avantage de la répétition des partenaires dans des univers marqués par le « bruit » – mais il souligne aussi que ceci concerne les relations entre acheteur et vendeur, et non entre vendeurs où fait défaut la capacité d'action collective.

Dans une perspective de sociologie économique, à la suite de Polanyi, Granovetter [1985] a élaboré la notion d'*embeddedness*, selon laquelle les actions économiques sont toujours enchâssées dans des réseaux de relations. C'est un mode de coordination spécifique, celui impliqué par les relations personnelles et par des réseaux interindividuels denses, qui génère la confiance empêchant un opportunisme permanent⁴. Son efficacité est déterminée par la taille, la densité et le caractère circonscrit des groupes, et ne peut fonctionner lorsque des critères d'appartenance très lâches incluent une infinité de partenaires. Les situations de migration sont ainsi particulièrement favorables à l'établissement de réseaux [Portes, 1995, p. 959]. Une forme aboutie est celle des diasporas (Granovetter 1995, p. 143 *sq*) – toute dispersion migratoire n'étant pas une diaspora, telle que la forme connue de la diaspora chinoise en Asie du Sud-Est, et les modes internes d'organisation des firmes présentent aussi des formes variables [Greif, 1997, p. 256]. En Afrique subsaharienne, peut lui être comparable la diaspora libanaise en Afrique de l'Ouest, indienne en Afrique de l'Est et australe. Les réseaux autochtones ne présentent pas les mêmes traits et sont handicapés pour fonctionner en réseaux dans cette acception, en contraste avec des groupes allochtones et à la fois citoyens de la société hôte (par exemple les Indiens en Afrique de l'Est⁵). Le facteur ethnique est très controversé, y compris pour la diaspora chinoise qui dispose tout autant de la nationalité du pays d'accueil, et dont les mécanismes de coordination habituellement analysés, crédit et confiance, sont explicables par les caractéristiques de la situation migratoire⁶. La référenciation ethnique comme soubassement de réseaux est encore plus délicate en Afrique subsaharienne, où l'allochtonie est diluée par de fortes tendances assimilationnistes, et où les groupes sociaux présentent des organisations sociales aux références et aux capacités d'action collectives très variables, liées à des histoires différentes. Par exemple, répartis des deux côtés de la frontière Bénin-Nigeria, les Yoruba ne comportent pas un système social homogène, et les villes constituent des référents plus pertinents aux appartenances [Heilbrunn, 1997, p. 11, citant Peel, 1983]. Les histoires coloniales et les relations à l'État différencient également des modes de coordination : sur deux pays proches à beaucoup d'égards comme le Togo et le Bénin, Heilbrunn montre ainsi le contraste frappant entre leurs associations de commerçants, hiérarchisée verticalement au Togo, décentralisée et segmentée au Bénin. L'action collective y est restée difficile en raison de la taille

4 Sur la confiance à la fois comme calcul et comme norme sociale, voir Furlong [1996].

5 Ainsi les Sindhis, très organisés [Markovits, 1997]. Himbara [1994] s'oppose par exemple aux thèses dudit « débat kenyan » sur le « capitalisme » local et attribue l'industrialisation au Kenya à ce groupe.

6 Parmi une énorme littérature consacrée à la diaspora chinoise, voir Wang [1996].

élevée des groupes, des tentations de comportements opportunistes et d'une histoire politique où l'État a plutôt cherché à prélever sur son secteur privé.

Pour la plupart des économistes institutionnalistes cependant, la compréhension des réseaux n'oblige pas à recourir à des caractéristiques sociologiques préexistantes qui en seraient la cause. Ils constituent une entité économique intermédiaire spécifique, conciliant l'efficacité de la compétition et la stabilité des comportements de coopération que ne peuvent atteindre les marchés, les hiérarchies, ou les firmes [Dufourt, 1995, p. 12]. Les réseaux, par exemple de solidarité mutuelle, peuvent se maintenir lorsqu'existe une relation répétée de longue durée entre des individus conscients de leur intérêt, arbitrant sur les bénéfices supérieurs du long terme par rapport à un comportement opportuniste de court terme [Fafchamps, 1992, p. 147]. Ne requérant pas l'existence de motivations altruistes, un comportement coopératif émerge lorsque chacun anticipe que le partenaire préfère coopérer (en termes de théorie des jeux, « jeu d'assurance » plutôt que « dilemme du prisonnier ») [Platteau, 1992, p. 13]. La coopération découlant de la minimisation des coûts évoquée ci-dessus trouve ses limites lorsque sont impliqués de grands nombres de partenaires ou qu'ils sont géographiquement dispersés : alors les concepts de réputation et de crédibilité – de crédit – permettent de pallier les déficits informationnels lorsqu'il n'y a pas d'interaction directe entre les partenaires. Mécanisme de coordination et de circulation de l'information dans un groupe, la réputation rend possible la sanction en cas de rupture d'un agrément. Cependant, et c'est une autre limite, elle n'est pas efficace si aucun partenaire ne compte répéter la transaction, et elle est vulnérable aux informations fausses [Fafchamps, 1994, p. 3]. Largement utilisés pour caractériser l'efficacité des organisations en réseaux dans les sociétés précapitalistes, avec l'idée de leur analogie avec les pays en développement, les effets de réputation se diluent au fur et à mesure de l'extension de l'espace des transactions, lorsqu'elles s'effectuent à un niveau suprarégional. Les réseaux disposent de plus faibles capacités intégratrices lorsqu'ils opèrent sur différentes régions [Platteau, 1994; Grabowski, 1997]. Les dispositifs de groupements ou guildes marchandes ont répondu à ce problème dans les sociétés médiévales, appuyant le renforcement des contrats et prévenant les comportements opportunistes grâce à des critères d'appartenances précis et au mécanisme de la réputation. Ces marchands, traitant à longue distance, ont élaboré des formes organisationnelles efficaces permettant des coalitions et une action collective à l'aide d'un usage opératoire de la réputation multilatérale (des tiers obligent à respecter les contrats, pas seulement les deux contractants) comme sanction crédible, et de la réponse multilatérale en cas d'atteinte à leurs droits de propriété [Greif, Milgrom et Weingast, 1994; Greif, 1989; Greif, 1997]. Ces traits ne caractérisent pas dans leur totalité les formes variées de relations commerciales en Afrique subsaharienne. La dimension de minorité dispersée (*maghrabi traders*) y est un élément important.

Dans une perspective d'histoire économique, sur les calculs microéconomiques spécifiant les agents africains, Berry [1993] montre qu'ils découlent des environnements propres à l'Afrique subsaharienne : instabilité séculaire, notamment de la valeur [Guyer, 1995], stratégies liées à l'absence de protection sociale garantie par une institution étatique uniforme pour tous. Les réseaux sont des

options d'appartenance constituant des mécanismes de couverture de risque et d'assurance, des coordinations au sein de marchés où manquent les marchés de l'assurance et du crédit, visant à maintenir dans un univers instable les options ouvertes [Sindzingre, 1997]. Le plus souvent, ils s'acquièrent volontairement, et un individu appartient à plusieurs réseaux, occupationnels, territoriaux, etc. Ils sont liés à des situations et suivent un modèle segmentaire. Les traits de réseaux – permanence, routinisation des liens – ne sont pas premiers ici. On peut ajouter que la « solidarité » si souvent invoquée comme attribut des réseaux d'appartenance a peu de réalité empirique, et sans doute encore moins dans les activités commerciales, impliquant un profit et un enrichissement, et dans les logiques de survie liées à la pauvreté. Tout du moins, cette règle s'applique à un nombre très circonscrit d'individus.

Le respect des contrats est un élément clé dans l'émergence des diverses formes d'échange commercial. Sur le cas du secteur privé industriel en Afrique subsaharienne, notamment du Ghana, Fafchamps [1994] montre qu'un environnement marqué par des marchés financiers peu développés, en particulier de l'assurance et du crédit, façonne les institutions relatives au renforcement des contrats et aux sanctions en cas de rupture – où l'on retrouve certains mécanismes des guildes. Dans un contexte sujet à l'instabilité et aux chocs, nécessitant un partage du risque pour l'entrepreneur, au mécanisme de la réputation doit s'ajouter la flexibilité dans les contrats (en cas de non paiement ou non fourniture). Ceci entraîne cependant des coûts élevés de surveillance de la bonne foi, avec la possibilité permanente de comportements opportunistes. En réponse se sont ainsi constitués des arrangements spécifiques de type crédit-acheteur et crédit-fournisseur [Biggs, Srivastava, 1996, p. 12 *sq*] s'appuyant sur des transactions répétées avec les partenaires déjà connus. Cette connaissance est certes facilitée par l'appartenance à des groupes communs, lorsque sont absents d'autres critères comme l'expérience professionnelle et la réputation [Fafchamps, 1996, à propos du Kenya et du Zimbabwe]. Les apparentes discriminations dans les transactions doivent en effet être corrigées par les différences en termes de capital humain : Roubaud [1993 et 1998] montre par exemple sur le cas du Cameroun que le facteur ethnique, que l'on aurait pu croire pertinent, n'introduit aucune discrimination, ni sur le lieu d'achat, ni sur le marché du travail. Solution aux problèmes d'imperfection des marchés financiers et de l'information, ces arrangements induisent de fortes limitations : diffusion des chocs de liquidité, liens avec un nombre limité de partenaires et fragmentation des échanges, interconnexion de contrats d'achat, de vente et de crédit rigidifiant les possibilités d'entrées et sorties, multiplication d'intermédiaires. Ce que l'on considère comme des « réseaux » en Afrique subsaharienne peut s'analyser selon ces directions : celles-ci soulignent les problèmes de surcoûts et d'inefficience ici impliqués.

Le crédit

Le critère de l'existence ou non de crédit est déterminant. Lorsque les transactions sont en liquide, et que leur répétition avec les mêmes partenaires ou groupes de partenaires n'est pas nécessaire, il n'est pas besoin de crédit, ni de

confiance, ni de réseau, et les règles de marché, l'arbitrage sur les prix relatifs, s'appliquent. Ceci est, par exemple, le cas des achats de produits meilleur marché à l'intérieur du Nigeria, destinés à la revente au Bénin. Il en est de même lorsque les transactions utilisent les règles du secteur moderne bancaire. Cela est le cas d'une grande part des échanges transnationaux portant sur les produits de réexportation, impliquant le reste du monde, le Nigeria et les pays limitrophes. Dans l'autre sens, c'est le cas des transactions où les opérateurs nigériens se déplacent et achètent des produits importés par le Bénin. Leur monnaie (nairas) est convertie d'abord sur le marché (à la lettre et au figuré) en devises (francs CFA, dollars), puis ces devises servent à acquérir les biens recherchés, et ces différentes étapes impliquent différents marchés sans que le crédit soit nécessaire. Elles peuvent consister en des transactions en liquide (cas du change), et parfois à crédit (ou avance par l'acheteur) : là certes, on fait crédit à celui que l'on connaît, que l'on a testé progressivement (crédit d'abord sur de faibles quantités), en calculant ses risques. Prévalent ici une logique de marché certes imparfait plutôt que d'échange « captif » au sein de réseaux, ou les aléas d'une relation d'agence classique (sur la nature du contrat permettant d'éviter de payer pour un bien ou un service non conforme).

Il faut donc analyser par segment de l'échange et distinguer au cours des différentes étapes d'une transaction les conditions favorisant un réseau ou à l'inverse ne requérant pas son existence, *i. e.* achat, acheminement, et distribution. L'importation du reste du monde, concernant des montants importants, implique une banque (même si s'y ajoute une prime au douanier), l'achat local peut ne nécessiter que du liquide, où il n'est pas indispensable de traiter avec les mêmes acheteurs et fournisseurs, l'arbitrage s'effectuant sur les prix et la disponibilité des produits. L'acheminement tend à être confié à une organisation en réseau distincte jouant une fonction d'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs non connectés entre eux. Il existe des entrepôts à Lagos gérés par des Béninois de façon organisée pour l'importation de biens béninois au Nigeria, selon les enquêtes du LARES. Les Nigériens venant acheter au Bénin doivent également gérer leur transport. Le transport transfrontalier est une étape particulière par rapport à l'importation, légale ou non (même pour les produits illégaux, les États sont trop faibles pour réprimer, sauf ponctuellement, à l'intérieur de leur territoire). L'existence d'une frontière et d'agents de l'État ayant la possibilité de se coordonner (douaniers), avec ses risques intrinsèques (prohibition, donc illégalité et corruption dans un sens, corruption de l'autre), rend optimal un certain degré d'organisation pour l'étape du passage, qui requiert pour le commerçant une délégation à un passeur, donc un crédit et de la confiance. Les coûts de transaction aux frontières peuvent en effet être prohibitifs pour un individu opérant seul, notamment lorsque la corruption bureaucratique est érigée en système, où le fait que le produit soit légal ou non n'est pas pertinent pour exiger un paiement supplémentaire⁷. L'agent public considérant que son poste se définit par l'ouverture d'un droit automatique

7 À côté de multiples anecdotes de terrain, on trouve une telle mésaventure de sortie du marché pour une commerçante ayant voulu jouer les règles légales de dédouanement dans SFI [1997, p. 35].

sur une prime, anticipe l'offre de cette prime, en ayant la capacité de bloquer toute transaction en cas contraire (en immobilisant la marchandise, etc.). Là un pouvoir de marché et de négociation est avantageux, favorisant la coordination collective, tandis que l'action purement individuelle peut être ruineuse⁸. C'est un exemple de corruption décentralisée, en tant qu'opposée à la corruption centralisée distinguée par Shleifer et Vishny [1993] : la première revient à des répétitions de prélèvements n'ayant que la totalité de la production comme limite; la seconde, corrélative de l'existence d'une organisation, garantit les droits de propriété une fois le pot-de-vin acquitté. Confier à une organisation spécialisée l'étape du transport minimise les risques et les coûts pour les deux partenaires. Cela peut s'effectuer cependant « à l'aveugle », à la seule réputation des individus ou des groupes, et selon une information découlant d'une répétition des relations (d'autant que les agents de l'État changent de poste dans le temps, ce qui complique l'analyse de leurs éventuelles capacités d'organisation supérieures à d'autres administrations, plutôt marquées par la désorganisation). L'objectif commun de succès de la transaction ne requiert pas de disposer d'information transitive sur les connexions relationnelles de chaque acteur (commerçant, douanier, transporteur, etc.).

Le rôle des marchés

Géographie des échanges et réseaux

Sur l'aspect spécifique des échanges transnationaux, les échanges, du moins en Afrique de l'Ouest, suivent des schémas distincts : capillaires, régionaux, avec le reste du monde. Les échanges capillaires, territorialisés, sont ceux où les référents sociaux (lieu d'origine, ethnie) paraissent les mieux aptes à résoudre les questions de confiance et de réputation; mais de fait immédiats, à petite échelle, sans crédit ni asymétrie d'information, ils sont configurés par de pures contraintes de marché. L'extension de l'espace des transactions pose d'emblée le problème des échanges, qui ne sont plus d'ordre « traditionnel », où la densité des relations fournit l'information permettant de se prémunir contre les éventuels comportements opportunistes et non coopératifs, mais entre groupes éloignés où l'information est lacunaire et où ces mécanismes de formation de la confiance et de contrôle de réputation jouent moins [Grabowski, 1997]. Du capillaire à l'international, le facteur de proximité y va décroissant, les coûts d'accès et d'information y vont croissant, de même que le capital et l'envergure de l'activité, de même que la diversité des groupes sociaux. Les produits, les quantités ne sont pas les mêmes, ainsi que les marchés des biens et des monnaies : le riz est typiquement un marché mondial, tandis que les monnaies convertibles et non convertibles s'échangent sur un mode régional avec connexions internationales, où les groupes territorialisés de part et d'autre des frontières sont un type d'organisation adéquat – ainsi les Haoussa pour les échanges de monnaies, régulés par une histoire séculaire de commerce à longue distance, par des notions d'honneur et de réputation pouvant être transitives sur d'autres membres constituant les sanctions de l'opportunisme, et des réseaux axés sur l'effi-

8 Selon l'expression locale, « huiler » chaque niveau de l'administration.

cacité du commerce, associations d'affaires, confréries [par exemple Shenton, 1986, p. 125 *sq*; Forrest, 1994 : chap. 8 ; Lucas, 1994]. Mais d'autres groupes territoriaux, comme les Yoruba, sont également présents⁹. Les modes de transaction ne sont pas non plus identiques : schématiquement, bancarisés pour les échanges avec le reste du monde, et possibilité de paiements en liquide pour les transactions capillaires.

On suggère ici une condition d'existence mieux strictement définie de la notion de réseau, pour au moins décrire des phénomènes homogènes : les réseaux ont simultanément un ancrage local et une envergure internationale. C'est le fondement de leur efficience en Asie du Sud-Est [Malaizé, Sindzingre, 1997], appuyée sur une diaspora transnationale et simultanément ancrée localement, disposant d'un pouvoir de marché significatif, maîtrisant les micro et macrocircuits de production et de distribution, dans un contexte de « globalisation de la migration » [Wang, 1996, p. 12]. En ce sens, c'est rarement le cas en Afrique de l'Ouest, sauf peut-être dans le cas des Wolof, des Dioula, des Ibo, à extension davantage sous-régionale, ou des Haoussa. La dimension simultanément locale et internationale permet de pallier les contraintes principales, le capital, l'approvisionnement et la commercialisation. Elle rend compte aussi d'un aspect important, la possible relocalisation des profits. Celle-ci contraste avec la fuite des capitaux caractérisant l'Afrique subsaharienne : 37% de la richesse à l'extérieur, *vs* 3% en Asie de l'Est [Collier, Gunning 1997, p. 3], dont une grande partie de la richesse est détenue par la diaspora. Cela dénote un tropisme sur l'appartenance nationale que ne manifestent pas les groupes pourtant autochtones en Afrique subsaharienne, ainsi que la faible confiance des agents privés et le manque de crédibilité des politiques étatiques.

Organisations répondant aux marchés

Les échanges au Bénin peuvent être analysés moins comme effets de réseaux que comme organisations adaptées aux caractéristiques des marchés. Ceux-ci peuvent certes faire émerger des oligopoles et des acteurs dominants liés aux barrières à l'entrée et aux risques spécifiques à certains marchés, par exemple le riz, qui segmentent ces marchés en acteurs disposant des dotations pour être connectés sur les échanges internationaux, et acteurs de moindre envergure. Ces derniers doivent exploiter d'autres avantages, territoriaux, ethniques, religieux, etc., pour opérer sur la distribution régionale [Lambert, Egg, 1994, p. 238 *sq*]. Comme le montre Herrera [1997, p. 85] sur le cas du Cameroun, le caractère organisé du commerce transfrontalier, concernant notamment les prélèvements, correspond à une recherche de minimisation des coûts et peut s'analyser comme une « autorégulation dans un marché décentralisé ». Les échanges internationaux sont soumis aux contraintes habituelles du commerce international, compétitivité, réduction des coûts, *insider* information, respect des contrats, y compris lorsque les produits sont illégaux¹⁰.

9 Mais quelle que soit l'appartenance à un groupe, les lois du marché jouent dans tous les cas, et, quelles que soient ses relations, un cambiste qui ne peut maintenir la rentabilité de son activité est éjecté du marché.

10 Arlacchi [1986] analyse ces stratégies « entrepreneuriales » dans le cas de la mafia ; voir Observatoire géopolitique des drogues [1996] sur les circuits des drogues, ou Reno [1995] sur les connexions internationales des exportations frauduleuses en Sierra Leone.

Ces échanges correspondent d'abord à des saisies d'opportunités à court terme issues de différentiels de politiques fiscales et de distorsions. On a pu avancer qu'ils reconduisent des liens sociologiques précoloniaux, que les frontières coloniales ont divisés. Ces échanges ne correspondent cependant plus aux routes commerciales anciennes (par exemple celles du bétail ou des noix de cola) et sont induits par des opportunités exogènes. L'histoire économique coloniale décrit en outre davantage le confinement des opérateurs locaux à des échanges segmentés et au commerce de détail, dans les activités que le colonisateur ne considérait pas comme profitables [Austen, 1987; Hopkins, 1973; Bach, 1997, p. 104]. Les produits échangés ne sont pas de même nature qu'autrefois et découlent de l'appréciation de l'offre au Nigeria et de la demande non adressée, et des prix relatifs et rationnements. Ils comportent des risques et des sanctions variables, selon lesquelles on peut passer d'un produit à l'autre, d'activités légales à illégales. Ce sont en effet des activités commerciales, qui les différencient de celles liées à la production et aux coûts d'engagement et irréversibilités qui la caractérisent. Les barrières à l'entrée dans les activités commerciales sont par définition plus faibles que dans la production, corrélative d'investissements et d'horizons temporels longs, même si à l'évidence les types de produits et la position dans la chaîne (importateur, semi-grossiste) requièrent des coûts d'information, un capital, des échelles et des circuits de commercialisation élevant des barrières différentes (par exemple, le riz à barrières élevées car requérant une mise initiale importante vs l'essence à barrières faibles, où se sont portés les pauvres et les chômeurs). Les activités ne correspondent pas nécessairement à des spécialisations, et si une activité n'est plus rentable, on cherche à passer à une autre; comme le montre l'exemple de la réexportation de riz du Bénin vers le Nigeria. Sa baisse, après que la rente différentielle a disparu (levée des prohibitions mi-1994), n'a pas entraîné de baisse du volume total de ces activités transfrontalières, eu égard à ce que de toute façon la demande nigériane persiste, que les tarifs restent élevés et que les transactions passées minimisent les risques sur la qualité.

Ici jouent davantage les règles de marché concurrentiel, pour des commerçants qui font du « divers » avant tout¹¹. Les critères d'entrée et de maintien dans une activité sont les dotations initiales, le capital financier et le capital humain¹² : apprentissage, éducation, capital relationnel, préférence pour le risque. Les connexions internationales sont requises pour les activités d'importation, ainsi pour le riz où les liens avec une société de négoce multinationale sont indispensables et où le risque est partagé entre celle-ci, l'importateur et la banque. Elles ne le sont pas nécessairement pour celles de commercialisation transfrontalière. Ces différentes dotations rendent les agents aptes à occuper différents points des circuits d'échanges. Il faut y ajouter l'information sur les opportunités des marchés, et l'organisation de ceux-ci. Cette information n'a d'ailleurs pas nécessairement un coût très élevé (elle est publique et elle n'est pas technique comme dans le monde de la production), et elle fonde davantage une asymétrie d'information qu'une barrière à l'entrée. La sortie du marché s'effectue aussi en fonction de risques clas-

11 Beaucoup de ces thèmes ont été précisés avec l'aide de Claude Sinzogan.

12 Dans le riz, par exemple, opèrent toutes les ethnies du Bénin, ainsi que des Maliens, etc.

siques : ainsi en cas de baisse des marges, après que de nombreux autres entrants avaient imité l'activité qui a réussi, en cas d'erreurs sur les débouchés, le marché nigérian ayant des goûts erratiques et imprévisibles (cas des textiles par exemple), ou d'attaques de concurrents (guerre des prix, rumeurs, armes commerciales habituelles de maintien de positions dominantes).

Les spécialisations dans certaines activités existent, avec des intensités plus ou moins fortes : ainsi les Ibo dans les pièces détachées (liées au « district » de la région de Nnewi et à une ancienneté dans l'activité) et la friperie. Elles ont en commun d'être commerciales et limitées par les coûts d'opportunité de l'apprentissage (une longue acquisition de connaissances de col blanc peut ici être un handicap). Chaque produit configure en lui-même une organisation spécifique et donc des potentialités de coordination ou de réseaux adaptées en fonction des pays d'origine d'importation, de l'échelle requise (riz par milliers de tonnes, véhicules par unités, friperie par containers). Les spécialisations sont cependant pour la plupart apparentes. Elles peuvent être expliquées par des mécanismes de marché ordinaires : avantage conféré par la possession de capital financier d'un proche, apprentissage et information acquis grâce à l'entourage, flair, goût du risque et « entrepreneurship » qui font que tous les membres d'un « groupe » ne se lancent pas dans les échanges transnationaux, obligation ou non de coordination dans un contexte de marché financier restrictif et de prudence bancaire, ainsi que d'institutions faibles, notamment judiciaires, en matière de règlement des litiges commerciaux. Il faut rappeler qu'en Afrique subsaharienne, les stratégies entrepreneuriales sont le plus souvent réparties sur plusieurs activités, *i. e.* plusieurs commerces, ou commerce et industrie. Cette diversification sert classiquement de couverture de risque, l'environnement des affaires étant très aléatoire. Les activités de réexportation ou d'importation n'ont pas de raison de ne pas présenter les mêmes schémas d'organisation flexibles. Cela explique les capacités d'adaptation dont font montre ces activités, tels que les attestent les volumes croissants du commerce extérieur ainsi que les informations données par les banques, ne faisant pas état de faillites spectaculaires après les changements de politique opérés par le Nigeria, concernant notamment le riz¹³. La pluriactivité est un mécanisme d'assurance classique dans un environnement instable et risqué. Elle confère la flexibilité et la capacité de reconversion, et elle dilue la notion de réseau spécialisé. En outre, les aspects de « coups » (*quick money*) sont une dimension récurrente de ce commerce. Enfin, toujours en termes de marché, et de dotations initiales, nombre d'activités de réexportation peuvent être effectuées par des agents de l'État, d'entreprises parapubliques, ou privées œuvrant dans le domaine concerné¹⁴, conférant un avantage en termes d'information, de connaissance des barrières et des procédures. Ce trait est structurel, de jouer sur plusieurs tableaux de positions occupationnelles, l'emploi stable notamment public, s'il n'offre qu'un intérêt mineur en termes de salaire, étant porteur de nombreuses autres rentes et facilitations potentielles. Il avait déjà permis, lors de la crise ayant affecté le Bénin à la fin des années quatre-vingt, aux

13 Sur le recentrage vers d'autres produits, et la croissance du commerce de réexportation, voir LARES [1996, p. 7], ou sur l'adaptation aux variations de la sévérité des contrôles frontaliers, LARES [1997, p. 2].

14 Par exemple employés de sociétés de transit.

agents privés et publics de la traverser avec moins de difficultés que prévu [sur l'impact de l'ajustement au Bénin, Sindzingre, 1995].

La dimension de saisie d'opportunité est la même que celle de l'exploitation de différentiels de politiques. Les causalités peuvent être inversées. Moins que des modes d'organisation s'actualisant dans les échanges qui perdurent à travers l'histoire malgré les frontières étatiques, les individus entrant dans ces relations se situent au sein d'un marché et évaluent les différentiels ouvrant des activités rentables. Si ces différentiels disparaissent, ces activités disparaissent aussi.

Les effets sur l'État et sur la structure de l'économie

Les conséquences négatives pour les États

La relation à l'État est une dimension définitionnelle des réseaux. L'accumulation privée est souvent vécue comme une menace en raison de l'économie politique des États d'Afrique subsaharienne (illégitimité, instabilité, logique de maintien au pouvoir). Sur un mode coalescent, les réseaux diasporiques ont été optimisés en Asie du Sud-Est par les gouvernements, selon des objectifs de croissance et comme instrument politique et économique vis-à-vis des populations (minorités dépendantes utilisées comme fermiers généraux, allochtones mieux contrôlables), ou même explicitement soutenus par ceux-ci à l'extérieur, en contraste avec l'Afrique subsaharienne. Et même en Asie du Sud-Est, les effets des réseaux peuvent être négatifs, lorsque leur articulation à l'État dérive vers un clientélisme excessif [Haggard, Maxfield, Schneider, 1997, p. 56]. Les organisations en Afrique subsaharienne se sont construites en dehors ou contre les États, et elles en ont exploité, sur un mode individuel, dont les capacités redistributives restent à montrer, les distorsions de taxes, de salaires, etc., et les différentiels entre pays. Le caractère intégrateur « par le bas » du régionalisme transétatique est davantage un « mythe » [Bach, 1994]. Il s'établit d'une part sur la faillite des États à faire appliquer leur dispositif réglementaire, d'autre part sur leur impuissance vis-à-vis de politiques décidées par d'autres pays, enfin sur les rentes organisées au plus haut niveau de l'État.

Ces échanges transfrontaliers ont en Afrique subsaharienne des conséquences négatives pour les États. Dans l'optique de Greif, Milgrom et Weingast évoquée ci-dessus, le mode d'organisation en réseaux peut être considéré comme optimal dans les sociétés « traditionnelles », endogène et correspondant à des environnements précis. La question se pose en présence d'États et de différentes politiques économiques, où les deux modes de régulation interfèrent. Les commerçants relèvent de plusieurs États et de plusieurs références sociales, en contraste avec les guildes médiévales; les mécanismes de réputation ne s'appliquent plus uniformément, et les renforcements des contrats renvoient à des institutions de recours superposées. La question se pose d'autant plus qu'on a pu répondre aux théoriciens des institutions hors marché que celles-ci non seulement peuvent ne pas améliorer les inefficacités issues des déficiences du marché, mais peuvent les exacerber [Stiglitz, 1989, p. 197].

Là aussi on peut arguer de causalités inverses. Le courant d'analyse illustré par exemple par De Soto [1989], ou l'approche néolibérale relative aux

recherches de rentes [Krueger, 1974] et à la corruption, considèrent que ces activités « informelles » sont une réaction à et lissent les distorsions et surcoûts créés par les États. Elles réduisent les coûts pour les consommateurs, stabilisent les relations d'échange et donc minimisent les coûts de transaction. Les connotant positivement, comme lieu de l'entrepreneuriat et de création d'emplois¹⁵, cette approche joue sur les notions d'intégration et d'État, retenant une lecture descriptive (l'État prédateur) au détriment d'une lecture normative (l'État régulateur et garant des biens publics). Elle brouille les causalités en s'appuyant sur un raisonnement fonctionnaliste. On peut soutenir à l'inverse que les emplois induits sont de pures opportunités corrélatives d'une destruction de capital humain¹⁶, et que le consommateur y paye les multiples surcoûts des intermédiaires et prélèvements n'enrichissant que des individus. Également, ces activités constituent un cercle vicieux corrélatif de pertes de recettes fiscales pour l'État et de l'affaiblissement de sa crédibilité, renforçant à son tour les activités cherchant à contourner ou exploiter les failles des règles. Avec un taux de pression fiscale faible (14% en 1995), l'État béninois n'a pas les moyens d'offrir beaucoup d'infrastructures crédibles à ses administrés, qui en retour ne le considèrent pas comme une source de droits et d'obligations. La compétitivité des produits échangés provient du non-paiement des taxes à une étape donnée. L'avantage comparatif de certaines zones devient l'absence d'État.

En outre, au niveau microéconomique, l'accumulation des agents privés s'effectue sur des différentiels de politique économique décidés par un autre pays, très fluctuants, sur lesquels ils n'ont pas de prise. Ces différentiels ont pu les faire prospérer avant l'ajustement du Nigeria en 1986, mais ils les éjectent de certaines activités lorsqu'ils sont modifiés, même si la flexibilité des individus leur fait capter d'autres opportunités : fermeture de la frontière en 1984 par exemple, déprohibition de la farine de blé en 1992, hausse des prix de l'essence nigériane en novembre 1993 et octobre 1994 et pénuries de l'été 1994, fluctuation des activités de réexportation et de celles du port de Cotonou, notamment de 1993 à 1995, en raison des difficultés économiques du Nigeria [par exemple IMF, 1996, annexe 2], etc. Enfin, il faut rappeler que ces échanges, qui se font nécessairement en connivence avec les secteurs corrompus de l'administration, renforcent la nature rentière de l'État à laquelle ils sont supposés constituer une réaction, prospèrent sur la désintégration étatique, si ce n'est l'accélèrent. On peut souligner aussi que ces chaînes de relations répétées ne minimisent des coûts de transaction qu'après inclusion des coûts représentés par les prélèvements des agents publics et par les multiples segments intermédiaires impliqués, surcoûts qui ne peuvent être pris comme référence du raisonnement.

On peut reprendre les termes de Baumol [1990], qui montre qu'en elle-même l'« entrepreneuriat » est neutre, et peut être « destructive ou productive ». Les échanges transnationaux peuvent saper les États et les politiques économiques, vivant des différentiels, avec des interactions entre niveau micro

15 Voir les critiques pertinentes de ce mythe dans Lautier *et alii* [1991].

16 Ainsi les « diplômés sans emploi » ne trouvant à s'employer que dans ces activités « informelles ».

et macroéconomique : éroder les bases fiscales qui obligent précisément les États à recourir aux institutions de Bretton Woods, en cercle vicieux, et fragiliser les bases industrielles comme le montrent les secteurs industriels très réduits des pays limitrophes (excepté le Cameroun), et donc les emplois formels qui ne peuvent absorber les diplômés, agents publics déflatés et autres demandeurs d'emploi. Ceux-ci se reportent alors précisément sur les emplois créés par les échanges et le commerce, qui par nature créent moins d'emplois formels que la production, allant de la plus faible barrière à l'entrée (synonyme de concurrence, faibles marges et revenus, et probabilité d'éviction du marché) à la plus élevée (mais alors les élus sont peu nombreux, et des dotations initiales sont nécessaires).

En outre, une routinisation des contournements des règles et régulations s'établit, où rétroagissent également les niveaux micro et macroéconomiques. Les coûts de transaction impliqués par les échanges transnationaux (importations, réexportations) sont importants en temps et en argent, approprié par l'agent de l'État ou le « réseau » sous-traitant. Il se pourrait même qu'ils soient supérieurs aux taxes de porte légales, compte tenu du caractère libéral des politiques commerciales au Bénin. Se construit ici un certain régime d'administration et de consolidation des représentations des administrés à son égard, peu compatible avec le modèle de l'État développementiste vanté en Asie. L'État devient une entité juste bonne à en extraire un enrichissement individuel, tandis que l'administré n'a pas d'autre choix que de verser un pot-de-vin, et l'agent de l'État a le pouvoir de pénaliser celui qui préfère la légalité. Cet agent public n'est pas redevable à son employeur et ses calculs ne tiennent pas compte de son salaire, grevant pourtant les maigres recettes de l'État, arbitrant moins sur sa faiblesse par rapport aux autres revenus que sur les possibles opportunités de l'augmenter. Il considère qu'il ne peut commencer à faire son travail qu'après réception d'un paiement supplémentaire : rente pour lui, taxe pour l'usager. Les effets sont en outre négatifs en termes d'équité, pour l'usager car à l'évidence la capacité individuelle à « fluidifier » les transactions (relations, argent) n'est pas identique pour tous, et reconduit les inégalités de dotations initiales, de même que pour les agents de l'État dont les capacités à interposer des péages sont inégales.

La faible marge de manœuvre de l'État

L'État se trouve pris dans une double contrainte, celle de jouer son avantage comparatif et de mettre en œuvre une politique commerciale libérale (l'une des plus libérales de la sous-région, selon IMF [1996]), et celle d'équilibrer son déficit budgétaire. En contraste avec les États du Sud-Est asiatique qui ont su utiliser leurs réseaux locaux, l'État béninois ne maîtrise pas l'ensemble des effets de ses différentes politiques, ni ses agents privés, d'autant que leur civisme à son égard est réduit. Deux niveaux peuvent être distingués : d'abord, les activités de réexportation légales, ainsi le transit, qui a augmenté ces dernières années, *via* les véhicules notamment, qui mêlent le légal et l'illégal, car il s'agit encore de saisies d'opportunité découlant d'un différentiel, suppression des prohibitions, comparai-

son avec les coûts de transaction pour les importations directes *via* le Nigeria, même légales, qui sont plus élevés que même après plein paiement des taxes au Bénin (coût d'insécurité). Elles mêlent l'illégal au sens où la règle au Nigeria (exemple du seuil d'âge des véhicules) peut être contournée. Ensuite on peut distinguer les activités de réexportation légales au Bénin, et illégales au Nigeria. Le Bénin, qui en a tiré certaines années jusqu'à plus de 40% de ses recettes douanières (1990), a des difficultés évidentes à réformer une structure fiscale de ce type. En outre, le système bancaire local en tire la majorité de ses activités profitables, ne se préoccupant pas de la nature des clients finaux dans ses activités de financement du commerce international.

S'ensuivent une série de goulets d'étranglement pour l'État.

1) Macroéconomiques, avec un pays qui a son intérêt, tire ses recettes (taxes sur les importations) de différentiels de politiques d'avec son voisin, avec donc des perspectives aléatoires, et des risques de fluctuations non maîtrisables, même si le Nigeria est perçu comme un marché dont la taille garantit une certaine stabilité. Le Bénin n'a pas pour objectif premier de promouvoir son secteur commercial. La logique est davantage liée à celle, récurrente dans les États d'Afrique subsaharienne, de pallier les urgences budgétaires à court terme, sous programme des institutions de Bretton Woods, d'augmenter les recettes à tout prix, pas nécessairement à l'avantage des commerçants. L'État a des difficultés ici à jouer le rôle qui le justifie économiquement, de correction de l'imperfection des marchés et de garant de leur fonctionnement, de réduction de l'incertitude et de stabilisation des anticipations privées¹⁷. Le problème est aussi de l'ordre de l'économie politique, des capacités de lobbying ou de représentativité des acteurs du commerce au sein des pouvoirs de décision. Les ajustements se jouent à un niveau national, préjudiciable à l'intégration régionale et à l'efficacité des politiques, s'annulant les uns les autres entre deux pays limitrophes.

2) Microéconomiques, générateurs d'une organisation des échanges spécifique, diluant les frontières entre le légal et l'illégal, confortant un certain mode d'osmose entre l'administration et ses usagers délétère pour le fonctionnement et la « bonne gouvernance » de la fonction publique, celui des rentes et de la saisie d'opportunités. En découle un certain mode d'insertion internationale, chaque acteur jouant sur le contournement des règles, avec des horizons temporels à court terme, générateurs de surcoûts distribués individuellement : coûts de segmentation, d'intermédiation et de corruption des deux côtés, et coûts issus de l'incertitude au Nigeria¹⁸. Ce mode d'insertion est peu propice au développement, à la production et à une « entrepreneurship » schumpeterienne, ainsi qu'à la maîtrise de stratégies à long terme et aux bénéfices de la concurrence.

17 Tel que théorisé par Stiglitz dans de nombreux travaux ; voir encore Stiglitz [1989].

18 L'Observatoire géopolitique des drogues [1996] montre la dilution croissante des frontières entre échanges légaux et illégaux sur les exemples d'adoption de commerce de la drogue dans les pays en développement.

BIBLIOGRAPHIE

- ARLACCHI Pino [1986], *Mafias et Compagnies : l'éthique mafiosa et l'esprit du capitalisme*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble (1^{ère} éd. 1983).
- BACH Daniel [1994], « Afrique de l'Ouest : organisations régionales, espaces régionaux et régionalisme transétatique : les leçons d'un mythe », *L'Afrique politique* : 93-117.
- BACH Daniel [1997], « Frontiers Versus Boundary Lines : Changing Patterns of State Society Interactions in Sub-Saharan Africa », *Welt Trends*, 14 : 97-11.
- BAUMOL William J. [1990], « Entrepreneurship : Productive, Unproductive, and Destructive », *Journal of Political Economy*, 98 (5) : 893-921.
- BERRY Sara [1993], *No Condition is Permanent : the Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*, Madison, the University of Wisconsin Press.
- BIGGS Tyler, SRIVASTAVA Pradeep [1996], *Structural Aspects of Manufacturing in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, World Bank, discussion paper n° 346.
- BRAUTIGAM Deborah [1992], *Regional Industrialization in Eastern Nigeria*, Washington, DC, World Bank, mimeo.
- COASE Ronald H. [1937], « The Nature of the Firm », *Economica* : 386-405.
- COLLIER Paul, GUNNING Jan Willem [1997], *Explaining Economic Performance*, Oxford, Centre for the Study of African Economies, working paper WPS/97-2.
- DE SOTO Hernando [1989], *The Other Path : the Invisible Revolution in the Third World*, New York, Harper and Row.
- DUFOURT Daniel [1995], « Introduction », *Économies et Sociétés*, 9 : 5-15 (n° spécial « Économie de l'organisation réticulaire »).
- FAFCHAMPS Marcel [1992], « Solidarity Networks in Preindustrial Societies : Rational Peasants with a Moral Economy », *Economic Development and Cultural Change*, 41 (1) : 147-174.
- FAFCHAMPS Marcel [1994], *The Enforcement of Commercial Contracts in Ghana*, Washington, DC, World Bank, RPED discussion paper.
- FAFCHAMPS Marcel [1996], *Ethnicity and Markets : Supplier Credit in African Manufacturing*, Washington, DC, World Bank, RPED discussion paper.
- FILIPPI Maryline, PIERRE Emmanuel, TORRE André [1996], « Quelles approches économiques pour la notion de réseau ? Contenus théoriques et dimensions opérationnelles », *Revue d'économie industrielle*, 77, 3^e trimestre : 87-98.
- FORREST Tom [1994], *The Advance of African Capital : the Growth of Nigerian Private Enterprise*, Charlottesville, University Press of Virginia.
- FURLONG Dominic [1996], *The Conceptualization of « Trust » in Economic Thought*, Brighton, University of Sussex, Institute of Development Studies, working paper n° 35.
- GEERTZ Clifford [1978], « The Bazaar Economy : Information and Search in Peasant Marketing », *American Economic Review*, 68 (2) : 28-32.
- GRABOWSKI Richard [1997], « Traders' Dilemmas and Development : a Variety of Solutions », *New Political Economy*, 2 (3) : 387-404.
- GRANOVETTER Mark [1985], « Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, 91 : 481-510.
- GRANOVETTER Mark [1995], « The Economic Sociology of Firms and Entrepreneurs », in Alejandro Portes (éd.), *The Economic Sociology of Immigration : Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russell Sage Foundation.
- GREIF Avner [1989], « Reputation and Coalitions in Medieval Trade : Evidence on the Maghribi Traders », *Journal of Economic History*, XLIX (4) : 857-882.
- GREIF Avner [1997], « Contracting, Enforcement, and Efficiency : Economics Beyond the Law », in Michael Bruno, Boris Pleskovic (éd.), *Annual World Bank Conference on Development Economics 1996*, Washington, DC, World Bank : 239-265.
- GREIF Avner, MILGROM Paul, WEINGAST Barry R. [1994], « Coordination, Commitment, and Enforcement : the Case of the Merchant Guild », *Journal of Political Economy*, 102 (4) : 745-776.
- GUYER Jane I. [1995], « The Currency Interface and its Dynamics », in Jane I. Guyer (éd.), *Money Matters : Instability, Values and Social Payments in the Modern History of West African Communities*, Portsmouth et Londres, Heinemann et James Currey.

- HAGGARD Stephan, SCHNEIDER Ben Ross, MAXFIELD Sylvia [1997], « Theories of Business and Business-State Relations », in Sylvia Maxfield, Ben Ross Schneider (éd.), *Business and the State in Developing Countries*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.
- HEILBRUNN John R. [1997], *Markets, Profits and Power : the Politics of Business in Benin and Togo*, Bordeaux, Centre d'études d'Afrique noire, Travaux et Documents, n° 53.
- HERRERA Javier [1997], *Les Échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria depuis la dévaluation*, Paris, DIAL-ORSTOM, mimeo.
- HIMBARA David [1994], « The Failed Africanization of Commerce and Industry in Kenya », *World Development*, 22 (3) : 469-482.
- IGUÉ J. O., BIO GOURA Soulé [1992], *L'État-entrepôt au Bénin*, Paris, Karthala.
- IMF [1996], *Benin : Recent Economic Developments*, Washington, DC, International Monetary Fund.
- KRUEGER Anne O. [1974], « The Political Economy of the Rent-Seeking Society », *American Economic Review*, 64 (3) : 291-303.
- KRUGMAN Paul [1991], *Geography and Trade*, Louvain et Cambridge, Leuven University Press et the MIT Press.
- LAMBERT Agnès, EGG Johny [1994], « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2) : 229-254 (n° spécial « Marchés et développement »).
- LARES [1996], *L'Éc(h) des frontières*, Paris et Cotonou, nos 5 et 7.
- LAUTIER Bruno, DE MIRAS Claude, MORICE Alain [1991], *L'État et l'Informel*, Paris, L'Harmattan.
- LUCAS J. [1994], « The State, Civil Society and Regional Elites : a Study of Three Associations in Kano, Nigeria », *African Affairs*, 93 : 21-38.
- MALAIZÉ Vincent, SINDZINGRE Alice [1997], *Politique économique, secteur privé et organisation en réseau en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest*, Paris, CERED-FORUM et Commissariat général du plan, mimeo.
- MARKOVITS Claude [1997], *Réseaux marchands d'Asie du Sud en Afrique : le cas des Sindhis*, communication, Paris, Centre d'études et de recherches internationales.
- NORTH Douglass C. [1991], « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, 5 (1) : 97-112.
- Observatoire géopolitique des drogues [1996], *Atlas mondial des drogues*, Paris, Presses universitaires de France.
- PEEL J. D. Y. [1983], *Ijeshas and Nigerians : the Incorporation of a Yoruba Kingdom 1890s-1970s*, New York, Cambridge University Press.
- PLATTEAU Jean-Philippe [1992], *The Possibility of the Market : Some Perplexing Questions*, Brighton, University of Sussex, Institute of Development Studies, Silver Jubilee paper n° 11.
- PLATTEAU Jean-Philippe [1994], « Beyond the Market Stage Where Real Societies Exist; part I : The Role of Public and Private Order Institutions », *Journal of Development Studies*, 30 (3) : 533-577.
- PORTES Alejandro [1995], « Economic Sociology and the Sociology of Immigration : a Conceptual Overview », in Alejandro Portes (éd.), *The Economic Sociology of Immigration : Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russell Sage Foundation.
- RENO William [1995], *Corruption and State Politics in Sierra Leone*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ROUBAUD François [1993], *Le Secteur informel à Yaoundé : principaux résultats*, Paris, DIAL, étude 08/E1.
- ROUBAUD François [1998], « La question ethnique : solidarité ou discrimination? », in Jean-Noël Aerts, Denis Cogneau, Javier Herrera, Guy de Monchy, François Roubaud (éd.), *Le Cameroun : analyse d'un espoir évanoui*, Paris, Karthala, à paraître.
- SALAS Robert, STORPER Michael [1993], *Les Mondes de production : enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, éditions de l'EHESS.
- SHENTON Robert [1986], *The Development of Capitalism in Northern Nigeria*, Londres, James Currey.
- SHLEIFER Andrei, VISHNY Robert W. [1993], « Corruption », *Quarterly Journal of Economics*, CVIII (3) : 599-618.
- SINDZINGRE Alice [1994], « Réseaux et États : économie productive ou destructive? », Bordeaux, CEAN, colloque *Intégration et régionalismes en Afrique subsaharienne*, mimeo.

- SINDZINGRE Alice [1995], « Incertitudes et institutions dans un contexte d'ajustement : l'exemple du Bénin », in Philippe Hugon *et alii* (éd.), *L'Afrique des incertitudes*, Paris, Presses universitaires de France.
- SINDZINGRE Alice [1997], « Institutions d'aide et enquêtes sur la pauvreté en Afrique », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 42-43 : 146-183.
- Société financière internationale (SFI) [1997], *Secteur privé et développement : cinq études de cas*, Washington, DC, Banque mondiale et Société financière internationale.
- STIGLITZ Joseph E. [1989], « Markets, Markets Failures and Development », *American Economic Review*, May : 197-203.
- VELTZ Pierre [1996], *Mondialisation, Villes et Territoires*, Paris, Presses universitaires de France.
- WANG Gungwu [1996], « Sojourning : the Chinese Experience in South East Asia », in Anthony Reid (éd.), *Sojourners and Settlers : Histories of South East Asia and the Chinese*, Sydney, ASAA and Allen and Unwin.

Sahara nigérien : terre d'échanges

*Emmanuel Grégoire **

L'étude des échanges transfrontaliers en Afrique de l'Ouest pose des problèmes méthodologiques aigus qui tournent principalement autour de leur quantification : si l'on parvient à peu près à évaluer le commerce officiel, il est, par contre, beaucoup plus hasardeux d'apprécier le commerce de contrebande qui est, par définition, occulte.

Dans notre analyse des échanges transsahariens, nous nous sommes d'autant plus heurté à ces difficultés que les grands flux qui traversent actuellement le désert restent largement méconnus. C'est pourquoi nous nous sommes efforcé, tout d'abord, d'identifier les produits concernés, de comprendre les circuits économiques, géographiques et sociaux qui les véhiculent et de saisir la stratégie des acteurs opérant de part et d'autre des frontières. Pour cela, de nombreux entretiens ont été menés auprès d'agents économiques et de responsables administratifs (douanes, chambre de commerce, services fiscaux, banques, etc.). Cette approche qualitative apparaît comme un préalable à tout effort de quantification de type macroéconomique : il est en effet indispensable de bien connaître les filières et les réseaux marchands qui les animent avant de quantifier ces grands courants d'échanges transsahariens [Grégoire, 1994].

Dans la mesure du possible, nous nous efforçons ici de les chiffrer en recoupant systématiquement nos sources d'informations. Certes, certaines évaluations mériteront d'être affinées par la suite, mais cette méthode a l'avantage de permettre de comprendre très précisément l'organisation des flux. Celle-ci est d'autant plus difficile à appréhender que certains flux reposent sur la fraude tandis que d'autres mettent en contact des espaces fort éloignés, puisque des marchandises partent du golfe de Guinée pour terminer leur périple sur les rives de la Méditerranée.

Dans ces échanges transsahariens, le Niger joue un rôle important, car il demeure un carrefour d'échanges entre le Maghreb et l'Afrique noire. Pays étendu et enclavé, le Niger est constitué de multiples espaces régionaux qui renvoient à des réalités économiques distinctes. L'Ouest est influencé par le Burkina Faso, le Ghana et la Côte-d'Ivoire où de nombreux commerçants djerma et songhraï ont bâti leur

* Chargé de recherche CNRS-ORSTOM.

fortune avant que le président Seyni Kountché ne les incite, au cours des années soixante-dix, à replier leur activité sur Niamey afin de constituer un contrepoids à la puissance économique des riches *althazai* de Maradi et de Zinder. Le Centre et l'Est du pays sont tournés vers le Nigeria avec lequel ces commerçants haoussa se livrent à de multiples négoce transfrontaliers. Le Nord regarde vers le Maghreb et ses hommes d'affaires, arabes principalement, entretiennent d'étroites relations avec leurs partenaires algériens et libyens. Enfin, les populations toubous du Kawar et du Manga ont une vieille tradition d'échanges avec le Tchad et la Libye.

Le Niger apparaît donc comme un pays fort diversifié du point de vue marchand et constitue une véritable plaque tournante dans les échanges intra-africains. Si l'on excepte la capitale, Niamey, qui est le siège des principaux opérateurs du pays, l'espace économique nigérien le plus dynamique se situe à la frontière du Nigeria. Il comprend les pays haoussa et kanouri dont les villes, Birnin Konni, Maradi, Zinder et Diffa, sont en quelque sorte jumelées avec les grands centres urbains du Nord du Nigeria (Sokoto, Kano et Maiduguri ¹). Le second espace économique le plus actif du Niger est constitué de sa zone nord, en particulier le pays touareg dont la capitale, Agadès, est étroitement liée à Tamanrasset et à Sebha (capitale du Fezzan libyen) formant ainsi un triangle d'échanges qui associe des commerçants arabes nigériens à des partenaires algériens et libyens. Bien qu'éloignés, ces deux espaces marchands sont étroitement connectés comme ils le furent d'ailleurs à l'époque précoloniale à travers le commerce transsaharien. Aujourd'hui, l'Algérie et la Libye commercent plus que jamais avec le Nigeria, le Mali, le Niger, le Tchad, le Bénin et le Togo.

Pour décrire ces grands courants d'échanges entre le Maghreb et l'Afrique noire et les réseaux commerciaux qui les sous-tendent, l'axe algérien doit être dissocié de l'axe libyen, tant les conditions d'exercice du commerce frontalier et les flux diffèrent. Il y a d'ailleurs toujours eu une certaine rivalité entre ces deux grands courants transsahariens : à l'époque précoloniale, la voie libyenne était la plus active et un important commerce caravanier s'effectuait depuis Tripoli jusqu'à Kano, via Ghadamès, Ghât, le massif de l'Air, Agadès et Zinder. Les Européens freinèrent ce grand courant d'échanges au profit des routes qu'ils avaient ouvertes au Sud (le chemin de fer est arrivé à Kano en 1919), mais aussi pour des raisons politiques : les autorités françaises entendaient détourner les flux dirigés vers la Libye, passée sous contrôle italien, au profit de l'Algérie qui était également sous sa tutelle.

La voie algérienne : commerce légal et clandestin

L'inexistence de commerce entre les États algérien et nigérien et leurs sociétés ² est une des caractéristiques des échanges entre les deux pays qui relèvent, dès lors, des seuls opérateurs économiques privés nationaux. Leur activité est toutefois entravée par une législation algérienne qui demeure contraignante en dépit des mesures de libéralisation adoptées sous la pression du FMI et de la Banque

1 Les commerçants de ces villes se livrent d'ailleurs depuis longtemps à de multiples échanges frontaliers (mil, bétail, niébé, produits manufacturés, etc.).

2 Le Niger n'achète ni pétrole ni gaz à l'Algérie.

mondiale (1993). Ces restrictions ont donné évidemment naissance à tout un commerce de fraude ³, plus conséquent que le commerce officiel, qui s'efforce de contourner les prohibitions algériennes encore appliquées avec zèle par les services douaniers qui trouvent là une rente appréciable.

La nature et le volume de ces échanges transfrontaliers fluctuent en fonction de l'évolution de la législation algérienne et de considérations économiques et politiques. Le mouvement de rébellion qui touche le pays touareg depuis 1991 et, dans une moindre mesure, les événements liés aux actions du Front islamique du salut (FIS) en Algérie les ont sensiblement perturbés, si bien que les flux de marchandises sont moins importants actuellement qu'à la fin des années quatre-vingt. Leur reprise demeure compromise, d'une part, par l'insécurité qui persiste encore sur les grands axes transsahariens malgré les accords de paix signés à Ouagadougou, en 1995, entre le gouvernement nigérien et la rébellion touarègue ⁴ et, d'autre part, par les actions du FIS qui amènent les commerçants ouest-africains à éviter de se rendre dans le Sud algérien même s'il n'a pas encore été touché par celles-ci.

Dans le sens Nord-Sud, les dattes constituent le principal produit échangé. Elles proviennent des oasis de Ouargla, Touggourt, Biskra et d'In Salah. Il s'agit d'un commerce légal, l'Algérie ne mettant aucune entrave à ces exportations. C'est aussi une activité saisonnière, car elle débute peu après la récolte (novembre) pour se réduire dès le mois de mars. Les dattes destinées à l'Afrique noire (*frezza*) ne sont pas de bonne qualité (dattes séchées), les meilleurs fruits (*deglet nour*) étant réservés à l'exportation en Europe.

La filière est intégralement contrôlée par des commerçants algériens : les négociants des zones productrices les livrent à des compatriotes résidant à Tamanrasset qui les expédient ensuite à trois gros importateurs arabes d'origine algérienne installés à Tahoua. Ces derniers les revendent en gros à des commerçants arabes nigériens de Niamey ou de Maradi, à divers petits commerçants de la région de Tahoua et surtout à des commerçants haoussa du Nigeria qui les acheminent ensuite à Kano, Sokoto et même jusqu'à Lagos. Dans ce négoce, la ville de Tahoua constitue un point de rupture de charge et de contact entre réseaux de commerce arabe et haoussa.

Figure 1 – Importations de dattes algériennes au Niger

Années	Quantités en tonnes
1991	2 334
1992	1 638
1993	1 563
1994	2 561
1995	3 232
1996	3 563
1997	2 700

Source : Douanes de Tahoua.

³ Cette fraude est dénommée en Algérie *trabendo*, les contrebandiers étant des « trabendistes ».

⁴ La circulation sur tous les axes qui partent d'Agadès s'effectue sous forme de convois encadrés par des véhicules de l'armée nigérienne ou de la gendarmerie.

Ces chiffres donnent une approximation satisfaisante des flux, même si une petite partie échappe aux contrôles douaniers. Leur reprise, en 1995, s'explique par le retour progressif de la paix dans le Nord du Niger. Depuis la restauration de la paix également au Mali, l'axe Tamanrasset-Gao qui dessert le Burkina Faso, le Ghana et la Côte-d'Ivoire, reprend de l'importance : en 1997, cette voie concurrence l'axe nigérien marqué encore par une insécurité résiduelle qui contraint les camions algériens à se détourner du pays touareg (bordure ouest de l'Aïr et Agadès) en descendant directement, depuis Assamaka, à Tahoua en passant par In Abangaret, ce trajet s'effectuant sous l'escorte armée des milices arabes nigériennes. En 1997, ce négoce a tout de même porté sur près d'un milliard et demi de francs CFA. La filière pourrait certainement représenter plus de deux milliards de francs CFA si les camions pouvaient circuler en toute sécurité au Niger.

L'inconvertibilité du dinar oblige les opérateurs à procéder pour une large part sous forme de troc et à tenter d'équilibrer, autant que possible, un flux Nord-Sud par un flux opposé⁵. Aussi les exportations de dattes algériennes sont à peu près compensées par des importations de produits agricoles qui proviennent principalement du Nigeria : henné, arachides décortiquées, sésame, souchet, gingembre, clous de girofle et épices. Des convois de camions partent ainsi du Nigeria, pénètrent au Niger par Birnin Konni, puis remontent, via Tahoua, à Assamaka d'où ils rentrent en Algérie. Ces flux de produits d'Afrique noire sont particulièrement importants pendant la foire de Tamanrasset où les opérateurs algériens en passent commande à des commerçants de Birnin Konni ou à leurs correspondants nigériens.

Le sel des *chott*⁶ des régions de Biskra et d'El Oued constitue un autre produit important dont l'exportation est autorisée par l'Algérie : les camions descendent de cette zone jusqu'à Tamanrasset. Le sel est alors chargé sur les véhicules des importateurs nigériens qui ravitaillent la Cominak (société minière des mines d'Akouta) en ce produit utilisé comme réactif pour la production d'uranate (la Cominak a eu besoin de 2 200 tonnes en 1997). La filière est ici aussi dominée par des négociants arabes : les importateurs nigériens, qui sont originaires des régions de Tasara, de Tchîn-Tabaraden et d'In-Gall, se sont en effet installés à Arlit lors du « boom » de l'uranium (1975-1982) et sont devenus, au fil des ans, de dynamiques fournisseurs des sociétés minières.

Ces importateurs de sel règlent leurs correspondants de Tamanrasset en dinars qu'ils se procurent sur le marché parallèle des changes ou qui sont tirés de la vente de bétail. Ces hommes d'affaires sont en effet également des exportateurs de bétail car ils possèdent de gros troupeaux qui pâturent dans la vallée de l'Azaouak. Des exportations de camélins, de bovins, d'ovins (lors de la fête de l'Aïd al Kabir) constituent donc la contrepartie aux importations de sel algérien et représentent des sommes conséquentes car les marges réalisées sont importantes, le prix du bétail étant nettement plus élevé en Algérie (les chameaux y sont destinés à la boucherie, plus rarement au transport).

5 S'ils n'y parviennent pas, ils se tournent vers le marché des changes parallèles pour acheter ou vendre des dinars ou des francs CFA.

6 Les *chott* sont des étendues d'eau très planes qui s'assèchent en hiver et permettent ainsi l'extraction du sel.

Figure 2 – Exportations contrôlées d'animaux sur pied de Tahoua vers Tamanrasset

Espèces	1991	1992	1993	1994	1995 (4 mois)
Bovins	453	332	118	15	240
Ovins	5 097	3 764	4 069	885	1 649
Caprins	132	20	-	50	141
Camelins	479	289	659	381	570
Total	6 161	4 405	4 846	1 301	2 600

Source : Service de l'élevage de Tahoua.

Ces chiffres officiels ne rendent que partiellement compte de l'importance des flux car de nombreux animaux sont exportés par la brousse et échappent aux contrôles des douanes et du Service de l'élevage. La chute importante des exportations en 1994 est due à la forte insécurité créée par la rébellion touarègue qui n'a ralenti ses opérations militaires qu'après la signature des accords de Ouagadougou (1995). Cela s'est traduit, comme nous l'avons déjà constaté pour le commerce des dattes, par une reprise des flux cette année-là.

Des matériaux de construction (ciment, quincaillerie, matériel électrique, peinture, sanitaire, etc.) sont exportés en fraude d'Algérie par des commerçants nigériens, les *aderaouas* de la région de Tahoua, qui font, encore maintenant, la navette entre Tamanrasset, où ils ont des compatriotes qui y résident durablement, et Niamey. Ces *aderaouas* exportent du henné, des textiles (bassins allemands, wax hollandais et anglais et fancy nigériens et asiatiques), des vêtements prêt-à-porter et divers produits du Nigeria (parfumerie, produits cosmétiques, montres, bijoux fantaisie, bibelots, etc.) et rapportent à Niamey des matériaux de construction (plomberie, matériel électrique, carrelages, peintures, etc.) et de l'outillage que l'on retrouve sur le célèbre marché à ferraille de la capitale (Katako). Comme d'autres commerçants qui se livrent à un négoce de fraude, ces *aderaouas* ont recours à des passeurs professionnels (le plus souvent des Touareg du Hoggar) qui connaissent les pistes qui mènent à Tamanrasset où ils arrivent, une fois la nuit tombée, après avoir contourné les postes de contrôle algériens depuis la frontière.

Il y a peu de temps encore de grosses quantités de vivres (semoule, pâtes alimentaires, sucre, huile de colza, etc.) et de lait en poudre (*lahda*) sortaient en fraude d'Algérie avec la complicité de hauts dignitaires du régime militaire. Ces circuits de fraude organisés depuis Alger provoquaient de graves pénuries alimentaires dans l'extrême Sud algérien où il était difficile de trouver ces denrées alors qu'elles étaient en quantité abondante à Agadès. Ces produits ont longtemps été subventionnés par le régime socialiste, ce qui explique que leur exportation était formellement prohibée. Une fois rendus sur les marchés ouest-africains, ils étaient vendus à vil prix, les opérateurs algériens se procurant ainsi des devises. Ces flux se sont taris depuis l'abandon de la politique de subvention préconisée par la Banque mondiale (1993). Cette mesure provoqua une forte inflation en Algérie et limita le champ d'action des « trabendistes » qui avaient maille à partir avec les

forces de sécurité algériennes (douanes, police, gendarmerie et armée) qui tentaient d'éradiquer leur trafic, parfois même à l'aide d'hélicoptères.

Le Niger exporte aussi un peu de mil consommé par les populations sahéniennes résidant en Algérie, de la gomme arabique et quelques fardeaux de thé destinés aux marchés de Tamanrasset, Djanet et In Salah. Ce produit vient d'Asie par les ports du golfe de Guinée (Cotonou, Lomé et Lagos) et ne fait que transiter par le Niger. Les commerçants arabes nigériens servent de « prête-noms » aux Algériens qui contrôlent ce négoce en leur facilitant leurs démarches administratives comme c'est le cas pour le commerce des dattes. D'importantes quantités de cigarettes sont enfin introduites illicitement en Algérie par les pistes de fraude qui traversent le désert : des convois de trois à quatre camions quittent régulièrement Agadès pour se rendre au poste frontalier d'Assamaka où les cartons de cigarettes sont entreposés dans les magasins qui servaient auparavant au stockage des cartons de lait *lahda*. Ils sont ensuite enlevés par des commerçants algériens qui les introduisent en fraude chez eux, les cigarettes étant chargées sur des véhicules tout terrain légers ⁷.

Enfin, la foire de Tamanrasset (*Assihar*), qui se déroule chaque année en janvier depuis 1973 ⁸, est aussi l'occasion d'échanges commerciaux très intenses entre l'Afrique noire et l'Algérie qui assouplit sa législation à cette occasion. Cette foire, où sont présents les grandes sociétés étatiques et des opérateurs algériens, en particulier les commerçants mozabites de Ghardaïa et chaamba de Ouargla et de Métili, draine des commerçants d'Agadès, de Tahoua mais aussi de Maradi, Zinder et Niamey ainsi que des marchands du Nigeria, du Bénin, du Burkina Faso et même du Ghana. À cette occasion, ils acheminent à Tamanrasset du bétail, du mil, de l'arachide, du thé vert, de l'ail, des épices, du henné et divers objets artisanaux (maroquinerie de Zinder). Avec l'argent gagné sur la vente de ces produits, ces commerçants achètent des dattes, du sel, des articles artisanaux, des couvertures, des tapis de Ghardaïa, des matériaux de construction et divers objets manufacturés (électroménager, quincaillerie, etc.), voire auparavant subventionnés en Algérie, bien que ces derniers figurent sur une liste de produits non éligibles ⁹. Cette même réglementation régit la foire d'Adrar (*Mouggar* d'Adrar) qui s'est tenue pour la première fois en 1997 et qui a rassemblé des commerçants algériens, nigériens, maliens et mauritaniens.

Ces échanges avec l'Algérie appellent une série de remarques :

– L'inconvertibilité du dinar algérien instauré peu après l'indépendance oblige les opérateurs à commercer sous forme de troc : la somme dégagée sur la vente d'un produit permet l'achat d'un autre. Des filières fonctionnant par groupes de produits se sont ainsi constituées : dattes-produits agricoles, sel-bétail, matériaux de construction-produits de l'industrie nigériane, etc.

7 Une autre filière consiste à partir de la frontière béninoise (Gaya) pour remonter jusqu'à Niamey. De là, les véhicules traversent le Mali en passant à Gao, puis regagnent Tamanrasset.

8 L'*Assihar* de Tamanrasset s'est à nouveau tenue en 1995 après plusieurs années d'interruption dues à la rébellion touarègue et aux événements politiques intérieurs algériens.

9 Une liste de produits autorisés tant à l'importation qu'à l'exportation est publiée chaque année par les autorités algériennes.

– Ces opérateurs privés nationaux ont recours à des transactions monétaires lorsque les flux ne s'équilibrent pas. Ces transactions s'effectuent toujours sur la base du taux de change parallèle et ne passent donc jamais par les circuits bancaires officiels. L'inconvertibilité du dinar a en effet donné naissance, comme dans le Sud pour le naira du Nigeria, à un marché des changes parallèle [Grégoire, Labazée, 1994]. À Tamanrasset, où cette activité est très sévèrement réprimée, le change se fait clandestinement auprès de commerçants arabes qui le font discrètement dans leur arrière-boutique à condition que le demandeur soit accompagné d'une connaissance. Ce change peut se faire aussi auprès d'agents « occasionnels » comme les jeunes Ouest-Africains qui se défont de dinars avant de quitter l'Algérie après y avoir travaillé parfois pendant de longs mois. Ces jeunes opèrent alors au *souk* Soudania qui est un marché de Tamanrasset où les Nigériens et les Maliens principalement vendent divers objets venant du Sud, notamment du Nigeria (parfums, cosmétiques, bijouterie, bibelots, etc.). Au Niger, ce change parallèle se fait librement, comme à la frontière du Nigeria, puisqu'il y a des officines de change aux gares routières d'Agadès et d'Arlit et des cambistes au poste frontalier d'Assamaka. Le cours du taux de change parallèle entre le franc CFA et le dinar dépasse largement le cadre régional et est donné par le marché d'Alger qui est alimenté par l'argent de l'immigration et de la contrebande. Il découle des fluctuations entre le dinar et le franc français auquel le franc CFA est lié. En janvier 1998, le taux de change officiel était d'environ 10 000 dinars pour 1 000 francs CFA alors que le taux parallèle tournait autour de 14 000 dinars pour la même somme.

– Les gros opérateurs nigériens souffrent de la législation algérienne et des multiples tracasseries administratives dont ils sont l'objet lors des contrôles qui s'assouplissent toutefois un peu lors de l'*Assihar* : « Les Algériens bloquent tout car ils ne veulent pas que des étrangers gagnent de l'argent », dit un commerçant d'Arlit. Les opérateurs nigériens et maliens subissent en effet l'arrêté interministériel du 14 décembre 1994 qui définit les modalités d'exercice du commerce de troc entre l'Algérie et ses voisins sahéliens, si bien que les Arabes algériens contrôlent presque intégralement le commerce frontalier de gros, les Arabes nigériens étant leurs correspondants comme ils le sont également pour les Libyens (certains de ces hommes d'affaires ont d'ailleurs la double nationalité). Seul le petit commerce de contrebande investi par les populations sahéliennes (*aderaouas* et Haoussa de Maradi et de Zinder) tire son épingle du jeu comme l'atteste son dynamisme.

– La libéralisation des échanges extérieurs préconisée par les institutions de Bretton Woods est mal, voire pas appliquée par les services douaniers algériens, qui voient là une situation de rente leur échapper. De plus, leur mentalité n'a pas été préparée à cette évolution après trente ans de socialisme. À l'exception des cigarettes et des alcools, tous les produits du Sud peuvent théoriquement rentrer librement en Algérie. En pratique, les douaniers continuent leurs tracasseries : lors de l'*Assihar* organisée en 1995, ils ont exigé des commerçants nigériens qu'ils présentent des certificats phytosanitaires pour les produits agricoles et pastoraux importés afin de les rançonner. La même année, le gouverneur de Gao a dû rebrousser chemin car les Algériens refusaient le passage du convoi de camions de marchandises qui l'accompagnait.

– Hormis le bétail, le Niger a peu de produits à offrir au Maghreb, si bien que ce sont des produits du Nigeria qui y sont exportés comme les produits agricoles mais aussi manufacturés, ce pays ayant monté une industrie assez diversifiée. Cela explique que l'axe nigérien soit plus actif que l'axe malien : des statistiques douanières algériennes (1994) estiment à près de 82 millions de dinars les importations nigériennes (16 pour le Mali) et à 62 millions les exportations vers le Niger (14 pour le Mali), soit au total un volume global de commerce informel estimé à près de 18 milliards de francs CFA [République algérienne démocratique et populaire, 1995].

La voie libyenne : l'État fraudeur

Le commerce entre le Niger et la Libye a été de tout temps tributaire de considérations diplomatiques, ce qui ne fut pas le cas avec l'Algérie où une entente cordiale a toujours prévalu entre les deux pays. Les relations avec le colonel Kadhafi, qui accéda au pouvoir en 1969, furent tout d'abord bonnes : les deux pays créèrent des sociétés communes, notamment une banque, la Banque arabe libyenne pour le commerce extérieur et le développement (Balinex), et une société destinée à l'amélioration des productions agricoles et pastorales (la Sonal). Parallèlement, le gouvernement nigérien vendit quelques tonnes d'uranium (1978-1981) à la Libye tandis que celle-ci lui apportait une aide financière. De 1981 à 1984, il y eut une crise politique ouverte car le président Seyni Kountché se méfiait des actions du colonel Kadhafi au Tchad et de ses appels lancés à la communauté touarègue afin qu'elle rejoigne la révolution et sa légion islamique. Les régions frontalières étaient alors devenues des zones militaires que les commerçants prenaient soin d'éviter en passant par Djanet et Ghât pour regagner Sebha. Le dégel des relations diplomatiques s'amorça en 1984, puis après la disparition du président Seyni Kountché en 1987, cette période correspondant aux revers militaires du colonel Kadhafi au Tchad qui l'amenèrent à revoir ses ambitions territoriales.

Les échanges entre les deux pays reprirent et portèrent, peu après la sécheresse de 1984, sur un gros commerce de chameaux et de moutons lors de l'Aïd al Kabir car leur prix est au moins doublé à l'approche de cette fête. Tous ces animaux étaient destinés à la boucherie et achetés par une société d'État libyenne (Murzuk Trans-Desert) qui avait, en outre, ouvert une grande boutique à Niamey où elle vendait des produits de ce pays tels que des pâtes alimentaires (*macas*), de la semoule, de l'huile de cuisine, des tapis, etc. Les principaux exportateurs nigériens de bétail furent deux grandes familles d'Agadès, l'une d'origine maure et l'autre arabe du Sud libyen. Ces deux familles envoyèrent à elles seules des milliers de chameaux de l'autre côté de la frontière¹⁰. Parmi les autres exportateurs, il y avait des Toubous et Arabes originaires du Kawar et des régions de Tesker et

10 Il s'agissait d'un négoce très délicat, car il fallait organiser la traversée du désert ; les animaux la faisaient plus souvent à pied que par camions. Afin de perdre le moins de bêtes possible, le parcours (Agadès-Dirkou-Toummo-Sebha) était choisi en fonction des points d'eau et des pâturages. Dans les zones désertiques, les chameaux étaient abreuvés par des citernes et des camions de fourrage, ce qui induisait toute une organisation sophistiquée.

de Diffa, qui sont de grosses zones d'élevage, et enfin deux ou trois commerçants de Zinder. Tous ces commerçants qui avaient su nouer des relations étroites avec la société Murzuk Trans-Desert et divers autres partenaires libyens, connurent un enrichissement rapide : le prix de chaque bête était triplé, voire quadruplé à l'arrivée en Libye (un chameau valait 1 000 dollars) et les transactions réglées au taux de change officiel par la Balinex.

Ce négoce de bétail se poursuit encore aujourd'hui mais avec une amplitude moindre pour deux raisons :

- Les difficultés financières rencontrées par la société Murzuk Trans-Desert l'empêchent d'assurer les règlements. La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 ne permit pas de véritable relance des exportations du Niger, car ses hommes d'affaires devenaient de plus en plus méfiants à l'égard des impayés qui s'accumulaient auprès de la société : la Balinex les estimait à plus de 3 milliards de francs CFA en février 1997 dont 700 à 800 millions pour la seule année 1996¹¹.

- L'insécurité qui règne dans le Nord du Niger ralentit également ces flux de bétail, notamment depuis l'axe qui partait d'Agadès. Toutefois, des caravanes de chameaux, composées de plus de mille têtes, se rendent toujours vers le Sud libyen depuis les grands marchés à bétail que sont N'Guigmi, Diffa, Kabalewa, Gouré, Tesker, Kellé et Birnin Kazoré. Ces exportations représentent environ 3 milliards de francs CFA chaque année et sont beaucoup plus importantes que vers le Sud algérien. Les transactions se font désormais de gré à gré entre opérateurs installés de part et d'autre de la frontière, la société Murzuk Trans-Desert n'intervenant plus. Aussi ne s'effectuent-elles plus sur la base du taux de change officiel et ne se traduisent pas toujours par des règlements monétaires mais par des opérations de troc, car le dinar libyen est aussi inconvertible. Des chameaux sont ainsi échangés contre des camions Mercedes de 10 tonnes, à six roues motrices, ce qui explique que les exportateurs arabes nigériens monopolisent progressivement le transport transsaharien.

La Libye exporte vers le Niger une multitude de marchandises diverses transportées par des convois de camions qui partent de Sebha pour se rendre à Dirkou. De là, ils traversent le désert du Ténéré pour terminer leur périple à Agadès. Les commerçants libyens y ont en effet des parents ou des compatriotes qui leur facilitent les affaires en mettant à leur disposition des entrepôts, en jouant le rôle d'intermédiaires avec l'administration (douanes) et en leur trouvant des clients et des fournisseurs afin que leurs camions ne repartent pas à vide.

Très attendus, ces convois de camions apportent des denrées alimentaires peu coûteuses car subventionnées en Libye – qui en interdit pourtant l'exportation. Ainsi, un témoin se souvient de l'arrivée à Agadès, au début des années quatre-vingt-dix, d'un convoi d'une centaine de camions transportant des pâtes alimentaires (*macas*) mais aussi de la semoule, du riz, de la farine de blé, de l'huile de soja, des boîtes de concentré de tomates d'origine italienne, des tissus noirs pour les chèvres touaregs, de l'électroménager monté en Libye (réfrigérateurs, téléviseurs,

11 Bravant l'embargo aérien dont son pays est l'objet, le colonel Kadhafi a fini par payer l'intégralité des arriérés lors d'une visite officielle au Niger (juin 1997).

magnétoscopes, etc.), des pièces détachées d'automobiles (pneus, moteurs, etc.), des couvertures en laine et des tapis¹². Ces camions remontent en Libye avec du henné, des arachides décortiquées, des épices, du mil, du natron, des pagnes nigériens, des ovins et à présent des cigarettes.

Ces convois de camions sont moins importants qu'il y a trois à quatre ans en raison de l'insécurité qui résulte de la rébellion touarègue qui les a attaqués à plusieurs reprises. Aussi les véhicules libyens s'arrêtent-ils désormais à Dirkou pour éviter le pays touareg. Cette petite localité est devenue un point de rupture de charge dans les échanges avec la Libye, notamment pour les camions nigériens qui ne s'aventurent jamais de l'autre côté de la frontière où ils s'exposeraient à de graves ennuis.

Depuis quelques années, un grand commerce de transit de cigarettes américaines (Marlboro) s'est développé aux frontières septentrionales du Niger : on retrouve là une « spécialité » nigérienne, puisque que ces mouvements de réexportations s'effectuent depuis déjà longtemps à la frontière du Nigeria (1967) [Grégoire, 1990]. L'État nigérien a, en effet, mis en place un cadre législatif qui organise ces flux et en tire d'importantes recettes douanières estimées à environ 6 milliards de francs CFA en 1994 et 1995, soit l'équivalent d'un mois et demi de versement de salaires à ses fonctionnaires qui comptent six mois d'arriérés (janvier 1998). Les opérateurs agissent donc en toute légalité au Niger, la fraude s'effectuant uniquement aux dépens de ses voisins qui interdisent les importations de cigarettes étrangères pour protéger leur propre industrie (cas du Nigeria) ou qui entendent les taxer fortement pour la même raison (cas de l'Algérie et de la Libye).

Les prémices de ce négoce de cigarettes vers la Libye, nettement plus important que celui qui s'opère également avec l'Algérie, remonte à la fin des années quatre-vingt : des Libyens profitaient de la liaison aérienne Niamey-Sebha pour s'approvisionner dans la capitale nigérienne en alcools et en cartons de cigarettes qu'ils glissaient dans leurs bagages, puis débarquaient discrètement à Sebha avec la complicité de l'équipage et des douaniers de l'aéroport. Ce petit trafic prit de l'ampleur au point que certains commerçants de Sebha faisaient régulièrement la navette entre les deux pays. L'embargo aérien, décrété contre la Libye le 15 avril 1992 par le Conseil de sécurité de l'ONU après les attentats contre les avions d'UTA et de la Pan Am, mit brutalement fin à ce commerce par la voie aérienne, car le Niger a dû interrompre ces liaisons par avion avec la Libye. C'est à ce moment-là que ce négoce prit de l'ampleur, d'autant plus que les sociétés américaines se virent interdire de commercer avec la Libye, ce qui renforça d'autant les circuits de fraude.

La route prit en effet le relais de l'avion et l'activité se structura avec l'intervention d'une société de droit nigérien à capitaux libanais (la Sobimex) dont le siège est à Londres. La Sobimex contrôlait déjà le transit des cigarettes vers le Nigeria et étendit donc son activité à la Libye et à l'Algérie. Elle était en cela bien placée car la maison Marlboro lui accordait un monopole de distribution dans toute la sous-région. Le réseau mit en place par la Sobimex, de 1991 à 1996, est un modèle d'organisation, d'ingéniosité et de hardiesse : depuis Cotonou jusqu'à

12 La Libye n'exporte pas de dattes vers le Sud car ses produits sont plus coûteux et de moins bonne qualité que ceux de l'Algérie.

la frontière libyenne, d'où les cigarettes étaient ensuite acheminées jusqu'à la côte méditerranéenne, la société s'appuyait sur toute une série de localités et d'intermédiaires.

La première ville impliquée était le port de Cotonou (Bénin). Les conteneurs de Marlboro, qui venaient des États-Unis ou d'Europe, y étaient mis sur le train jusqu'à Parakou où s'arrête la ligne de chemin de fer. Les conteneurs étaient ensuite chargés sur des camions qui les amenaient à Gaya. Certains d'entre eux étaient alors stockés dans les entrepôts de la Sobimex en attendant une affectation (réexportation vers le Nigeria ou vers le Nord), tandis que d'autres poursuivaient leur route jusqu'à Agadès qui constituait une plaque tournante. En effet, les conteneurs y étaient déchargés dans les entrepôts de la Sobimex et les cartons de cigarettes ventilés principalement vers Sebha mais aussi, en plus faible quantité, vers Tamanrasset. Les cartons destinés à la Libye étaient chargés sur des camions à six roues motrices et traversaient, sous la protection de l'armée nigérienne, le désert du Ténéré (700 kilomètres) pour se rendre à Dirkou et à Bilma, dernier point de rupture de charge¹³. De là, seuls les camions libyens assuraient la fin du voyage en pénétrant en fraude en Libye car ces importations de cigarettes y sont fortement réglementées et taxées. Après avoir contourné les postes de contrôle de l'oasis de Toummo et de Gatron, les camions parvenaient dans les entrepôts des riches commerçants de Sebha. Les cartons de cigarettes étaient alors ventilés à l'intérieur de la Libye : partis du golfe de Guinée, certains d'entre eux terminent leur périple aux bords de la Méditerranée (Tripoli, Benghazi) après avoir parcouru près de 4 000 kilomètres depuis leur débarquement à Cotonou, tandis que d'autres poursuivent leur route vers l'Europe où ils sont introduits en contrebande.

Cette activité a rapporté, entre 1991 et 1996, des sommes considérables à la Sobimex qui la contrôlait : un carton de Marlboro, payé environ 145 000 francs CFA à Cotonou en 1995, pouvait être revendu à 178 000 CFA à Agadès, 195 000 à Dirkou et près de 250 000 CFA à Sebha. Aussi, le chiffre d'affaires de la société avoisina, selon certaines sources, les 50 milliards de francs CFA en 1995, les règlements se faisant en devises occidentales (dollars, francs français, voire CFA) et passant par des banques étrangères. La Sobimex a contrôlé ce négoce jusqu'en 1996, date où elle a cessé toute activité en raison des pratiques frauduleuses (sous-facturation des cartons de cigarettes, non-rapatriement au Niger des produits des ventes, fraude fiscale, etc.) qui lui ont été reprochées par la Police économique nigérienne¹⁴. Son stock a finalement été saisi, puis vendu, pour un montant de 2,5 milliards de francs CFA alors que sa valeur réelle était sans doute bien supérieure. Avec la disparition de ce gros opérateur qui, selon certaines rumeurs, se serait installé au Tchad où il poursuit son activité vers la Libye, la filière est actuellement en pleine réorganisation, ce qui affecte le montant des exportations vers la Libye et par là les recettes douanières du Niger¹⁵.

13 Le C 130 de l'armée nigérienne a été un moment utilisé pour acheminer les cartons de cigarettes d'Agadès, voire de Cotonou, à Dirkou.

14 Une société à capitaux béninois intervenait aux côtés de la Sobimex et commercialisait des marques moins prisées et meilleur marché que Marlboro (Winston, Aspen, Gold Coast, London, etc.).

15 Cette activité est trop rémunératrice pour ne pas éveiller des convoitises dans les milieux proches de l'actuel pouvoir, comme ce fut déjà le cas sous le régime précédent.

Ce négoce avec la Libye a quelques traits communs avec celui qui s'effectue vers l'Algérie mais aussi ses caractéristiques propres :

– Dans les deux cas, le système bancaire moderne n'intervient pratiquement pas dans le règlement des échanges : toutes les opérations financières se font sur la base du taux de change parallèle. L'inconvertibilité du dinar libyen induit également une économie de troc et le marché parallèle des changes est dominé par de gros négociants arabes de Sebha et d'Agadès. Le taux, plutôt moins fluctuant que celui du dinar algérien, est donné par le marché noir de Tripoli : un dinar libyen s'y échange, en janvier 1998, contre seulement 150 à 160 francs CFA alors qu'au taux officiel le même dinar vaut 1 550 francs CFA ! L'écart est donc considérable, le dinar libyen étant nettement plus surévalué que le dinar algérien. Toutefois, l'originalité des règlements financiers avec la Libye tient au fait qu'une banque, la banque nigéro-libyenne (Balinex)¹⁶, assura pendant quelque temps le paiement des exportations de camelins. Depuis lors, elle n'honore plus le paiement des documents d'exportation présentés car la Banque centrale libyenne n'autorise plus les transferts de fonds vers l'étranger. Aussi, les opérateurs sont poussés vers ce marché parallèle ou ont recours aux devises occidentales : une bonne partie des réexportations de cigarettes sont payées en dollars, en deutsche mark, en francs français, ce qui n'est pas le cas avec l'Algérie où circulent principalement ces derniers.

– Agadès est le point de départ et d'arrivée des marchandises échangées avec la Libye à laquelle elle est davantage liée qu'à l'Algérie. Les liaisons sont toutefois longues et difficiles car il faut traverser le désert du Ténéré. Cela nécessite des camions spéciaux (six roues motrices), toute une organisation matérielle (réserves d'eau et de nourriture) et une circulation sous forme de convois d'au moins trois camions. Il arrive cependant que des camions se perdent ou tombent en panne dans le désert, comme ce fut le cas récemment où une soixante de personnes périrent de soif.

– Depuis Dirkou, il y a une série de pistes de fraude bien connues des guides. Elles mènent à Sebha en contournant les postes de contrôle de Toummo et de Gatron. Dirkou, située à proximité des frontières libyenne et tchadienne, est devenu un marché important et un point de rupture de charge dans les échanges avec la Libye¹⁷.

Les convois libyens rythment l'activité de cette localité qui joue le même rôle qu'Assamaka à la frontière algérienne¹⁸ : de nombreux jeunes migrants ouest-africains (Nigériens, Ghanéens, Gambiens, Maliens, Nigériens, Béninois, Ivoiriens, Burkinabé, etc.), sur le chemin ou de retour d'une migration dans le Sud libyen,

16 Des banques analogues ont été mises en place au Mali, au Togo, au Burkina et au Tchad, davantage pour des raisons politiques (affirmer la présence libyenne au Sud du Sahara) que de rentabilité économique. Après l'embargo décrété contre la Libye, toutes ont changé d'appellation et la Balinex est devenue la Banque commerciale du Niger.

17 Dirkou ne commerce pratiquement pas avec le Nord du Tchad car la piste qui traverse le grand erg de Bilma est très peu praticable. D'autre part, ces deux localités proposent des produits sensiblement identiques.

18 Des opérateurs ont quitté Assamaka pour venir à Dirkou après le ralentissement des flux vers l'Algérie et l'essor de ceux dirigés vers la Libye.

y font étape, ce qui en fait un carrefour très cosmopolite. Ces jeunes rapportent de Libye toutes sortes de marchandises (électroménager, pièces détachées de véhicules, téléviseurs et magnétoscopes, chaussures, outillage, vêtements divers, tapis, etc.), progressivement revendues au cours de leur voyage afin de contourner l'inconvertibilité du dinar et de réaliser un petit bénéfice.

– L'axe Tripoli-Agadès-Kano est plus dynamique que l'axe Tripoli-Dirkou-N'Guigmi-Maiduduri, car le transport par camion y est fortement handicapé par l'impraticabilité de la piste et l'absence de balisage régulier, qui entraîne la présence indispensable d'un guide (cette voie est contrôlée par des réseaux marchands toubou et arabes Ouled Slimane qui s'adonnent à l'exportation de chameaux).

– Ces échanges souffrent enfin davantage de l'insécurité que d'une géographie peu favorable : un convoi a été attaqué, il y a quelques mois, près de Madama par des combattants toubous du FARS (Forces armées révolutionnaires du Sahara). Le Kowar demeure, en effet, une zone où l'État nigérien n'a guère de prise, ce qui explique que des commerces, comme ceux de la drogue destinée à l'Europe ou des armes qui alimentent le FIS, s'y développent respectivement depuis le Nigeria et le Tchad.

*

Le Niger demeure clairement, de par sa situation géographique, un carrefour d'échanges, un espace marchand intermédiaire entre l'Afrique noire et le Maghreb, comme il le fut à l'époque précoloniale à travers le commerce transsaharien. Si les grands axes qui traversent le Sahara restent sensiblement les mêmes, les moyens de transport ont réalisé d'extraordinaires progrès, si bien que le désert ne constitue plus un obstacle aux échanges.

Ces grands circuits marchands sont contrôlés par des commerçants arabes qui se passent désormais des services des caravaniers touaregs. Les « Soudanais », comme les *aderaouas* ou les jeunes Ouest-Africains qui partent en migration en Libye, se limitent à un commerce transfrontalier de demi-gros, voire de détail, entravé par de multiples formes de rançonnement auxquelles les gros négociants arabes échappent plus aisément. Ces groupes marchands, qu'ils soient arabes ou haoussa comme dans le Sud du Niger, canalisent les flux et forment de véritables groupes identitaires. Ces solidarités extraterritoriales se jouent des frontières et en jouent en basant leur activité sur les multiples opportunités qu'elles génèrent. Ils finissent par dessiner des espaces économiques plus ou moins légaux qui s'opposent à ceux tracés dans le cadre des frontières étatiques¹⁹.

Dans ce contexte, l'État nigérien ne reste pas inactif bien que son champ d'action soit confiné au seul espace national : c'est un État fraudeur qui tente de tirer parti du dynamisme de ses populations pour compléter ses (maigres) ressources à travers des flux de réexportations. Le Niger reste donc un pays de transit tourné à

¹⁹ Ces opportunités tiennent à des disparités de politiques économiques entre États, à leur appartenance à des zones monétaires distinctes mais aussi parfois écologiques qui les amènent à produire des biens complémentaires.

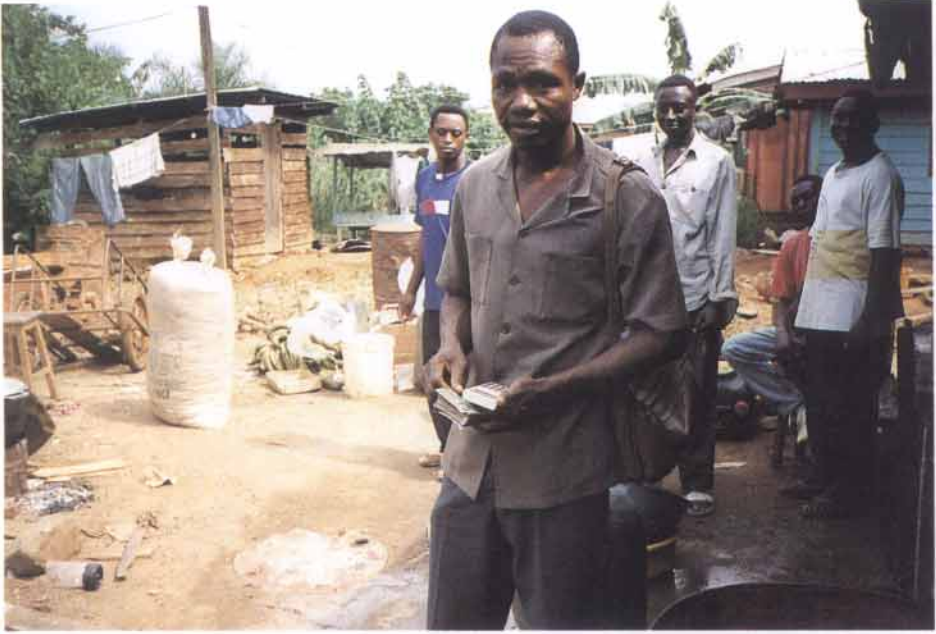
la fois vers le Maghreb et l'Afrique noire. Ses voisins n'ont jamais vraiment tenté de l'en dissuader, sans doute parce que des personnalités apparentées ou très proches des pouvoirs en place dans ces pays sont complices et tirent de substantiels bénéfices de flux frauduleux comme celui des cigarettes.

Il est intéressant enfin de noter qu'il n'existe pas d'organisation commune associant les États sahariens. Un projet de constitution d'un espace économique saharien est cependant actuellement envisagé. Il regrouperait la Libye, le Niger, le Mali, le Tchad et le Burkina Faso (d'autres pays ont été sollicités comme l'Égypte, le Nigeria et le Soudan), mais sa naissance paraît hypothétique tant il pose des problèmes politiques aigus, la Libye entendant en être le principal instigateur...

Pour conclure, cette étude montre que les échanges transsahariens offrent des potentialités importantes qui mériteraient d'être davantage prises en compte tant par les États que par les organismes qui ont en charge le développement de ces pays. La pacification de ces régions apparaît néanmoins comme une condition *sine qua non* à l'essor de ces échanges. Celle-ci ne semble pas devoir se réaliser à court terme car le Sahara est toujours le théâtre d'opérations militaires menées par différents groupes touareg et toubou. Il demeure en effet une zone convoitée à cause des richesses de son sous-sol encore largement sous-exploitées et constitue, de ce fait, un enjeu politique important : le Sahara intéresse de grandes puissances comme les États-Unis qui font actuellement de la prospection pétrolière dans le plateau du Djado, la France qui entend préserver son influence dans cette zone et des pays comme l'Algérie et la Libye qui désirent accroître leur poids politique et économique en Afrique noire.

BIBLIOGRAPHIE

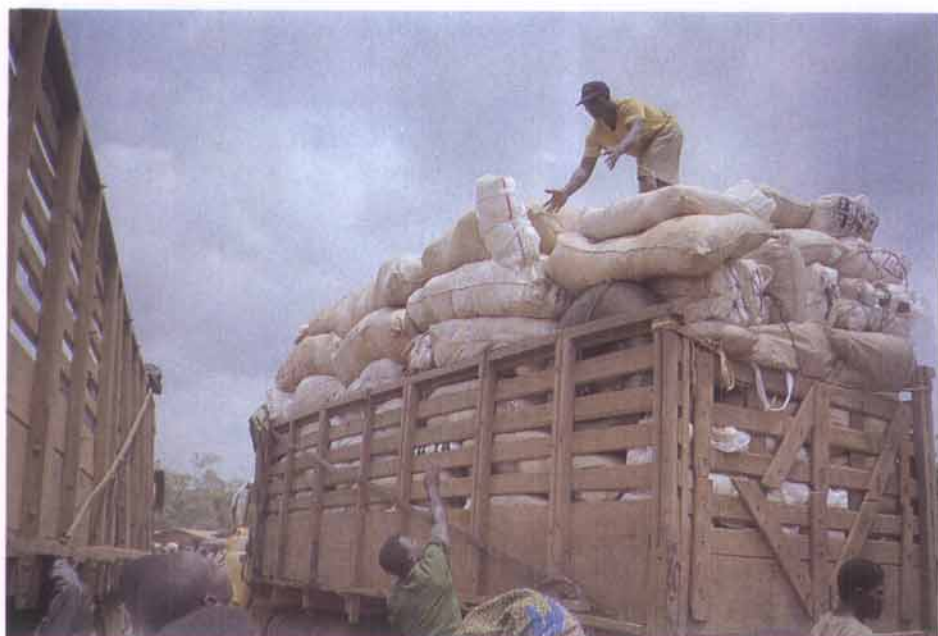
- GRÉGOIRE Emmanuel [1990 (1^{ère} éd. 1986)], *Les Alhazai de Maradi, histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, éditions de l'ORSTOM, collection Travaux et Documents, n° 187, 228 p.
- GRÉGOIRE Emmanuel [1994], « Objets de recherche, déviance disciplinaire et reconnaissance institutionnelle », in *Les Cahiers de l'ORSTOM. Objets, terrains et disciplines*, n° 21.
- GRÉGOIRE Emmanuel, LABAZÉE Pascal [1994], *Le Fonctionnement du marché parallèle des changes et ses incidences sur le commerce céréalier entre le Niger et le Nigeria*, Mission française de coopération, 60 p.
- République algérienne démocratique et populaire [1995], *Découvrir la Wilaya de Tamanrasset*, Wilaya de Tamanrasset.



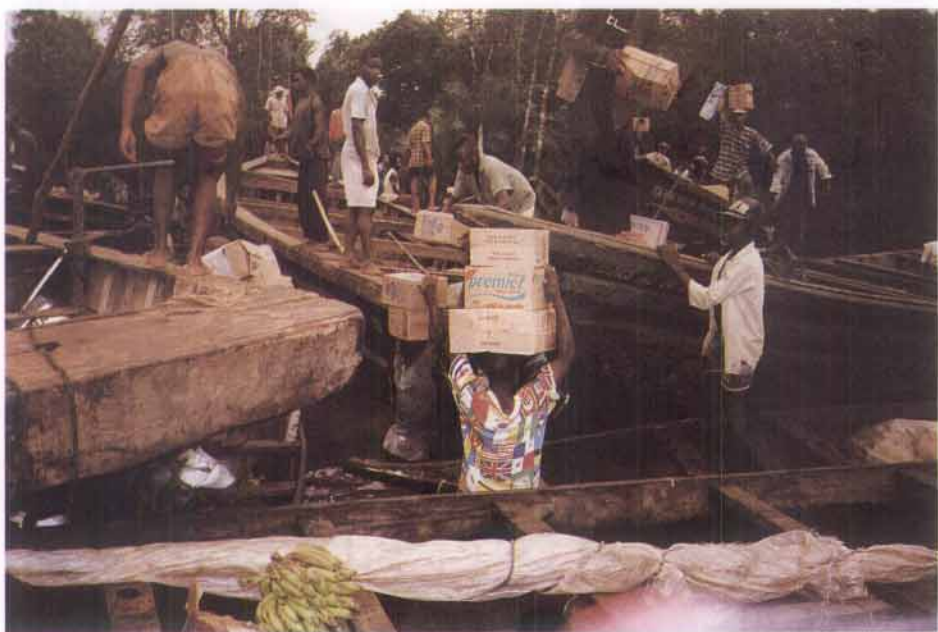
Cambiste nigérian, calculette et nairas en main, sur le marché frontalier d'Ekondo-Titi beach (Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera)



« Bureau de change » sur le marché parallèle d'Ekondo-Titi beach. Groupe de cambistes faisant la navette entre le Cameroun et le Nigeria à bord des « flying boats ». À droite, gilet de sauvetage pour la traversée (Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera)



Chargement des marchandises nigériennes sur le camion affrété par la KOTA, l'organisation des commerçants nigériens établis dans la ville de Kumba, dans le Sud-Ouest du Cameroun (marché frontalier d'Ekondo-Titi beach, Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera)



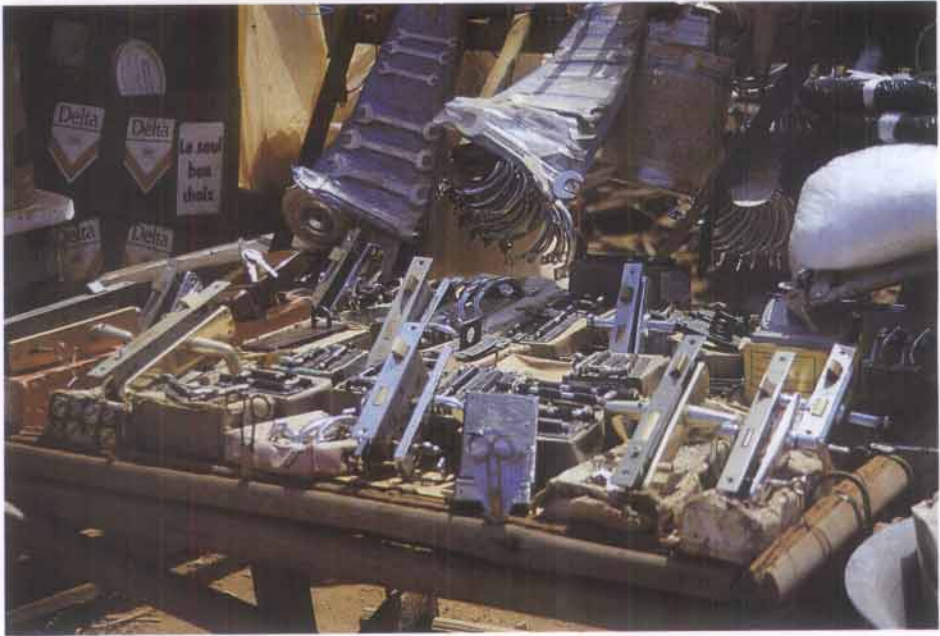
Débarquement des produits manufacturés nigériens à l'arrivée d'Ekondo-Titi beach (Cameroun, 1993). (Photo J. Herrera)



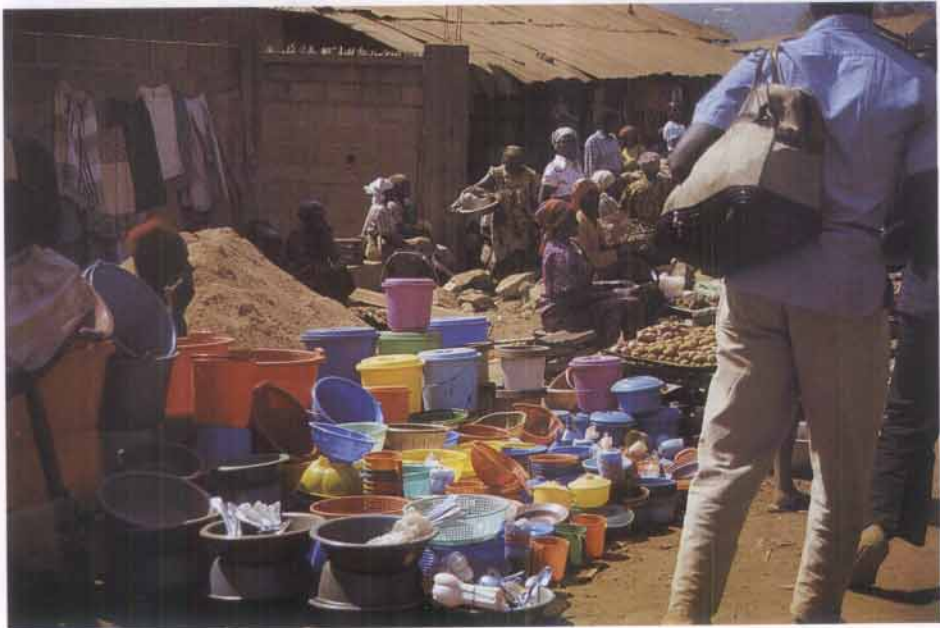
Pirogues venant du Nigeria en cours de déchargement sur le marché frontalier d'Ekondo-Titi beach (Cameroun, 1993). (Photo J. Herrera)



L'arrivée des commerçants nigériens en pirogues à moteur sur le marché frontalier d'Ekondo-Titi beach (Cameroun, 1993). (Photo J. Herrera)



La quincaillerie chinoise réexportée par le Nigeria vers l'ensemble de ses voisins de la zone franc. Les réseaux de commerçants nigériens d'origine ibo ont tissé de liens étroits avec l'Asie (Dschang, Cameroun, 1993). (Photo I. Lausent-Herrera)



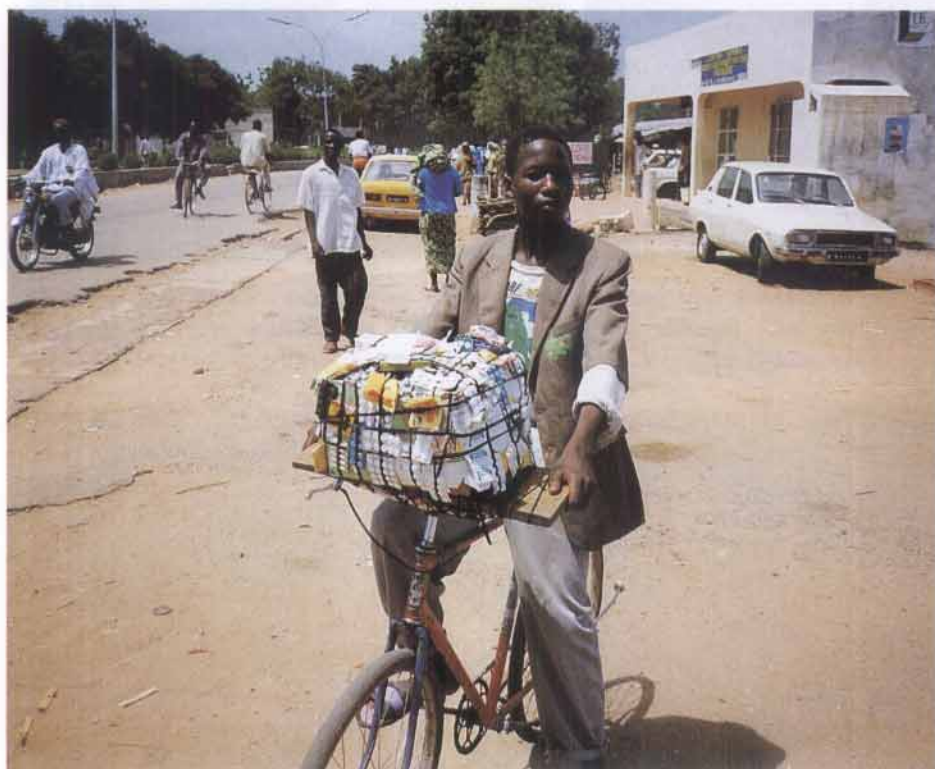
Grâce à son industrie pétrochimique, le Nigeria est un grand exportateur de produits plastiques dans la sous-région (Dschang, Cameroun, 1993). (Photo I. Lausent-Herrera)



Savons artisanaux fabriqués au Nigeria sur le marché camerounais. Exemple d'une concurrence tous azimuts sur une vaste gamme de produits africains (Dschang, Cameroun, 1993). (Photo I. Lausent-Herrera)



Corbeille de fils à tresser et des produits ménagers chinois. Variété de produits adaptées aux modes de consommation africains (Dschang, Cameroun, 1993). (Photo I. Lausent-Herrera)



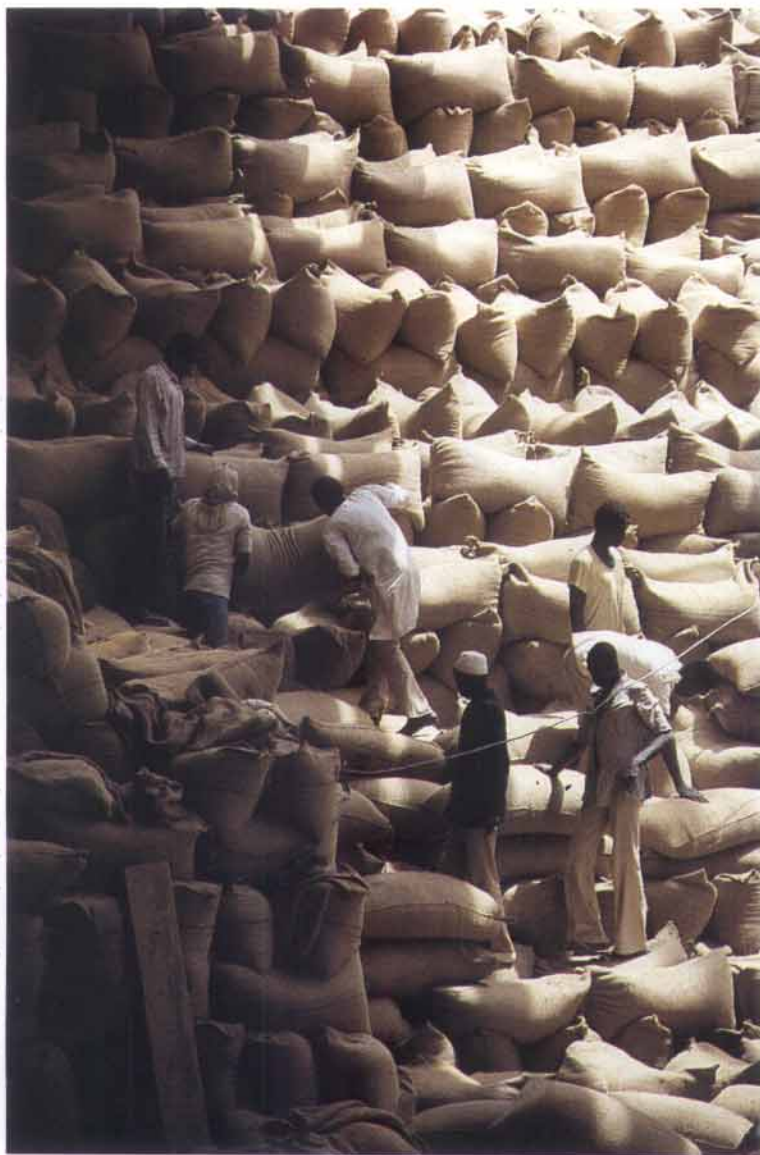
« Pharmacie » ambulante écoulant sur le marché camerounais des médicaments de contrefaçon et périmés en provenance du Nigeria (Garoua, Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera)



Vendeur de pagnes importés du Nigeria sur le marché de Pitoa (Garoua, Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera)



Groupe des cambistes foulbé au marché de Garoua. Les liasses de nairas apportées le matin devront être converties en francs CFA et francs français avant la fin de la journée (Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera).



Stockage du paddy de la SEMRY. Une bonne partie sera exportée en fraude au Nigeria (Cameroun, 1993). (Photo Agence Periscoop)



Convoi de cyclistes allant sur le marché frontalier d'Amchide s'approvisionner en essence nigériane. Un moyen efficace d'affronter les contrôles et les racketteurs (Maroua, Cameroun, 1994). (Photo J. Herrera)



Convoi de véhicules encadrés par l'armée nigérienne à destination de Tahoua (Niger, 1996). (Photo E. Grégoire)



Arrivée à Agadès d'un convoi de camions venant de Libye (Niger, 1996). (Photo E. Grégoire)



Une « caravane » moderne à la frontière du Mali (Mali, 1993). (Photo agence Periscoop)



Vente de riz de réexportation à Cotonou (Bénin, 1992). (Photo agence Periscopop)



Le trafic par voie lagunaire de produits du Nigeria vers Porto Novo et Cotonou (Bénin, 1993). (Photo agence Periscoop)



À la recherche de l'essence nigériane (Bénin, 1993). (Photo agence Periscoop)

« Lorsque le gros maigrit, le maigre meurt » : l'organisation du commerce de l'oignon en Afrique de l'Ouest

*Olivier David et Paule Moustier **

Le rapport du commerce régional africain au commerce national et international fait l'objet de nombreux débats. Le commerce régional est souvent présenté comme un commerce d'opportunité fragilisant l'émergence d'un commerce national compétitif. Ainsi, le commerce de manioc, légumes et produits animaux du Zaïre vers le Congo et la République centrafricaine a été longtemps traité comme une activité irrégulière, voire illégale, qui « casserait » les prix des denrées sur les marchés de Bangui ou Brazzaville [CNA, 1989; Souka, 1991]. Ce serait surtout la difficulté à maîtriser ces flux informels par des politiques de taxation qui serait considérée comme négative pour les économies nationales.

Cependant, et de manière plus récente, le commerce régional a également été présenté par les politiques comme une opportunité de substitution à moindre coût aux importations d'Europe, ou comme un complément en termes de débouchés aux exportateurs africains traditionnellement portés vers des marchés européens où la concurrence s'accroît [voir notamment les travaux de la CMA-AOC, Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre].

C'est ainsi la notion même d'« intégration régionale », pourtant souvent citée comme une évidence, qui pose question. Si l'intégration est définie comme la mise en complémentarité d'espaces nationaux avec des cadres socioculturels et politiques convergents, il est légitime de se demander si le commerce régional répond effectivement à un tel objectif.

Afin de dépasser des présupposés délibérément favorables ou défavorables au commerce régional, une approche centrée sur les stratégies et organisations des acteurs du commerce nous semble particulièrement éclairante. Les résultats de ces stratégies ne doivent pas être évalués par les seuls critères de coût, concurrence et transparence, mais prendre en compte l'objectif de minimisation des risques dans un environnement d'instabilité et d'information imparfaite, ainsi que les effets directs et indirects sur le développement d'un capital productif [Baris, Couty, 1981; Lambert, Egg, 1994; Moustier, Leplaideur, 1996]. Cette approche appliquée au domaine des céréales montre que le commerce régional est dominé par des oligopoles de commerçants grossistes qui entretiennent des relations de

* Chercheurs CIRAD-FLHOR.

hiérarchie et de crédit avec leurs fournisseurs et distributeurs, relations qui renvoient à la notion de réseau [Egg, Igué, Coste, 1988; Lambert, Egg, 1994]. Le réseau peut être qualifié comme une série de connexions d'acteurs en termes de liens territoriaux, familiaux, historiques, culturels, ainsi que de relations hiérarchiques, de dépendances et d'obligations [Devisse, 1972; Dufourt, 1995]¹. Ces réseaux s'avèrent efficaces en termes de circulation de crédit et d'information et de stabilité dans l'approvisionnement des urbains.

Nous proposons ici de tester la pertinence de ces démarches sur le commerce de l'oignon à destination d'Abidjan, capitale économique de la Côte-d'Ivoire. Ce commerce fait l'objet d'échanges régionaux et internationaux particulièrement intéressants et dynamiques, mais jusqu'alors mal documentés.

En Afrique, dans un contexte d'urbanisation croissante, les légumes représentent un enjeu commercial de plus en plus important. Cependant, le caractère fortement périssable de la plupart des légumes et la quasi-inexistence d'infrastructures de stockage adaptées expliquent que ces produits soient surtout cultivés en zone périurbaine et échangés sur de courtes distances. Le commerce régional des légumes frais est de faible ampleur, et joue sur des complémentarités saisonnières entre pays voisins – c'est le cas des échanges entre le Sénégal et la Guinée-Bissau par exemple [David, Moustier, 1993]. Dans le groupe des légumes, l'oignon offre une spécificité marquée : sa durée de conservation avant dégradation de sa qualité est relativement longue – plus de trois mois – et il existe des infrastructures de stockage permettant d'augmenter fortement cette durée. Ces caractéristiques expliquent que l'oignon puisse faire l'objet d'un commerce de longue distance. Ainsi, en 1995, il représentait plus de la moitié des échanges de légumes entre les pays d'Afrique de l'Ouest (données FAO).

L'oignon est plus périssable que des produits comme les céréales et son commerce présente donc des risques plus élevés, d'autant plus que le marché est plus étroit. Nous nous demandons si le commerce de produits du cru, plus périssables et moins stratégiques que les produits céréaliers, met en œuvre des formes d'organisation similaires, et présente les mêmes atouts en termes de stabilité de l'approvisionnement urbain et de compétitivité. Nous nous interrogeons également sur la capacité d'adaptation de ce commerce à un environnement changeant, alors que les échanges ont connu deux fortes perturbations en 1994 : la dévaluation du franc CFA et l'arrêt des mesures préférentielles de la CEAO en faveur des produits du cru. Le commerce régional d'un produit local peut-il faire l'objet d'une organisation marchande compétitive, pérenne, et motrice d'un développement productif?

Dans un premier temps, nous précisons les méthodes de collecte des données présentées. Puis nous décrivons les caractéristiques de l'oignon en termes de production et de consommation qui s'avèrent déterminantes dans l'organisation des échanges. Nous présenterons ensuite les espaces de l'approvisionnement d'Abidjan en oignons, et la place qu'occupe le commerce régional dans les flux

1 Nous utiliserons le terme plus neutre de filière pour désigner l'ensemble des agents économiques qui contribuent directement à la production, puis à la transformation et à l'acheminement jusqu'au marché de réalisation d'un même produit [Duruflé, Fabre, Yung, 1989].

globaux et l'organisation socioéconomique du commerce régional, en termes de relations entre les opérateurs. Enfin nous évaluerons le fonctionnement de cette organisation en termes de coût de l'approvisionnement des consommateurs relativement à des sources d'approvisionnement alternatives, ainsi qu'en termes de capacité d'adaptation et d'effets sur le secteur productif.

Méthode

L'analyse de l'approvisionnement d'Abidjan en oignons a été menée de 1994 à 1997². Le protocole de recherche est axé sur : l'analyse des déterminants des choix de consommation des ménages urbains; le repérage des systèmes d'approvisionnement dans l'espace et le temps; l'analyse des contraintes, stratégies et revenus des agents de la production et du commerce et la mise en évidence des formes d'organisation des systèmes d'approvisionnement; le suivi d'indicateurs sur l'approvisionnement des marchés (prix, quantité, qualité); l'analyse historique des changements dans les systèmes d'approvisionnement et les stratégies d'acteurs.

Ce protocole s'appuie sur la série d'enquêtes suivantes : enquêtes de consommation; suivis sur les marchés; entretiens auprès de producteurs et commerçants. Les données secondaires disponibles sont très limitées ou obsolètes. En particulier, l'enquête budget-consommation en Côte-d'Ivoire date de 1979, avant le programme d'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA. Les registres des douanes donnent des indications sur la nature du chargement des camions et leur tonnage. Les informations communiquées directement aux postes frontières sont plus exactes que celles qui sont officiellement diffusées par la direction générale des douanes, mais les quittances sont très incomplètes, et les données recueillies auprès des importateurs s'avèrent plus fiables [David, 1997].

Les enquêtes de consommation ont porté sur 100 ménages à Abidjan, 100 à Ouagadougou et 50 à Bobo-Dioulasso. Les ménages ont été choisis de manière raisonnée en fonction de leur quartier et type d'habitation. Les questions ont porté sur les dépenses en oignons, les préférences en termes de qualité, les sources d'approvisionnement, les variations de comportement en fonction des prix et des budgets disponibles.

L'identification des systèmes d'approvisionnement a été conduite à partir de l'aval, c'est-à-dire des marchés d'Abidjan, Bouaké, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Niamey. Sur ces marchés terminaux ont été réalisées des enquêtes auprès d'un échantillon de détaillantes³ afin de suivre la variation des provenances de l'oignon selon les périodes de l'année. Sur ces marchés ont également été relevés les cours de l'oignon au détail, les coûts de commercialisation, les volumes vendus et les marges réalisées. Les relevés ont été conduits à une fréquence mensuelle d'octobre 1994 à fin 1995. C'est à partir du relevé des quantités achetées par les détaillantes, de la durée de vente déclarée et de la provenance des marchandises

2 Cette analyse fait l'objet d'une thèse en géographie par O. David (direction université de Nanterre, accueil CIRAD-FLHOR).

3 Dix détaillantes par marché pour six marchés de la ville représentatifs de la diversité socioéconomique des quartiers urbains.

qu'a été estimé le pourcentage d'oignons provenant des différentes zones de production et d'importation.

Une fois les opérateurs identifiés, des entretiens ouverts ont été menés auprès d'une centaine de détaillants et demi-grossistes, une cinquantaine de grossistes et importateurs d'Abidjan, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, ainsi qu'une vingtaine de transporteurs. Les questions ont porté sur l'historique des activités, l'accès aux moyens de fonctionnement et à l'information, les relations entre fournisseurs et distributeurs, les relations avec les pouvoirs publics, ainsi que les résultats chiffrés de l'activité (coûts, prix, volumes et bénéfices). Ce travail s'est avéré particulièrement délicat pour les importateurs – une dizaine à Abidjan – tant ces opérateurs privés sont réticents aux investigations d'individus « étrangers » à leur réseau. Au bout d'un an, les plus importants d'entre eux ont toutefois accepté d'ouvrir leurs cahiers de comptes⁴. D'autres ont accepté de tenir des cahiers de dépenses durant les trajets effectués entre les zones de production et le marché terminal. Enfin, plusieurs voyages dans des camions d'oignons du Niger à Abidjan ont permis d'observer les transactions et d'interroger plus librement les opérateurs. Des informations chiffrées, notamment le niveau des prélèvements douaniers, ont été croisées avec les déclarations d'autres opérateurs, en particulier les agents des douanes.

Pour connaître les caractéristiques de la production d'oignons, des enquêtes ont été effectuées auprès des producteurs du Niger (Gaya, Madaoua, Keïta, Birni n'Konni), du Bénin (Malanville), du Burkina Faso (Koudougou) et de Côte-d'Ivoire (Korhogo). Une première enquête rapide sur large échantillon (420 exploitants) avec des données de base sur l'exploitation a permis de dresser des typologies par pays et de choisir une centaine d'« exploitations types » auprès desquelles a été passé un questionnaire approfondi sur les pratiques culturelles, les déterminants de la mise en marché et les relations avec les commerçants.

Consommation, production et approvisionnement

Au terme de ces différentes enquêtes et analyses, on peut dire qu'Abidjan, avec ses trois millions d'habitants, représente un des plus gros marchés africains pour l'oignon en Afrique de l'Ouest. Les dépenses des consommateurs ont été estimées à plus de 10 milliards de francs CFA en 1996. En 1996, l'oignon représente 21 % des dépenses en légumes des ménagères s'approvisionnant sur les marchés d'Abidjan et près de 4 % de leurs dépenses alimentaires⁵. La consommation moyenne a été estimée à 7 kilos par habitant et par an, soit 21 500 tonnes. L'oignon est présent dans l'ensemble des plats pour ses valeurs odorantes et gustatives. Les enquêtes suggèrent une faible élasticité de la demande par rapport aux prix et aux revenus. Les comportements d'achat, au bulbe ou « à la tranche », lorsque le pouvoir d'achat diminue, témoignent d'un fort attachement à ce produit. L'oignon n'est pas un condiment accessoire. Les caractéristiques de sa

4 Ces cahiers répertorient les quantités d'oignons vendues à crédit à leurs clients habituels. Ils mentionnent donc les volumes distribués et les prix de vente.

5 Enquête effectuée auprès de 100 ménages abidjanais de Yopougon et d'Adjamé en novembre 1994 et renouvelée en novembre 1996. Source : O. David.

consommation donnent aux opérateurs du commerce des marges de manœuvre importantes pour augmenter les prix sans pénaliser le volume de leurs débouchés.

En termes de qualité, plus de 70 % des ménagères expriment des préférences pour l'oignon violet cultivé au Niger, au Burkina Faso et en Côte-d'Ivoire, plutôt que l'oignon jaune de Hollande, ou l'échalote de Côte-d'Ivoire, du fait de son goût jugé plus piquant et de sa faculté à « épaissir » les sauces [David, Moustier, 1996]. Les différences entre les préférences pour les qualités d'oignons disponibles sont surtout liées à l'ancienneté de l'installation en ville et au statut professionnel. Ainsi, l'urbanisation favorise la diversification de la demande [David, Fondio, Moustier, 1997].

Le Niger, qui produit environ 200 000 tonnes d'oignons par an, est le premier pays producteur de la zone sahélienne. La principale zone de production au Niger est localisée dans un triangle formé par les trois villes de Tahoua, Birni n'Konni et Madaoua, toutes trois situées dans le département de Tahoua, entre le massif de l'Ader et la frontière du Nigeria. Dans cette région, l'oignon est la principale culture commerciale. Il est surtout cultivé en saison sèche, et irrigué à partir de motopompes individuelles. Les récoltes s'étalent de mars à juin, et le stockage peut atteindre six mois. Dans la région de Gaya-Malanville est cultivé un oignon plus précoce récolté dès décembre. Cette pratique se développe également dans les environs de Madaoua.

Le Burkina Faso connaît une importante croissance de sa production d'oignons depuis plusieurs années. Évaluée autour de 25 000 tonnes au début des années quatre-vingt-dix, elle dépasse les 40 000 tonnes en 1995. Par ailleurs, la qualité des oignons produits permet aux producteurs et commerçants de pratiquer un stockage sur cinq à six mois.

En Côte-d'Ivoire, la qualité est également une caractéristique de la production. Ce pays bénéficie des travaux d'amélioration d'un projet de la FAO qui, dans la zone de Korhogo, a travaillé dix années à l'élaboration d'une variété adaptée aux conditions agroclimatiques de la région, sur la base d'un matériel végétal d'origine nigérienne : le violet de Galmi. La commercialisation de ces semences sélectionnées auprès des producteurs ivoiriens explique la production naissante observée dans ce pays : 3 500 tonnes en 1994, 4 800 tonnes en 1995.

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, le marché d'Abidjan était approvisionné d'août à février par les oignons importés d'Europe (à plus de 90 % des Pays-Bas) et de mars à juillet par ceux du Niger. Au début des années quatre-vingt-dix, les commerçants nigériens diversifient leurs zones d'approvisionnement et acheminent sur Abidjan un oignon cultivé dans la région nigéro-béninoise de Gaya-Malanville. Celui-ci, récolté dès décembre, arrive sur les marchés ivoiriens en janvier. Il en va de même pour ceux produits au Nigéria et commercialisés par les Nigériens. Par ailleurs, la maîtrise du stockage permet à l'oignon nigérien de se maintenir sur Abidjan jusqu'à la mi-octobre. En 1991, le Niger exportait 20 000 tonnes vers la Côte-d'Ivoire. Alors que l'oignon hollandais approvisionnait ce pays d'août à mars dans les années soixante-dix et quatre-vingt, son créneau de vente se réduit de septembre à février au début des années quatre-vingt-dix.

Avec la dévaluation du franc CFA, les importations européennes enregistrées à Abidjan chutent de 25 000 tonnes (leur niveau moyen de 1984 à 1994) à 5 000 tonnes

en 1994. En revanche, les oignons en provenance du Niger passent de 29 500 tonnes en 1993 à 34 000 tonnes en 1994 dont 19 000 sont consommées à Abidjan [David, 1997]. Mais le renforcement du flux nigérien ne suffit pas, en 1994, à satisfaire la demande urbaine. Que ce soit en période d'abondance ou de pénurie, la filière nigérienne, bien que nettement majoritaire, a vu ses parts de marché se réduire entre 1994 et 1995. Elle doit composer avec un flux croissant d'oignons et d'échalotes en provenance de Côte-d'Ivoire qui constituent plus de 20 % des flux en 1995 alors qu'ils étaient pratiquement négligeables en 1994 (fig. 1). Des oignons du Burkina Faso sont également présents mais leur commercialisation semble davantage viser le marché de fin d'année, période devenue fort rémunératrice depuis le net ralentissement des importations européennes causé par la dévaluation.

Figure 1 – Évolution de la répartition des oignons par origine sur les marchés d'Abidjan (1994-1995)

en % *	Période d'abondance		Période de pénurie	
	Jun 1994	Jun 1995	Octobre 1994	Octobre 1995
Niger	75	60	45	39
Hollande	0	0	55	22
Burkina Faso	13	8	0	13
Côte-d'Ivoire	0	28	0	20
Échalote de RCI	2	4	0	6
Échalote du Mali	10	0	0	0

* en % des volumes totaux commercialisés par 60 détaillantes de six grands marchés d'Abidjan : Adjamé, Treichville, Yopougon, Abobo, Koumassi et Marcory.
Source : Enquêtes O. David.

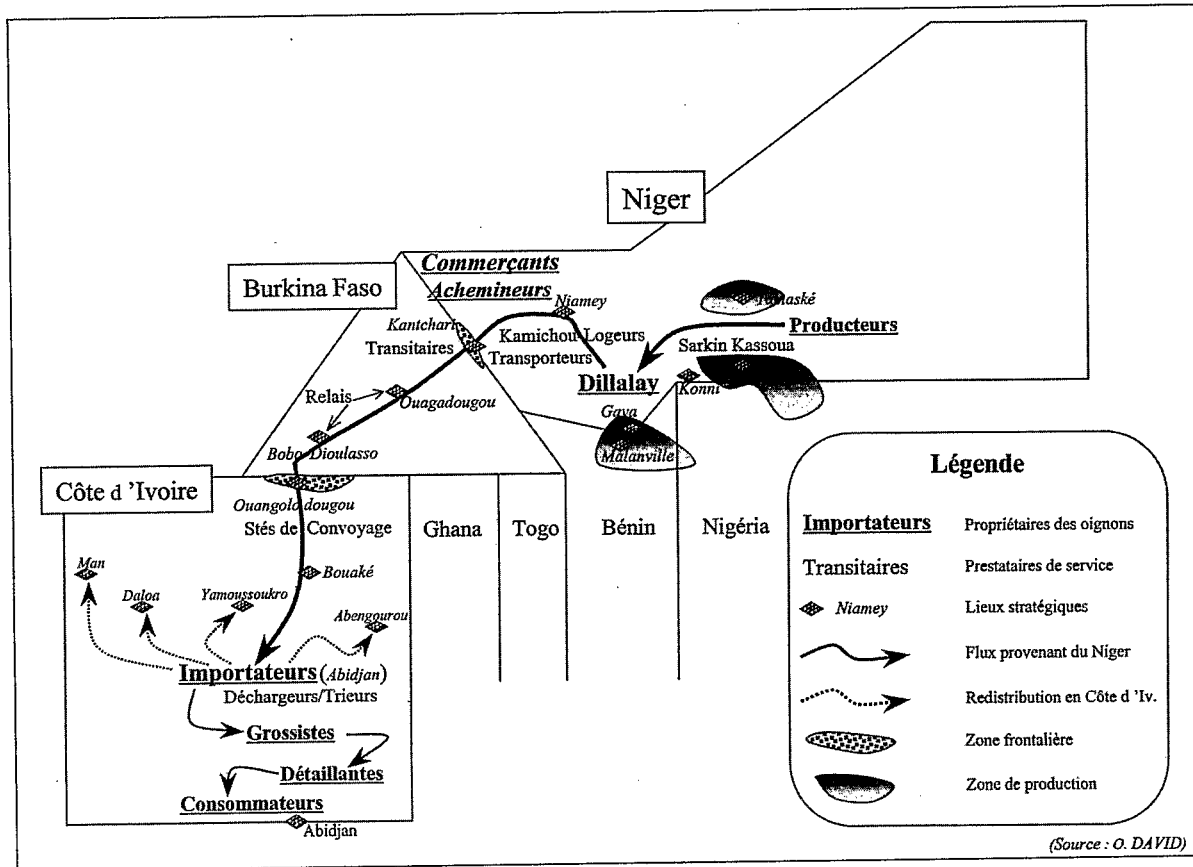
Les acteurs de l'approvisionnement

Différents opérateurs acheminent l'oignon jusqu'au consommateur final – plus de 2 500 kilomètres entre le département de Tahoua et Abidjan – et entretiennent des relations pour exercer leurs activités commerciales. Le dernier maillon est représenté par les détaillantes (fig. 2)⁶.

D'après nos estimations, on compte environ 10 000 détaillantes d'oignons dans la ville d'Abidjan, qui commercialisent individuellement de faibles volumes (en moyenne 130 kilos par mois). Elles s'approvisionnent auprès de 150 demi-grossistes, eux-mêmes ravitaillés par des grossistes importateurs basés à Abidjan, au nombre de dix environ. Les grossistes importateurs sont ravitaillés

6 Les acteurs du commerce de détail sont du sexe féminin, tandis que la plupart des autres opérateurs du commerce de l'oignon sont masculins.

Figure 2 – La filière d'approvisionnement d'Abidjan en oignons du Niger



en oignons du Niger par des grossistes expéditeurs basés au Niger, au nombre de trente environ, répartis dans les différentes zones de production. Ces expéditeurs se chargent de l'affrètement de camions en provenance de Niamey pour la collecte de l'oignon et son transport jusqu'à Abidjan en sacs d'une centaine de kilos, reconditionnés à Abidjan par les grossistes importateurs ou les demi-grossistes. La plupart d'entre eux, appelés *dillalay* (sing. *dillali*), possèdent des magasins de stockage dans les zones de production. D'autres n'en possèdent pas et s'approvisionnent auprès des *dillalay*. Nous appellerons ces intermédiaires des commerçants achemineurs.

Les grossistes sont liés à un certain nombre de prestataires de services qui n'exercent pas de transfert de propriété sur les produits, comme les transitaires chargés de remplir les formulaires de douane, les convoyeurs qui accompagnent les convois de camion et négocient au plus bas les montants réclamés par les douaniers et autres agents de l'administration, ainsi que toute une série de logeurs, de manutentionnaires et d'informateurs sur lesquels nous reviendrons.

Les grossistes importateurs achètent également l'oignon de Hollande auprès des importateurs libano-syriens et ivoiriens, qui dirigent des sociétés d'importation de produits agroalimentaires.

Les oignons qui proviennent du Burkina Faso empruntent plusieurs moyens de transport. Certains sont transportés par camions de faible tonnage ou par voiture dont la taille permet d'emprunter des routes secondaires et de franchir discrètement les frontières. D'autres sont commercialisés par des femmes ivoiriennes qui se déplacent en bus, les sacs d'oignons emportés comme bagages personnels. Des commerçants ivoiriens et burkinabé s'approvisionnent également à Koudougou, grand marché d'oignons burkinabé, acheminés par train vers la Côte-d'Ivoire. Ce commerce risque cependant de se réduire depuis que le RAN (réseau Abidjan-Niamey) a été racheté par des opérateurs privés réunis au sein du consortium Sitarail et que les arrêts dans la gare de Koudougou sont passés de sept à deux par semaine.

Les liens entre commerçants de l'oignon nigérien

La dizaine d'importateurs nigériens basés à Abidjan constituent les véritables « têtes » de réseaux oligopolistiques. Ce sont eux qui décident des volumes à faire venir du Niger et des prix d'achat à leurs fournisseurs. Le plus ancien importateur est appelé *Sarkin Albaça*, ce qui signifie « chef des oignons ⁷ ». Ce chef est propriétaire de cinq camions de trente tonnes. Il est le plus important commerçant d'oignons d'Abidjan. Les importateurs se réunissent une fois tous les deux mois autour de leur « chef » pour discuter de la politique de commercialisation du Niger en Côte-d'Ivoire. L'oligopole ⁸ maintient

7 Tous les termes en italiques sont du dialecte haoussa, la langue parlée par tous les opérateurs du commerce régional de l'oignon nigérien, hormis les détaillantes.

8 La structure du marché est à la fois oligopolistique et oligopsonique, nous utiliserons le terme d'oligopole pour la désigner.

son hégémonie par différentes stratégies, parmi lesquelles la maîtrise de la diffusion sur les marchés par un réseau de « fidèles » demi-grossistes en aval et le contrôle de l'information relative aux volumes en circulation et donc aux prix.

À l'aval, à Abidjan, les demi-grossistes nigériens se fournissent quasi exclusivement auprès de « leurs » importateurs. Plusieurs demi-grossistes opèrent par quartiers d'Abidjan et constituent les relais attirés des grossistes importateurs. Leur fidélité se paie en retour d'un crédit, payable sur vingt, trente jours ou plus selon les saisons. Le délai permet aux demi-grossistes de pratiquer à leur tour un différé de paiement à l'égard des détaillantes et de fidéliser ainsi leur clientèle. Cette dépendance financière est essentielle au contrôle du marché par les grossistes importateurs. En échange, les demi-grossistes d'Abidjan peuvent stocker 20 à 50 sacs d'oignons chacun, ce qui permet aux importateurs de faire occasionnellement entrer l'équivalent de 10 à 20 camions à Abidjan sans que cette offre supplémentaire perturbe les prix.

En amont, au Niger, les grossistes expéditeurs qui souhaitent acheminer leur marchandise sur Abidjan téléphonent à l'un des importateurs pour connaître les prix en cours, l'état de saturation du marché et obtenir le feu vert pour se rendre dans la ville ivoirienne. Le degré de connivence entre l'expéditeur et le réceptionnaire importateur garantira la qualité des informations transmises. Les grossistes importateurs, qui concentrent l'ensemble de l'information relative aux flux, peuvent anticiper les prix à la baisse ou à la hausse lors de leurs négociations. Nous avons observé que le « chef » des oignons a occasionnellement laissé entendre que ses camions arrivaient pleins alors qu'ils sont à moitié vides du fait de ventes en cours du voyage. Il a également affirmé à d'éventuels fournisseurs que ses camions étaient sur la route vers Abidjan alors qu'ils roulaient vers une autre destination. Notons également que les grossistes importateurs confortent leur pouvoir de négociation des prix en diversifiant leurs activités et leurs sources de revenus, notamment par l'import-export de produits alimentaires transformés, même si le commerce de l'oignon est la première activité en termes de chiffre d'affaires.

Tous les importateurs cherchent à avoir une information globale sur les flux en provenance du Niger. Ils ont pour cela leurs « hommes de confiance » ou *barai* (sing. *bara*) localisés dans certains villages, à Niamey ou à l'entrée de Côte-d'Ivoire, à Ouangolodougou, où se trouvent les sociétés de convoyage. Ces sociétés, tout comme les autres *barai* localisés au Niger, informent les importateurs d'Abidjan des volumes en circulation. La traversée du Burkina Faso demeure source de nombreuses incertitudes, notamment sur les conditions générales de transport, le temps de traversée et les frais à engager. Et le projet de mettre en place une société de convoyage dès l'entrée au Burkina Faso reste un objectif à atteindre pour les leaders de la filière nigérienne. En attendant, les plus puissants d'entre eux entretiennent des relations individuelles avec quelques « contacts » à Ouagadougou ou Bobo-Dioulasso.

Quoi qu'il en soit, un grand écart persiste entre les fournisseurs nigériens et les acheteurs d'Abidjan quant à la connaissance relative aux flux. Nous nous trouvons ici dans une situation typique d'asymétrie d'information. Mais cette

supériorité dans le contrôle de l'information s'accompagne de services en retour, en particulier financiers. Les grossistes importateurs d'Abidjan paient comptant un chargement entier provenant du Niger. Un grossiste expéditeur qui souhaiterait s'adresser directement aux demi-grossistes pour contourner l'oligopole mettrait une semaine à distribuer son chargement et plus d'un mois à récupérer son argent. Sans compter qu'un tel acte l'exclurait d'une série de services (hébergement à Abidjan, prêt d'argent, cadeaux...) qui accompagnent les transactions menées avec les grands importateurs d'Abidjan. Par ailleurs, les importateurs peuvent soutenir financièrement leurs fournisseurs lorsque ceux-ci sont mis en difficulté lors du trajet (panne, accident) ou à l'arrivée (taux de perte trop important). Les différents opérateurs de la filière qui travaillent avec un grand commerçant d'Abidjan ont tous, un moment ou un autre, une dette envers lui ou une reconnaissance personnelle qui joue en faveur de leur « fidélité » à son égard.

Au niveau des zones de production, les grossistes importateurs ont des relations avec un intermédiaire particulier, le *dillali*. Le *dillali* doit son caractère incontournable à sa parfaite connaissance de l'ensemble du marché de la région de production dans laquelle il est implanté (zones de stockage, prix, qualité) et ses informations sont d'autant plus précieuses que l'on s'éloigne de la grande période de production (avril-juin). Cet « intermédiaire » concentre d'importants stocks qu'il collecte au niveau de plusieurs bassins de production. Il est également lui-même grand commerçant, expéditeur vers la Côte-d'Ivoire. C'est lui qui reçoit les grossistes expéditeurs, les loge et les nourrit; qui les oriente vers des intermédiaires situés au niveau des villages et qui les met en contact avec d'autres partenaires pour acheter les sacs et leurs « chapeaux » ou pour charger ces sacs sur les camions.

Le *dillali* doit son autorité auprès des producteurs à sa fonction initiale de principal acheteur de leurs oignons, surtout à l'époque récente où la majorité des villages étaient isolés de la route goudronnée. Le *dillali* était alors l'intermédiaire qui collectait les oignons pour les regrouper dans son village de bord de route (Galmi, Tamaské, Badéguichéri...) où se rendaient les acheteurs. En moins de six années (1988-1994), avec le désenclavement des zones de production de la basse vallée de la Tarka (sous l'impulsion d'un projet FED) ou de l'Ader (projet FAO), les acheteurs ont pu mener leurs camions jusque dans les villages et une série d'intermédiaires locaux est apparue. Depuis cette période, le *dillali* maintient son statut d'intermédiaire privilégié en durcissant ses positions : multiplication des crédits usuraires auprès des producteurs à partir de prêts de campagne pour financer la campagne d'oignons ou de prêt de sacs de céréales en période de soudure, formation plus systématique de stocks et envois croissants de chargements vers les villes du littoral, dont Abidjan. Il en résulte une relation d'intérêts réciproques entre lui et l'importateur même si ces intérêts sont parfois divergents (envois répétés pour les *dillalay* contre maintien d'un prix suffisamment rémunérateur au niveau d'Abidjan pour les importateurs). Certains *dillalay* ont été installés par des importateurs d'Abidjan et sont devenus leur *bara* fidèle, d'autres entretiennent des liens privilégiés avec certains importateurs mais apparaissent ouvertement hostiles à d'autres. Cette structure bicéphale a favorisé, depuis les

événements de 1994, la constitution de sous-réseaux au sein de la filière nigérienne reliant certains *dillalay* fournisseurs à quelques importateurs réceptionnaires privilégiés.

En conclusion, les importateurs forment un véritable oligopole et entretiennent avec leurs fournisseurs et distributeurs demi-grossistes des relations de type réseau où circulent crédit, information, droits et obligations. À l'exception des détaillantes ivoiriennes, les relations de confiance et de fidélisation sont cimentées par une même appartenance religieuse et politique, ainsi que par une origine territoriale commune : le département de Tahoua, d'où beaucoup sont partis au départ dans le cadre de migrations saisonnières. Les demi-grossistes doivent souvent leur installation à Abidjan comme commerçants aux grossistes importateurs.

Les propriétaires des camions 30 tonnes qui sont utilisés pour ce commerce sont également nigériens, tout comme les transitaires situés aux frontières du Burkina Faso et de la Côte-d'Ivoire. Nigériens également, les logeurs qui accueillent les commerçants de passage à Niamey et Abidjan, ainsi que les intermédiaires chargés de mettre en relation commerçants et producteurs.

Des services multiples sont opérés au sein de la filière, au-delà des simples transactions marchandes. Certains sont rémunérés, d'autres non. Certains des agents qui les offrent sont influents, d'autres constituent l'indispensable prolétariat du réseau. Tous fonctionnent selon les logiques sociales et économiques inspirées de la culture haoussa : des échanges marchands accompagnés de multiples services. Un ciment culturel fort, puisant sa cohésion dans un islam pieux et dans le partage de l'expérience du déracinement et du voyage à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest [voir Grégoire et Labazée, 1993]. Tous reçoivent la confiance d'au moins un des grands importateurs d'Abidjan, moteurs de cette filière qui compte quelque 13 000 Nigériens. Le commerce de l'oignon nigérien s'inscrit dans une organisation complexe basée sur le respect de chefs... et de chefs riches, auxquels on est généralement redevable. Organes vitaux du réseau, ce sont eux qui doivent être protégés en priorité, pour la survie du groupe entier, comme le traduit un adage haoussa fréquemment inscrit au fronton des camions qui circulent entre le Niger et la Côte-d'Ivoire : « Lorsque le gros maigrît, le maigre meurt. »

Les liens entre commerçants nigériens et importateurs d'oignon hollandais

Les grossistes importateurs nigériens sont liés aux importateurs d'oignon hollandais par des relations de crédit. L'achat des oignons européens représente d'importantes sommes d'argent, notamment durant la période de pénurie, et le remboursement s'effectue généralement une fois la marchandise écoulée. Ce crédit est d'autant plus intéressant pour les commerçants nigériens qu'il leur permet d'acheter les oignons du Niger au comptant au moment de la récolte. Le crédit accordé par les importateurs d'oignons européens permet donc à la filière nigérienne de se réamorcer lorsque se termine la période de pénurie.

Par ailleurs, les oignons de Hollande sont livrés dans des sacs qui comportent de nombreux avantages. Ils ont tout d'abord un maillage espacé qui permet une

bonne aération des oignons. Les sacs provenant de Hollande ont par ailleurs une capacité de 20 kilos, alors que les sacs de jute provenant du Niger contiennent 100 à 120 kilos. Or, en période de pénurie, l'achat d'un sac de 115 kilos chez un grossiste nigérien peut dépasser les 45 000 francs CFA (octobre-novembre), ce qui limite les clients et freine la commercialisation. Les sacs de 20 kilos correspondent alors davantage au niveau de trésorerie des clients. Ainsi, tous les oignons provenant du Niger sont systématiquement reconditionnés dans des sacs de Hollande au niveau des importateurs nigériens ou de leurs demi-grossistes. L'arrêt d'importations de Hollande supprimerait du même coup l'importation de ces sacs, à moins que la dévaluation n'encourage les Nigériens à entrer directement en contact avec des fournisseurs européens.

Les transactions entre l'ensemble des opérateurs des oignons engagent non seulement des marchandises, mais également leur conditionnement, ainsi que des relations de crédit, d'information et de fidélisation, qui les rendent particulièrement interdépendantes et solides, comme le suggère la théorie des transactions associées [voir Bardhan, 1992].

Formation des prix et compétitivité de la filière nigérienne

Nous abordons à présent les résultats de ces transactions en termes de formation des prix, marges et réaction aux changements de leur environnement économique, notamment la dévaluation. La figure 3 permet d'approcher la formation des prix de l'oignon nigérien en 1993 et 1995.

Figure 3 – Formation du prix du sac d'oignon le long de la filière nigérienne en 1993 et 1995

en FCFA/kg	Prix de vente		Coûts payés par l'agent		Marge nette (gagnée par l'agent – nette de coûts)		Marge nette (en % du prix de vente)	
	1993	1995	1993	1995	1993	1995	1993	1995
Producteur	26	75	18	35	8	40	9	11
Dillali	33	82	2	2	5	5	5	1
Commerçant achemineur	105	156	50	72	22	2	24	1
Grossiste importateur	122	176	8	9	9	11	10	3
Demi-grossiste	140	244	5	6	13	62	14	18
Détaillante	194	496	18	21	36	231	39	66
Total	194	496	101	145	93	351	100	100

Les données de 1995 proviennent d'enquêtes effectuées auprès de chaque niveau d'opérateurs. Les données de 1993 sont des estimations établies à partir d'entretiens rétrospectifs et de divers rapports. Sources : Enquêtes O. David.

De ces estimations, nous retiendrons surtout les points suivants :

a) le différentiel de prix entre l'achat au producteur et la vente au détail a fortement augmenté entre 1993 et 1995 : 168 francs CFA le kilo en 1993, contre 421 en 1995 ;

b) le taux de marge au stade détail est très élevé et a fortement augmenté en 1995 : la marge nette de coûts de la détaillante représente près de 70 % du prix de vente final en 1995, 40 % en 1993 ;

c) les coûts absorbent une grande partie des marges des commerçants grossistes : 60-70 francs CFA par kilo jusqu'au marché de détail ; ces coûts sont constitués à 40 % par des frais de transport et à 40 % par des versements de taxes, officielles pour la moitié et illicites pour le reste ;

d) les marges au kilo, nettes de coûts, étaient assez équilibrées entre producteurs et grossistes importateurs en 1993 et sont devenues bien plus élevées pour les producteurs en 1995.

Nous analysons tout d'abord l'augmentation du prix de détail de l'oignon nigérien, en la mettant en relation avec l'augmentation du prix de l'oignon hollandais depuis la dévaluation (fig. 4).

Figure 4 – Évolution du prix des oignons hollandais et nigériens entre 1993 et 1995 (stade grossiste)

(en FCFA par kilo)	Oct.-nov. 1993 *	Oct.-nov. 1994	Oct.-nov. 1995
Prix FOB – Pays-Bas	54	160	120
Prix CAF – port Abidjan	134	269	232
Prix de mise en marché **	168	331	294
Prix oignons du Niger	157	304	209

* En 1993, 1 FF = 50 FCFA. À partir de 1994, 1 FF = 100 FCFA.

** (Oignon hollandais).

Sources : O. DAVID, travaux d'enquêtes.

Le prix de mise en marché de l'oignon hollandais à la sortie du port d'Abidjan double entre 1993 et 1994 pour passer de 168 francs CFA par kilo à 331 francs CFA. Les importateurs ont réussi à obtenir un coût de transport sensiblement équivalent entre ces deux années (80 francs CFA le kilo contre 70 avant la dévaluation). Mais les taux de droit de douane se sont maintenus en s'appliquant à une valeur de référence exprimée en francs français, d'où un doublement des taxes. Par ailleurs, le prix initial de l'oignon aux Pays-Bas a lui même augmenté, correspondant à une pénurie d'oignons à destination de l'Afrique consécutive à l'ouverture de nouveaux marchés néerlandais vers la Russie et l'Europe orientale.

Les opérateurs de la filière de l'oignon nigérien ont répercuté sur celui-ci la hausse du prix de l'oignon hollandais. Dans un contexte général de forte inflation sur les biens de consommation, les demi-grossistes et les détaillantes ont cherché à maintenir leur pouvoir d'achat en augmentant les produits de leurs ventes, ce qui implique une forte hausse du prix de revente étant donné les faibles volumes qu'elles commercialisent. Alors que le prix de l'oignon a moins que doublé entre

avant et après la dévaluation au niveau des importateurs, il est passé d'environ 250 à 600 francs CFA le kilo (octobre-novembre) au détail.

Ainsi, les différentiels du prix de l'oignon ne peuvent être mis en relation directe avec le degré de concurrence du marché, puisque celui-ci est beaucoup plus élevé au niveau d'un commerce de détail très atomisé que du commerce de gros très concentré; or c'est au niveau du commerce de détail que les taux de marges sont les plus élevés. Outre la structure du marché, les objectifs de revenus des opérateurs économiques, ainsi que l'élasticité de la demande, sont déterminants dans la formation des prix.

Le prix final a été également renchéri par l'augmentation des taxes officielles. En janvier 1994 prend fin la CEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest) qui permettait la libre circulation des produits du cru entre les États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal). Le manque à gagner des États devait être compensé par une surtaxe touchant les produits exportés hors de la CEAO, mais ce mécanisme n'a pas été effectif. En attendant la mise en place de nouvelles tarifications douanières dans le cadre de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), c'est généralement le régime de droit commun propre à chaque État qui prévaut, ce qui se traduit par l'application des droits de douane en Côte-d'Ivoire et la hausse des assiettes tarifaires sur lesquelles sont appliqués les taux des taxes au Burkina Faso (fig. 5).

Figure 5 – Évolution des tarifs douaniers officiels entre la période de la CEAO et la période de droit commun (mi-94/mi-96), le long de l'axe Niger-Côte-d'Ivoire

en FCFA par sac	Période CEAO	Période droit commun
Sortie du Niger	assiette : 3 000 FCFA	assiette : 3 000 FCFA
• Taxe statistique (4,5 %)	135	135
• Surtaxe (poste secondaire)	65	65
Transit du Burkina Faso	assiette : 8 000 FCFA	assiette : 15 000 FCFA
• Taxe sur les volumes	50	50
• Fonds de garantie (0,25 %)	20	37,5
• Heure suppl. (facultatif)	17,5	17,5
• Achat de documents (CTR)	1	1
Dédouanement en Côte-d'Ivoire	assiette : 4 000 FCFA	assiette : 8 000 FCFA
• Droit de douane (5 %)	-	400
• Droit fiscal (10 %)	400	800
• TVA (2,5 %)	100	200
Total	788,5	1706

Sources : Entretiens auprès des commerçants et des douaniers [O. David].

Pour la filière nigérienne, à partir de 1994, 12 % des frais officiels incombent à la sortie du Niger, 6 % à la traversée du Burkina Faso et 82 % à l'entrée en Côte-d'Ivoire. Dans un tel contexte, l'oignon produit en Côte-d'Ivoire et dispensé de

toute taxe de dédouanement bénéficie d'un avantage marchand réel. Il en va de même des oignons burkinabé qui entrent le plus souvent en Côte-d'Ivoire sans être déclarés. À l'exception du commerce ferroviaire, le commerce s'est constitué à partir de Ouagadougou ou de Bobo-Dioulasso, en contournant les contraintes liées au durcissement des passages de frontière. Ces inégalités entre les filières se retrouvent dans le prix final des différents oignons au niveau d'Abidjan. En moyenne pour l'année 1995, celui en provenance du Niger se vend 496 francs CFA le kilo, légèrement moins cher que l'oignon hollandais (512). Celui du Burkina Faso arrive au consommateur à 471.

Cependant, les opérateurs de la filière nigérienne restent leaders et réussissent chaque année à commercialiser plus d'oignons vers la Côte-d'Ivoire : 29 500 tonnes en 1993, 34 000 en 1994, 39 000 en 1995, plus de 50 000 en 1996⁹. Ce résultat a été atteint par une réorganisation profonde du réseau, réduisant la fonction de certains opérateurs et concentrant les forces entre les mains de quelques autres, comme le montre, dans la figure 3, la distribution des marges entre les principaux opérateurs.

Les événements importants de cette période sont la forte hausse des marges des producteurs, des demi-grossistes et des détaillants, et la quasi-disparition du statut de commerçant achemineur.

Les producteurs ont bénéficié d'une nette amélioration de leurs revenus. Les prix moyens de mise en marché sont passés de 3 000 à 8 600 francs CFA le sac de 115 kilos (de 26 à 75 francs CFA le kilo dans le tableau¹⁰). Il s'agit ici d'une volonté délibérée des commerçants (importateurs soutenus par leurs partenaires *dillalay*) d'inciter les producteurs à produire plus alors que ceux-ci auraient pu être tentés de ralentir la culture après la hausse des coûts de production et l'incertitude quant à l'avenir des conditions de commercialisation générées par la dévaluation. La hausse de la production a partiellement comblé le manque à gagner provoqué par la réduction des volumes importés d'Europe et a permis aux commerçants nigériens de conforter leur position sur le marché régional de l'oignon.

La hausse des marges des producteurs, garants des quantités commercialisables, et des demi-grossistes et détaillants, garants du bon écoulement du produit sur le marché final, s'est faite au détriment des commerçants achemineurs. Ces derniers ont subi la hausse des coûts de commercialisation provoquée par l'arrêt de la CEAO et par la dévaluation du franc CFA et se sont retrouvés pris entre deux pôles décisionnels puissants : le *dillali* et le grossiste importateur. La fonction de grossiste expéditeur isolée du stockage ne devenait plus rentable et ce métier a quasiment disparu. Des commerçants qui pratiquaient la phase d'acheminement ont été réduits au rang de commissionnaires, au service des *dillalay* (exportateurs) ou des importateurs, si ce n'est au rang de clients, voire

9 Estimations effectuées avec l'aide des professionnels de la filière.

10 Ces valeurs ont été calculées à partir des prix de la période de récolte (avril) et des premiers mois de stockage (jusqu'en juillet). Au niveau des prix pratiqués par les producteurs à la seule période de récolte, le sac s'est vendu à 4 000 francs CFA en 1995 contre 1 500 en 1993. Par contre, la valeur d'un sac destiné à rembourser un emprunt s'est maintenue à 1 500/2 000 francs CFA jusqu'en 1995, ce qui a encouragé les commerçants à pratiquer le crédit au désavantage des producteurs.

d'obligés, prêts à effectuer des voyages à perte pour rembourser une dette qu'ils ont contractée auprès d'un de ces grands commerçants.

Nous arrivons là au cœur du fonctionnement du réseau nigérien. La répartition des revenus le long de la filière montre comment le réseau a pu s'adapter aux évolutions du marché par la concentration des pouvoirs et l'intégration des fonctions. Un autre aspect de la capacité d'adaptation du réseau est sa faculté d'articulation avec le commerce national et international.

Concurrence et complémentarité des filières sur le marché d'Abidjan

Après la dévaluation, un renforcement de la concurrence entre commerce régional, national et international était attendu. En fait, ce sont les articulations qui se sont renforcées, sous l'impulsion des « têtes » du réseau régional.

L'analyse de l'organisation du commerce régional a montré trois raisons qui expliquent que la filière nigérienne laisse une place aux oignons européens, et ce même après la dévaluation : le maintien d'une bonne rémunération du marché, le crédit délivré par les importateurs d'oignons hollandais aux commerçants nigériens et l'importance des sacs de conditionnement des oignons hollandais.

Un des effets de la politique d'incitation menée en 1994 et 1995 par les grands commerçants nigériens en faveur des producteurs du Niger a été, en 1996, la hausse importante de la production nationale et une diminution du prix de mise en marché entre 1995 et 1996. Nous estimons que la production nigérienne commercialisée sur le marché ivoirien est passée de 39 000 tonnes à plus de 50 000 tonnes entre 1995 et 1996. En 1996 (de janvier à juin), l'oignon s'est vendu en moyenne 31 francs CFA le kilo. Or, au Burkina Faso, le kilo dépassait les 52 francs CFA. La stratégie développée par les commerçants burkinabé a donc été de cesser de commercialiser les oignons de leur pays et d'aller en acheter, dès le mois de mai 1995, au Niger (Tamaské). Les oignons burkinabé ont été stockés afin d'être vendus ultérieurement, à un prix plus rémunérateur, au Burkina Faso mais aussi en Côte-d'Ivoire, jusqu'à Abidjan.

Devant cette croissance des flux d'oignons burkinabé en 1996, les importateurs nigériens en ont acheté pour les insérer dans leur propre circuit de distribution. Ce choix s'explique par leur crainte de voir se mettre en place de nouveaux réseaux non nigériens de grossistes et demi-grossistes. Mais plus encore, l'oignon burkinabé a permis aux importateurs nigériens d'augmenter le volume de leurs achats et de faire baisser encore davantage le prix d'achat de l'oignon nigérien aux *dillalay*. Il y avait là une volonté délibérée des importateurs nigériens de profiter de la concurrence de leurs fournisseurs pour affaiblir certains *dillalay* en quête de plus de pouvoir dans la filière.

Cette politique de diversification des sources d'approvisionnement a également profité aux oignons de Côte-d'Ivoire, promus par les grossistes de Korhogo et d'Odienné, et dont une partie de la commercialisation en direction des grandes villes de Côte-d'Ivoire passe par le réseau nigérien implanté en Côte-d'Ivoire. Dès 1994, le plus grand importateur d'oignons européens décide d'investir dans l'oignon ivoirien en rachetant une partie délaissée de l'ancien complexe de la Sodefel, dans le Nord de la Côte-d'Ivoire. L'augmentation de l'offre en provenance du Niger, du

Burkina Faso et de Côte-d'Ivoire, a encouragé ces derniers à prospecter de nouveaux marchés d'écoulement, notamment en direction du Ghana (Koumassi).

La période 1994-1996 a révélé l'extraordinaire dynamisme des grands opérateurs nigériens, ivoiriens et burkinabé impliqués dans l'importation sur Abidjan. La diversification des sources d'approvisionnement reflète la complémentarité des flux de différentes origines, complémentarité entretenue par la demande des consommateurs désireux de maintenir une certaine diversité entre les différents oignons et échalotes commercialisables dans la région, et prêts à payer un prix élevé pour cette diversité.

*

Précisons tout d'abord que les analyses que nous avons présentées devraient être affinées, notamment par un suivi plus précis des revenus globaux des différents opérateurs, même si ce type d'analyse est particulièrement difficile. D'une manière générale, la collecte de données sur le commerce régional de l'oignon implique une longue et profonde immersion dans le milieu des commerçants et transporteurs, ainsi que des méthodes indirectes et croisées pour la quantification des flux à différents points de transaction et à différentes périodes de l'année. Cet investissement est indispensable pour obtenir des informations fiables, souvent contraires aux idées reçues.

Loin d'être un commerce informel d'opportunité, le commerce de l'oignon en Afrique de l'Ouest apparaît en effet comme un commerce géré par des professionnels qui témoignent d'une grande faculté de réaction aux changements de leur environnement. Comme le commerce régional des produits céréaliers, ce commerce est piloté par des oligopoles de grossistes basés en ville, qui orchestrent un réseau de commerçants fournisseurs et de demi-grossistes distributeurs. Cet oligopole peut être considéré comme générateur de rentes; cependant, il se montre capable de les moduler en fonction des évolutions des coûts et de la concurrence. Par contraste avec le commerce régional céréalier, il s'appuie sur des bassins de production africains dont il se montre capable de susciter le développement productif par des prix incitateurs aux producteurs et la prospection de nouvelles zones d'approvisionnement. Enfin, ce commerce n'échappe pas au prélèvement de lourdes taxes officielles et non officielles.

En termes de compétitivité, le fonctionnement du réseau nigérien ne joue pas en faveur d'une substitution systématique aux importations européennes; il a plutôt intérêt à les maintenir à un certain niveau pour bénéficier de crédits avantageux, favorables d'ailleurs au commerce des produits locaux. Par ailleurs, le haut niveau des prix de détail est surtout dû à la faiblesse des volumes mis en jeu par les distributeurs finaux, demi-grossistes et détaillants, plutôt qu'à la structure du marché et des coûts. Ainsi, l'accès au crédit, pour l'ensemble des opérateurs du commerce, semble particulièrement déterminant dans les marges de manœuvre pour l'abaissement des prix finaux et la régression des importations.

Le cas du commerce régional de l'oignon en Afrique de l'Ouest montre la complémentarité des trois échelles de commercialisation, nationale, régionale et internationale. Dans le cas du marché d'Abidjan, le caractère oligopolistique de ce marché

rend difficile la pénétration de nouveaux réseaux burkinabé et ivoiriens. Cependant, à certaines conditions de volumes, prix et/ou qualité, les commerçants haoussa peuvent se fournir en oignons burkinabé. La distribution de l'oignon burkinabé et ivoirien profite ainsi des réseaux mis en place localement par les commerçants régionaux.

Les réseaux régionaux qui commercialisent l'oignon apparaissent de plus en plus comme le moteur des échanges et de l'approvisionnement urbain, au profit des réseaux nationaux et internationaux avec lesquels des complémentarités organisationnelles et stratégiques sont également établies. Les dynamiques du commerce régional montrent la combinaison de logiques de réseaux oligopolistiques, mais également de logiques concurrentielles et de forte sensibilité aux politiques publiques. Dans le cas de ce marché, l'intégration des différents niveaux de commercialisation, du national à l'international, passe bien par les réseaux régionaux.

BIBLIOGRAPHIE

- BARDHAN P. [1989], « A Note on Interlinked Rural Economic Arrangements », in P. Bardhan (éd.), *The Economic Theory of Agrarian Institutions*, Clarendon Paperbacks.
- BARIS P., COUTY P. [1981], *Prix, Marchés et Circuits commerciaux africains : quelques propositions pour l'étude de la commercialisation des produits agricoles en Afrique*, note AMIRA, n° 35.
- Conseil national de l'Agriculture (CNA) [1989], *Documents de travail, tome I : Analyse de la situation agroalimentaire*, Brazzaville, ministère du Développement rural.
- DAVID O., MOUSTIER P. [1993], *Systèmes maraîchers approvisionnant Bissau : résultats des enquêtes*, Montpellier, CIRAD-UR ECO-FIL, 7.
- DAVID O., MOUSTIER P. [1996], « La formation de la qualité dans la filière oignon en Afrique de l'Ouest », *Fruits*, 51 (5) : 347-358.
- David O. [1997], « L'oignon face aux évolutions du marché régional : le cas du marché ivoirien », *Marchés tropicaux*, 2246.
- DAVID O., FONDIO L., MOUSTIER P. [1997], « Valorisation des échalotes en Côte-d'Ivoire », actes des *Rencontres internationales de gestion des ressources génétiques des plantes en Afrique des savanes*, Bamako, Mali, 24-28 février 1997, document IER, BRG, Solagral : 173-181.
- DE BON H. [1993], *Commercialisation, Culture et Multiplication de l'oignon en Afrique Soudano-sahélienne*, FAO, programme de coopération pour le développement des productions maraîchères en Afrique de l'Ouest.
- DEVISSE J. [1972], « Routes de commerce et échanges en Afrique occidentale (XI^e-XVI^e siècle) », *Revue économique et sociale*, L (1) : 42-73 et (3) : 357-397.
- DUFOURT D. (éd.) [1995], « Économie de l'organisation réticulaire », *Économies et Sociétés*, XXIX (9).
- DURUFLÉ G., FABRE R., YUNG J.-M. [1988], *Les Effets sociaux et économiques des projets de développement rural*, ministère de la Coopération, La Documentation française, série Méthodologie.
- EGG J., IGUÉ J. O., COSTE J. [1988], *Échanges régionaux, Commerce frontalier et Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : méthodologie et premiers résultats*, INRA-IRAM-UNB, Paris, IRAM.
- LAMBERT A., EGG J. [1994], « Commerce, réseaux, marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace séné-gambien », *Cahiers des sciences humaines* : 229-254.
- GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (éd.) [1993], *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala.
- Inter-Réseaux/APM [1997], *Concertation-contractualisation entre producteurs et opérateurs économiques des filières vivrières*, atelier du 7 au 11 juillet 1997 à Mbalmayo, Cameroun, synthèse du groupe de travail « Information ».
- MOUSTIER P., LEPLAIDEUR A. [1996], *Cadre conceptuel pour l'analyse des acteurs commerciaux en Afrique*, document de travail CIRAD pour la FAO, programme « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes d'Afrique francophone ».
- SOUKA J. F. S. [1991], *Urbanisation, Approvisionnement vivrier et Consommation alimentaire en Afrique noire : le cas de Brazzaville*, thèse de doctorat en géographie, université Bordeaux-III.

La réexportation : vice ou vertu ? Le commerce du Bénin vers le Nigeria

Franck Galtier et Zakari Tassou *

Certains États ont axé leur politique de développement sur une activité pour le moins originale et paradoxale : le commerce de réexportation. Ainsi, le Bénin exporte vers le Nigeria des marchandises importées d'Europe ou d'Asie. Cette activité s'est développée au moment de la guerre du Biafra (approvisionnement du Nigeria en produits de première nécessité) et s'est poursuivie avec le boom des matières premières du début des années soixante-dix (qui a fait du Bénin un fournisseur de produits de luxe : bazins d'Allemagne, dentelles d'Autriche, etc.). Elle s'est aujourd'hui en grande partie recentrée (avec la baisse des cours du pétrole et l'adoption du programme d'ajustement structurel, PAS, au Nigeria) sur des produits bas de gamme (voitures d'occasion de France ou de Belgique, pneus usagés d'Allemagne, fripes, etc.), même si d'autres marchandises sont également concernées (riz du Pakistan, tissu wax et lait condensé de Hollande, tomates en boîte d'Italie, etc.). Le cas du Bénin n'est pas isolé : le Niger, le Togo et, dans une certaine mesure, le Cameroun réexportent aussi des marchandises vers le Nigeria, la Gambie, vers le Sénégal, etc. L'importance que revêt pour la société béninoise le commerce de réexportation vers le Nigeria a été pour la première fois mise en évidence par John Igué et Bio Soulé qui sont même allés jusqu'à qualifier le Bénin d'« État-entrepôt » [Igué, Soulé, 1992].

Nous voudrions ici nous attacher à mettre en évidence, à partir du cas béninois, le mécanisme du commerce de réexportation et le rôle fondamental de cette activité pour nombre de pays d'Afrique de l'Ouest. Le commerce de réexportation vers le Nigeria pratiqué par le Bénin, le Niger, le Togo et le Cameroun s'inscrit dans un ensemble d'intenses flux monétaires et commerciaux non enregistrés entre le Nigeria et les pays africains de la zone franc au sein duquel il occupe une place tout à fait particulière et décisive. Ceci en fait peut être une « bombe à retardement » susceptible de faire s'effondrer l'ensemble du commerce entre le

* Franck Galtier est économiste, doctorant à l'INRA-ESR, Montpellier. Zakari Tassou est agro-économiste, doctorant, chargé d'étude au Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES), Bénin. Ils ont tous deux participé au programme de suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins comme rédacteurs du bulletin trimestriel *l'Écho des frontières*. Cet article s'appuie sur une étude du commerce de réexportation réalisée par le LARES fin 1996 sur le financement de la coopération française [LARES, 1997]. Les auteurs remercient vivement John Igué, Gilles Vignon et Jérôme Coste pour leurs commentaires.

Nigeria et la zone franc africaine. Nous examinerons les conditions de réalisation de ce « scénario catastrophe ».

Il faut donc partir de l'ampleur du commerce non enregistré entre pays ouest-africains. Ces échanges sont particulièrement intenses autour de certains pôles. Le constat de ce phénomène a conduit à la mise en évidence en Afrique de l'Ouest de trois « sous-espaces » (« ouest », « centre » et « est ») fortement structurés par leurs échanges [Egg, Gabas, Lemelle, 1989]. Des trois, celui où les échanges sont les plus intenses est le sous-espace « est » composé du Nigeria et des quatre pays francophones limitrophes (Bénin, Niger, Tchad et Cameroun) [Egg, Igué, 1993]. Ces flux échappent en très grande partie aux statistiques des États comme le montre la faiblesse des données officielles : en 1993, 1 % seulement des exportations du Nigeria étaient destinées aux quatre pays limitrophes alors que ses importations en provenance de ces pays ne représentaient que 0,14 % de ses importations totales [Herrera, 1997]. À partir de 1993, les échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins ont commencé à faire l'objet d'un suivi systématique (relevé régulier de prix et de taux de change et suivi de la conjoncture des échanges) au Cameroun (observatoire DIAL-DSCN) et au Bénin (LARES). Grâce à un financement de la Coopération française, le dispositif s'est ensuite étendu au Niger (ORSTOM et SIM puis Direction de l'analyse et de la prévision économique, DAEEFP, du ministère du Plan), au Nigeria (université de Zaria, Maïduguri et Nigerian Institute of International Affairs Calabar) et au Tchad (Bureau du développement rural). Ce réseau produit depuis 1995 un bulletin trimestriel d'information sur les échanges transfrontaliers dans le « sous-espace est » : *l'Écho des frontières*.

Les travaux menés par ce réseau ont permis de mettre en évidence la géographie des échanges dans cette zone. Le commerce de réexportation vers le Nigeria est essentiellement le fait de pays de l'UEMOA (Bénin, Niger et Togo), mais aussi, dans une moindre mesure, du Cameroun. Les pays de la zone franc exportent également vers le Nigeria des produits du cru : du coton-graine pour le Bénin et le Cameroun, du bétail pour le Niger et le Tchad, du cacao et du paddy pour le Cameroun, du niébé et du souchet pour le Niger, des dérivés de tubercules pour le Bénin, etc. Cependant, ces exportations de produits locaux sont faibles par rapport aux exportations de produits importés d'Europe ou d'Asie : le commerce de réexportation représente donc l'essentiel des exportations de la zone franc vers le Nigeria. Réciproquement, le Nigeria exporte vers les pays voisins de la zone franc (et même au-delà) une large gamme de produits manufacturés (plus de 10 000 variétés dénombrées sur les étals des marchés de Cotonou) et agricoles (céréales, produits maraîchers). Ces marchandises peu chères (qui parfois sont produites au Nigeria et parfois sont réexportées du Sud-Est asiatique¹) sont vitales pour les populations de la zone franc² : elles permettent d'assurer la sécurité alimentaire du Niger (maïs, mil) et couvrent toute la gamme des biens manufacturés de

1 Les importateurs nigériens peuvent obtenir des rabais intéressants grâce aux économies d'échelle d'une part et grâce à la présence d'une active diaspora de marchands ibo en Asie du Sud-Est d'autre part.

2 Même si elles ont aussi des effets pervers : ainsi, une partie de l'industrie camerounaise a été laminée par les exportations de marchandises provenant du Nigeria, comme l'ont montré les travaux de DIAL.

consommation courante (des produits alimentaires aux fournitures scolaires en passant par la vaisselle, les savons, les insecticides, l'essence, le gasoil, l'huile à moteur, les produits de beauté, la quincaillerie, la mercerie, les médicaments, les appareils électroménagers, les mobylettes, les jouets, etc.); elles fournissent un certain nombre de biens de production fondamentaux (engrais, matériaux de construction, machines à coudre, moulins à maïs, moto-pompes, etc.).

Le commerce de réexportation de la zone franc vers le Nigeria (dont le Bénin est le leader du fait de la proximité de Cotonou et Lagos) occupe une place très particulière dans cet ensemble de flux commerciaux. En effet, habituellement, le commerce informel transfrontalier est jugé à la fois positif par le fait qu'il perpétue la solidarité ancestrale des peuples de part et d'autre des frontières héritées de la colonisation [Igué, 1995] et critiqué par le fait qu'il conduit à l'évasion fiscale et à l'affaiblissement de l'État [Bach, 1994]. Or, dans le cas du commerce de réexportation, les arguments se présentent « à fronts renversés ». D'une part, cette activité (qui est d'ailleurs en partie le fait d'opérateurs non africains comme les Libanais, les Indiens) semble aller contre la solidarité africaine puisqu'elle consiste à faire entrer en fraude au Nigeria des marchandises européennes ou asiatiques (jouant ainsi le rôle de « cheval de Troie »). D'autre part, elle procure d'importantes recettes douanières à l'État béninois (sans enlever grand-chose à l'État nigérian). Le commerce de réexportation a donc suffisamment de spécificités pour mériter d'être étudié séparément des autres formes de commerce informel.

En outre, comme le commerce de réexportation représente l'essentiel des exportations de la zone franc vers le Nigeria, on peut se demander si cette activité n'est pas nécessaire à l'obtention des précieux nairas permettant l'achat des marchandises fournies par le Nigeria. En effet, sur le marché parallèle des changes, les Nigériens vendent des nairas contre des francs CFA pour acheter des marchandises (essentiellement importées d'Europe) dans les pays de la zone franc tandis que les commerçants de la zone franc font le contraire pour pouvoir s'approvisionner au Nigeria. Si on ajoute que le commerce de réexportation repose essentiellement sur les prohibitions à l'importation (ou parfois les forts droits de douane) pratiquées au Nigeria (susceptibles d'être remises en cause à chaque nouvelle loi de finance), on est en droit de se demander si le commerce de réexportation pratiqué par la zone franc (et notamment par le Bénin) n'est pas le talon d'Achille de l'ensemble du commerce informel dans le « sous-espace est ».

Assez paradoxalement, vu l'importance du sujet, très peu de travaux ont été réalisés jusqu'à présent sur le commerce de réexportation. Dans le cas du Bénin, ce vide a été comblé par le livre de John Igué et Bio Goura Soulé [Igué, Soulé, 1992]. Ces auteurs ont démonté le mécanisme de la réexportation et en ont reconstitué le circuit. Ils ont mis en évidence l'importance de cette activité pour l'économie béninoise. À partir de 1995, le commerce de réexportation a fait l'objet d'un suivi conjoncturel dans le cadre de la rédaction de *l'Écho des frontières*, mais sans donner lieu à de nouvelles investigations approfondies. Or, certaines questions restaient en suspens. Quelles ont été les conséquences de la dévaluation du franc CFA sur la réexportation du Bénin vers le Nigeria? Quel est l'impact du commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria sur la balance commerciale du Bénin et sur la balance des paiements de l'UEMOA? Quelles sont les réper-

cussions sur l'économie nigériane du commerce de réexportation pratiqué par le Bénin, le Togo, le Niger et le Cameroun? Quelles sont les perspectives de ce commerce dans un contexte de libéralisation progressive des importations au Nigeria? Enfin et surtout, quel serait l'impact d'une éventuelle crise du commerce de réexportation sur les flux de contrepartie (les importations de marchandises du Nigeria par les pays de la zone franc)? C'est pour tenter de répondre à toutes ces questions qu'une étude a été réalisée par le LARES en 1996 (sur financement de la coopération française).

Ce travail, dont nous présentons ici les principaux résultats, s'inscrit dans la continuité des travaux fondateurs d'Igué et Soulé. Il procède par recoupement de données officielles (port, douanes, ministère du Commerce, etc.) et d'enquêtes de terrain (auprès de commerçants, de transporteurs et de cambistes notamment). L'originalité de la démarche est d'approcher le commerce de réexportation par le recyclage des monnaies (en mettant l'accent sur les enquêtes auprès des banques et des cambistes du marché parallèle des changes). Cette approche s'est *a posteriori* révélée payante pour analyser le rôle joué par la réexportation dans le système global des échanges.

Nous présenterons d'abord brièvement les principaux résultats établis par Igué et Soulé, puis nous les actualiserons en analysant les conséquences de la dévaluation du franc CFA (janvier 1994) sur le commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria et en présentant l'impact chiffré de la réexportation sur l'économie béninoise (PIB, finances publiques, balance commerciale) pour l'année 1995. L'analyse sera alors étendue au Nigeria : les revenus que les opérateurs du Bénin, du Niger, du Togo et du Cameroun tirent de la réexportation sont-ils prélevés sur des opérateurs nigériens ou pas? En d'autres termes, le commerce de réexportation de la zone franc vers le Nigeria conduit-il à un accroissement net de richesse, à une diminution nette ou à une simple redistribution entre opérateurs de la zone franc et du Nigeria? Ensuite, nous examinerons le caractère fragile ou non de la réexportation (qui repose sur le contournement de la protection douanière nigériane) dans un contexte de libéralisation progressive des importations au Nigeria. Enfin, l'impact d'une éventuelle crise de la réexportation sur l'ensemble du commerce entre le Nigeria et la zone franc sera analysé (en particulier sur les importations de marchandises du Nigeria par les pays de la zone franc). Nous procéderons donc par élargissements spatiaux successifs : d'abord le Bénin, puis l'ensemble « pays de la zone franc pratiquant la réexportation vers le Nigeria + Nigeria », enfin l'ensemble « zone franc + Nigeria ». En outre, nous procéderons par approches successives : statique, puis statique comparative, enfin approche plus dynamique.

Rappels : les principales conclusions d'Igué et Soulé dans l'« État-entrepôt »

Ces auteurs aiment à rappeler les fondements historiques du commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria. Ils mettent ainsi en évidence la forte unité culturelle que plusieurs vagues de migration du peuple Yoruba ont induite dans la zone allant de l'embouchure de la Volta à l'ouest jusqu'au delta du Niger à l'est. Cette unité culturelle du Sud-Ghana, Sud-Togo, Sud-Bénin et Sud-Ouest du Nigeria (qui est visible à travers la langue, la religion ou encore l'étymologie des

noms de lieux et de personnes) a encore été renforcée par une histoire économique commune (commerce de comptoir des esclaves, de l'huile de palme et enfin du maïs) [Igué, 1993]. Ils mettent aussi en exergue la « vocation historique » du Bénin induite par le découpage colonial : le territoire de ce petit pays (en forme de couloir orienté dans le sens nord-sud) avait été à l'origine intégré à l'Afrique occidentale française (AOF) pour offrir un accès à la mer aux immenses terres enclavées qui forment aujourd'hui le Burkina Faso et le Niger. Enfin, ils insistent sur la nécessité pour le Bénin d'aller chercher des ressources à l'extérieur de ses frontières (compte tenu de la petitesse et de l'étroitesse du territoire national, de l'absence de richesses minières, etc.). Ce phénomène est illustré par la crise aiguë traversée par le Dahomey (ancien nom du Bénin) au lendemain de l'indépendance, quand les fonctionnaires dahoméens (qui monopolisaient une grande partie des emplois administratifs de toute l'AOF) ont dû rentrer chez eux [Igué, Soulé, 1992]. Le commerce avec le Nigeria est ainsi interprété à la fois comme une forme de résistance au partage colonial et comme une nécessité économique pour la population béninoise (depuis l'échec de la tentative de création de l'Union du Bénin qui comprenait le Ghana, le Togo, le Dahomey et le Nigeria).

Igué et Soulé explicitent aussi les causes directes du commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria. Ils montrent que celui-ci n'est pas dû à une différence d'efficacité entre les ports de Cotonou et Lagos, mais au différentiel de protection douanière entre les deux pays. En effet, s'il est vrai que le port de Lagos a assez mauvaise réputation en termes de délais et d'insécurité pour les marchandises [*Ports d'Afrique*, 1995], un importateur nigérian est tout à fait libre d'importer des marchandises par le port de Cotonou en recourant à la pratique du transit : les marchandises entrent alors en franchise au Bénin et ne sont dédouanées qu'au moment de leur entrée sur le territoire nigérian. En théorie, les importateurs nigériens devraient préférer le transit à la réexportation : avec celui-là seuls les droits de douanes nigériens sont acquittés alors qu'avec celle-ci les taxes douanières béninoises et nigérianes devraient théoriquement être payées. L'existence même de la réexportation est donc un paradoxe. Celui-ci trouve son explication dans le fait que, dans le cadre du commerce de réexportation, les marchandises entrent en fraude au Nigeria : seules les taxes béninoises sont donc acquittées (plus quelques « cadeaux » aux douaniers). Les marchandises réexportées vers le Nigeria sont donc toujours des marchandises faisant l'objet d'une forte protection à l'importation au Nigeria (prohibition ou parfois fortes taxes) et faiblement taxées dans les pays réexportateurs de la zone franc (Bénin, Niger, Togo). Ces pays pratiquent d'ailleurs une politique très « libre-échangiste » susceptible de favoriser la réexportation : ainsi « en 1993, le Bénin se positionnait en Afrique de l'Ouest comme l'un des pays pratiquant les plus faibles droits de porte avec 19,9% en moyenne » [LARES, 1995].

Ils donnent enfin une description du circuit. Dans ces grandes lignes, celui-ci est le suivant : les marchandises prohibées (ou très fortement taxées) à l'importation au Nigeria sont importées d'Europe ou d'Asie par des sociétés d'import-export basées à Cotonou. Ces opérations d'importation sont entièrement légales et relèvent de l'économie formelle : les sociétés d'import-export sont déclarées à la chambre de commerce et d'industrie du Bénin, les opérations de change sont réalisées par les banques de Cotonou, les marchandises paient les droits de

douanes béninois à leur arrivée à Cotonou et sont vendues sur le territoire béninois, conformément à ce qui a été déclaré aux douanes béninoises. C'est ensuite que commencent les activités illégales. Les marchandises sont en effet achetées à Cotonou par des grossistes nigériens qui ont réalisé le change pour obtenir du franc CFA sur le marché parallèle de Lagos, de Cotonou ou des marchés frontaliers. Elles sont ensuite confiées à un groupe de transporteurs munis de « bâchées » qui acheminent les marchandises jusqu'à la frontière, où elles sont souvent stockées dans des entrepôts situés du côté béninois avant de passer la frontière en fraude. Les marchandises sont transportées vers Lagos, où elles sont stockées puis vendues au grand jour sur les marchés : fripes à Yaba market, riz à Alaba market, etc. Le commerce de réexportation est donc toujours une activité à moitié frauduleuse : si l'importation des marchandises par le Bénin est entièrement légale, leur exportation vers le Nigeria relève de la contrebande.

Enfin, ces auteurs donnaient une estimation chiffrée de l'impact du commerce de réexportation vers le Nigeria sur l'économie béninoise [Igué, Soulé, 1992]. Dans le paragraphe suivant, nous analysons les conséquences de la dévaluation du franc CFA (intervenue en janvier 1994) sur le commerce de réexportation et donnons une quantification de l'impact du commerce de réexportation sur l'économie béninoise pour l'année 1995.

Le Bénin et la réexportation après la dévaluation du franc CFA

La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 n'a pas eu d'impact significatif sur la compétitivité du commerce de réexportation. En effet, le franc CFA s'est

Figure 1 – Évolution des commandes de quelques grandes sociétés importatrices de Cotonou

Produits	Sociétés importatrices	4 ^e trim. 93	1 ^{er} trim. 94	Variation (en t)	Variation (en %)
Blé	Gal Contractor	3 252 t	358 t		
	GMB	3 000 t			
	Total	6 252 t	358 t	- 5 884	- 94
Farine de blé	Paraïso & fils	400 t	300 t		
	CABOMA Import	400 t	200 t		
	Mike Molly	2 250 t	500 t		
	St-Joseph Import	500 t	-		
	BRCI	300 t	-		
	Total	3 850 t	1 000 t	- 2 850	- 74
Pneus usagés	SACOGI	18 000 unités	4 643 u	- 13 357 u	- 74
Fripes	SOBEFRIP	447 t	350 t	- 97 t	- 21
Cigarettes	COBEXIM	223 t	190 t	- 33 t	- 15
Riz	CHERIKA	7 600 t	-		
	COLAF	9 000 t	-		
	WAT	5 000 t	16 300 t		
	Total	21 600 t	16 300 t	- 5 300 t	- 25

Source : Certificats d'importation du ministère du Commerce.

déprécié à la fois par rapport au franc français et par rapport à l'ensemble des autres monnaies (y compris le naira). Cette dépréciation s'est produite à la fois dans le système de change officiel (les banques utilisées lors de l'importation des marchandises européennes ou asiatiques par les sociétés d'import-export du Bénin) et dans le système de change informel (marché parallèle des changes utilisé par les commerçants nigériens venant s'approvisionner en produits de réexportation dans les pays de la zone franc). Ainsi, au lendemain de la dévaluation, le prix des marchandises importées d'Europe ou d'Asie a (théoriquement) doublé au Bénin (en francs CFA) mais est resté constant au Nigeria (en nairas). Pour le consommateur nigérien, rien de changé.

Par contre, la dévaluation a posé de sérieux problèmes de liquidités aux importateurs du Bénin : les dettes auprès de leurs fournisseurs européens ont doublé, les taxes douanières unitaires à payer à l'État béninois aussi (puisque la valeur coût-assurance-fret en francs CFA des marchandises rendues Cotonou a théoriquement doublé). Cela a miné la réexportation pendant quelques mois (*fig. 1*).

La dévaluation du franc CFA a eu un impact plus ambigu sur les recettes douanières de l'État béninois liées à la réexportation vers le Nigeria. En effet, la base taxable (qui est représentée par le montant des importations en francs CFA) dépend à la fois du prix en francs CFA des marchandises importées et des quantités impor-

Figure 2 – Évolution des importations béninoises de marchandises de réexportation entre 1993 et 1994 (en pourcentages)

Produits	Prix CAF	Quantité	Importations en valeur	Taxes perçues
Viandes	24 %	- 22 %	- 4 %	76 %
Poisson frais	22 %	- 45 %	- 32 %	- 18 %
Lait	81 %	2 %	83 %	- 14 %
Blé	88 %	179 %	421 %	419 %
Riz	55 %	- 9 %	44 %	39 %
Farine	96 %	- 35 %	26 %	14 %
Huiles végétales	36 %	- 34 %	- 10 %	- 28 %
Sucre	117 %	116 %	367 %	- 36 %
Pâtes alimentaires	35 %	- 19 %	10 %	0 %
Vins	107 %	- 58 %	- 14 %	- 16 %
Alcools	18 %	- 32 %	- 21 %	- 19 %
Cigarettes	1 %	12 %	14 %	- 6 %
Pneus	- 31 %	29 %	- 11 %	91 %
Tissus coton	- 11 %	4 %	- 8 %	0 %
Tissus synthétiques	41 %	11 %	56 %	72 %
Foulards	61 %	3 %	67 %	64 %
Friperie	31 %	- 36 %	- 16 %	10 %
Tôles en acier	54 %	35 %	107 %	112 %
Véhicules	99 %	- 18 %	63 %	48 %
Pièces détachées	74 %	- 7 %	62 %	48 %
Tomates en conserve	60 %	32 %	111 %	61 %
TOTAL			35 %	26 %

Source : Direction générale des douanes.

tées. Or, deux effets ont joué en sens contraire. D'une part, la dévaluation a engendré une augmentation des prix CAF des marchandises rendues à Cotonou (théoriquement de 100 %, mais en pratique d'un montant plus faible du fait des rabais consentis par les fournisseurs, comme le montre la 2^e colonne de la figure 2). D'autre part, elle a entraîné une baisse des quantités importées (liée aux problèmes de liquidité des importateurs), particulièrement pour les produits concentrant l'essentiel des fonds (viandes, riz, fripes, véhicules, cf. 3^e colonne). Au total, l'évolution du montant des importations en francs CFA s'est avérée très différenciée selon les produits : ainsi, pour le riz et les véhicules d'occasion, c'est « l'effet-prix » qui l'a emporté, alors que pour les fripes c'est « l'effet-quantité » (cf. 4^e colonne). Finalement, les recettes douanières de l'État ont augmenté (+ 26 %), mais moins que le montant des importations en valeur (+ 35 %). Ce phénomène s'explique par la mise en place, dans le cadre des « mesures d'accompagnement de la dévaluation », d'un certain nombre d'allègements fiscaux sur les produits de première nécessité (en particulier sur le sucre, qui fut exonéré de TVA).

Le poids du commerce de réexportation dans l'économie béninoise

L'estimation du poids de la réexportation dans l'économie béninoise nécessite le croisement de données officielles et d'enquêtes de terrain. En effet, les statistiques du port de Cotonou ou des douanes béninoises nous donnent des chiffres sur les quantités importées par le Bénin d'un certain nombre de marchandises dont on sait qu'elles sont en grande partie réexportées vers le Nigeria. Le problème consiste donc à faire la part de ce qui est consommé au Bénin et de ce qui est exporté frauduleusement vers le Nigeria. Parfois, des données officielles relativement fiables existent (l'enquête budget-consommation estime la consommation béninoise de riz à 60 000 tonnes), mais il est parfois nécessaire de recourir à un travail de terrain (interviews auprès des commerçants).

Ainsi par exemple, en 1995, les importations de riz du Bénin ont été d'environ 160 000 tonnes, ce qui donne une quantité réexportée vers le Nigeria de 100 000 tonnes. La séquence des prix du riz était la suivante (en francs CFA par kilo) : prix CAF rendu Cotonou (175), prix après dédouanement (212), prix de vente en gros à Cotonou (260) et prix de vente à Lagos converti au taux de change parallèle (310). Cela nous donne donc, en milliards de francs CFA, les revenus suivants : 3,7 pour l'État béninois, 4,8 pour les sociétés d'import-export de Cotonou et 5 pour les grossistes nigériens venus s'approvisionner dans les pays de la zone franc. Il s'agit bien sûr de marges brutes : une partie des 4,8 milliards de marge des sociétés d'import-export de Cotonou est versée aux fournisseurs de services nécessaires à la réexportation (services portuaires, bancaires, manutention, location d'entrepôts, gardiennage, etc.) ; de même pour les 5 milliards de marge des commerçants nigériens en partie reversés en rémunération à différentes catégories d'acteurs dont une grande partie sont béninois (transporteurs, cambistes du marché parallèle, passeurs, douaniers...). Les revenus issus de la réexportation concernent donc un nombre important d'acteurs de la société béninoise. Ainsi, par exemple, la réexportation vers le Nigeria pratiquée par le Bénin et celle pratiquée par le Niger (tous produits confondus) ont été à l'origine du quart de l'activité du port de Cotonou de 1995.

Venons-en à présent à l'estimation de la place du commerce de réexportation vers le Nigeria dans le revenu national du Bénin (PIB). Selon nos calculs, la réexportation a procuré en 1995 à l'État béninois quelque 20 milliards de francs CFA de recettes douanières, ce qui représente plus du tiers des recettes douanières et environ 14 % des recettes budgétaires totales. La marge brute des sociétés d'import-export de Cotonou serait du même ordre de grandeur (ce revenu se répartit entre le bénéfice des sociétés d'import-export et l'ensemble des services qu'ils utilisent : port, banques, manutention, etc.). En outre, une partie de la marge brute des grossistes nigériens qui viennent s'approvisionner à Cotonou revient à des opérateurs béninois pour les différents services rendus (comme on l'a vu ci-dessus). On peut donc chiffrer l'impact direct de la réexportation sur le revenu des Béninois à au moins 40 milliards de francs CFA (ce qui représente environ 6 % du PIB) [LARES, 1997]. Pour être complet, il faudrait encore ajouter à ce montant tous les effets d'entraînement induits par la dépense des revenus tirés de la réexportation. On peut donc conclure qu'aujourd'hui encore le commerce de réexportation reste une des principales activités du pays (malgré le boom du secteur cotonnier béninois intervenu dans les années quatre-vingt-dix).

Considérons maintenant l'impact du commerce de réexportation sur la balance commerciale du Bénin. Si on ne prend en compte que la balance commerciale officielle du Bénin, la réexportation semble avoir un effet négatif (en gonflant les importations). Mais il s'agit bien évidemment d'une illusion statistique : les importations de marchandises européennes ou asiatiques par des opérateurs de Cotonou sont enregistrées (car formelles) alors que les exportations de ces mêmes marchandises vers le Nigeria ne sont pas appréhendées par la comptabilité nationale (car informelles). Comme, en outre, au moment de leur exportation vers le Nigeria, les marchandises se sont considérablement renchériées par rapport au moment de leur importation par les sociétés d'import-export de Cotonou (taxes douanières béninoises + marges des sociétés d'import-export + valeur ajoutée par les différents services de transport jusqu'à la frontière, stockage, etc.), il s'avère que la réexportation contribue positivement à la balance commerciale « réelle » du Bénin (à hauteur de la valeur ajoutée qu'elle y crée : 40 milliards de francs CFA) (*fig. 3*).

Pour être complet, il nous faudrait parler de l'impact du commerce de réexportation sur la balance en devises de la zone BCEAO (c'est-à-dire sur la balance des

Figure 3 – Balance commerciale « corrigée » du Bénin (en milliards de francs CFA)

Importations	Exportations
<i>Balance commerciale officielle</i>	
230 (dont 90 liés à la réexportation)	73
<i>Balance commerciale informelle</i>	
80	140 (dont 130 liés à la réexportation)

paiements de l'UEMOA). Mais cette analyse nécessite d'établir comment se fait la circulation des devises entre systèmes de change formel et informel. C'est pourquoi ce thème ne sera abordé que plus loin, lorsque nous aurons retracé les circuits de recyclage des monnaies.

Reste à aborder l'impact politique de la réexportation sur la société béninoise. Le commerce informel est souvent accusé par ses détracteurs d'accentuer les conflits entre État et société civile (la politique économique est contournée), entre secteur formel et secteur informel (seul le premier paie les impôts, ce qui crée une concurrence déloyale entre eux) et entre l'État et les bailleurs de fonds (l'évasion fiscale compromet l'équilibre budgétaire prôné par les PAS) [Bach, 1991]. Au contraire, la réexportation joue dans le sens d'un renforcement de la cohésion sociale au sein des « États-entrepôts ». En effet, elle profite aussi bien à l'État qu'au secteur privé, aussi bien au secteur formel (port, transitaires, banques, sociétés d'import-export) qu'au secteur informel (cambistes du marché parallèle des changes, transporteurs, manutentionnaires, passeurs, douaniers et policiers corrompus). Enfin, elle est en phase avec les objectifs du PAS (elle augmente les recettes de l'État, elle implique une politique de commerce extérieur très libérale). On pourrait même argumenter qu'elle constitue un des rares facteurs d'intégration des minorités étrangères (Libano-Syriens, Indo-Pakistanaï, Ibo) à la nation béninoise (la réexportation a été mise en place à la fin des années soixante en grande partie par l'afflux de population et de capitaux venant du Nigeria avec les Ibo ou du Ghana avec les Indiens et les Libanais³) [Gbaguidi, 1989].

L'analyse que nous venons de mener souffre de deux limites importantes. D'abord, elle ne s'applique qu'au Bénin alors que le commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria affecte aussi une partie de la population nigériane. Certes (contrairement au Bénin), cette activité paraît assez secondaire pour le Nigeria (environ 120 millions de dollars US, soit moins de 1,5 % des importations totales en 1995). Mais la réexportation est concentrée sur une petite quinzaine de « produits clés » et les effets peuvent donc être importants pour certains secteurs d'activité nigériens, par exemple l'industrie automobile. Ainsi, il y a une quinzaine d'années, c'est le Nigeria qui exportait des voitures « *made in Nigeria* » vers les pays de la zone franc : 504 Peugeot (montées avec des pièces venues de France) ou coccinelles Volkswagen (montées avec des pièces venant du Brésil). De nos jours, c'est l'heure des voitures d'occasion « venues de France » (souvent d'origine belge en réalité) qui, du fait de la protection de l'industrie automobile nigériane (prohibition de l'importation des véhicules de plus de sept ans), arrivent par Cotonou et entrent en fraude au Nigeria. Mais, réciproquement, on peut aussi mettre en évidence les effets positifs de la réexportation sur les consommateurs nigériens qui, considérablement appauvris par la crise économique, sont contraints de se rabattre sur le marché de l'occasion. On aurait pu faire les mêmes remarques

3. Les Ibo sont arrivés au Bénin à la suite de la guerre du Biafra (1967-70), les Libanais et les Indo-Pakistanaï suite à un décret pris par les autorités ghanéennes (*l'Aliens Compliance Order* du 18 novembre 1969) qui restreignait les conditions d'activité des commerçants étrangers. En 1989, Tatiana Gbaguidi avait dénombré à Cotonou plus de 250 sociétés d'import-export détenues par des Ibo (notamment dans le secteur des fripes), près de 140 par des Libanais (commerce des tissus) et une trentaine par des Indo-Pakistanaï (commerce des foulards de tête).

pour l'industrie du pneu (Michelin est implanté à Lagos) et la réexportation de pneus usagés par Cotonou, l'industrie textile et la réexportation de frifes, etc.

La deuxième limite de l'analyse que nous venons de mener pour le Bénin réside dans son caractère statique. En effet, nous nous sommes contentés de quantifier les revenus perçus en 1995 par les différents acteurs du commerce de réexportation. Cependant, une véritable analyse d'impact du commerce de réexportation nécessite de comparer la situation économique de différents groupes d'acteurs dans deux situations : celle où la réexportation existe et celle où elle n'existe pas. En effet, si la réexportation n'était pas possible (pour une raison ou pour une autre), les sociétés d'import-export de Cotonou investiraient leurs fonds dans d'autres activités qui seraient sans doute moins rentables que la réexportation mais qui dégageraient quand même des bénéfices. L'impact de la réexportation sur les marges brutes de ces sociétés d'import-export est donc en réalité inférieur aux 20 milliards mentionnés précédemment (il est égal à la différence entre ces 20 milliards et les marges qui auraient été réalisées dans les activités alternatives). Un raisonnement de ce type est dit de « statique comparative ».

Pour dépasser ces deux limites, nous engageons ci-dessous un raisonnement de statique comparative étendu à l'ensemble « pays de la zone franc qui réexportent vers le Nigeria + Nigeria ». Seule une analyse de ce type permettra de dire si le commerce de réexportation vers le Nigeria pratiqué par le Bénin, le Togo, le Niger et le Cameroun a (globalement) un impact positif, négatif ou neutre sur l'ensemble de ces cinq pays.

La réexportation de la zone franc vers le Nigeria : une activité néfaste ou bénéfique ?

Si l'on considère l'ensemble des acteurs béninois (ou de tout autre pays de la zone franc pratiquant la réexportation vers le Nigeria), il apparaît que la situation *S1* (celle où la réexportation existe) est sans nul doute préférable à la situation *S2* (celle où la réexportation n'existe pas), puisque le commerce de réexportation améliore la situation de certains acteurs sans détériorer celle d'aucun autre. En revanche, si l'on prend aussi en compte les acteurs du Nigeria, le cas est plus complexe (puisque la situation de certains acteurs nigériens est détériorée par l'existence du commerce de réexportation). On est alors amené à faire la somme des gains et des pertes des différents groupes d'acteurs impliqués (de la zone franc comme du Nigeria) afin de savoir si le commerce de réexportation a (globalement) un effet positif ou négatif sur l'ensemble des populations des cinq pays concernés. Comme nous le verrons plus loin, il n'est pas nécessaire de chiffrer les gains et les pertes des différents groupes d'acteurs (un résultat de théorie du commerce international permet de se prononcer sur leur importance relative).

La difficulté de l'exercice réside dans le choix de la situation de référence à laquelle comparer *S1*. Faut-il prendre pour hypothèse que la réexportation n'existe pas mais que les prohibitions existent au Nigeria (*S2a*) ou bien au contraire que ni la réexportation ni les prohibitions n'existent (*S2b*) ? Si l'on considère l'avenir, ces deux situations correspondent à deux scénarios différents de disparition du commerce de réexportation : une répression sévère aux frontières

nigériennes empêchant l'entrée en fraude des marchandises (*S2a*) ou une suppression des prohibitions au Nigeria (*S2b*). Mais si l'on considère le passé, ces deux situations correspondent à deux visions différentes de la chaîne de causalité ayant conduit à la mise en place du commerce de réexportation. Ainsi, on peut considérer que le commerce de réexportation ne fait qu'exploiter une situation existante (les prohibitions au Nigeria) [Igué, Soulé, 1992] ou au contraire que les prohibitions ont été mises en place pour permettre au commerce de réexportation d'exister (par une action de lobbying des grossistes nigériens qui ont l'opportunité de s'approvisionner dans les pays voisins de la zone franc).

Ce débat est extrêmement important car il conditionne la conclusion qu'on peut tirer quant à l'impact positif ou négatif du commerce de réexportation. En effet, les trois situations *S1*, *S2a* et *S2b* peuvent être assimilées à trois situations classiques de la théorie du commerce international. *S2b* correspond à une situation de libre-échange ou de droits de douane modérés, *S2a* correspond à une situation totalement protectionniste et *S1* correspond à la situation intermédiaire d'une taxe relativement élevée (équivalente aux droits de douanes béninois majorés des marges des sociétés d'import-export de Cotonou et des frais de tous les intermédiaires jusqu'à l'arrivée des marchandises en territoire nigérian). Un résultat classique de la théorie du commerce international (montrant que le libre-échange est une situation globalement préférable à la mise en place d'un droit de douane, cette solution étant elle-même préférable à une prohibition) nous permet de classer ainsi les trois situations : $S2b > S1 > S2a$.

Comment se positionner dans ce débat? Pendant longtemps, les économistes ont considéré que la contrebande était plutôt une bonne chose, car elle permettait de contourner le protectionnisme excessif des États. Implicitement, ils supposaient que la mise en place des prohibitions n'était pas liée à la volonté de créer des opportunités de fraude, ce qui les conduisait à la conclusion que « dans le cas de prohibitions, la fraude est toujours supérieure à l'absence de fraude » [Bhagwati, Hansen, 1973]. Aujourd'hui, certains auteurs contestent ce point de vue, au risque de donner dans l'excès contraire :

« L'excès des règles bureaucratiques et les barrières au commerce sont le fait des élites politico-économiques dans le but de créer la plage d'arbitraire permettant la fraude et l'extorsion » [Sindzingre, 1997].

Sans doute est-il préférable d'avoir un point de vue plus nuancé en jugeant au cas par cas.

Selon Béatrice Hibou, « il serait trop réducteur de ne voir dans la politique [de commerce extérieur des pays africains] qu'une logique de rente. [...] Sans minimiser le rôle des intérêts particuliers, il s'avère important de rappeler le rôle des logiques globales, et surtout des combinaisons d'intérêts particuliers et d'intérêts collectifs » [Hibou, 1996].

L'analyse de la protection nigérienne semble confirmer ce point de vue nuancé. S'il arrive parfois que le pouvoir politique nigérian soit directement impliqué dans le commerce de réexportation (comme dans le cas des tissus où ce sont des militaires nigériens qui escortent la marchandise de la frontière jusqu'à Lagos), ce cas semble marginal. Ainsi, avant 1986, le protectionnisme nigérian résultait en

grande partie d'une stratégie d'industrialisation. En effet, le couplage de la surévaluation du naira et d'une protection douanière élevée (surtout sur les biens de consommation courante) constituait un double soutien aux industries nigérianes : machines et produits semi-finis importés rendus bon marché par la surévaluation du change et produits finis protégés par des barrières douanières particulièrement élevées (cette politique avait cependant l'inconvénient de cantonner l'industrie nigériane dans le rôle d'industrie de montage comme l'illustre l'exemple de Peugeot Automobile Nigeria). En outre, même dans le cas où les prohibitions sont mises en place dans une logique de création de rente, celle-ci n'est pas forcément liée à la volonté de développer un commerce de réexportation. Ainsi, une étude approfondie concernant les mesures de prohibition des importations de blé et de farine de blé a permis de mettre en évidence que de hauts fonctionnaires nigériens originaires du Nord du pays (et possédant des terres à blé dans cette région) ont fait du lobbying pour obtenir une protection totale sur les importations de blé et de farine [Afouda, 1994]. Les commerçants de Lagos qui ont mis en place un circuit d'approvisionnement par Cotonou ont permis de compenser en partie la rigueur de ces mesures pour l'industrie agroalimentaire nigériane (biscuiterie, minoteries, boulangeries, etc.). Le commerce de réexportation a donc contribué à réduire la rente des producteurs de blé (jusqu'à ce que le lobby agroalimentaire réussisse à obtenir l'abolition de la prohibition en 1992).

Dans la plupart des cas, la mise en place des mesures de prohibition ne semble pas liée à la volonté de créer une rente pour les commerçants nigériens aptes à s'approvisionner dans les pays voisins de la zone franc mais à d'autres considérations (politique industrielle, volonté de créer une rente pour certains producteurs nigériens, etc.). Dès lors, on peut conclure que le commerce de réexportation permet de limiter quelque peu les conséquences néfastes induites par les mesures de prohibition : il permet de passer de *S2a* à *S1*, améliorant ainsi (globalement) la situation des populations des cinq pays concernés. C'est là une manifestation flagrante des « chemins buissonniers » que prend la libéralisation du commerce extérieur en Afrique [Hibou, 1996].

Enfin, on peut aussi penser que le commerce de réexportation constitue à plus long terme une incitation pour l'État nigérian à la suppression des mesures de prohibition. En effet, « le moyen le plus simple et le plus radical pour éliminer la corruption consiste à légaliser l'activité qui était initialement prohibée ou contrôlée » [Bardhan, 1997]. Cet argument est encore renforcé au Nigeria par le fait que l'inefficacité manifeste dans l'application des mesures de prohibition destinées à « favoriser l'industrie nationale » rend difficile la justification du maintien de cette politique vis-à-vis du FMI et de la Banque mondiale. En outre, du fait de la réexportation, certains groupes privilégiés ayant mené une action de lobbying pour obtenir des prohibitions (par exemple les propriétaires de terres à blé) en tirent un avantage bien moindre que celui escompté. On voit donc qu'à long terme, le commerce de réexportation peut contribuer à la suppression des mesures de prohibition, c'est-à-dire au passage de *S1* à *S2b* (situation la plus favorable pour la population de l'ensemble des cinq pays concernés prise globalement).

La réexportation : une activité fragile ?

Même sans admettre la thèse précédente selon laquelle la réexportation contiendrait en elle-même sa propre mort (puisqu'elle contribuerait à faire disparaître les prohibitions qui lui permettent d'exister), elle apparaît comme une activité fragile. En effet, elle est soumise aux aléas de la politique économique nigériane que les opérateurs béninois ne contrôlent en aucune manière. Que les prohibitions soient supprimées au Nigeria et la réexportation disparaît. On retrouve ici un argument classique des chercheurs qui portent un jugement négatif sur le commerce informel : il est impossible de baser une stratégie de développement durable sur des activités liées aux différentiels de politiques économiques entre pays [Bach, 1991].

Ce jugement est d'ailleurs partagé par une partie du pouvoir politique béninois. Ainsi, Bruno Amoussou (président de l'Assemblée nationale béninoise) faisait part, dans un discours d'ouverture de la session budgétaire en octobre 1996, de son inquiétude à propos de « l'influence significative de la conjoncture sous-régionale sur les recettes [de l'État] » et du « nombre extrêmement limité de produits de réexportation dont l'importance affecte si gravement l'équilibre du budget ». Pour le président de l'Assemblée, face aux « mutations économiques qui s'opèrent en ce moment dans notre sous-région », l'État doit « revoir sa politique économique » au risque de « s'exposer à de graves difficultés économiques et sociales dans un avenir plus ou moins proche » (*Le Matin*, 30 octobre 1996). Cette inquiétude n'est pas sans fondement : la dépendance des finances publiques béninoises à l'égard de la réexportation est effectivement très forte (elle représente environ 14% des recettes de l'État) ; le nombre de produits de réexportation est assurément très faible (une quinzaine de produits dont quatre – les tissus, les voitures d'occasion, le riz et les fripes – ont représenté en 1996 70% des recettes de l'État liées à la réexportation). En outre, la tendance de la politique économique nigériane semble aller dans le sens d'une remise en cause des prohibitions (le nombre de produits prohibés à l'importation est passé de 72 à 16 avec la mise en place du PAS en 1986 ; par la suite, plusieurs des quelques produits restants ont vu leur commerce au moins partiellement libéralisé : le blé et la farine de blé en 1992, le riz à partir de 1995, les textiles en 1997).

Cette manière de voir tranche singulièrement avec l'optimisme des acteurs économiques directement impliqués dans le commerce de réexportation. Des interviews menées auprès d'eux fin 1996 (dans le contexte d'une entrée en crise de la réexportation du riz suite à un abaissement des droits de douane au Nigeria) donnent une image bien différente de l'avenir de la réexportation. Ainsi, un des plus importants contrebandiers de riz de la région d'Ifangni-Igolo (à la frontière bénino-nigériane) ainsi que le directeur d'une des plus grandes banques de Cotonou (qui a consenti beaucoup de crédits à quatre-vingt-dix jours aux importateurs de riz) nous ont confié leur sérénité.

Faut-il donner raison à l'optimisme des acteurs ou à l'inquiétude des politiques ? L'analyse des mécanismes du commerce de réexportation conduit à donner en partie raison aux uns et aux autres. Il existe en effet plusieurs « crans de sécurité » qui font qu'une mesure de libéralisation des importations au Nigeria ne conduit pas nécessairement à une crise du commerce de réexportation. Toutefois,

il n'est pas impossible que ces « crans de sécurité » sautent les uns après les autres dans le cas de mesures de libéralisations massives au Nigeria.

Le premier « cran de sécurité » réside dans le caractère souvent partiel et progressif des libéralisations au Nigeria : ainsi, pour les importations de riz, la législation est passée de la prohibition à l'octroi de quelques licences d'importation (en 1994), puis à la mise en place d'un droit de douane de 100 % (en février 1995) ramené ensuite à 65 % (en septembre 1995), puis à 50 % (en 1996), et enfin à 32,5 % (en 1997). D'ailleurs, même à ce taux, le commerce de réexportation du riz continue (le droit de douane béninois est de 21 %).

En deuxième lieu, il faut tenir compte de la gestion opportuniste des droits de douane par l'État béninois. Ainsi, quand en 1995 le gouvernement béninois a pris conscience du fait que la réexportation du sucre vers le Nigeria avait été « dopée » par l'exemption de TVA sur ce produit (accordée en 1994 dans le cadre des mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA), il a immédiatement rétabli cette taxe afin de maximiser ses recettes (les taxes douanières perçues sur les importations de sucre sont ainsi passées de 357 millions de francs CFA en 1994 à 972 millions en 1995 et 1 408 millions en 1996). Rien n'empêche l'État béninois de mener une politique symétrique (alléger ses taxes douanières) si les circonstances l'exigent (si la rentabilité du commerce de réexportation d'un produit est menacée). D'ailleurs, les douanes béninoises ont créé une base de données spéciale pour surveiller les « produits clés » (en fait les produits réexportés vers le Nigeria).

Le troisième « cran de sécurité » réside dans le caractère autorégulé des taxes informelles payées aux douaniers lors du passage de la frontière. En effet, si la rentabilité de la réexportation diminue (du fait des mesures de libéralisation au Nigeria notamment), il est très probable que les douaniers allègent la prédation qu'ils exercent sur ce commerce pour ne pas « tuer la poule aux œufs d'or ». Cette autorégulation de la prédation des douaniers est rendue possible par le caractère centralisé de la corruption [Bardhan, 1997].

Enfin et surtout, il existe un quatrième et dernier argument conduisant à nuancer le caractère fragile du commerce de réexportation⁴ : le fait que toutes les opportunités de réexportation ne sont pas exploitées à ce jour en raison du manque de liquidités des opérateurs. En cas de crise sur la réexportation d'un produit, ceux-ci réallouent leurs fonds dans le commerce de réexportation d'autres produits. Plusieurs constatations viennent étayer cette thèse d'une limitation de la réexportation par le manque de liquidité des opérateurs : les problèmes de liquidités des sociétés d'import-export de Cotonou au lendemain de la dévaluation du FCFA (déjà mentionnées) et leur absence de réaction suite au quadruplement des taxes douanières au Nigeria en février 1995 [*Écho des frontières*, 2, 1995]⁵.

4 Cet ultime « cran de sécurité » nous a été suggéré par l'attitude d'un contrebandier en riz béninois qui a réagi à la crise de la réexportation du riz (fin 1996) en envoyant son frère cadet en Allemagne prospecter des fournisseurs de pneus d'occasion.

5 La création de l'AFEM au Nigeria (marché des changes officiel) a fait passer le taux de change officiel de 22 nairas pour 1 dollar à 80 nairas pour 1 dollar, engendrant un quasi-quadruplement de la valeur CAF des importations nigérianes (en nairas) et, par là même, des taxes douanières payées.

La relative sérénité des acteurs du commerce de réexportation n'est donc pas sans fondement : grâce aux quatre « crans de sécurité », cette activité semble avoir encore de beaux jours devant elle. Cependant, à plus long terme, l'inquiétude des politiques est légitime. D'abord parce qu'en cas de libéralisation totale des importations d'un produit au Nigeria, la réduction par l'État béninois et les douaniers nigériens de leur propre taxation (formelle pour le premier, informelle pour les seconds) ne suffirait pas à maintenir la rentabilité de la réexportation de ce produit. Ensuite, le nombre de produits faisant l'objet de prohibition est à présent extrêmement réduit, ce qui restreint les possibilités de substitution. Ce phénomène est aggravé par le fait que le commerce de réexportation n'est pas une activité ouverte au Bénin (certains réseaux spécialisés dans le commerce d'un produit en verrouillent le marché : ainsi les Ibo contrôlent le commerce des frêpes, les Indiens celui des foulards de tête...). Pour les sociétés d'import-export, les possibilités de redéployer leur activité sur d'autres produits sont donc limitées aux produits « ouverts » (sucre, conserves de tomate, viande congelée, pneus usagés, etc.). On ne peut donc pas exclure la possibilité d'une crise généralisée de la réexportation si la libéralisation des importations s'accroissait au Nigeria (les « crans de sécurité » sautant l'un après l'autre).

Crise du commerce de réexportation et crise de l'ensemble du commerce régional : examen d'un scénario catastrophe

Plaçons-nous dans l'hypothèse d'une libéralisation massive des importations au Nigeria, qui conduirait à la crise du commerce de réexportation de la zone franc vers le Nigeria. Cette crise s'étendrait-elle aux flux de contrepartie (c'est-à-dire à l'importation par les populations de la zone franc de marchandises à bas prix provenant du Nigeria)? Cette question est de la plus grande importance étant donné le caractère vital de ces marchandises pour les populations des pays de la zone franc voisins du Nigeria (et même au-delà puisque les marchandises du Nigeria atteignent le Burkina Faso, le Mali, le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, la République centrafricaine et le Gabon).

À première vue, il semble que le commerce de réexportation vers le Nigeria soit une condition nécessaire pour permettre aux commerçants de la zone franc de se procurer les nairas dont ils ont besoin pour acheter des marchandises au Nigeria. En effet, du fait de la faiblesse des exportations de produits « *made in zone franc* » vers le Nigeria, ce sont essentiellement des produits européens ou asiatiques que les pays de la zone franc exportent vers le Nigeria.

La question se ramène donc au fait de savoir si, en cas de crise du commerce de réexportation, les populations des pays de la zone franc auraient encore quelque chose à offrir aux Nigériens pour obtenir des nairas. La réponse à cette question n'est pas aisée. Avant 1993, les populations de la zone franc exportaient des billets FCFA vers le Nigeria (en plus des produits de réexportation). Ces billets étaient demandés par les opérateurs nigériens pour acheter des marchandises en Europe, en Amérique ou en Asie ou pour y placer de l'argent (contrairement aux nairas, les billets FCFA jouissaient d'une convertibilité universelle : ils pouvaient être changés dans les banques de tous les pays du monde). Mais ces sorties de billets hors

de la zone franc (qui étaient si intenses qu'on a pu parler de véritable « hémorragie de francs CFA ») ont été stoppés en 1993 avec la décision de la BCEAO et de la BEAC de restreindre la convertibilité des billets FCFA à la zone franc africaine (mesure du 2 août)⁶. Depuis, les billets FCFA ne sont plus attractifs pour les opérateurs nigériens. Est-ce à dire que le commerce de réexportation est devenu quasiment l'unique source d'approvisionnement des populations de la zone franc en nairas ? Dans ce cas, s'il entrerait en crise, la capacité des pays de la zone franc à se procurer des nairas pour importer les marchandises du Nigeria serait compromise et, avec elle, l'ensemble du commerce informel Nigeria-zone franc.

Un élément de réponse : les circuits de recyclage du franc CFA

En réalité, il semble bien que les fuites de francs CFA vers le Nigeria continuent sous une autre forme : puisque les billets FCFA ne sont plus convertibles hors de la zone franc, il est désormais nécessaire de les convertir en billets devises fortes (francs français notamment) exportables vers le Nigeria.

Pour cela, les individus procèdent de deux manières. Certains invoquent un motif de voyage à l'étranger pour changer des francs CFA contre des devises en billets dans les banques de la zone franc. Mais les octrois de devises aux voyageurs (sur présentation d'un billet d'avion) sont plafonnés (des instructions en ce sens ont été données aux banques par la BCEAO et la BEAC) [Leenhardt, L'Héritier, 1993]. Cependant, la faiblesse des moyens de communication entre banques permet aux opérateurs de « faire la tournée des banques » et de réunir une somme importante avec un seul billet d'avion. On a ainsi assisté à un boom des demandes de devises en billets ou en chèques de voyage [DIAL-DSCN, 1993 7]. D'autres utilisent un moyen un peu plus compliqué mais permettant de recycler des sommes plus importantes : le transfert bancaire. Par exemple, un importateur de la zone franc demande à sa banque d'opérer un transfert bancaire pour payer un fournisseur en Europe (avec une facture artificiellement gonflée); celui-ci (qui est complice) retire les devises dans sa banque et les achemine par valise dans la zone franc. Cette opération nécessite une forte complicité des importateurs avec leurs fournisseurs européens (ce qui explique le rôle des réseaux de négoce internationaux libano-syriens dans ce recyclage). Un autre circuit de recyclage par transfert bancaire est le fait de la communauté malienne installée en France.

Une confirmation de l'existence de ces circuits de recyclage se trouve dans le fait (bien connu des cambistes de Cotonou) que le marché parallèle est approvisionné en francs français essentiellement par des Libanais et des Maliens. Une

6 Ainsi, en 1991, les fuites de billets FCFA concernaient près de 15 % de la circulation fiduciaire de l'UMOA [Lama, 1993]. Le phénomène s'est encore amplifié par la suite avec, en 1992, 28 % pour la zone BCEAO et 40 % pour la zone BEAC. En 1993, au vu de la tendance des six premiers mois de l'année, les chiffres auraient été de plus de 50 % pour la BCEAO et plus de 60 % pour la BEAC [Leenhardt, L'Héritier, 1993].

7 Ainsi à Garoua, pour l'agence Standard et Chartered, « la progression pour l'ensemble des chèques de voyage a été la suivante : 12 millions de francs CFA au mois d'août 1993, 29 millions au mois de septembre, 50 millions au mois d'octobre ». À Maroua, le même phénomène s'est observé. Ainsi, « la BIAO-Méridien n'avait plus de chèques de voyage dès la fin septembre 1993 ».

autre confirmation est donnée par l'évolution même des taux de change parallèle des francs CFA vis-à-vis du franc français. Ainsi, la décote de 30 à 50 % des francs CFA par rapport à leur parité officielle avec le franc français (décote qui était apparue au lendemain des mesures du 2 août 1993) s'était quasiment résorbée dès décembre 1993 (preuve que les mesures de la BCEAO et de la BEAC avaient été contournées). Par la suite, un certain niveau de décote (faible et stable dans le temps) s'est maintenu : 1 % pour le franc BCEAO et 6 % pour le franc BEAC. Ces décotes s'interprètent comme les coûts du recyclage de ces monnaies. Vu la faiblesse de ces décotes, on peut affirmer que les circuits de recyclage du franc CFA fonctionnent efficacement.

Les populations de la zone franc souhaitant acheter des marchandises au Nigeria ont donc plusieurs moyens de se procurer les nairas nécessaires : exporter des marchandises (produites localement ou importées d'Europe ou d'Asie) mais aussi vendre des devises (notamment des francs français) sur le marché parallèle des changes à des opérateurs nigériens désireux de placer leur argent à l'étranger (ils sont légion). Ces devises sont obtenues en recyclant des francs CFA selon l'un des mécanismes décrits plus haut. Ainsi, en cas de crise du commerce de réexportation, les opérateurs de la zone franc pourraient continuer à importer massivement des marchandises du Nigeria : pour se procurer les nairas nécessaires, ils intensifieraient le recyclage des francs CFA et vendraient plus de devises sur le marché parallèle.

En réalité, les choses sont un peu plus compliquées : les individus de la zone franc qui exportent des marchandises européennes ou asiatiques vers le Nigeria, ceux qui pratiquent le recyclage du franc CFA et ceux qui achètent des marchandises au Nigeria sont des personnes différentes. Par exemple, les acteurs du recyclage du franc CFA ne se préoccupent pas du commerce entre la zone franc et le Nigeria : ils essaient simplement de réaliser une marge en jouant sur la décote du franc CFA sur le marché parallèle (à Cotonou, il se vend à 101 francs CFA pour 1 franc français contre 100 francs CFA pour 1 franc français officiellement). Par exemple, ils effectuent un transfert de francs CFA vers la France (sous prétexte de régler un fournisseur), reviennent avec dans une valise l'équivalent de la somme en francs français (convertie au taux officiel) qu'ils revendent (contre francs CFA) sur le marché parallèle (au taux parallèle). Les francs CFA ainsi acquis « en solde » sont ensuite placés sur un compte dans une banque de la zone franc et le cycle peut reprendre (nouveau transfert vers l'Europe).

La compatibilité des actions de ces différents acteurs est permise par le jeu des taux de change sur le marché parallèle. Ainsi, une crise du commerce de réexportation de la zone franc vers le Nigeria engendrerait une chute de la demande de francs CFA par les Nigériens qui conduirait à un début de baisse de celui-ci sur le marché parallèle. Du coup, l'écart entre taux parallèle et officiel franc CFA/franc français commencerait à se creuser, ce qui renforcerait la rentabilité du recyclage des francs CFA et conduirait très rapidement à son intensification. Au total, on peut dire que ce recyclage (qui se traduit sur le marché parallèle par la vente de devises et l'achat de francs CFA) rend compatibles les aspirations des agents économiques du Nigeria (vendre des nairas contre des devises) et de la zone franc (vendre des francs CFA contre des nairas).

Ainsi, en cas de disparition du commerce de réexportation, le recyclage du franc CFA « prendrait le relais » pour permettre aux populations de la zone franc de se procurer les nairas dont elles ont besoin. Mais cette substitution se traduirait par un coût en devises pour les pays de la zone franc. Pour nous en convaincre, examinons ce que serait l'impact de la disparition du commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria sur la balance des paiements de l'UEMOA. D'un côté, les importations officielles du Bénin diminueraient de 90 milliards de francs CFA. Mais d'un autre côté, pour maintenir le même niveau d'importation de marchandises du Nigeria par les pays de la zone franc, le circuit de recyclage du franc CFA devrait considérablement s'intensifier (afin de fournir l'équivalent en devises des quelque 130 milliards de francs CFA de produits de réexportation que le Bénin exporte actuellement vers le Nigeria). Cela provoquerait une tension sur la balance des paiements de l'UEMOA d'environ 130 milliards (fuites de francs CFA liées aux circuits de recyclage). Au total, la pression sur la balance des paiements de l'UEMOA s'alourdirait d'environ 40 milliards (130 moins 90). On voit ainsi que, contrairement à une idée reçue, le commerce de réexportation des pays de la zone franc vers le Nigeria a un effet bénéfique sur les balances des paiements de la zone franc.

*

Le commerce transfrontalier dit « informel » (c'est-à-dire non enregistré) joue un rôle fondamental pour les économies d'Afrique de l'Ouest. Il supplée en partie à l'échec des institutions africaines de coopération régionale qui (selon Edem Kodjo, ex-secrétaire général de l'OUA) « sonnent singulièrement creux » et « prolifèrent mais demeurent inertes, inactives, inefficaces, comme autant de cadavres dans des cimetières sous la lune » [Bach, 1991].

Cependant, ce commerce (malgré son haut degré d'organisation) cache peut-être une très grande fragilité et pourrait bien un jour s'écrouler comme un château de cartes. Nous avons envisagé ici cette fragilité, à partir d'une réflexion sur le commerce de réexportation vers le Nigeria menée par quelques pays de la zone franc, en nous appuyant plus particulièrement sur le cas du Bénin. Cette activité paraissait en effet posséder deux caractéristiques qui semblaient en faire le « maillon faible » de l'ensemble du commerce informel entre le Nigeria et la zone franc : d'une part sa fragilité supposée (liée à la tendance à la libéralisation des importations au Nigeria) et, d'autre part, son caractère supposé nécessaire pour permettre à la population de la zone franc de s'approvisionner au Nigeria (en lui procurant les nairas nécessaires).

Au bout du compte, nous avons été amenés à relativiser le premier aspect avec la mise en évidence de quatre « crans de sécurité » (jouant le rôle d'amortisseurs dans la chaîne de causalité conduisant des mesures éventuelles de libéralisation au Nigeria à la crise du commerce de réexportation) et à remettre en cause le second aspect (le recyclage des francs CFA permet de découpler le commerce du Nigeria vers la zone franc du commerce orienté dans le sens zone franc-Nigeria). On pourrait certes objecter qu'en cas de disparition totale du commerce de réexportation vers le Nigeria du Bénin, du Togo et du Niger, le montant des francs

CFA à recycler serait colossal (environ 250 à 300 milliards de francs CFA [LARES, 1997]) et que le système bancaire de la zone franc aurait peut-être du mal à recycler une telle somme. Mais ce montant représente une faible part des importations de l'UEMOA : il est donc vraisemblable que le recyclage du franc CFA perdurerait.

Au fond, peut-être que d'autres menaces plus tangibles planent sur le commerce informel entre le Nigeria et la zone franc. Ainsi, le projet pharaonique d'exploitation de gaz naturel qui devrait voir le jour prochainement au Nigeria peut faire penser au scénario de retour de la rente des hydrocarbures. Ce projet (baptisé LNG) devrait augmenter considérablement les recettes en devises du pays (on parle d'un doublement). Si on ajoute à cela la probable remise en cause au Nigeria du système de change dual (qui fait que la plus grande partie des devises est bradée à quelques opérateurs privilégiés⁸), on peut s'attendre à une forte valorisation du taux de change du naira. Les importations de marchandises du Nigeria par les pays de la zone franc seraient ainsi fortement compromises.

BIBLIOGRAPHIE

- AFOUDA Y. [1994], *Politique de protection et évolution de la filière blé au Nigeria*, thèse de master of science, Montpellier, Institut agronomique méditerranéen, 102 p.
- BACH D. [1991], « L'intégration économique régionale en Afrique », *Économie prospective internationale*, 48 (4) : 33-49.
- BACH D. [1994], « Afrique de l'Ouest : organisations régionales, espaces nationaux et régionalisme transétatique; les leçons d'un mythe », in *L'Afrique politique*, Paris, Karthala, CÉAN : 1-25.
- BHAGWATI J., HANSEN B. [1973], « A Theoretical Analysis of Smuggling », *Quarterly Journal of Economics*, 87 : 172-187.
- BARDHAN P. [1997], « Corruption and Development : a Review of Issues », *Journal of Economic Literature*, 35 : 1320-1346.
- DIAL-DSCN [1993], *L'Impact des mesures relatives à la convertibilité restreinte du FCFA de la zone BEAC sur les marchés parallèles des changes et sur les échanges commerciaux informel Cameroun-Nigeria*, observatoire OCISCA-ORSTOM, 40 p.
- EGG J., GABAS J.-J., LEMELLE J.-P. [1989], « De l'espace régional aux espaces régionaux : réflexions à partir des travaux IRAM-INRA-UNB sur les politiques et les échanges en Afrique », in CILSS, Club du Sahel-OCDE, *Espaces régionaux en Afrique de l'Ouest*, p. 133-146.
- EGG J., IGUÉ J. O. [1993], *L'Intégration des marchés dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats*, rapport de synthèse INRA-ESR-IRAM-UNB, Club du Sahel-OCDE, CILSS, 150 p.
- GALTIER F., TASSOU Z. [1997], « Sept idées fausses sur le commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria », communication au séminaire *le Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins*, Cotonou, 14-17 avril, LARES et IRAM.
- GBAGUIDI T. [1989], *L'Intégration des commerçants ibo, arabes et indiens au système socioéconomique d'une ville africaine : le cas de Cotonou au Bénin*, FLASH-UNB, 146 p.

8 La suppression du taux de change dual est réclamée par les bailleurs de fonds internationaux. Les autorités nigérianes ont fait un premier pas dans ce sens en 1997 en diminuant la part des devises octroyées aux opérateurs privilégiés (secteur pétrolier, administration). Ainsi, le montant des devises vendues aux opérateurs privés a pu augmenter (il est passé de 2 à 2,7 milliards de dollars US entre 1996 et 1997) bien que le montant total des devises à allouer ait été en diminution (du fait d'une baisse du prix du baril de brut). Cela a fortement contribué à soutenir le cours du naira [*L'Écho des Frontières*, n°s 7, 8 et 9].

- HERRERA J. [1997], « Le marché parallèle naira/FCFA et les gains de compétitivité vis-à-vis du Nigeria depuis la dévaluation », communication au séminaire *le Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins*, Cotonou, 14-17 avril, LARES et IRAM.
- HIBOU B. [1996], *L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 268 p.
- IGUÉ J. O., SOULÉ B. [1992], *L'État-entrepôt au Bénin, commerce informel ou solution à la crise?*, Paris, Karthala, 200 p.
- IGUÉ J. O. [1993], « Comment les migrations yorubas ont contribué à l'émergence de la suprématie nigériane », interview, *Le Matin*, 11 novembre, Cotonou.
- IGUÉ J. O. [1995], *Le Territoire et l'État en Afrique : les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 270 p.
- LAMA J. [1993], *La Suspension des rachats par la BCEAO des billets de son émission. Nature de la mesure et conséquences pour l'économie du Niger*, ministère des Finances et du Plan, USAID-PASPE, Atelier de Maradi sur les échanges Niger-Nigeria, Club du Sahel-CILSS-Cinergie, 26 p.
- LARES [1995], *Commerce informel et dévaluation du FCFA : les échanges frontaliers de produits manufacturés Bénin/Nigeria (décembre 1993-avril 1995)*, LARES-CFD, collection Notes et Études de la CFD, 56, 58 p.
- LARES [1997], *Étude sur le commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria : une approche par le recyclage des monnaies*, ministère français de la Coopération, 90 p.
- LARES [1995-1997], *L'Éc(h)o des frontières*, n^{os} 1 à 8, Cotonou.
- LEENHARDT B., L'HÉRITEAU M.-F. [1993], *Les Effets de l'inconvertibilité des billets CFA*, CFD-DPE-DAM/md/sc, 12 p.
- Ports d'Afrique* [1995], « Le port de Cotonou à la rencontre de l'an 2000 », 1.
- SINDZINGRE A. [1997], « Corruptions africaines : éléments d'analyse comparative avec l'Asie de l'est », *Revue internationale de politique comparée*, 4 (2) : 377-412.

L'intégration régionale des marchés céréaliers : une approche économétrique

Vincent Caupin et Bertrand Laporte *

Malgré les lenteurs du processus institutionnel d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le commerce entre les pays de la région apparaît particulièrement dynamique [Grégoire, Labazée, 1993; Egg, Igué, 1993]. Ce commerce s'organise le plus souvent en marge de la légalité afin de contourner les nombreuses contraintes (procédurières, tarifaires mais aussi bannissement du commerce de certains produits) imposées par les États. Ces échanges se font essentiellement par l'intermédiaire de grands commerçants organisés en réseaux [Grégoire, 1986; Lambert, Egg, 1994]. Compte tenu de leur ampleur, ces flux peuvent avoir des répercussions significatives sur les économies des pays concernés.

Les échanges entre le Niger et le Nigeria sont, à ce titre, emblématiques. Le commerce entre les deux pays porte principalement sur des biens complémentaires. L'économie nigérienne est essentiellement tournée vers l'agriculture (sans, toutefois, parvenir à l'autosuffisance alimentaire) et l'élevage, et le pays exporte vers le Nigeria ses productions de rente (niébé, souchet, poivron) ainsi que de nombreuses têtes de bétail. Les activités de réexportations vers le Nigeria, qui s'étaient fortement développées au cours des années quatre-vingt, ont aujourd'hui significativement décliné. Le Nigeria dispose d'une économie plus industrialisée et exporte de nombreux produits manufacturés vers le Niger, ainsi que des céréales pour combler le déficit céréalier du Niger. Les commerçants des deux pays réussissent à contourner sans grande difficulté les obstacles aux échanges : problèmes de convertibilité entre les deux monnaies¹ et restrictions douanières² notamment. Le poids respectif des deux économies (le Nigeria compte dix fois plus d'habitants et dispose d'un PIB quinze fois supérieur à celui

* Bertrand Laporte est chargé d'études au Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI). Vincent Caupin a été économiste pour l'ORSTOM au Niger en 1995-96, séjour au cours duquel il a travaillé sur les échanges économiques entre le Niger et le Nigeria et participé au réseau « Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et les pays voisins ». Les auteurs remercient Cécile Daubrée, Seyni Hamadou et Patrick Rio pour leurs commentaires.

1 La monnaie nigérienne, le naira, est en effet inconvertible alors que le Niger appartient à la zone franc, dont la monnaie, le franc CFA, est rattachée au franc français et demeure convertible malgré les restrictions à sa convertibilité introduites en 1993. Le marché des changes entre les deux pays a donc lieu dans le cadre de marchés parallèles.

2 La législation nigérienne interdit notamment le commerce de certains produits ou impose des droits de porte particulièrement élevés.

du Niger) induit une relation de dépendance unilatérale : les échanges avec le Nigeria représentent quelque 40% du commerce extérieur du Niger³ alors que, pour le Nigeria, le Niger est un partenaire économique secondaire.

Nous allons examiner l'éventuelle intégration spatiale des marchés⁴ nigériens et nord-nigériens comme conséquence attendue de la vigueur des échanges transfrontaliers, en nous intéressant aux marchés céréaliers. L'intensité des échanges entre les deux pays et la disproportion des deux économies peut, en effet, laisser supposer que les prix sur les marchés céréaliers nigériens sont influencés par les prix en vigueur sur les marchés du Nord-Nigeria. Par ailleurs, s'il y a intégration des marchés, cette dernière est-elle uniforme et continue ou bien évolue-t-elle au cours du temps en fonction de facteurs exogènes? L'analyse sera menée grâce aux données collectées sur une assez longue période (1991-1995) par le Système d'information sur les marchés des céréales et du niébé (SIM) de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN). La première partie de ce texte présente les caractéristiques du commerce de céréales entre le Niger et le Nigeria à partir desquelles sont établies des hypothèses sur l'intégration des marchés. Dans un deuxième temps, la validité de ces hypothèses est testée aux moyens de techniques économétriques. Les estimations économétriques portent sur le degré d'intégration des marchés et sur le calcul de vitesses d'ajustement et d'élasticité entre ces marchés.

Le commerce de céréales entre le Niger et le Nigeria

Le Niger, pays saharo-sahélien, possède une agriculture contrainte par les caractéristiques naturelles du pays : seuls 12% de son territoire bénéficient d'une pluviométrie suffisante pour faire l'objet d'une exploitation agricole. Les deux principales céréales cultivées et consommées sont le mil et, dans une moindre mesure, le sorgho. Leurs productions⁵, en grande partie autoconsommées, restent faiblement commercialisées. Les populations urbaines diversifient leur alimentation en consommant également du riz et du maïs, céréales peu produites au Niger.

Compte tenu des très faibles rendements des cultures et du fort croît démographique, le Niger ne parvient qu'à l'occasion des années à pluviométrie exceptionnelle à satisfaire les besoins céréaliers de sa population. Le déficit alimentaire constaté à l'échelle nationale nigérienne ne doit néanmoins pas masquer de sensibles différences régionales. Les départements méridionaux de Maradi et de Zinder, mieux arrosés que la moyenne du pays, présentent en effet des productions, le plus souvent légèrement excédentaires. À l'inverse, les régions septentrionales, territoire privilégié des pasteurs, sont très largement déficitaires. Enfin, le secteur

3 Les statistiques officielles indiquent qu'en 1995, les échanges avec le Nigeria ont représenté 11 % du commerce extérieur du Niger. L'estimation de 40 % a été obtenue par un retraitement des données officielles en introduisant les prix réels des marchandises en lieu et place des valeurs enregistrées en douanes (presque toujours sous-évaluées) ainsi que des estimations de « terrain » des flux de marchandises entre les deux pays.

4 Schématiquement, on peut considérer que des marchés sont intégrés dans la mesure où les variations de prix sur l'un des marchés sont transmises partiellement ou totalement sur les autres marchés grâce aux arbitrages réalisés par les acteurs économiques.

5 La production céréalière disponible du Niger oscille, suivant les années, entre 1,5 et 2 millions de tonnes selon le CILSS.

rural de la région Ouest approvisionne, dans les premiers mois après la récolte, la capitale, Niamey. Mais rapidement, l'offre de céréales est insuffisante pour satisfaire la demande [Hamadou, 1993].

Le recours aux importations de céréales pour combler le déficit national est, par conséquent, quasi systématique. Ces importations prennent essentiellement trois formes : a) l'aide alimentaire en blé, sorgho, maïs et riz (elle a toutefois baissé en volume ces dernières années); b) des importations commerciales de riz asiatique (environ 50 000 tonnes, pour une production nationale du même ordre); c) des importations commerciales de mil et de maïs, essentiellement en provenance du Nigeria et très imparfaitement enregistrées (les importations de maïs avoisineraient 100 000 tonnes pour une production nationale d'à peine 5 000 tonnes; celles de mil sont très variables d'une année sur l'autre). Cette dernière forme d'importation est apparue, au fil des ans, comme prédominante.

Un commerce organisé par des réseaux

Les flux de céréales entre le Niger et le Nigeria sont organisés dans le cadre de réseaux [Grégoire, 1986; Hamadou, 1997]. Au Niger, les réseaux de commerçants les plus dynamiques sont haoussa et développent leurs activités à partir des départements de Maradi et de Zinder. Le plus souvent, ils opèrent à la fois dans la collecte de céréales locales et dans les importations de céréales du Nigeria [Grégoire, Labazée, 1993]. Ils interviennent presque toujours sur plusieurs produits. À la tête de chaque réseau, le responsable est celui qui finance l'ensemble des activités. Ses subordonnés se chargent de la collecte auprès des producteurs nigériens.

Depuis la suppression du monopole d'importation de l'OPVN dans les années quatre-vingt, les importations de céréales sèches sont libres au Niger, ne sont soumises à aucune taxe et peuvent être effectuées au grand jour. Par contre, compte tenu de l'interdiction des exportations de céréales imposée par la législation au Nigeria, ces mêmes activités commerciales doivent s'y effectuer dans l'illégalité. Les commerçants nigériens collaborent avec leurs homologues du Nord-Nigeria (également haoussa) qui bénéficient du faisceau de relations nécessaire au bon déroulement de ces opérations illicites (notamment auprès des douaniers nigériens dont ils s'adjoignent la complicité à l'aide de « bakchichs »). Les céréales sont livrées sur le territoire du Niger par des commerçants nigériens qui se font régler, suivant les cas, comptant ou à crédit. La pratique du deuxième mode de paiement traduit souvent une certaine satellisation du commerçant nigérien par un commerçant du Nigeria plus puissant. L'ensemble de ces opérations entre les partenaires s'établit sur la confiance mutuelle, en partie possible grâce à la même appartenance ethnique. Les marchandises ainsi collectées sont acheminées par les commerçants vers les zones déficitaires du Niger. Sur place, des semi-grossistes prennent possession de la marchandise à crédit et se chargent de la distribution.

La cartographie des réseaux [Hamadou, 1995] laisse apparaître que ceux-ci se partagent des zones d'influence, de collecte et de distribution. Les réseaux de Maradi s'approvisionnent sur les marchés du département et du Nord-Nigeria pour alimenter Niamey. Les réseaux de Zinder s'approvisionnent également sur

les marchés du département et au Nord-Nigeria mais pour fournir plutôt Agadès et Diffa. Les réseaux de Maradi et de Zinder ont peu de contacts entre eux.

Hypothèses sur l'intégration des marchés

On observe donc, de façon schématique, deux principaux axes dans le commerce de maïs et de mil entre le Niger et le Nigeria :

- un axe Kano⁶-Maradi-Niamey.
- un axe Kano-Zinder-Agadès.

Le maïs consommé à Maradi, Zinder, Agadès et Niamey provient du Nord-Nigeria. Le mil vendu à Niamey provient de Maradi et/ou du Nord-Nigeria via Maradi. Celui vendu à Agadès provient de Zinder et/ou du Nord-Nigeria via Zinder.

L'intensité des échanges entre le Niger et le Nigeria laisse supposer que les marchés de céréales entre les deux pays peuvent être relativement bien intégrés. Néanmoins, deux phénomènes peuvent entraver cette intégration et la limiter à certaines périodes :

- L'organisation des commerçants semble plutôt caractériser une situation oligopolistique leur permettant de mettre en place des stratégies d'entente. Les commerçants peuvent alors faire fluctuer leurs marges au cours du temps.

- Les contraintes et les coûts liés à des activités illégales peuvent évoluer. Compte tenu de consignes politiques particulièrement fermes ou de la présence de supérieurs hiérarchiques dans les postes de douanes nigériens, les flux de céréales entre les deux pays sont parfois fortement limités pendant quelques semaines et induisent ainsi un cloisonnement temporaire des marchés nigériens et nigériens.

La question de l'interdépendance des prix entre les deux pays a déjà suscité des réflexions. Egg [1987] a initié le débat sur les produits alimentaires. Azam [1991] a suggéré, à un niveau plus global, que l'évolution des prix au Nigeria avait été l'un des principaux déterminants de l'évolution de l'indice nigérien des prix à la consommation au cours des années quatre-vingt. Daubrée [1995] a mis en évidence, à partir d'enquêtes portant toutefois sur une courte période (trois mois), l'influence des marchés du Nord-Nigeria dans la formation des prix de certaines céréales sur certains marchés nigériens. Meagher et Ogunwale [1995] se sont, enfin, interrogés sur la capacité d'attraction qu'exercerait la demande nigérienne de céréales sur l'offre nigérienne, et par voie de conséquence son prix.

L'intégration des marchés de céréales sera ici étudiée en s'inspirant de la cartographie des réseaux et en distinguant trois types de marchés :

- un *marché central*, Kano au Nigeria⁷,
- des *marchés frontaliers* (Maradi et Zinder), qui sont aussi des marchés de regroupement pour les céréales produites dans la région, et qui servent de relais pour les importations en provenance du Nigeria,

6 Le Nord-Nigeria est assez vaste et possède de nombreux marchés de céréales. Le marché central est néanmoins le marché de Kano, par ailleurs capitale économique du Nord-Nigeria.

7 Le statut de marché central de Kano pour le maïs est évident. Pour le mil, cela se justifie par le fait que la production nigérienne est beaucoup plus importante que celle du Niger.

– des *marchés intérieurs* (Niamey, Agadès), qui sont des marchés de consommation.

Peu d'articles dans la littérature présentent des tests économétriques d'intégration des marchés pour le Niger et le Nigeria. Fajchamps et Gavian [1997] s'intéressent au marché du bétail au Niger. Ils trouvent une faible intégration qui s'explique certainement par le caractère régional et non national du marché du bétail en Afrique de l'Ouest. Herrera [1995] montre en revanche que le marché des changes franc CFA/naira est fortement intégré autour du Nigeria. Qu'en est-il alors des marchés de céréales ?

L'intégration spatiale des marchés : analyses économétriques

L'étude de l'intégration spatiale des marchés fait l'objet, depuis l'ouvrage « précurseur » de Ravallion [1988], d'une large littérature qui n'a cessé de se renouveler ces dernières années [Palaska, Harris-White, 1997 et 1993; Dercon, 1995; Alexander, Wyeth, 1994]. Le concept qui sert de base aux tests d'intégration spatiale des marchés est le suivant : deux marchés ou plus sont dits intégrés si la variation du prix sur un marché est transmise partiellement ou totalement (degré d'intégration) aux autres marchés.

Comme le montre Baulch [1997], les méthodes utilisées dans ces articles sont imparfaites, notamment parce que les tests d'intégration sont réalisés à partir de l'estimation économétrique d'un modèle « réduit », qui est construit sans référence à un modèle plus structurel de formation et d'interaction des prix sur et entre les différents marchés. Néanmoins, nous reprendrons ce type de méthode parce que, bien qu'imparfaites, elles apparaissent suffisamment robustes pour répondre aux questions posées. En effet, elles n'ont pas pour objectif de « découvrir » tous les déterminants d'un prix sur un marché, mais visent principalement à voir si les prix évoluent de façon conjointe sur différents marchés. Les prix sont supposés contenir l'ensemble des informations qui caractérisent les marchés.

L'évolution des prix des produits agricoles est souvent saisonnière et/ou tendancielle. De plus, les renversements de tendance (ruptures) sont fréquents. Il est alors impossible d'appliquer les méthodes traditionnelles d'estimation économétrique (MCO). Les corrélations entre les séries peuvent être artificielles, c'est-à-dire uniquement dues à la présence d'un même cycle saisonnier et/ou d'une même tendance dans les différentes séries. Une série qui ne présente ni tendance, ni saisonnalité est dite stationnaire. Les analyses de cointégration de séries statistiques ont alors un double intérêt, pratique et théorique. D'un point de vue pratique, elles permettent de réaliser des analyses économétriques à partir de séries non stationnaires. Ainsi, deux séries (ou plus) non stationnaires sont cointégrées s'il existe une combinaison linéaire de ces séries qui est stationnaire. D'un point de vue théorique, lorsque deux séries (ou plus) sont cointégrées, il existe une relation d'équilibre de long terme qui lie ces séries. Tout écart à l'équilibre est alors corrigé dans le temps.

Ce deuxième aspect de la cointégration des séries est particulièrement intéressant pour l'étude de l'intégration des marchés. Dès lors qu'une *relation d'équilibre de long terme* s'établit entre les prix des différents marchés, ces marchés sont *inté-*

grés à long terme. Tout choc de prix sur un ou plusieurs marchés est corrigé dans le temps et les différents prix retrouvent leur niveau d'équilibre. Les modèles à correction d'erreurs permettent ensuite de modéliser la dynamique de court terme en tenant compte de l'équilibre de long terme⁸.

Tests de stationnarité des séries avec rupture de tendance

Les figures 1 et 2 présentent l'évolution des prix du maïs et du mil depuis 1991 sur les marchés de la région⁹. Une rupture de tendance se manifeste au cours du premier semestre 1993. Elle s'explique par la conjonction de plusieurs événements : suspension de la convertibilité des francs CFA en billets (réorganisation des circuits de financement), tensions sociales au Nigeria (notamment grèves des syndicats pétroliers et pénurie de carburants) et forte pluviométrie (difficultés de transports suite à la dégradation des pistes et ponts, pourrissement des céréales arrivées à maturité). Le test de stationnarité de Perron [1989] avec rupture de tendance est donc appliqué¹⁰.

Aucune des séries de prix n'est stationnaire en niveau mais elles le sont toutes en différence première, ce qui permet d'appliquer les méthodes de cointégration.

Analyse de cointégration et intégration des marchés à « long terme »

Les tests de cointégration, qui permettent de déterminer s'il y a intégration à long terme des marchés, sont effectués à partir de la méthode de Engle et Granger [1987] en deux étapes. Cette méthode permet d'introduire simplement les différentes ruptures de tendance dans la relation de cointégration comme le propose Dercon [1995], dès lors que le nombre d'observations ne permet pas d'estimer séparément, par sous-période, des relations de cointégration différentes.

Ces sous-périodes sont isolées grâce à la construction de variables muettes multiplicatives. Pour le marché du maïs, trois périodes sont distinguées. *Muette1* prend la valeur 1 sur toute la période (de janvier 1991 à décembre 1995), *muette2* de juillet 1993 à décembre 1995 (rupture de tendance) et *muette3* de janvier 1994, date de la dévaluation, à décembre 1995. Soit P_1 le prix à Kano, P_2 le prix sur le marché frontalier au Niger (Maradi ou Zinder) et P_3 le prix sur le marché à l'intérieur du Niger (Niamey ou Agadès). Les relations de cointégration pour chaque « axe » étudié s'écrivent :

$$(1) \quad P_i = c + \sum_{j=1}^3 a_j \text{muette}j . P_1 + \varepsilon_t, \text{ avec } i = 2, 3.$$

8 Cette présentation relativement intuitive des notions de stationnarité et de cointégration peut être complétée par la lecture de Bhaskara [1994] et de Bresson et Pirotte [1995].

9 Le prix à Kano en francs CFA est converti au taux de change parallèle.

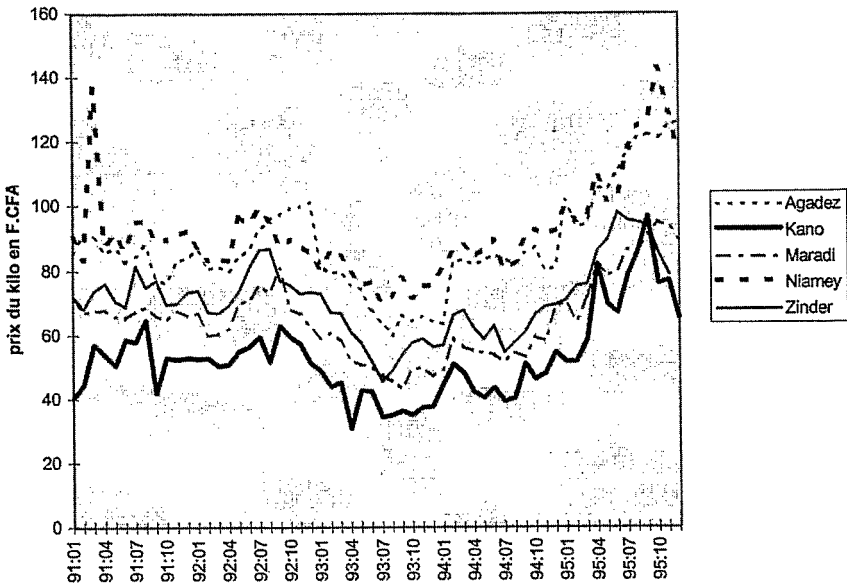
10 Le test est le suivant :

$$Y_t = \alpha + \beta t + \delta DT_t + \varphi Y_{t-1} + \sum_{i=1}^k \eta_i \Delta Y_{t-i} + \varepsilon_t$$

avec $DT = t - T$ si $t > T$ et 0 ailleurs, T la date de rupture.

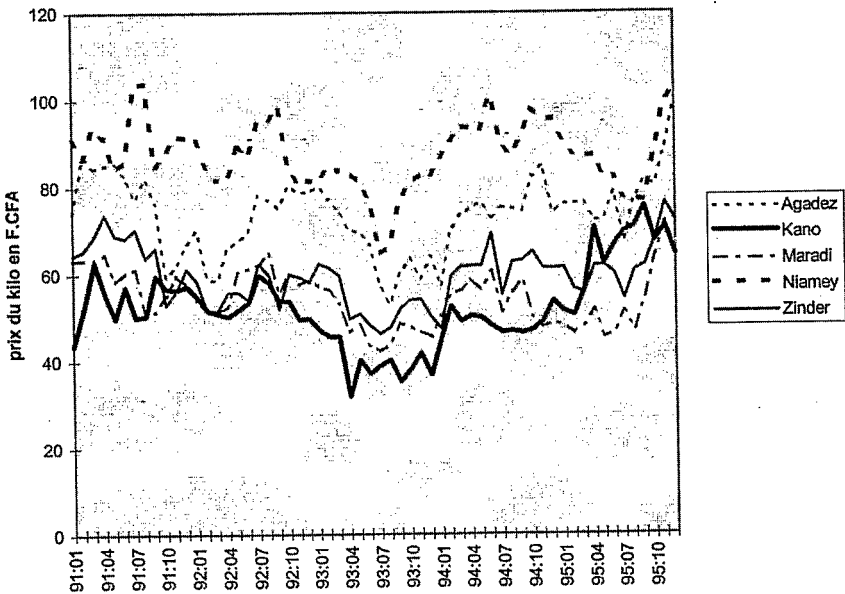
La statistique de test se trouve page 1377, table VB de l'article de Perron [1989].

Figure 1 – Prix du maïs désaisonnalisé



Source : Système d'information sur les marchés, Niamey (Niger).

Figure 2 – Prix du mil désaisonnalisé



Source : Système d'information sur les marchés, Niamey (Niger).

Des tests de stationnarité sur les résidus de cette équation permettent alors de voir si les différentes séries de prix sont cointégrées (fig. 3).

Figure 3 – Intégration à long terme des marchés du maïs et du mil, test ADF de cointégration

	Maïs	Mil
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>		
Kano-Zinder	- 4,24**	- 3,47**
Kano Agadès	- 2,53*	- 3,03**
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>		
Kano-Maradi	- 3,28**	- 3,55**
Kano-Niamey	- 4,14**	- 3,14**

** et * : relation de cointégration respectivement significative au seuil de 1 et 5 %; le test ADF est présenté avec 3 retards.

Une relation d'équilibre de long terme lie les marchés du maïs pour les deux axes. Ils sont donc intégrés sur la période janvier 1991-décembre 1995.

Pour le marché du mil, une variable muette supplémentaire est ajoutée (*muette4*). Elle prend en compte deux périodes durant lesquelles le Niger a dégagé des excédents de mil et donc où les relations commerciales avec le Nigeria ont été moins denses. Elle couvre la période septembre 1991-août 1992 et septembre 1994-août 1995. Les équations de cointégration ont la forme :

$$(2) \quad P_i = c + \sum_{j=1}^4 a_j \text{muette}_{tj} \cdot P_1 + \varepsilon_t, \text{ avec } i=2,3.$$

Une relation d'équilibre de long terme s'établit pour le mil entre les différents marchés. Ils sont donc intégrés sur la période janvier 1991-décembre 1995. L'estimation de modèles à correction d'erreurs permet maintenant de préciser la vitesse d'ajustement des marchés et de tester différentes formes d'intégration des marchés à court terme (voir les résultats en annexe).

Élasticités de « long terme » et vitesse d'ajustement des marchés : effets des excédents nigériens et de la dévaluation du franc CFA

Le marché central est à Kano. C'est de plus un marché d'offre. Sur les marchés périphériques, la demande est relativement stable. Les variations de prix sont ainsi principalement liées aux modifications des conditions de production et de commercialisation au Nord-Nigeria. Les modèles à correction d'erreurs sont donc de la forme¹¹ :

11 Le terme à correction d'erreurs est présenté sous une forme développée (non contrainte), ce qui permet de calculer les vitesses d'ajustement et les élasticités de court terme. Cette présentation est répandue dans la littérature (notamment celle sur la demande de monnaie) et aboutit aux mêmes résultats que dans le cas traditionnel d'un terme à correction d'erreurs contraint.

$$(3) \Delta P_{it} = c + \delta_i \Delta P_{it-1} + \sum_{k=0}^1 \sum_{j=1}^4 \alpha_{1kj} \text{muettej} \cdot \Delta P_{1t-k} + \sum_{j=1}^4 \beta_{ij} \text{muettej} \cdot \Delta P_{it-1} + \sum_{j=1}^4 \beta_{1j} \text{muettej} \cdot \Delta P_{1t-1} + \varepsilon_t, \text{ avec } i = 2, 3.$$

Compte tenu des faibles distances qui séparent les marchés, un seul retard (un mois) est retenu dans l'équation (3). Si les prix sont exprimés en logarithme, le rapport β_{1i} / β_i représente l'élasticité de « long terme » entre P_i et P_1 . La vitesse d'ajustement des marchés est mesurée par $-\beta_i$. Elle représente la part du choc qui est résorbé au cours de la période qui a connu le choc. Les élasticités de long terme, la vitesse d'ajustement des marchés et les tests d'intégration des marchés sont présentés pour chacune des périodes retenues (voir le détail des calculs en annexe).

En ce qui concerne le maïs, les élasticités (fig. 4) sont élevées et plus fortes pour les marchés frontaliers que pour les marchés de l'intérieur du Niger. Elles sont très proches pour Maradi et Zinder (0,75 et 0,70) et pour Niamey et Agadès (0,51 et 0,57). La période de la dévaluation n'affecte pas les élasticités.

Figure 4 – Élasticités de long terme – marchés du maïs

	01.91-06.93	07.93-12.93	01.94-12.95 après dévaluation
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>			
Kano-Maradi	0,75	0,75	0,75
Kano-Niamey	0,51	0,51	0,51
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>			
Kano-Zinder	0,70	0,70	0,70
Kano-Agadès	0,57	0,57	0,57

NB : Lorsque le coefficient d'une variable muette n'est pas significativement différent de 0, il est exclu du calcul de l'élasticité (cf. annexes).

Figure 5 – Vitesses d'ajustement des marchés du maïs

	01.91-06.93	07.93-12.93	01.94-12.95 après dévaluation
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>			
Kano-Maradi	0,48	0,48	0,48
Kano-Niamey	0,70	0,70	0,70
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>			
Kano-Zinder	0,61	0,61	0,61
Kano-Agadès	0,55	0,55	0,55

NB : Lorsque le coefficient d'une variable muette n'est pas significativement différent de 0, il est exclu du calcul de la vitesse d'ajustement (cf. annexes).

La vitesse d'ajustement des marchés du maïs (*fig. 5*) est rapide puisque 50 à 70 % des chocs sont résorbés « instantanément » (dans le mois qui suit le choc). Il n'y a pas ici de caractéristique particulière pour les marchés frontaliers. Tout comme pour les élasticités, la période de la dévaluation n'affecte pas les vitesses d'ajustement.

La situation est différente pour les deux axes du marché du mil. Les élasticités (*fig. 6*) sont plus fortes sur l'axe Kano-Maradi-Niamey. La dévaluation ne les affecte pas. En revanche, les périodes d'excédents les réduisent fortement. Pour l'axe Kano-Zinder-Agadès, l'élasticité n'est affectée ni par les périodes d'excédents ni par la dévaluation du franc CFA. Cette différence entre les deux axes peut s'expliquer par le fait que des importations de mil en provenance du Nigeria et destinées à Agadès perdurent pendant les périodes excédentaires, ce qui ne se produit pas pour Niamey.

La vitesse d'ajustement est forte puisque 65 à 99 % des chocs sont résorbés « instantanément », hors période d'excédents. Cette vitesse se réduit, pour l'axe Kano-Maradi-Niamey, dès lors que le Niger est excédentaire pour sa production de mil. La dévaluation n'affecte en rien ces vitesses d'ajustement. Par ailleurs, la vitesse d'ajustement plus importante entre Kano et Niamey qu'entre Kano et Agadès trouve probablement son origine dans le caractère plus intensif du commerce entre Kano et Niamey, fruit d'une demande en volume plus importante à Niamey, capitale du pays.

Intégration « instantanée » des marchés et loi du prix unique

Les marchés sont intégrés *instantanément* si les restrictions jointes suivantes dans l'équation (3) ne sont pas rejetées :

$$(4) \quad \alpha_{11} = \delta_i = 0 \text{ et } \alpha_{10} = \beta_1 / -\beta_i$$

Les marchés sont intégrés instantanément puisque la variation du prix sur le marché 1 est transmise immédiatement au marché i , conformément à la relation de long terme qui lie les deux prix. Tout écart à l'équilibre est immédiatement corrigé.

Une restriction supplémentaire permet de vérifier la réalisation de la *loi du prix unique*. La loi du prix unique est entendue ici sous sa forme la plus simple, à savoir : il y a loi du prix unique si la différence de prix d'un bien entre deux marchés est constante et égale au coût du transfert du bien d'un marché à l'autre. Les restrictions jointes suivantes dans l'équation (3) ne doivent pas alors être rejetées :

$$(5) \quad \alpha_{11} = \delta_i = 0 \text{ et } \alpha_{10} = \beta_1 / -\beta_i = 1$$

Dans ce cas, toute variation du prix sur le marché 1 est transmise instantanément et intégralement au marché i . L'élasticité de long terme tout comme le coefficient de court terme de la variable P_i sont égaux à 1.

À l'exception du dernier semestre 1993, les marchés du maïs ne sont pas intégrés instantanément. La loi du prix unique n'est respectée qu'entre juillet et décembre 1993. Les délais d'ajustement dépassent une période (un mois) lorsqu'un choc se produit sur un marché (*fig. 8*). Le marché de Niamey est particulier puisqu'il est intégré instantanément sur les deux périodes qui précèdent la déva-

Figure 6 – Élasticités de long terme – marchés du mil

	01.91- 08.91	09.91- 08.92 récolte excédentaire	09.92- 06.93	07-12.93	01.94- 08.94 dévaluation	09.94- 08.95 dévaluation et récolte excédentaire	09-12.95 dévaluation
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>							
Kano-Maradi	0,76	0,56	0,76	0,76	0,76	0,56	0,76
Kano-Niamey	0,45	0,28	0,45	0,45	0,45	0,28	0,45
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>							
Kano-Zinder	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68
Kano-Agadès	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35

NB : Lorsque le coefficient d'une variable muette n'est pas significativement différent de 0, il est exclu du calcul de l'élasticité (cf. annexes).

Figure 7 – Vitesses d'ajustement des marchés du mil

	01.91- 08.91	09.91- 08.92 récolte excédentaire	09.92- 06.93	07-12.93	01.94- 08.94 dévaluation	09.94- 08.95 dévaluation et récolte excédentaire	09-12.95 dévaluation
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>							
Kano-Maradi	0,87	0,56	0,87	0,87	0,87	0,56	0,87
Kano-Niamey	0,99	0,79	0,99	0,99	0,99	0,79	0,99
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>							
Kano-Zinder	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79
Kano-Agadès	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65

NB : Lorsque le coefficient d'une variable muette n'est pas significativement différent de 0, il est exclu du calcul de la vitesse d'ajustement des marchés (cf. annexes).

Figure 8 – Intégration instantanée des marchés du maïs (F-test)

		01.91-06.93	01.93-12.93	01.94-12.95 après dévaluation
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>				
Kano-Maradi	intégration « souple »	19,09 (0,00)	2,73 (0,11)*	21,31 (0,00)
	loi du prix unique	-	2,28 (0,11)*	-
Kano-Niamey	intégration « souple »	1,46 (0,23)	0,03 (0,87)*	5,21 (0,03)
	loi du prix unique	16,49 (0,00)	0,83 (0,44)*	-
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>				
Kano-Zinder	intégration « souple »	24,34 (0,00)	0,30 (0,58)*	4,25 (0,04)
	loi du prix unique	-	0,71 (0,49)*	-
Kano-Agadès	intégration « souple »	12,36 (0,00)	0,96 (0,33)*	17,52 (0,00)
	loi du prix unique	-	1,66 (0,19)*	-

NB : Le chiffre présenté entre parenthèses est la probabilité de non-rejet de l'hypothèse d'intégration des marchés; * significatif au seuil de 10%.

luation du franc CFA. Après la dévaluation, plus aucun marché n'est intégré instantanément. Les observations de terrain ont montré qu'à la suite de la dévaluation du franc CFA, une partie du maïs consommé dans la capitale nigérienne provenait du Bénin. Ce phénomène pourrait expliquer que le marché de Niamey cesse d'être intégré instantanément.

Pour le mil, la situation est différente (fig. 9). La loi du prix unique n'est jamais respectée. Sur la période janvier 1991-juin 1993, seule la période où la campagne a été excédentaire présente une intégration instantanée des marchés. À partir de juillet 1993 et jusqu'à la fin de la période, les marchés sont intégrés instantanément. Le marché d'Agadès fait encore exception. Il n'est intégré que sur les campagnes excédentaires.

*

D'une façon générale, l'analyse économétrique montre qu'il y a bien intégration spatiale des marchés de céréales entre le Niger et le Nord-Nigeria, confirmant ainsi la problématique régionale mise en évidence dans de nombreux travaux de terrain et économétriquement sur le marché des changes par Herrera [1995]. Les élasticités de long terme sont élevées et les vitesses d'ajustement rapides pour le mil comme pour le maïs sur les deux axes (Kano-Maradi-Niamey et Kano-Zinder-Agadès). Les restrictions formelles aux échanges ne nuisent pas fondamentalement à l'intégration des marchés. Le marché céréalier nigérien apparaît donc comme dépendant de celui du Nord-Nigeria. Afin d'assurer sa sécurité alimentaire, le Niger se doit par conséquent de réaliser un suivi régulier du marché céréalier au Nord-Nigeria ainsi que de la politique sectorielle et macroéconomique du gouvernement fédéral nigérian.

Figure 9 – Intégration instantanée des marchés du mil (F-test)

		01.91-08.91	09.91-08.92 récolte excédentaire	09.92-06.93	07-12.93	01.94-08.94 dévaluation	09.94-08.95 dévaluation et récolte excédentaire	09-12.95 dévaluation
<i>Axe Kano-Maradi-Niamey</i>								
Kano-Maradi	intégration « souple »	5,21 (0,02)	0,83 (0,36)*	5,21 (0,02)	0,10 (0,74)*	0,01 (0,99)*	2,93 (0,10)*	0,01 (0,99)*
	loi du prix unique	-	5,38 (0,00)	-	5,20 (0,01)	6,21 (0,00)	29,49 (0,00)	6,21 (0,00)
Kano-Niamey	intégration « souple »	5,97 (0,01)	0,21 (0,64)*	5,97 (0,01)	0,04 (0,83)*	0,16 (0,69)*	1,87 (0,18)*	0,16 (0,69)*
	loi du prix unique	-	15,41 (0,00)	-	9,91 (0,00)	7,71 (0,00)	22,49 (0,00)	7,71 (0,00)
<i>Axe Kano-Zinder-Agadès</i>								
Kano-Zinder	intégration « souple »	3,15 (0,08)	0,03 (0,86)*	3,15 (0,08)	0,01 (0,98)*	0,01 (0,90)*	0,03 (0,85)*	0,01 (0,90)*
	loi du prix unique	-	7,63 (0,01)	-	3,94 (0,02)	2,70 (0,08)	7,62 (0,01)	2,70 (0,08)
Kano-Agadès	intégration « souple »	5,20 (0,02)	1,61 (0,21)*	5,20 (0,02)	86,72 (0,00)	34,29 (0,00)	1,19 (0,28)*	34,29 (0,00)
	loi du prix unique	-	3,97 (0,02)	-	-	-	-	-

NB : Le chiffre présenté entre parenthèses est la probabilité de non-rejet de l'hypothèse d'intégration des marchés; * significatif au seuil de 10%.

L'analyse détaillée des différentes relations a mis en évidence le fait que l'influence du Nord-Nigeria n'était pas forcément uniforme suivant les marchés, les périodes, les axes et les produits. L'intégration des marchés est plus forte pour le maïs que pour le mil, notamment parce que le maïs n'est quasiment pas produit au Niger. Elle est néanmoins fragile, comme le montre la disparition de l'intégration à court terme après la dévaluation du franc CFA. Les marchés frontaliers ont, fort logiquement, des élasticités à long terme supérieures à celles des marchés de l'intérieur. La vitesse d'ajustement est plus forte pour Niamey, capitale du Niger. Des chocs exogènes peuvent, par ailleurs, introduire des modifications du degré d'intégration à court terme. Les années de bonnes récoltes, le marché du mil de Niamey est ainsi moins influencé par les prix à Kano (les échanges avec le Nord-Nigeria étant alors marginaux). Par contre, la dévaluation du franc CFA n'a pas eu d'influence sur l'intégration des marchés à long terme. Elle ne s'est pas traduite par des contraintes supplémentaires aux échanges.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDER C., WYETH J. [1994], « Co-integration and Market Integration : the Indonesian Rice Market », *The Journal of Development Studies*, 30 (2) : 279-302.
- AZAM J.-P. [1991], « Niger and the Naira : Some Monetary Consequences of Cross-Border Trade with Nigeria », in A. Chhibber, S. Fisher, *The Analytics of Economic Reform in Sub-Saharan Africa*, Washington, World Bank.
- BAULCH B. [1997], « Testing for Food Market Integration Revisited », *The Journal of Development Studies*, 33 (2) : 512-534.
- BHASKARA Rao (éd.) [1994], *Co-integration for the Applied Economist*, St. Martin's Press.
- BRESSON G., PIROTTE A. [1995], *Économétrie des séries temporelles*, Paris, PUF.
- CLUB DU SAHEL [1994], *Étude sur les perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, rapport de synthèse et 14 documents de travail, BAD, CILSS, OCDE.
- DAUBRÉE C. [1995], *Marchés parallèles et Équilibres économiques. Expériences Africaines*, Paris, L'Harmattan.
- DERCON S. [1995], « On Market Integration and Liberalization : Method and Application to Ethiopia », *The Journal of Development Studies*, 32 (1) : 112-43.
- DICKEY D. A., FULLER W. A. [1979], « Likelihood Ratio Statistics for Autoregressive Time Series with a Unit Root », *Econometrica*, 49 : 1057-72.
- DICKEY D. A., FULLER W. A. [1981], « Distribution of the Estimators for Autoregressive Time Series with a Unit Root », *Journal of the American Statistical Association*, 74 : 427-31.
- EGG J. [1987], *Le Nigeria et la Stratégie alimentaire du Niger*, Ministère du Plan du Niger, Paris, IRAM.
- EGG J., GRÉGOIRE E. [1992], « Les marchés céréaliers », in *Le Développement agricole au Sahel, tome I : Milieux et Défis*. Montpellier, CIRAD, collection Documents systèmes agraires, 17 : 153-177.
- EGG J. (coord.) [1993], *L'Économie agricole et alimentaire du Niger : vers une intégration au marché du Nigeria ?*, Club du Sahel-OCDE, CILSS, ministère de la Coopération; Paris, IRAM.
- EGG J., IGUÉ J. O. [1993], *L'Intégration par les marchés dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats*, IRAM-INRA-UNB, Club du Sahel-OCDE.
- ENGLE R. F., GRANGER C. W. J. [1979], « Co-integration and Error Correction : Representation, Estimation and Testing », *Econometrica*, 55 : 251-76.
- FAJCHAMPS M., GAVIAN S. [1996], « The Spatial Integration of Livestock Markets in Niger », *Journal of African Economies*, 5 (3) : 366-405.
- FAJCHAMPS M., GAVIAN S. [1997], « The Determinants of Livestock Prices in Niger », *Journal of African Economies*, 7 (2) : 255-95.
- GRÉGOIRE E. [1986], *Les Alhazai de Maradi (Niger)*, Paris, éditions de l'ORSTOM.

- GRÉGOIRE E. [1995], « Niger et Nigeria : l'impact de la dévaluation du franc CFA », *Afrique contemporaine*, 173 : 20-25.
- GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. [1993], *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest, logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- HAMADOU S. [1993], *Analyse de la structure et de l'efficacité du marché des céréales au Niger : les cas des départements de Dosso et Tillabéry*, mémoire de DEA, ENSAM.
- HAMADOU S. [1995], *Structure du marché des céréales au Niger : cartographie des principaux réseaux de commerçants*, Niamey, Service d'information sur les marchés, Office des produits vivriers du Niger.
- HAMADOU S. [1997], *Libéralisation du commerce des produits vivriers au Niger et mode d'organisation des acteurs privés. Les réseaux marchands dans le fonctionnement du système de commercialisation des céréales*, thèse de doctorat, Montpellier, ENSAM.
- HERRERA J. [1995], *La Détermination du taux de change parallèle naira/FCFA et implications pour la zone franc*, Gis DIAL-ORSTOM.
- LAMBERT A., EGG J. [1994], « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2) : 229-254.
- LAPORTE B. [1996], *Intégration économique régionale et échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest*, thèse de doctorat, GERDI, université d'Auvergne.
- LARES [1995], *Commerce informel et dévaluation du FCFA. Les échanges de produits manufacturés Bénin/Nigeria, décembre 1993-avril 1995*, LARES-CFD, collection Notes et Études de la CFD, 56, 58 p.
- MEAGHER K., OGUNWALE S. A. [1995], *The Grain Drain : Structural Adjustment, Cross-Border Trade and Grain Production in Northern Nigeria*, Department of Agricultural Economics, Ahmadu Bello University, IRAM-INRA-LARES; Paris, IRAM.
- PALASKAS T. B., HARRIS-WHITE B. [1993], « Testing Market Integration : New Approaches from the West Bengal Food Economy », *The Journal of Development Studies*, 30 (1) : 1-57.
- PALASKAS T. B., HARRIS-WHITE B. [1997], « The Evolution of Local Market Commodity Price Behaviour in South India, 1972-92 », *Journal of International Development*, 9 (1) : 101-15.
- PERRON P. [1989], « The Great Crash, the Oil Price Shock and the Unit Root Hypothesis », *Econometrica*, 57 (6) : 1361-1401.
- PHILLIPS P. C. B., PERRON P. [1988], « Testing for a Unit Root in Time Series Regression », *Biometrika*, 75 : 335-46.
- RAVALLION M. [1987], *Markets and Famines*, Oxford, Clarendon Press.

Annexes

Calculs des élasticités et des vitesses d'ajustement en fonction des périodes

	Élasticités	Vitesses d'ajustement
01.91-08.91	β_{11} / β_{11}	$-\beta_{11}$
09.91-08.92 récolte excédentaire	$\beta_{11} + \beta_{14} / -(\beta_{11} + \beta_{14})$	$-(\beta_{11} + \beta_{14})$
09.92-06.93	$\beta_{11} / -\beta_{11}$	$-\beta_{11}$
07-12.93	$\beta_{11} + \beta_{12} / (\beta_{11} + \beta_{12})$	$-(\beta_{11} + \beta_{12})$
01.94-08.94 dévaluation	$\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13} / -(\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13})$	$-(\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13})$
09.94-08.95 dévaluation et récolte excédentaire	$\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13} + \beta_{14} / -(\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13} + \beta_{14})$	$-(\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13} + \beta_{14})$
09-12.95 dévaluation	$\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13} / -(\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13})$	$-(\beta_{11} + \beta_{12} + \beta_{13})$

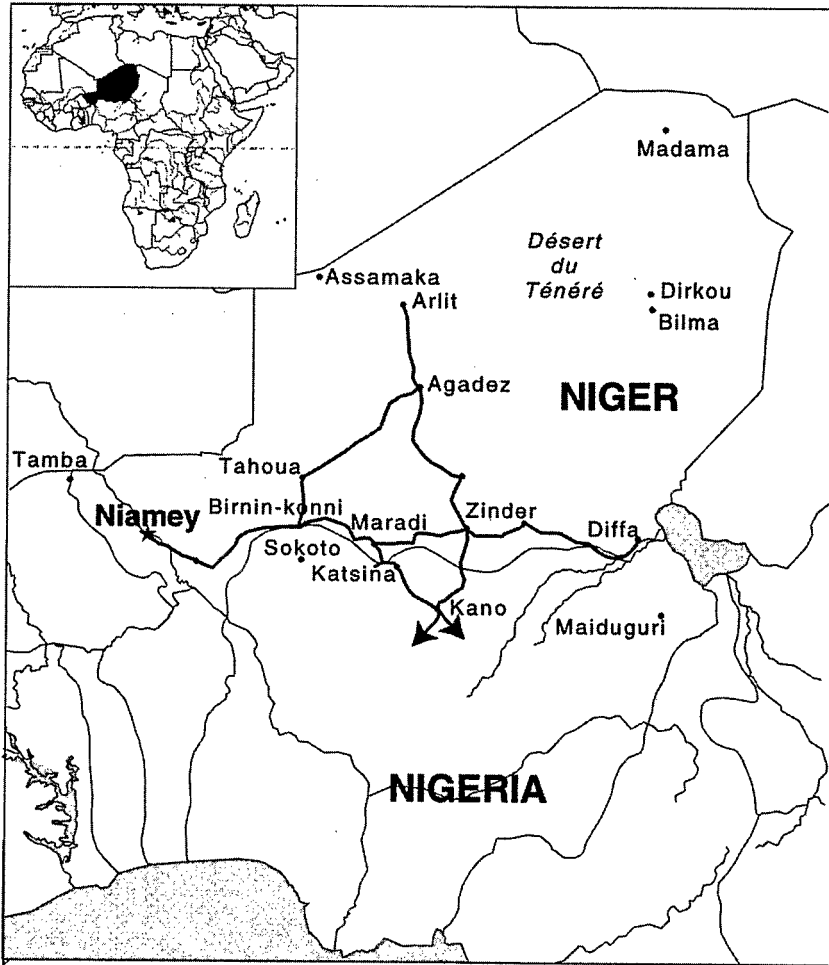
D'après équation (5).

Estimation du modèle à correction d'erreurs

	Marchés du maïs				Marchés du mil			
	Agadès	Zinder	Maradi	Niamey	Agadès	Zinder	Maradi	Niamey
constante	1,17 (4,01)**	0,92 (2,85)**	0,54 (2,41)*	1,69 (3,24)**	1,89 (3,46)**	1,15 (2,59)*	0,95 (1,83)	2,68 (2,13)*
ΔP_{it-1}	-0,02 (-0,24)	0,23 (1,91)	-0,07 (-0,64)	-0,19 (-1,64)	0,02 (0,17)	-0,02 (-0,19)	0,10 (0,77)	0,40 (-0,80)
$\mu_{uette1} \Delta P_{1t}$	0,21 (2,86)**	0,15 (1,76)	0,29 (3,36)**	0,36 (3,20)**	0,19 (1,57)	0,41 (3,38)**	0,41 (3,45)**	0,16 (2,90)**
$\mu_{uette2} \Delta P_{2t}$	0,36 (1,38)	0,78 (2,67)*	0,17 (0,65)	0,19 (0,49)	-1,10 (-1,28)	-0,37 (-0,95)	-0,62 (-1,45)	-0,53 (-0,75)
$\mu_{uette3} \Delta P_{3t}$	-0,37 (-1,42)	-0,59 (-1,97)*	-0,12 (-0,44)	-0,28 (-0,71)	0,33 (1,72)	0,04 (0,20)	-0,08 (-0,46)	0,01 (1,49)
$\mu_{uette4} \Delta P_{4t}$					0,80 (2,92)**	0,30 (0,69)	0,66 (1,47)	0,36 (0,44)
$P_r \mu_{uette1}$	-0,55 (-5,04)**	-0,61 (-4,54)**	-0,48 (-3,35)**	-0,70 (-4,13)**	-0,65 (-4,26)**	-0,79 (-5,55)**	-0,87 (-4,18)**	-0,99 (-4,63)**
$P_r \mu_{uette2}$	-0,64 (-0,86)	-0,05 (-0,14)	-0,51 (-1,12)	-0,26 (-0,16)	0,56 (1,06)	0,50 (1,18)	0,54 (1,19)	0,50 (0,85)
$P_r \mu_{uette3}$	0,65 (0,86)	0,18 (0,49)	0,46 (0,13)	0,21 (0,99)	-0,65 (-1,17)	-0,32 (-0,75)	-0,32 (-0,71)	-0,14 (-0,84)
$P_r \mu_{uette4}$					0,27 (1,05)	0,23 (1,51)	0,31 (2,17)*	0,20 (3,64)**
$P_1 \mu_{uette1}$	0,31 (3,18)**	0,42 (3,56)**	0,36 (2,68)*	0,36 (2,60)*	0,24 (2,10)*	0,54 (4,39)**	0,65 (4,31)**	0,44 (3,59)**
$P_1 \mu_{uette2}$	0,73 (0,85)	0,05 (0,13)	0,55 (1,11)	0,31 (0,16)	-0,66 (-2,03)	-0,53 (-1,18)	-0,57 (-1,19)	-0,59 (-0,84)
$P_1 \mu_{uette3}$	-0,70 (-0,81)	-0,19 (-0,46)	-0,47 (0,16)	-0,25 (-0,13)	0,75 (1,17)	0,39 (0,84)	0,34 (0,71)	0,18 (0,53)
$P_1 \mu_{uette4}$					-0,30 (1,59)	-0,26 (-1,69)	-0,34 (-2,20)*	-0,23 (-3,77)**
$R^2 \text{ cor.}$	0,42	0,34	0,38	0,44	0,34	0,46	0,36	0,37
ARCH test	F = 1,08 (0,36)	F = 0,73 (0,48)	F = 0,77 (0,46)	F = 0,13 (0,87)	F = 3,19 (0,08)	F = 0,20 (0,81)	F = 0,09 (0,91)	F = 0,40 (0,66)
BG test	F = 0,42 (0,73)	F = 1,58 (0,21)	F = 0,15 (0,86)	F = 0,53 (0,59)	F = 0,83 (0,36)	F = 0,63 (0,53)	F = 2,36 (0,11)	F = 1,64 (0,20)

NB : Le chiffre entre parenthèses représente le *t* de *student* pour les coefficients et la probabilité de significativité pour l'ARCH test et le BG test ; ** et * respectivement significatifs au seuil de 1 et 5%.

Principaux axes de commerce entre Niger et Nigeria



La formation des prix dans le commerce transfrontalier : les produits manufacturés nigériens sur les marchés nord-camerounais

Benoit Massuyeau *

L'intégration des marchés en Afrique est un champ d'investigation très fréquenté depuis quelques années par les économistes [Alderman, 1991; Alderman, Shiveley, 1996; Dercon, 1995; Daubrée; 1994; Fafchamps, Gavian, 1996]. La connaissance du degré d'intégration permet de vérifier si les politiques de libéralisation des marchés permettent effectivement aux prix de jouer leur rôle d'allocation des ressources à l'intérieur d'un même pays, ou entre deux pays. Mais elle permet également d'évaluer la transmission des chocs macroéconomiques (dévaluation par exemple) ou des chocs provenant de l'extérieur (inflation importée).

Le concept d'intégration des marchés désigne une situation où n'existerait aucune entrave au transfert des biens entre deux ou plusieurs marchés. Un choc de prix sur un marché devrait se transmettre sur les autres marchés. Lorsque par exemple le différentiel de prix entre deux marchés est supérieur aux coûts de transfert, il s'ensuit un afflux de commerçants qui achètent des produits sur les marchés où les prix sont les plus faibles pour les revendre sur ceux où les prix sont les plus élevés. On parle alors d'arbitrage commercial. L'arbitrage doit amener, par le jeu de la concurrence entre les commerçants, l'égalité des prix entre les marchés aux coûts de transfert près (coût de transport, de stockage...): la loi du prix unique se réalise alors¹. Toutefois, un tel mécanisme n'est possible que lorsque des commerçants ont la possibilité de « rentrer » sur le marché et lorsque s'installe entre eux une concurrence qui permet de diminuer le profit potentiel jusqu'à son épuisement.

* Allocataire de recherche au Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI), Université d'Auvergne. Ce travail doit beaucoup aux discussions avec Javier Herrera à DIAL, ainsi qu'à l'aide au Cameroun des statisticiens N. Choundong, A. Hakoua et F. Liéno de l'Observatoire des frontières.

1 La réalisation de la loi du prix unique suppose que soient vérifiées les hypothèses sous-jacentes de parfaite concurrence, de parfaite homogénéité des biens concernés et de parfaite circulation de l'information. Lorsque la concurrence entre les commerçants et la circulation de l'information ne sont pas entravées, on doit retrouver, pour chaque produit échangé, l'égalité des prix de part et d'autre de la frontière, aux coûts de transferts et au taux de change près. En d'autres termes, la marge commerciale doit tendre vers zéro, ou vers une valeur dite « inframarginale ».

L'intérêt de la littérature sur l'intégration des marchés provient en grande partie des possibilités offertes par l'analyse économétrique, qui permet de tester le degré d'intégration entre deux ou plusieurs marchés [voir à ce sujet l'article de Caupin et Laporte]. Mais la limite essentielle de ces modèles est qu'ils ne permettent pas d'expliquer la faiblesse du degré d'intégration lorsqu'elle se manifeste dans les estimations. En effet, il peut apparaître que les coûts de transfert soient variables dans le temps [Azam, Samba-Mamadou, 1996], ce qui peut induire une faible relation de cointégration (faibles coefficients de transmission des prix) alors que l'intégration des marchés est forte. De même, et c'est le sujet de notre étude, il peut apparaître que l'arbitrage commercial ne puisse se dérouler selon le schéma théorique décrit plus haut, des barrières à l'entrée sur les marchés ou des ententes entre commerçants pouvant aboutir au maintien de différentiels de prix supérieurs aux coûts de transfert. Étudier le rôle de l'organisation ou de la structure des marchés dans la formation des prix constitue ainsi un complément aux études empiriques sur l'intégration des marchés.

À l'heure actuelle, beaucoup de travaux tentent d'étudier les règles de fonctionnement dites « hors marché » et leurs implications en termes d'allocation des ressources². On observe ainsi, malgré la suppression des entraves au fonctionnement des marchés prônée par les bailleurs de fonds dans les pays africains, qu'il existe des règles de fonctionnement qui n'obéissent pas toujours à l'hypothèse d'efficience. L'étude qui suit s'inscrit dans ce type d'approche qui privilégie l'organisation des marchés et son implication sur la formation des prix. Elle est appliquée au Cameroun au cas des produits manufacturés importés en fraude du Nigeria. On avait déjà observé [Herrera, Massuyeau, 1995] que la transmission de la dévaluation du franc CFA sur les prix des produits importés avait été vraisemblablement amortie par la compression des marges des commerçants. On se propose ici de présenter des éléments descriptifs relatifs à l'organisation du commerce *transfrontalier* visant à expliquer pourquoi les variations de prix et du taux de change parallèle ne se transmettent que faiblement sur les marchés nord-camerounais. Ces éléments seront introduits dans un modèle théorique de formation des prix qui sera testé grâce aux données collectées à cet effet depuis 1993 par l'Observatoire des frontières au Cameroun et par l'équipe béninoise du LARES.

Quelques observations

Le Cameroun, comme l'ensemble des pays limitrophes du Nigeria appartenant à la zone franc (Bénin, Niger et Tchad), échange des volumes considérables de produits avec son voisin anglophone. Ce commerce touche essentiellement les trois provinces du Nord (l'Adamaoua, le Nord et l'extrême Nord) ainsi que les provinces méridionales de l'Ouest du pays. La grande majorité des marchan-

² Voir à ce propos « Markets in Sub-Saharan Africa », *World Development*, 25 (5), mai 1997, avec une introduction de M. Fafchamps.

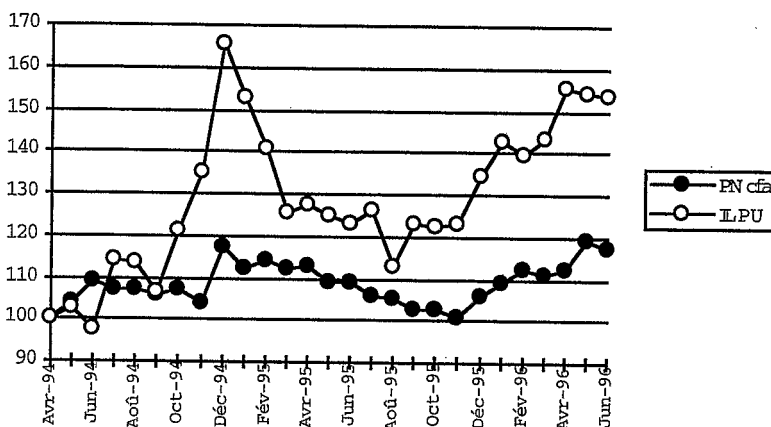
dises traverse la frontière en fraude. Les commerçants s'organisent entre eux, ont des correspondants de l'autre côté des frontières pour écouler les produits, « s'arrangent » avec les douaniers pour ne pas payer les droits de douane en versant des bakchichs. Le Cameroun exporte essentiellement des produits agricoles (riz et bétail, parfois du coton selon l'ampleur du différentiel de prix payé au producteur) et des cuirs et peaux. Dans l'autre sens, le Cameroun importe du Nigeria des quantités relativement importantes de produits manufacturés, soit fabriqués dans ce pays, soit réexportés. À travers ces importations, l'économie camerounaise est soumise à une double instabilité : celle des prix au Nigeria et celle du taux de change parallèle (utilisé dans les transactions commerciales transfrontalières). Les graphiques ci-dessous permettent d'observer la transmission sur les marchés camerounais des variations du taux de change parallèle et des prix au Nigeria au cours de la période allant du mois d'avril 1994 au mois de juin 1996.

Dans le premier graphique (*fig. 1*) sont représentés les indices ILPU et PNcfa. L'indice ILPU est un indice de prix d'un panier de produits manufacturés recueillis sur les marchés de Lagos convertis en francs CFA au taux de change parallèle. Cet indice, ou indice de la loi du prix unique, correspondrait en quelque sorte à l'évolution des prix à Garoua dans le cas où les coûts de transferts seraient nuls, ainsi que les marges commerciales. L'indice PNcfa est l'indice des prix du même panier observés sur les marchés camerounais du Nord-Cameroun, plus précisément dans la ville de Garoua (chef-lieu de la province du Nord). Ainsi les écarts entre les deux indices doivent mesurer l'évolution des coûts de transfert et des profits des commerçants. Avant de commenter ces écarts, regardons dans la figure 2 l'évolution des composantes de l'indice ILPU : le taux de change parallèle (TCN) et les prix en nairas dans la ville de Lagos au Nigeria (PNn*).

Il apparaît qu'au cours la période avril 1994-juin 1996, le taux de change parallèle du naira vis-à-vis du franc CFA a connu une phase de dépréciation très forte (ou appréciation du franc CFA très forte). L'indice de ce taux est passé de 100 en avril 1994 à 50 en début d'année 1995 et est demeuré relativement stable sur le reste de la période. Mais la baisse du taux du naira a été plus que compensée par les fortes augmentations de prix au Nigeria. L'indice PNn* est en effet passé de 100 à 250 entre avril 1994 et le début de 1995. Le cumul des deux indices donne en effet l'indice ILPU apparaissant sur la figure 2. Ce dernier indice a subi une variation d'environ 60% jusqu'en décembre 1994, et, sur l'ensemble de la période, une augmentation cumulée de même ampleur. Ces variations se sont-elles transmises aux prix des mêmes produits sur les marchés nord-camerounais?

Il apparaît en fait que par rapport aux fortes variations de ILPU, l'évolution des prix des produits importés du Nigeria au Cameroun peut être considérée comme relativement stable. En fin d'année 1994, l'indice PNcfa n'a augmenté que de 20% par rapport à avril 1994, et également de 20% en cumul sur l'ensemble de la période. Pourquoi ces transmissions ont-elles été si faibles? Ou pourquoi les écarts entre ILPU et PNcfa ont-ils tant varié (indicateur EP2 du graphique de la figure 4)?

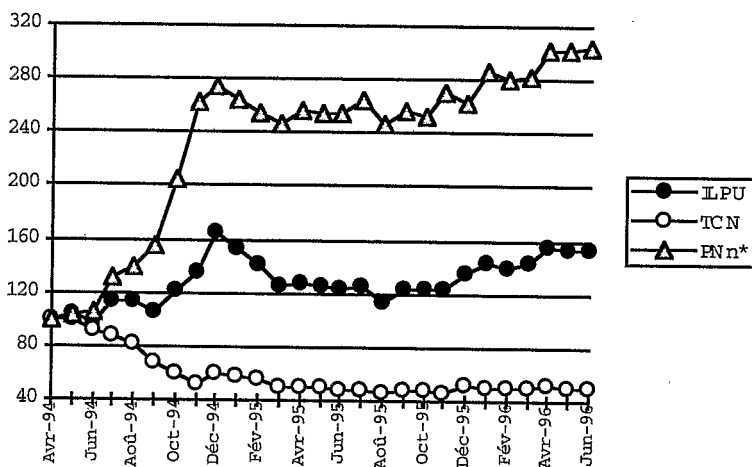
Figure 1 – Évolution du taux de change parallèle du naira (TCN) à l'incertain et des prix des produits nigériens au Cameroun (PNcfa)



:snigé

Source : Observatoire des frontières DIAL-DSCN; échantillon de 13 produits nigériens.

Figure 2 – Évolution des prix à Lagos en nairas (PNn) * et en francs CFA (ILPU) et du taux de change parallèle (TCN)



Source : idem.

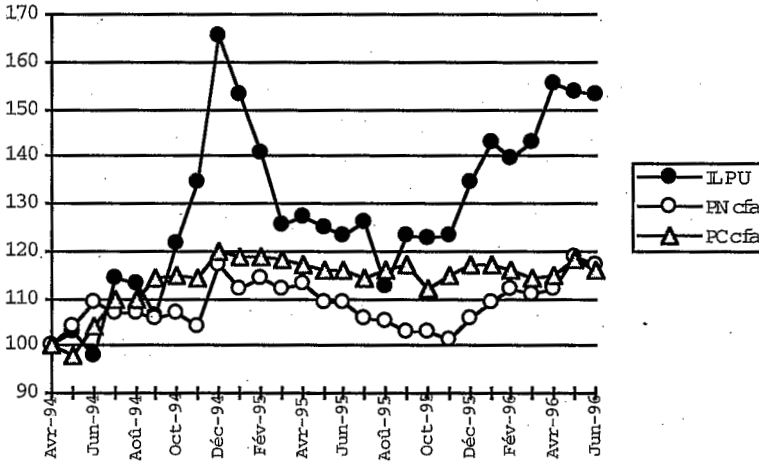
La réponse doit se trouver dans les autres éléments qui contribuent à la formation des prix de ces produits importés : les coûts de transfert et les marges des commerçants. Il peut apparaître tout d'abord que les coûts de transferts, notamment lorsqu'une part importante est acquittée en francs CFA, affectent les variations de prix³. Or, de quoi sont composés ces coûts ? Des coûts de stockage, de manutention, de transport et des droits de douanes informels ou « bakchichs ». Il est possible également que ces coûts unitaires (par produit) soient variables dans le temps, par exemple le bakchich baisse quand les prix au Nigeria augmentent. La seconde explication fait référence à la structure des marchés *transfrontaliers* souvent présentée comme imparfaitement concurrentielle. Plusieurs auteurs ont décrit l'organisation du commerce transfrontalier autour du Nigeria, notamment : Grégoire [1986, 1993] dans le cas du Niger; Igué, Soulé [1992] pour le Bénin; Arditi, Harre, Igué [1990], Harre, Oyep [1993], et Herrera [1995] dans le cas du Cameroun. Ces travaux montrent, surtout dans le cas du Niger et du Cameroun, que ce commerce est caractérisé par une organisation relativement élaborée, par des coûts d'entrée souvent élevés et par des ententes entre commerçants permettant de fixer les prix d'un commun accord sur les marchés et, en fin de compte, d'évoluer comme un monopole ou un oligopole. Ces descriptions nous amènent à considérer de manière réaliste l'hypothèse de concurrence imparfaite du commerce transfrontalier. La théorie économique nous dit dans ce cas que les commerçants dégagent des marges commerciales non nulles qui leur permettent de ne pas répercuter complètement les variations de prix à l'étranger ni les variations du taux de change, voire celles des coûts de transfert.

On peut également concevoir que les commerçants soient engagés en plus dans une stratégie de différenciation des produits (concurrence monopolistique) vis-à-vis des produits concurrents qui parviennent sur les mêmes marchés par d'autres filières, tels que les produits locaux camerounais. La flexibilité des marges et les ententes entre commerçants permettraient à ces derniers de fixer leurs prix de vente en deçà du prix des produits fabriqués au Cameroun pour garder une marge de compétitivité relativement stable par rapport à ces produits. Le graphique suivant (*fig. 3*) conforte cette hypothèse en montrant qu'il existe une relation assez forte entre les prix des produits nigériens (PNcfa) et les prix des produits camerounais concurrents (PCcfa) sur le même marché⁴. L'évolution de la moyenne des écarts de prix relatifs entre les produits camerounais et les

3 On peut remarquer que si une partie essentielle des coûts de transfert est payée en francs CFA, les transmissions des variations du taux de change seront incomplètes par la seule existence de ces coûts de transfert.

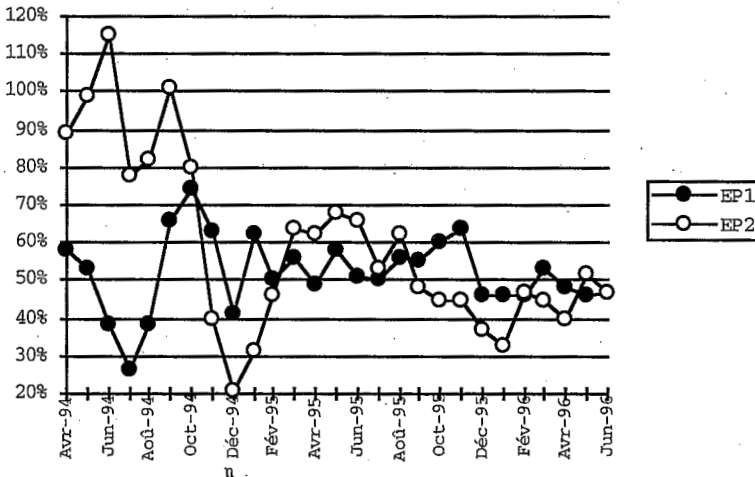
4 L'indice PCcfa (prix des produits camerounais en francs CFA) est composé d'un panier de produits substituables aux produits nigériens. Par exemple, il intègre le pagne camerounais « fancy » ou des sandalettes en plastique camerounaises lorsque, dans l'indice PNcfa (prix des produits nigériens en francs CFA), figurent le pagne dit « CICAM du Nigeria » ou les sandalettes comparables d'origine nigérienne. Toutefois, il apparaît que les produits nigériens sont systématiquement de moins bonne qualité que les produits camerounais. À prix égal, le consommateur camerounais préférera le produit de son pays ; il est donc nécessaire, pour que les produits nigériens subsistent sur les marchés camerounais, que leur prix soit inférieur à celui des produits camerounais. Enfin, il faut signaler que les produits nigériens importés n'ont pas tous des substituts d'origine camerounaise, et que le degré de substitution varie selon le couple de produits.

Figure 3 – Évolution des prix des produits nigériens en francs CFA à Lagos (ILPU) et à Garoua (PNcfa), et des prix des produits camerounais concurrents à Garoua (PCcfa)



Source : idem.

Figure 4 – Évolution de la moyenne des écarts de prix relatifs entre les prix des produits camerounais et ceux des produits nigériens à Garoua (EP1) et entre les prix des produits nigériens à Garoua et ceux des mêmes produits à Lagos en francs CFA (EP2)



NB : Lorsque EP1 est par exemple égal à 60%, cela signifie que les produits camerounais sont en moyenne 60% plus cher que les produits nigériens répondant au même usage.

Source : idem.

produits nigériens substituables (indicateur EP1 dans la figure 4) montre d'ailleurs une relative stabilité des prix relatifs⁵. Ainsi la structure des marchés transfrontaliers dans le Nord-Cameroun provoquerait une déconnexion des prix à la conjoncture nigérienne et une connexion à la conjoncture camerounaise.

Qu'en est-il dans la réalité? Peut-on retenir l'hypothèse de variabilité des coûts de transferts et celle de concurrence imparfaite dans le commerce transfrontalier entre le Nord-Cameroun et le Nigeria pour expliquer la faible transmission des prix et du taux de change parallèle? Les éléments descriptifs suivants sur l'organisation du commerce *transfrontalier* vont permettre de discuter la pertinence de ces hypothèses.

L'organisation du commerce transfrontalier au Nord-Cameroun

Le commerce *informel* entre le Nigeria et le Cameroun peut suivre une typologie relativement précise selon l'appartenance ou non des commerçants à un réseau, selon la nature des produits échangés et, enfin, selon la quantité des marchandises qui traversent la frontière [Herrera, 1995]. À l'aide d'une échelle relative aux quantités en jeu, on peut distinguer tout d'abord le commerce *capillaire*. Il porte essentiellement sur les produits vivriers; il est le fait d'unités individuelles que l'on retrouve sur les marchés frontaliers et repose sur des complémentarités et sur un savoir-faire particulier.

Ensuite, le commerce qualifié de *trafic de fourmis* concerne des quantités un peu plus importantes et porte sur des produits manufacturés. Les acteurs de ce type de commerce ont pour source d'approvisionnement les marchés frontaliers, ils agissent de manière individuelle et vendent leurs marchandises dans les villes secondaires à proximité des grands marchés frontaliers et urbains. L'activité commerciale parallèle constitue pour ces acteurs une solution au manque de travail dans l'économie formelle ou un revenu complémentaire à celui du ménage. À Mokolo, par exemple (ville de la province de l'extrême Nord proche de la frontière nigérienne), le commerce des produits manufacturés constitue pour les femmes musulmanes un moyen de payer la dot à leur futur mari⁶. Ces petits commerçants utilisent les transports en commun pour acheminer leurs marchandises, ce qui les rend sujets à des contrôles multiples par les forces de l'ordre et les douaniers. Ils doivent s'acquitter de paiements de bakchichs d'autant plus répétés que la distance parcourue entre le centre d'approvisionnement et le lieu de revente est importante. Le prix de revient de leurs marchandises augmente ainsi avec les distances parcourues.

Enfin, en dernier lieu, on distingue le commerce réalisé à travers *les réseaux de commerçants*, dont les relations entre les membres sont basées sur la solidarité eth-

5 L'indicateur EP2 de la figure 4, qui représente la moyenne des écarts relatifs des prix en francs CFA des produits nigériens entre Garoua et Lagos (c'est-à-dire la somme de la marge nette, du coût de transport et des bakchichs), montre en effet une plus grande variabilité. On remarque que cette marge de variation s'est fortement réduite entre le début et la fin de la période étudiée : de l'ordre de 80-120 % à 40-60 %. Enfin, on note que l'amplitude des variations de EP1 et EP2 diminue à partir de la fin du premier semestre 1995, c'est-à-dire à partir du moment où le taux de change parallèle et l'inflation au Nigeria ont commencé à se stabiliser.

6 J. Van Santen [1993].

nique de part et d'autre de la frontière. C'est par le biais de cette forme d'organisation que s'effectue l'essentiel des importations en fraude des produits manufacturés provenant du Nigeria. Ces importations concernent aussi bien des produits de fabrication nigériane que des produits de réexportation provenant à l'origine de pays occidentaux et de pays asiatiques (Chine en grande partie, comme par exemple des pagnes, des piles et lampes à pétrole). Ce type de commerce est caractérisé par des circuits d'approvisionnement longs qui relient les grandes villes nigérianes (Maïduguri, Kano, Lagos) aux grandes villes camerounaises (Kumba, Bamenda et Douala au sud de l'Adamaoua; et Garoua, Maroua et Amchidé au nord de l'Adamaoua).

Une concurrence imparfaite entre les commerçants haoussa et kanouri

Comment expliquer la configuration oligopolistique du marché, les importations de produits nigériens étant concentrées dans les mains d'un nombre restreint de grands commerçants qui peuvent s'entendre sur les conditions d'approvisionnement et les prix? Qu'est-ce qui empêche les petits commerçants de profiter pleinement de ce commerce, de s'approvisionner directement au Nigeria pour revendre leurs produits à des prix inférieurs aux prix déterminés par les réseaux commerçants?

Un certain nombre de barrières à l'entrée expliquent cette structure de marché. En premier lieu, l'incursion sur le territoire nigérian est très risquée pour les petits commerçants camerounais non membres des réseaux. En plus des risques de vols et d'escroquerie, l'importation directe demande en effet une bonne connaissance des points de passage et des pratiques au Nigeria. Ensuite, les intermédiaires camerounais font souvent l'objet d'une discrimination manifeste au Nigeria de la part des grossistes qui leur proposent des prix plus élevés qu'à leurs compatriotes nigériens ou aux grands commerçants avec lesquels ils ont l'habitude de faire des affaires. De plus, la complicité avec les douaniers et les forces de l'ordre est plus cher payée par un petit commerçant que par un alhadji habitué à faire passer par la frontière de grandes quantités de marchandises. Ainsi, les possibilités d'arbitrage pour les petits commerçants peuvent exister mais la rentabilité de leurs achats est empreinte d'une grande incertitude. Un commerçant agissant seul connaît *a priori* le prix de vente qu'il ne pourra pas dépasser, mais il ne peut prévoir l'ensemble des coûts d'approvisionnement et de transfert qui viendront grever sa marge nette.

Enfin, le système de réputation tel qu'il existe chez les alhazai permet à ces derniers de bénéficier de crédits de la part de leurs homologues nigériens, mais également de partager les risques de saisie par la douane ou de diminution imprévue de la rentabilité de certains produits. Les relations de confiance à l'intérieur des réseaux autorisent une plus grande souplesse dans la détermination des prix.

Les coûts de transfert dans la formation des prix

Nous avons vu que les coûts de transfert des marchés nigériens ou frontaliers aux marchés des villes et villages du Cameroun représentent une part déterminante du prix final des produits et que leurs variations permettent d'expliquer

également celles des prix des produits nigériens en zone franc. Le paiement des *taxes informelles* aux douaniers⁷ (les bakchichs) compte pour une part substantielle de ces coûts de transfert⁸. Le taux unitaire de bakchich (c'est-à-dire valeur du bakchich par unité de produit) peut être sujet à une variabilité plus ou moins grande selon le type de commerçant.

Les acteurs du trafic de « fourmis », en raison du caractère impersonnel de ce commerce, peuvent faire l'objet de niveaux de taxation arbitraires lorsqu'ils traversent la frontière. De plus, ces petits fraudeurs doivent s'acquitter de taxes additionnelles lorsqu'ils franchissent les barrages des forces de l'ordre (police, armée ou gendarmerie) positionnés sur les routes principales. Ainsi, plus les distances parcourues sont longues et plus le taux unitaire de bakchich augmente, conférant à la structure de ce coût de transfert un caractère spatial.

Par contre, lorsqu'il s'agit de camions qui transitent par les postes douaniers ou les barrages routiers pour le compte d'un réseau ou d'une association de commerçants, le niveau de bakchich est le plus souvent négocié. Les transporteurs de poids lourds jouissent, en raison des quantités transportées et en raison de l'importance sociale des commerçants qu'ils représentent, d'un certain pouvoir de négociation lorsque ces droits de passage ne sont pas forfaitaires et fixés d'avance⁹. En effet, ils savent que les douaniers n'ont pas intérêt à mettre en péril leur situation de rente, sous peine de voir le trafic se détourner de leur point de passage. Ce système permet aux transporteurs de payer des montants unitaires de bakchich inférieurs à ceux versés par les petits commerçants.

Dans la théorie de la fraude, on trouve souvent que le coût marginal ou le coût moyen de la fraude est croissant [Azam, 1994, 1996], c'est-à-dire que le coût unitaire de transfert d'un marché à l'autre par des voies parallèles augmente avec les quantités échangées. Or, le seul élément parmi les coûts de transferts susceptibles d'avoir un coût marginal croissant serait le taux unitaire de bakchich¹⁰. Cette hypothèse de coût marginal croissant a également été envisagée par Krugman [1987] pour expliquer la transmission incomplète des variations du taux de change sur les prix à l'importation. Mais, dans les descriptions ci-dessus, il apparaît que si l'on devait considérer l'hypothèse de coût marginal croissant de l'activité commerciale parallèle, il faudrait l'associer aux seules importations effectuées par les petits commerçants qui font l'objet de taxes informelles aléatoires et d'autant plus répétées que les distances parcourues sont importantes. Les « grands commerçants » peuvent négocier, quant à eux, des taux unitaires de bakchich relativement stables dans le temps.

7 Il n'arrive pratiquement jamais que les commerçants payent sur les frontières terrestres les droits de douane correspondant au système officiel.

8 Pearce [1986], dans un cadre des transferts de produits d'un marché à un autre marché sur le même territoire national, distingue les coûts directs de transport (« coût de distance »), proportionnels à la distance, et les coûts annexes de chargement, de déchargement, de manutention et d'administration (« coûts terminaux »).

9 Cette hypothèse est confirmée au Niger par les enquêtes de terrain de Grégoire [1986], qui note que chaque véhicule doit s'acquitter d'un droit de passage, fixé et connu *ex ante*, en relation avec son tonnage.

10 Il est en effet difficile d'envisager que le coût unitaire de transport ou de stockage augmente avec les quantités. L'utilisation d'un camion supplémentaire ou la location d'un entrepôt supplémentaire ne devrait pas amener une augmentation du coût unitaire de transport ou de stockage des marchandises. En ce qui concerne l'évolution du coût unitaire du transport, elle est en grande partie fonction du prix du carburant.

Modèle théorique

La synthèse de ces éléments descriptifs conduit à un modèle de formation des prix. Pour dresser celui-ci, on s'est servi d'un modèle tiré de la transmission du taux de change et inspiré de Hooper et Mann [1989] :

$$(1) \quad P N c f a = \lambda . C U . E$$

Le bien provenant du Nigeria est arrivé sur le marché camerounais par l'intermédiaire des réseaux d'échanges *transfrontaliers*, dont l'activité détermine le prix directeur de ce bien en francs CFA ($P N c f a$). Le prix de ce bien est égal au coût unitaire en nairas ($C U$) converti au taux de change à l'incertain (E), plus une marge commerciale variable (λ). L'importance de la marge commerciale, due à l'imperfection de la concurrence entre les commerçants, va leur permettre d'absorber les augmentations de prix au Nigeria et les mouvements d'appréciation du naira, et dans l'autre sens de ne pas toujours répercuter les mouvements de baisse des prix au Nigeria et de dépréciation du naira. De même, ces marges vont permettre aux commerçants d'adopter une stratégie de différenciation des produits (ou de concurrence monopolistique) en liant leur prix de vente au prix des produits camerounais concurrents présents sur les marchés de Garoua.

Le coût unitaire est obtenu à partir du coût total de l'activité commerciale ($C T$) qui est égal à la somme du coût d'achat des produits au Nigeria en nairas ($P N n^* . q$), du coût de transport ($t . q$), et du bakchich versé aux douaniers (ces deux derniers éléments forment les coûts de transferts entre le marché nigérian et le marché camerounais). On obtient l'équation du coût total suivante en nairas :

$$C T = P N n . q + t . q + b . P N n . q$$

avec q : quantités vendues au Cameroun; $P N n$: prix d'achat en nairas à Lagos ou Maiduguri; t : coût unitaire du transport; b : taux du (des) bakchich(s).

On suppose ici que le coût de transport est proportionnel aux quantités vendues au Cameroun par les réseaux des commerçants nigériens (q), et que le bakchich est proportionnel à la valeur d'achat en nairas des marchandises. L'équation du coût unitaire s'obtient en divisant par q l'équation du coût total :

$$(2) \quad C U = P N n + t + b . P N n$$

On suppose que la marge commerciale est variable et que les commerçants déterminent leur prix en fonction du prix du produit camerounais concurrent ($P C c f a$). On définit alors une fonction de marge qui dépend de l'écart de compétitivité entre le produit nigérian en francs CFA (ou son coût marginal multiplié par le taux de change) et le produit d'origine camerounaise¹¹ :

$$(3) \quad \ln \lambda = (P C c f a / E . C m)^{\alpha}$$

avec α une élasticité comprise entre 0 et 1.

11 Pour compléter le modèle, on aurait pu introduire une variable de la demande de produits nigériens de la part des ménages camerounais, comme par exemple le revenu des ménages camerounais dans la région du Nord-Cameroun. De plus, on aurait pu tester l'hypothèse selon laquelle la demande de biens nigériens est une demande de biens de type *inférieur*, c'est-à-dire que la demande pour ces biens augmente lorsque le revenu diminue. Mais en raison de l'absence de données mensuelles sur le revenu des ménages du Nord-Cameroun, on ne prend pas en compte de variable « demande ».

En transformant les équations 1, 2 et 3 en logarithme et en remplaçant $\ln C_m$ et $\ln \lambda$ dans l'équation 1 par les équations 2 et 3, on obtient l'équation de prix des biens nigériens suivante, en excluant pour simplifier le coût de transport :

$$\ln PN_{cfa} = \alpha \cdot \ln PC_{cfa} + (1 - \alpha) \cdot \ln(1 + b) + (1 - \alpha) \cdot \ln PN_n + (1 - \alpha) \cdot \ln E$$

Enfin on suppose, à la suite des éléments descriptifs précédents, que le taux unitaire de bakchich est constant. On défend en effet l'idée selon laquelle le bakchich dans la plus grande partie des produits importés est négocié par les chefs des réseaux commerçants selon la valeur d'ensemble des marchandises et qu'il demeure relativement stable dans la période d'étude. On obtient l'équation (4) suivante, avec une constante C :

$$(4) \quad \ln PN_{cfa} = C + \alpha \cdot \ln PC_{cfa} + (1 - \alpha) \cdot \ln PN_n + (1 - \alpha) \cdot \ln E$$

Le coefficient de transmission : $(1 - \alpha)$

Le coefficient $(1 - \alpha)$ représente le degré de transmission des variations du taux de change, des prix en nairas au Nigeria aux prix en francs CFA sur le marché camerounais. Lorsque α est égal à 0, la transmission de ces variations est totale. Lorsque α est proche de 1, cela signifie qu'elle est nulle, c'est-à-dire que les commerçants nigériens ne répercutent pas les variations du taux de change et les variations de PN_n sur le prix de vente au Cameroun et qu'ils tiennent compte exclusivement et complètement des variations de PC_{cfa} . Ainsi la valeur du coefficient α témoigne en quelque sorte de la structure des marchés transfrontaliers : lorsque la transmission est faible (α proche de 1), cela peut se traduire par la présence d'un marché de concurrence imparfaite dans lequel les commerçants nigériens ont plus de marge de manœuvre pour fixer leur prix que dans un marché parfaitement concurrentiel. Dans une telle structure, les commerçants ont la possibilité de fixer leur prix en fonction du prix du produit concurrent en maintenant des profits relativement importants. Lorsqu'au contraire α est proche de 0, cela peut se traduire par la présence d'un marché concurrentiel dans lequel les profits sont très faibles et ne permettent pas aux commerçants d'absorber les fluctuations du taux de change parallèle ou des prix en nairas.

Vers un modèle final à estimer

Ce modèle souffre encore de plusieurs limites : il s'agit d'un modèle d'équilibre partiel, d'un modèle statique qui impose par ailleurs le même taux de transmission sur le taux de change, sur le prix en nairas à Lagos et sur le prix du bien camerounais concurrent¹².

12 On suppose que cette variable est exogène dans ce modèle, ce qui est contraire à l'idée suivant laquelle le Cameroun serait « price taker » vis-à-vis du Nigeria, c'est-à-dire que les prix au Cameroun devraient suivre les prix des produits nigériens. La plupart des producteurs camerounais ne sont pas engagés dans une stratégie de discrimination des prix suivant les marchés. Ils fixent leurs prix en fonction des villes de grande consommation, comme Douala et Yaoundé, qui ne sont pas aussi envahies que les villes du Nord et de l'Ouest par les produits importés en fraude du Nigeria.

Un modèle plus général devrait prendre en compte les effets des variations du taux de change parallèle ou du taux de change de l'AFEM (marché autonome des devises) sur les prix des biens en nairas au Nigeria par l'intermédiaire des coûts de facteurs importés. En effet, les biens nigériens utilisent des facteurs de production étrangers qui sont facturés au taux de change officiel ou au taux de change parallèle. Dans le cas de figure où ils seraient facturés au taux de change parallèle, on aurait l'équation : $\ln Cm = \ln PNn = -\delta \cdot E + cx^*$ ¹³, où δ est supérieur à 0 et où cx^* représente les facteurs de production autres que les facteurs importés. Et l'équation (4) deviendrait l'équation (4a) suivante :

$$(4a) \quad \ln PNcfa = \alpha \cdot \ln PCcfa + (1 - \alpha)cx + (1 - \alpha - \delta + \alpha\delta) \cdot \ln E$$

Dans ce cas, le coefficient de transmission $(1 - \alpha - \delta - \alpha\delta)$ est inférieur à celui qui prévaut dans le cas où PNn est traité de façon exogène (c'est-à-dire $1 - \alpha$). Cependant, dans notre modèle, nous nous situons au niveau microéconomique, ce qui nous permet de supposer que le prix d'approvisionnement en nairas et le taux de change parallèle sont pour le commerçant tous deux exogènes.

Afin de dépasser certaines limites du modèle (4), deux améliorations sont apportées : la dynamisation du modèle et la levée des restrictions sur les coefficients. La transmission des variations du taux de change peut s'apprécier également dans le long terme. En effet, il est possible que la nécessité de transmettre les variations du taux de change à leur prix de vente s'impose progressivement aux commerçants. Afin d'envisager cette possibilité, on introduit une distribution de variables explicatives retardées. Dans ce cas, $(1 - \alpha_0)$ sera le coefficient de transmission de court terme et le coefficient de long terme sera $(1 - \sum_{j=0}^T \alpha_j)$. Dans le cas où la variation du prix répond immédiatement, ce dernier terme ne sera pas globalement significatif ou sera proche de zéro.

On peut envisager également que le coefficient de transmission $(1 - \alpha)$ ne soit pas identique pour le taux de change, le prix au Nigeria et le prix du bien camerounais concurrent. On peut supposer que le taux de change est plus variable que le prix du bien au Nigeria ; les commerçants auront alors tendance à absorber, par l'intermédiaire de leur marge, davantage les variations du taux de change que celles de leur coût d'approvisionnement. Ils peuvent en effet espérer un mouvement inverse du taux de change alors qu'un mouvement inverse des prix des produits est plus improbable.

Ces deux améliorations vont sans doute apporter davantage de précision en ce qui concerne la répercussion des variations des prix au Nigeria (PNn) sur les prix au Cameroun ($PNcfa$). En effet, on peut envisager, en raison du caractère stockable des produits et de leur temps d'acheminement entre la ville d'approvisionnement et le lieu de vente, que la transmission des variations de prix de l'une à l'autre ne soit pas instantanée.

Enfin, en raison d'une forte présomption sur la variabilité des coefficients au cours de la période caractérisée par une phase de forte instabilité de PNn et E ,

13 On doit d'autant plus tenir compte de cette relation que les biens nigériens sont des biens de réexportation qui, lorsque le taux de change varie, subissent deux effets contraires en arrivant sur le marché camerounais.

puis par une phase de stabilité relative, on fait appel à des variables muettes multiplicatives afin de marquer la rupture entre ces deux phases. La rupture pour les deux variables muettes apparaissant au même moment, en décembre 1994, elles prendront la valeur 1 avant cette date et la valeur 0 après.

Ainsi, nous estimons deux versions de notre modèle¹⁴. La première version, la plus restrictive, impose les mêmes coefficients aux trois variables : E , PNn et $PCcfa$. Elle revient finalement à estimer une équation de marge du produit nigérien (4-1) :

$$(4-1) \quad (\ln PNcfa - \ln E - \ln PNn)_t = \sum_{i=0}^T \alpha_i (\ln PCcfa - \ln E - \ln PNn)_{t-i} + g.Dum1$$

avec $Dum1 = Dum.(\ln PCcfa - \ln E - \ln PNn)$; $Dum = 1$ jusqu'à décembre 1994, 0 après.

La seconde version, moins restrictive, suppose que les commerçants nigériens ajustent différemment leur prix selon qu'ils subissent une variation de leur coût marginal ou du taux de change, ou qu'ils sont confrontés à une variation du prix des biens camerounais concurrents (équation 4-2) :

$$(4-2) \quad \ln PNcfa_t = \sum_{i=0}^T \delta_i \ln E_{t-i} + \sum_{i=0}^T \eta_i \ln PNn_{t-i} + \sum_{i=0}^T \gamma_i \ln PCcfa_{t-i} + a.DumE + b.DumPNn$$

avec $DumE = Dum. \ln E$ et $DumPNn = Dum. \ln PNn$; $Dum = 1$ jusqu'en novembre 1994, 0 après.

Estimations

La contrainte majeure pour réaliser une telle analyse économétrique est de pouvoir disposer de données sur les prix de produits qui soient non seulement présents sur les marchés nigériens et sur les marchés camerounais, mais pour lesquels on puisse également disposer de prix de produits substituables d'origine camerounaise. Avec la base de données du LARES pour Lagos et celle de DIAL/DSCN pour le Cameroun, un panier de 13 produits répondant à cette contrainte a pu être extrait¹⁵. Il s'agit de produits manufacturés dont les prix sont relevés selon une périodicité hebdomadaire à Lagos et mensuelle à Garoua. Les séries de prix vont du mois d'avril 1994 au mois de juin 1996, soit 27 observations. Le taux de change parallèle du naira est celui observé quotidiennement à Garoua; une moyenne mensuelle a donc été calculée sur la même période que les prix des produits. On suppose que la transmission des variations du taux de change entre Lagos, définie comme lieu d'approvisionnement des marchandises, et Garoua est

14 Comme il a été discuté plus haut, on suppose ici que le taux unitaire de bakchich est constant. Ainsi si $\ln(1 + b)$ est fixe, ce terme doit se retrouver dans la constante du modèle estimé. Mais cette hypothèse de taux de bakchich constant, empreinte d'incertitude, apparaît toujours discutable, faute de séries sur les quantités importées « parallèlement » du Nigeria.

15 Il s'agit de l'huile de coton, de pagnes « fancy », de pagnes « wax », de seaux en plastique, de sandalettes en plastique, de lessive, d'insecticide, de lait en poudre, d'essence, de déjeuner lacté en poudre, de cigarettes, de piles et d'allumettes.

instantanée. C'est-à-dire que l'on suppose que les variations du taux de change à Lagos ne sont pas anticipées à Garoua.

Le modèle statique a été tout d'abord testé avec les variables muettes multiplicatives; puis, les variables explicatives retardées ont été introduites afin de déceler une dynamique de transmission des variations des variables explicatives.

Résultats des tests de spécification en économétrie de panel

Les données de panel, en combinant les aspects longitudinaux et transversaux, fournissent un nombre important d'observations, permettant ainsi d'obtenir plus de degrés de liberté et des estimateurs de plus grande précision. Greene [1991] et Dormont [1989] présentent les principales caractéristiques de l'économétrie sur données de panel. Le tableau suivant présente les résultats des tests usuels de spécification sur données de panel relatifs à l'estimation de nos modèles.

Figure 5 — Choix des modèles économétriques retenus

	Modèle 4-1		Modèle 4-2	
	MS	MD	MS	MD
Var. <i>between</i> /Var. Totale	74 %	-	98 %	99
Test de Lagrange	2600 (<i>pb.</i> = 0,00)	-	2674 (<i>pb.</i> = 0,00)	2370 (<i>pb.</i> = 0,00)
Test de Haussman	5,8 (<i>pb.</i> = 0,055)	-	0,00 (<i>pb.</i> = 1,00)	0,00 (<i>pb.</i> = 1,00)
Modèle retenu	Modèle à effets aléatoires	-	Modèle à effets aléatoires	Modèle à effets aléatoires
R ²	0,56	-	0,85	0,87

MS : modèle statique ; MD : modèle dynamique.

Sur données de panel, la variance d'une variable est composée de deux éléments : une variabilité *between* due aux écarts des moyennes de prix entre les produits, et qui signale des différences permanentes; et une variabilité *within* provenant des variations autour du niveau moyen pour un même produit. Le rapport de la variance interindividuelle (*var. between*) par rapport à la variance totale (*var. totale*) est très élevé, il souligne ainsi la présence vraisemblable d'effets spécifiques importants.

Le premier test de spécification que l'on réalise habituellement est le *LM test*. Il s'agit d'un test d'hétéroscédasticité qui permet de déceler une présence significative d'effets par produit. Si le test est significatif, il convient de choisir une méthode d'estimation prenant en compte des effets spécifiques. Ici le *LM test* (ou test de Lagrange) est significatif, ce qui se traduit par l'existence d'une forte hétéroscédasticité, et donc par le fait que les effets individuels jouent un rôle important dans cette régression. Le second test est un test d'exogénéité de Haussman. Il n'apparaît pas significatif, ce qui revient à dire que les effets spécifiques ne sont pas corrélés avec les variables explicatives. On utilisera donc un modèle à effets aléatoires (dans le cas contraire, on aurait préféré estimer un modèle à effets fixes). Dans ce cas, l'estimateur des moindres carrés quasi généralisés est retenu. Le choix des estimateurs des moindres carrés généralisés est par ailleurs plus adapté lorsque l'on ne dispose pas d'un échantillon de produits tendant vers l'infini, comme on le voit habituellement en économétrie de panel. Il a l'avantage d'être sans biais, et, de plus, il souffre d'une moins grande fragilité dans le cas d'omission de variables conjoncturelles que les autres estimateurs disponibles [Dormont, 1989].

Les résultats des estimations des modèles statiques et dynamiques apparaissent ci-dessous.

Figure 6 – Résultats du modèle statique

Variables	Modèle 4-1	Variables	Modèle 4-2
$(\ln PCcfa - \ln E - \ln PNn)$	0,81 *	$PCcfa$	0,61 *
$Dum1$	0,04 **	E	0,28 *
Constante	0,07 (NS)	PNn	0,12 *
		$DumE$	-0,02 ***
		$DumPNn$	-0,02 **
		Constante	1,42 *

*, **, ***, (NS) : respectivement significatifs aux seuils de 1%, 5%, 10% et non significatif.

NB : En raison de la colinéarité quasi certaine entre $DumE$ et $DumPNn$, ces variables ont été introduites tour à tour dans le modèle 4-2 pour obtenir des coefficients non biaisés des variables E et PNn correspondantes. Ainsi, les coefficients de E et $DumE$ ont été obtenus à partir des régresseurs $PCcfa$, PNn , E , $DumE$ et les coefficients de PNn et de $DumPNn$ à partir des régresseurs $PCcfa$, E , PNn , $DumPNn$. Il est à noter que cette manipulation ne modifie en rien (ou quasiment) les coefficients de $PCcfa$ et la valeur de la constante.

Figure 7 – Résultats du modèle dynamique

Variables	Modèle 4-1		Variables	Modèle 4-2	
	Effets de court terme	Effets de long terme		Effets de court terme	Effets de long terme
$(\ln PCcfa - \ln E - \ln PNn)_{0,2}$	0,83	0,83	$\ln PCcfa$	0,63 *	0,63 *
Constante	0,07 (NS)	-	$\ln E$	0,28 *	0,28 *
			$\ln PNn_{0,2}$	0,15 *	0,24 *
			Constante	1,16 *	-

NB : La démarche a consisté à introduire dans le modèle les variables explicatives retardées de cinq périodes et de retenir celles qui comportaient un coefficient significatif.

Parmi les résultats du modèle contraint (4-1) qui impose le même coefficient aux trois variables explicatives, il apparaît que la variable muette multiplicative est significative, ce qui permet de signaler une instabilité (faible mais réelle) du coefficient de transmission au cours de la période étudiée : le coefficient de la variable $(\ln PCcfa - \ln E - \ln PNn)_t$ doit prendre la valeur 0,85 avant décembre 1994, et 0,81 après cette date. Il apparaît ainsi, d'après ce modèle, qu'une appréciation de 10% du naira sur le marché parallèle (équivalent à une dépréciation de 9% du franc CFA) se traduit par une diminution de la marge commerciale de 8,5% avant décembre 1994 et de 8,1% à partir de cette date (ou ne se traduit

que par une augmentation du prix en francs CFA du produit nigérian de 1,5 % et de 1,9 %¹⁶). On note également que le modèle dynamique ne fait ressortir aucune variable retardée significative : les transmissions dans ce modèle sont instantanées.

Les résultats du second modèle (4-2, sans contraintes) apparaissent avec un coefficient de corrélation supérieur (0,87 contre 0,56 dans le premier modèle). Ils suggèrent tout d'abord, comme ceux du premier modèle, que le coefficient de transmission des variations du taux de change est relativement faible (0,28). Ensuite, les coefficients obtenus indiquent qu'à court terme les commerçants ne réagissent pas de la même façon à une variation des prix en nairas (coefficient de transmission de 0,15) et à une variation du taux de change parallèle (coefficient de 0,28). Cependant, à « long » terme (c'est-à-dire sur une durée retenue de trois mois maximum), les commerçants semblent réagir de la même façon aux variations des prix au Nigeria et aux variations du taux de change : coefficients respectifs de 0,24 et de 0,28. Il existe donc une dynamique de « long » terme (s'étalant sur deux mois) en ce qui concerne exclusivement la transmission des prix en nairas qui tient vraisemblablement au caractère *stockable* des produits ainsi qu'à leur durée d'acheminement de Lagos jusqu'aux marchés camerounais. En outre, les coefficients des variables PN_n et E du modèle statique apparaissent légèrement instables : ils sont de 0,26 et de 0,10 respectivement, avant décembre 1994 et de 0,28 et de 0,12 après cette date. Enfin et surtout, on retient que les commerçants de produits nigériens fixent leur prix en grande partie en fonction du niveau des prix des produits camerounais concurrents (coefficient de 0,63).

*

Nos résultats économétriques font apparaître une faible intégration des marchés nigérian et nord-camerounais des produits manufacturés d'origine nigérienne. Entre 20 et 30 % seulement des variations du taux de change et des prix en nairas au Nigeria se sont transmises en moyenne aux marchés nord-camerounais sur la période d'août 1994 à juin 1996. Cette faible intégration a toutefois la vertu de ne pas soumettre le pouvoir d'achat des ménages camerounais à la forte instabilité macroéconomique régnant au Nigeria. Mais, parallèlement, elle réduit l'effectivité de toute dévaluation du franc CFA, c'est-à-dire l'amélioration de la compétitivité des produits camerounais vis-à-vis des produits nigériens à travers l'appréciation du naira sur le marché parallèle des changes.

Deux éléments concourent à expliquer une si faible transmission des prix et du taux de change parallèle ou une si faible intégration des marchés des produits manufacturés entre le Nigeria et le Cameroun. Le premier est l'existence de coûts de transfert importants. Comme ces coûts représentent une grande part du prix de revient des produits, les augmentations de prix au Cameroun sont nécessairement inférieures à celles du Nigeria converties au taux de change

16 Cette interprétation tient à l'équivalence suivante : $(1 + 10\%)^\alpha = (1 + \alpha)$.

parallèle¹⁷. Mais le faible degré de transmission des prix et du taux de change tient également à l'organisation des marchés transfrontaliers. À côté des petits commerçants qui achètent de faibles quantités de produits à la frontière pour les revendre sur les marchés villageois ou urbains, il existe une sphère d'opérateurs importants dont l'activité permet l'approvisionnement des marchés des grandes villes camerounaises du Nord. Ces grands commerçants s'approvisionnent directement dans les grandes villes nigérianes (Maïduguri, Onitscha...), auprès d'autres alhazai (riches marchands) selon une relation basée sur la réputation. L'importance des quantités importées par ces commerçants fait qu'ils ont la possibilité de diminuer le taux unitaire de bakchich par rapport à celui acquitté par le trafic des « fourmis ». L'approvisionnement de Garoua en produits nigériens est ainsi effectué par quelques alhazai entre lesquels se déroule une concurrence imparfaite qui leur permet de dégager des profits plus importants que s'ils opéraient dans un environnement concurrentiel. De plus, dans le cas du Cameroun, l'existence de produits manufacturés locaux offre aux commerçants de produits nigériens la possibilité de s'engager dans des stratégies de différenciation des produits et de fixer leurs prix en relation avec le niveau de prix du produit camerounais substituable.

Une telle organisation des échanges transfrontaliers a permis aux commerçants de dégager, depuis la seconde moitié des années quatre-vingt, des marges importantes en répercutant incomplètement les dépréciations du naira sur le marché parallèle. En retour, ces marges, qui se sont toutefois réduites avec la dévaluation du franc CFA, ont permis aux commerçants camerounais de ne pas transmettre les augmentations de prix au Nigeria qui auraient compromis la compétitivité des produits nigériens et donc la part de marché dont ils disposent dans les grandes cités urbaines du Nord-Cameroun.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDERMAN H. [1991], « Commodity Price Transmittal in Ghana : Analysis of Food Markets in Ghana », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 1 (55) : 43-64.
- ALDERMAN H., SHIVELY G. [1996], « Economic Reform and Food Prices : Evidence from Markets in Ghana », *World Development*, 3 (23) : 521-543.
- ARDITI C., HARRE D., IGUÉ J. O. [1990], *Les Échanges marchands entre le Tchad, le Nord-Nigeria et le Nord-Cameroun*, INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-ministère de la Coopération-CILSS.
- AZAM J.-P., SAMBA-MAMADOU O. [1996], « La dévaluation des francs CFA et le cours parallèle du naira », *Études et Documents du CERDI*, 96-7.
- AZAM J.-P. [1994], « Convertibilité, contrebande et dévaluation », *Revue d'économie du développement*, 3 : 79-103.

17 Notre analyse souffre de certaines limites relatives aux coûts de transferts. Aucune donnée n'est pour le moment disponible pour évaluer la part relative dans le prix de revient des coûts de transport, de manutention, de stockage et des bakchichs. La variabilité des coûts de transferts affecte également la transmission des variations du taux de change et des prix au Nigeria, surtout en ce qui concerne le prix de l'essence nigériane utilisée par les véhicules de transport. L'économie nigériane est en effet soumise à des pénuries d'essence qui provoquent des augmentations de prix qui viennent parfois augmenter les coûts de transport. Les bakchichs peuvent également être considérés comme des revenus pour les douaniers et suivre la progression du niveau général des prix afin de stabiliser leur niveau réel.

- DAUBRÉE C. [1994], « Les marchés agricoles au Niger : intégration parallèle ? », in *Économie des politiques agricoles dans les pays en développement*, vol. 2, Benoit-Cattin, M. Griffon, P. Guilloumont (éd.), *Revue française d'économie* : 205-30.
- DERCON S. [1995], « On Market Integration and Liberalisation : Method and Application to Ethiopia », *The Journal of Development Studies*, 1 (32) : 112-43.
- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale du Cameroun, DIAL, *Notes de conjoncture sur les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria*, trimestres 3 et 4 1995, trimestres 1 et 2 et semestre 2 de l'année 1996.
- DORMONT Brigitte [1989], *Introduction à l'économétrie des données de panel, théories et applications à des échantillons d'entreprises*, Paris, éditions du CNRS.
- DORNBUSH Rudiger [1987], « Exchange Rates and Prices », *The American Economic Review*, 77 (1).
- FAFCHAMPS M., GAVIAN S. [1996], « The Spatial Integration of Livestock Markets in Niger », *Journal of African Economies*, 3 (5) : 366-405.
- GREENE W. H. [1991], *LIMDEP, User's Manual Guide*.
- GRÉGOIRE E. [1986], *Les Alhaxai de Maradi (Niger)*, Paris, éditions de l'ORSTOM.
- GRÉGOIRE E. [1993], « La trilogie des réseaux marchands haoussa : un clientélisme social, religieux et étatique », in E. Grégoire, P. Labazée (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala.
- HARRE D., ENGOLA OYEP J. [1992], « Le Cameroun sous l'emprise commerciale du Nigeria ? Le cas des produits alimentaires », Club du Sahel-OCDE, ministère de la Coopération, CILSS, Paris, IRAM.
- HERRERA J. [1995], *Les Échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria*, rapport final de l'observatoire OCISCA, DIAL, 150 p.
- HERRERA J., MASSUYEAU B. [1995], *L'Influence du Nigeria sur l'évolution des prix, des taux de change et des flux transfrontaliers des pays voisins de la zone franc : le cas du Bénin et du Cameroun*, DIAL.
- HOOPER P., MANN C. L. [1989], « Exchange Rate Pass-Through in the 1980's : the Case of US Imports of Manufactures », *Brookings Papers on Economic Activity*, 1.
- IGUÉ J. O., SOULÉ B. G. [1992], *L'État-entrepôt au Bénin : commerce informel ou solution à la crise*, Paris, Karthala.
- KRUGMAN P. [1987], « Pricing to Market when Exchange Rate Changes », in Arndt, Sweeny, Richardson, *Real-Financial Linkages among Open Economies*, Cambridge, the MIT Press.
- PEARCE [1986], *The MIT Dictionary of Modern Economics*, Cambridge, the MIT Press, 3^e éd.
- VAN SANTEN J. [1993], « Dot, commerce et contrebande : stratégies d'accumulation chez les femmes islamisées de Moloko », in P. Geschière, P. Konings (éds), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Karthala.

Du « fédéral » et des « Koweïtiens » : la fraude de l'essence nigériane au Cameroun

Javier Herrera *

L'essence nigériane, connue au Cameroun sous le nom de « fédéral », « funge », « vin de brousse » ou encore « zoua-zoua », et au Bénin sous celui de « kpayo » (ce qui n'est pas bon), est sans conteste le principal produit d'exportation illégale du Nigeria vers les pays voisins de la zone franc. Dans d'importantes villes camerounaises (Garoua, Maroua, Kumba, Bamenda, Douala), béninoises (Cotonou), nigériennes (Birni N'Konni, Maradi, Zinder) ou tchadiennes (N'Djamena), le commerce d'essence importée en fraude du Nigeria est très répandu. Il est d'ailleurs devenu le pilier d'un système bon marché de transport urbain et de marchandises et a permis à une population, essentiellement jeune (ces vendeurs à la sauvette appelés les « Koweïtiens »), d'accéder à une source de revenu dans un contexte de raréfaction d'emplois au sein du secteur moderne de l'économie.

De par son importance dans l'ensemble des flux et en raison de son prix bien inférieur à celui pratiqué dans les pays voisins de la zone franc, l'essence nigériane est une « valeur sûre » du commerce transfrontalier et une pièce maîtresse du système d'échanges permettant au Nigeria de « pomper » des francs CFA. Sans ce produit d'appel, le Nigeria, dont la monnaie nationale n'est pas convertible, ne pourrait s'approvisionner ni en francs CFA, ni, dans les mêmes proportions, en marchandises produites dans la zone franc ou réexportées par certains de ses membres. L'exportation du fédéral réussit ainsi, aux dépens de la zone franc, à alléger la contrainte externe qui pèse sur l'économie nigériane.

En dehors de son importance quantitative, l'essence constitue un cas à part dans l'ensemble des produits nigériens exportés vers la zone franc. Les écarts de compétitivité-prix de l'essence nigériane sont fondés sur des coûts d'extraction assez faibles et sur une fiscalité relativement favorable par rapport à celles des pays voisins de la zone franc. Malgré les recommandations des institutions de Bretton Woods en faveur d'une politique de prix réalistes, le Nigeria, par sa politique de bas prix de l'énergie, entend promouvoir les transports intérieurs et la compétitivité de ses entreprises. La dépréciation du taux de change parallèle, tout

* Économiste, ORSTOM et Gis DIAL. Cet article est une synthèse d'une analyse plus complète sur le sujet [Herrera, 1997].

en favorisant les exportations illégales, n'est pas, comme pour les autres exportations nigérianes, un facteur déterminant dans le cas de l'essence.

Si les effets positifs de ces flux sont incontestables, les États et les entreprises de raffinage de la région subissent des pertes non négligeables, qui perturbent les équilibres macroéconomiques. Les importations illégales d'essence nigériane constituent un manque à gagner pour l'État camerounais qui prélève des taxes sur les produits pétroliers. Elles constituent également un marché gigantesque dont tirent profit, outre les vendeurs nigériens et revendeurs camerounais, le consommateur camerounais qui réalise une économie importante en s'approvisionnant sur le marché parallèle.

Le cas de l'essence, avec les divergences de politiques de prix, de taux de change et de fiscalité entre le Nigeria et ses voisins, est une illustration des interférences de politiques économiques entre les pays de la zone franc et le géant nigérian.

Cependant, malgré l'importance de ces flux, on ne disposait pas jusqu'ici d'estimation fiable de leur volume et de leur impact, en raison de leur caractère illégal et non enregistré. Grâce à la mise en place des observatoires frontaliers au Cameroun (en avril 1993) et au suivi quotidien des marchés parallèles (d'essence et de change), on a pu estimer l'ampleur des flux ainsi que leur impact sur les finances publiques, les revenus des ménages et les dépenses des consommateurs.

Nous examinerons tout d'abord les déterminants des flux informels transfrontaliers d'essence nigériane ainsi que leur évolution au cours des dernières années. Ensuite, nous procéderons à l'estimation du volume des flux, puis, après avoir identifié les différentes modalités et sources des transferts entre États et agents économiques privés, nous évaluerons l'impact économique des flux au niveau des consommateurs, des commerçants, des États camerounais et nigérian.

Les déterminants des flux transfrontaliers

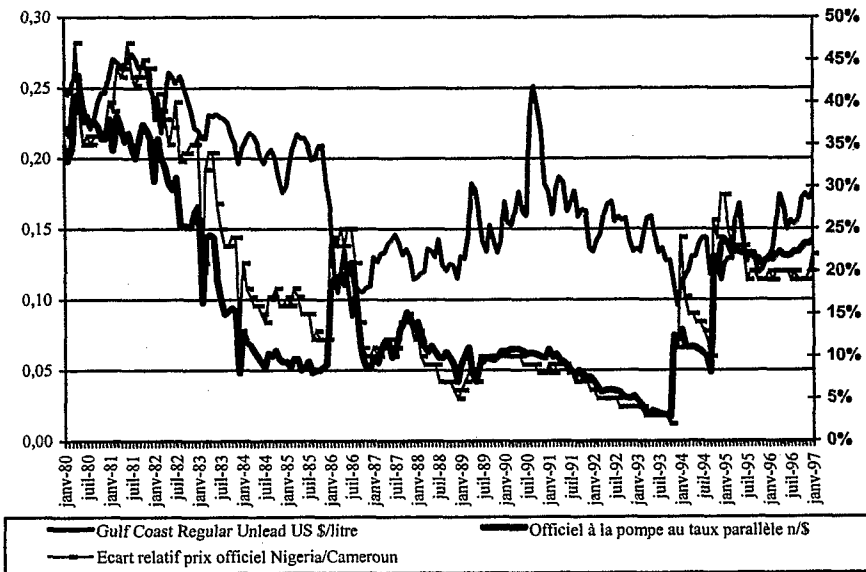
Le principal déterminant des flux transfrontaliers d'essence nigériane est, sans aucun doute, l'énorme écart entre les prix de part et d'autre de la frontière. Nous montrerons que cet écart tient essentiellement aux différentiels de politiques de prix à la pompe et en particulier à la fiscalité appliquée aux produits pétroliers. Contrairement aux autres produits importés du Nigeria, la dépréciation du taux de change parallèle ne semble pas jouer un rôle important, dans la mesure où les écarts de prix étaient déjà significatifs avant 1986, année à partir de laquelle le naira se déprécie fortement et où l'appréciation du taux de change est en très grande partie absorbée sous la forme de marges par les différents intermédiaires et par les taxes informelles.

La politique des prix au Nigeria

Le Nigeria, fort de sa position mondiale en tant que producteur (sixième exportateur de l'OPEP) et en raison de ses faibles coûts d'extraction, a pu se permettre de fixer pendant longtemps le prix des produits raffinés à un niveau parmi

les plus faibles du monde. Jusqu'en 1994, les consommateurs nigériens ont bénéficié d'un prix de l'essence systématiquement et substantiellement inférieur au prix international. Le quasi-doublement du prix officiel en 1986 (de 0,20 à 0,395 naira le litre) avait permis d'aligner pour quelques mois le prix officiel sur le cours international. Par la suite, les timides hausses du prix officiel, en dépit de la remontée du prix international (jusqu'à la guerre du Golfe en 1990) et les fortes dépréciations du naira tout au long de la période, s'étaient conjuguées pour creuser l'écart à l'avantage des consommateurs nigériens (fig. 1).

Figure 1 – Évolution du prix international et du prix officiel de l'essence au Nigeria



Source : FMI, *World Currency Yearbook*, Central Bank of Nigeria et Lares

Cette situation a radicalement changé entre 1993 et 1994, lorsque le gouvernement a procédé à des hausses sans précédent du prix des carburants. Le prix du litre de super est passé ainsi de 0,7 naira à 11 nairas alors que le gouvernement a réussi à stabiliser le cours parallèle du naira en 1995 grâce à une conjoncture externe très favorable. Actuellement, le consommateur final nigérien paie un prix semblable au prix international.

Le maintien de cette politique de bas prix représente pour le Nigeria un manque à gagner important et non une véritable subvention impliquant un surcroît de dépenses. Bien que le gouvernement cède aux raffineries le baril du brut à un prix très inférieur au cours international du Brent nigérien, ce prix est supérieur aux coûts d'extraction. Cette « subvention » ne se répercute pas sur les prix finaux car elle est entièrement absorbée par les coûts assez élevés des raffineries et du système de distribution nigériens (voir plus loin).

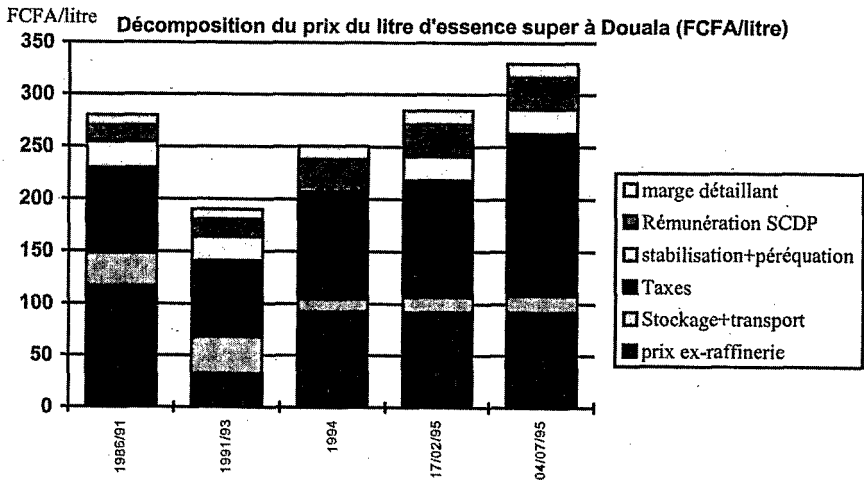
La politique des prix au Cameroun

Au Cameroun, les prix « sortie-raffinerie » sont relativement élevés en raison des coûts de production de la Société nationale de raffinerie (Sonara) et des prix de cession supérieurs aux prix internationaux. En revanche, la fiscalité reste relativement modérée, inférieure à celle de la plupart des pays industrialisés (28% du prix final contre 36% aux États-Unis en 1996).

On note une inversion de la politique de prix à la suite de l'invasion du marché camerounais par l'essence nigériane. Ainsi, entre 1986 et 1990, la Société nationale d'hydrocarbures (SNH) a pratiqué un prix de transfert à la Sonara (20 dollars le baril de brut) excédant le prix international. Au contraire, à partir d'avril 1991 jusqu'à la dévaluation, ce prix a été fixé en dessous du cours international (15,35 dollars pour le Kole et 17,15 dollars pour le Brass River nigérian). Le soutien de la SNH à la Sonara s'est confirmé après la dévaluation lorsque le prix de transfert a été fixé à 12,1 dollars par baril de Kole et 13,9 pour le Brass River [Géronimi, 1995].

Dans le but d'accroître les recettes fiscales, l'État a procédé, entre janvier et juillet 1988, au relèvement du prix de l'essence (de 178 francs CFA le litre à 270). Les volumes vendus par la Sonara s'effondrèrent et l'État dut réagir pour faire face à l'entrée massive d'essence de contrebande en réduisant, en avril 1991, le prix de détail à 190 francs CFA le litre, prix proche de celui auquel était vendue l'essence nigériane sur le marché noir de Douala (200 francs CFA le litre). Cette baisse fut obtenue grâce à la diminution du prix sortie-raffinerie (de 117,44 à 32,44) et de la taxe spéciale (de 105 francs CFA le litre à 95) (fig. 2). Cette dernière fut une nouvelle fois réduite à 80 francs CFA le litre en février 1994, tandis que la péréquation permettant l'uniformisation des prix de vente sur tout le territoire était supprimée et que le prix sortie-raffinerie augmentait. Les prix au détail firent un bond de 33% à Yaoundé, mais de près de 70% dans les provinces du Nord, les plus exposées à la contrebande d'essence nigériane.

Fig. 2 – Décomposition du prix du litre d'essence super à Douala (francs CFA/litre)



Source : Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures et FMI.

Les effets de la suppression de la péréquation ne se firent pas sentir immédiatement en raison des pénuries d'essence au Nigeria. Les provinces du Nord connurent, vers la fin de l'année 1994, une reprise assez spectaculaire de la pénétration du marché par l'essence fédérale (voir plus loin pour une estimation du volume de ces flux).

En février 1995, quand les flux d'essence nigériane écoulés dans la partie méridionale du Cameroun semblèrent endigués (à la suite des opérations « daurade » dans le Sud-Ouest et du conflit militaire autour de Bakassi), le gouvernement camerounais procéda au relèvement de la taxe spéciale et à la restauration de la péréquation des prix, ce qui permit d'accroître les recettes sans pour autant compromettre le contrôle sur le marché national. Les prix augmentèrent légèrement dans le Sud, ce qui autorisa la réduction des écarts de prix par rapport à l'essence nigériane dans le Nord (+ 9% à Yaoundé et - 13,4% à Garoua). Cinq mois plus tard, une nouvelle hausse de prix intervint cette fois-ci sur l'ensemble du territoire.

Le différentiel de prix entre le Cameroun et le Nigeria

La figure 1 permet de suivre l'évolution mensuelle du rapport entre le prix officiel du litre d'essence au Nigeria (évalué au taux de change du marché parallèle) et le prix officiel à la pompe au Cameroun. Il est intéressant de noter que l'écart entre ces deux prix était déjà considérable avant la très forte dévaluation de 1986 et la dépréciation du taux de change parallèle des dix dernières années.

Or, l'afflux massif d'essence nigériane au Cameroun s'est développé vers la fin des années quatre-vingt, même si son origine est plus ancienne dans les provinces du Nord où il sévit de façon endémique. *A posteriori*, deux conditions semblent avoir été nécessaires au développement du trafic : tout d'abord les marges bénéficiaires des commerçants ont atteint leur plus haut niveau ; ensuite, le Cameroun a connu des troubles politiques légitimant en quelque sorte l'évasion fiscale et la fraude dans certaines régions du pays. La fraude à l'essence s'inscrit donc dans un mouvement social contestant la légitimité du gouvernement, en particulier sa capacité à lever des impôts. Ainsi, fin 1992, les élections présidentielles seront accompagnées d'une forte répression du trafic d'essence.

Le commerce du fédéral s'est intensifié à partir de juillet 1988 lorsque le prix du litre au Cameroun a grimpé de 185 francs CFA à 280. En avril 1991, la fraude à l'importation d'essence nigériane s'est généralisée dans les provinces du littoral et de l'Ouest et a atteint son apogée avec l'enclenchement des opérations « villes mortes ». La consommation du fédéral doit être interprétée ici comme un acte de défiance envers le pouvoir central de Yaoundé¹.

Alors qu'au début des années quatre-vingt, le prix officiel de l'essence nigériane représentait environ 45 % du prix à la pompe au Cameroun, il ne représente

1 Les forces de l'ordre avaient du mal à maîtriser les vendeurs à la sauvette de peur de se faire brûler vifs avec l'essence (« fédéraliser » dans le langage des « koweïtiens »). La chanson « Villes mortes/zoua-zoua dance », du chanteur Georges Dickson, vint consacrer ce mode de vie dangereux.

plus que 10% environ vers la fin de la décennie. À partir de 1993, les écarts de prix diminuent considérablement à la suite des hausses de prix proportionnellement plus importantes au Nigeria qu'au Cameroun, non compensées par le glissement du taux de change parallèle.

Le marché noir de l'essence et l'adaptation des marges (« *pricing to the market* »)

L'écart entre les prix officiels de part et d'autre de la frontière, même si ceux-ci sont évalués au taux de change parallèle, ne constitue pas un bon indicateur des incitations à la consommation au Cameroun et encore moins une mesure de l'ampleur et de la tendance des flux transfrontaliers. Paradoxalement, il existe un marché noir de l'essence au Nigeria en raison du maintien d'un prix officiel administré et de pénuries chroniques dues à des problèmes techniques et d'organisation. Sur ce marché, où s'approvisionnent les commerçants qui alimentent les circuits de la fraude au Cameroun et dans les autres pays voisins, les prix fluctuent librement et se situent bien au-dessus des prix officiels.

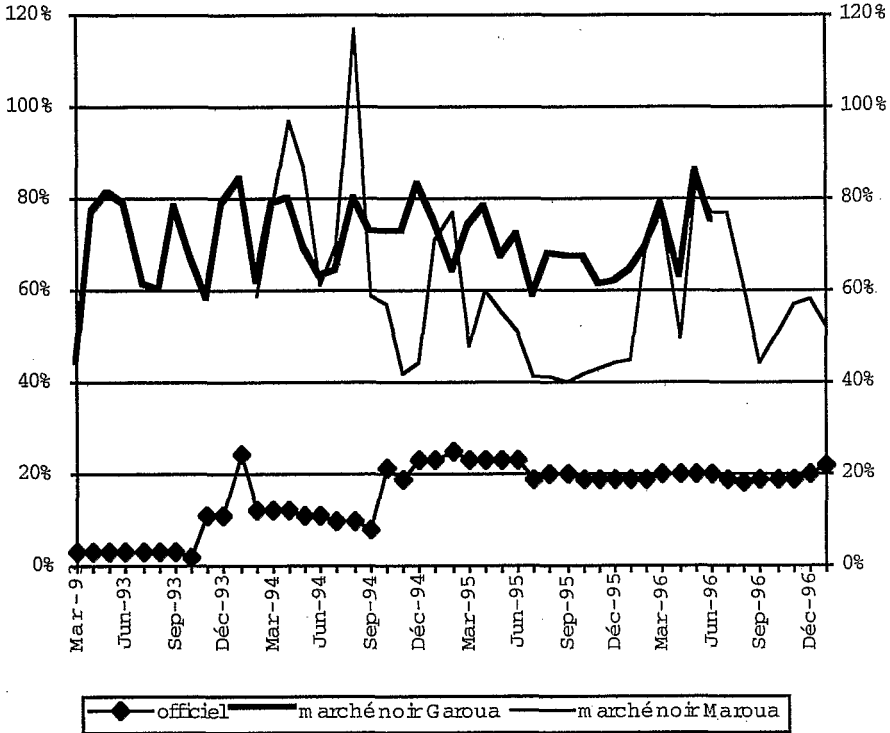
La figure 3 permet de suivre l'évolution des écarts relatifs entre le prix officiel et celui du marché noir de l'essence nigériane par rapport au prix à la pompe de l'essence camerounaise. On remarque tout d'abord que l'écart entre le prix du marché parallèle et le prix officiel est beaucoup moins important que l'écart entre les prix officiels (tous les deux évalués au taux de change parallèle) : ce dernier est de l'ordre de 80% alors que celui entre le prix parallèle et le prix officiel fluctue autour de 30%. Ensuite, tandis que l'écart entre prix officiels demeure stable depuis le troisième trimestre 1994, on observe que l'écart par rapport au prix du marché parallèle évolue d'une façon erratique mais dans une fourchette de plus ou moins 10% autour de 70%.

Les écarts entre prix officiels rendent attractif le commerce du fédéral car ils permettent de dégager une marge brute de bénéfice assez importante qui sera ensuite partagée de part et d'autre de la frontière, entre autorités et commerçants. Pour les consommateurs de la zone franc, ce qui compte, c'est l'écart entre le prix officiel à la pompe et le prix final de vente du fédéral. Mais, à égalité des prix, le système de distribution du fédéral, qui irrigue les quartiers populaires et permet l'achat en petites quantités, constitue un sérieux concurrent pour le dispositif officiel caractérisé par la rareté des stations services.

La forte variabilité du niveau de prix de l'essence nigériane sur le marché noir contraste avec la relative stabilité de ses écarts par rapport au prix officiel à la pompe au Cameroun. Cela est manifeste lors de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 qui n'a pas sensiblement modifié le rapport entre le prix du marché noir et le prix à la pompe, lequel peut être interprété comme la marge brute que se partagent les commerçants nigériens et camerounais, déduction faite des taxes informelles. Le prix officiel à Maroua est passé le 21 février 1994 de 195 francs CFA le litre à 330 (hausse de 69%) alors que le prix du fédéral s'est accru de 71%.

Cela laisse supposer un comportement d'adaptation des marges de la part des commerçants, qui absorbent les surcoûts lorsque le naira s'apprécie et ne réa-

Fig. 3 – Marché officiel et marché parallèle de l'essence nigériane (prix nigérian en pourcentage du prix camerounais)



Source : Observatoire des frontières DSCN-DIAL.

justent pas leurs prix à la baisse quand il se déprécie. Ce comportement garantit une certaine stabilité des prix et explique l'absence de tendance sur une période de quatre ans. Le maintien des marges brutes en 1994 et 1995 se fait en dépit de « coûts » très différents. Ainsi, par exemple, entre le 16 février 1994 et le 21 mai 1995, le prix de l'essence fédérale vendue à la frontière Nigeria-Cameroun a diminué de 14 %, c'est-à-dire dans la même proportion que le coût d'approvisionnement (exprimé en francs CFA) sur le marché noir nigérian. Cela implique le maintien des marges de bénéfice des commerçants grossistes reliant Maiduguri à Amchidé (la marge brute, qui inclut le coût de transport et les pots-de-vin versés aux douaniers nigériens, est d'environ 29 %). Le prix de vente au détail du fédéral semble être fixé de façon à maintenir un écart fixe par rapport au prix officiel à la pompe au Cameroun. En revanche, la variabilité des prix à court terme est étroitement corrélée avec les différents épisodes de pénurie qu'a subis le Nigeria ces dernières années.

Malgré l'évolution constatée en 1994 et 1995, l'incitation à détourner l'essence vendue à la pompe au prix officiel est demeurée très forte au Nigeria, compte tenu de la persistance de l'écart de prix entre marché officiel et marché noir, écart qui s'est encore creusé en 1996. Par conséquent, les efforts d'ajustement du prix officiel de l'essence au Nigeria et au Cameroun se sont révélés tout à fait insuffisants pour contenir les flux informels.

L'ampleur des importations frauduleuses d'essence nigériane

Il n'existe pas, bien entendu, de registres officiels permettant de quantifier ces flux. Les méthodes d'estimation directe à travers le comptage des véhicules manquent de fiabilité, en particulier en raison de l'insuffisance dans la couverture géographique et temporelle : les circuits de la fraude d'essence sont relativement diversifiés et caractérisés par une forte variabilité dans le temps qui nécessiterait une observation permanente, trop lourde à mettre en place.

Différentes sources ont été mobilisées pour réaliser une estimation indirecte : les registres du volume de ventes de la Société nationale de raffinage (Sonara), ceux des ventes au dépôt par la Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP), ainsi que des enquêtes spécifiques menées par l'observatoire des frontières DSCN-DIAL. L'estimation a été rendue possible par l'arrêt total des flux d'essence en provenance du Nigeria sur des périodes qui ont pu être identifiées précisément à travers un suivi journalier des prix du marché noir et grâce au recueil d'informations qualitatives sur l'état d'approvisionnement du marché.

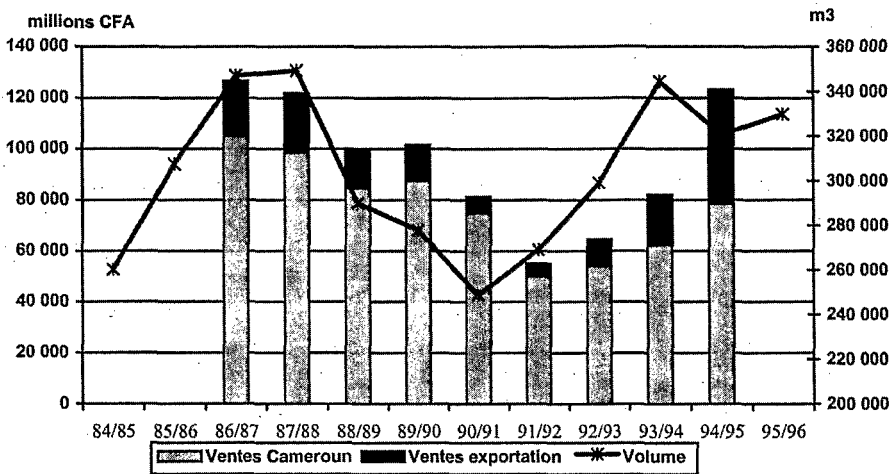
Afin de satisfaire la demande nationale, deux sources concurrentes de carburants coexistent : le circuit informel relativement atomisé et le circuit formel représenté par le monopole d'État. Dans la mesure où la demande totale reste constante, les deux circuits opèrent selon le principe des vases communicants : lorsque l'offre informelle s'accroît, les ventes officielles diminuent et *vice versa*. Au Cameroun, la baisse des ventes d'essence a été déclenchée au second semestre 1988 par la très forte hausse des prix officiels ; l'État cherchait alors, à travers la fiscalité pétrolière, à obtenir des revenus supplémentaires. Elle a culminé suite aux opérations « villes mortes » qui ont entraîné pour la Sonara la perte des marchés des provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest et, dans une très grande mesure, de celui de la ville de Douala.

La baisse des ventes de la Sonara s'est produite entre les années fiscales 1987-88 et 1990-91 (*fig. 4*). Elle ne peut donc pas être imputée à une diminution de la consommation totale résultant des mesures restrictives dictées par l'ajustement structurel². Ce qui s'est produit en réalité, c'est une invasion du marché camerounais par l'essence nigériane qui a déplacé l'offre locale, obligeant la Sonara à diminuer sa production.

La reprise des ventes d'essence camerounaise a coïncidé avec la mise en place d'une répression très ciblée de la contrebande d'essence (l'opération « daurade »)

2 La réduction des dépenses publiques courantes, et en particulier celles qui touchent le revenu disponible des ménages urbains, n'a eu lieu que plus tard (en 1989 pour la suppression de divers avantages aux fonctionnaires et en 1992-93 pour les diminutions des dépenses courantes dont celle des salaires de la fonction publique).

Fig. 4 – Sonara : ventes d'essence super



Source : Dépouillement des enquêtes industrielles annuelles et Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures.

alimentant la partie méridionale du pays, les villes de Douala et Kumba en particulier, ainsi qu'avec l'augmentation de l'insécurité dans la péninsule de Bakassi (principal lieu de transit des flux) à la suite du déclenchement du conflit militaire et de la multiplication des corps de fonctionnaires opérant des prélèvements informels, facteurs qui ont fini par faire disparaître les flux frauduleux dans la région. En 1994-95, les vendeurs à la sauvette dans la ville de Douala, autrefois si nombreux, avaient pratiquement disparu; seuls quelques points de vente clandestins restaient camouflés dans certains quartiers de la ville. Les stations d'essence qui avaient fermé à l'apogée de la contrebande étaient réouvertes et de nouvelles s'étaient installées à Mutengéné, Tiko, etc. Les flux de fédéral dans le Sud-Ouest restaient circonscrits aux zones frontalières (Manfé) relativement enclavées durant la période des pluies.

La reconquête du marché de Douala, qui représente un tiers de la consommation nationale ³, impliqua une reprise importante des ventes officielles. Un pic a été atteint en 1994-93 suite aux pénuries d'essence nigériane dans les provinces du Nord, les seules à être restées sous l'emprise du fédéral.

Alors que la vente au détail de celui-ci était arrêtée complètement à Douala, dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, elle continuait de plus belle dans les provinces du Nord-Cameroun, sauf durant les périodes de pénurie d'essence nigériane ⁴.

3 Yaoundé compte aussi pour un tiers de la consommation nationale, le tiers restant étant réparti entre les provinces de l'Ouest et du Nord.

4 Bien que la presse nigériane ait attribué ces pénuries à la poursuite des fuites vers les pays voisins, les flux transfrontaliers ont en réalité diminué au cours de ces épisodes. Cette baisse s'explique par l'incapacité des raffineries nigérianes à fournir une offre stable et par celle de la Pipeline and Products Marketing Company (PPMC) à assurer une bonne distribution.

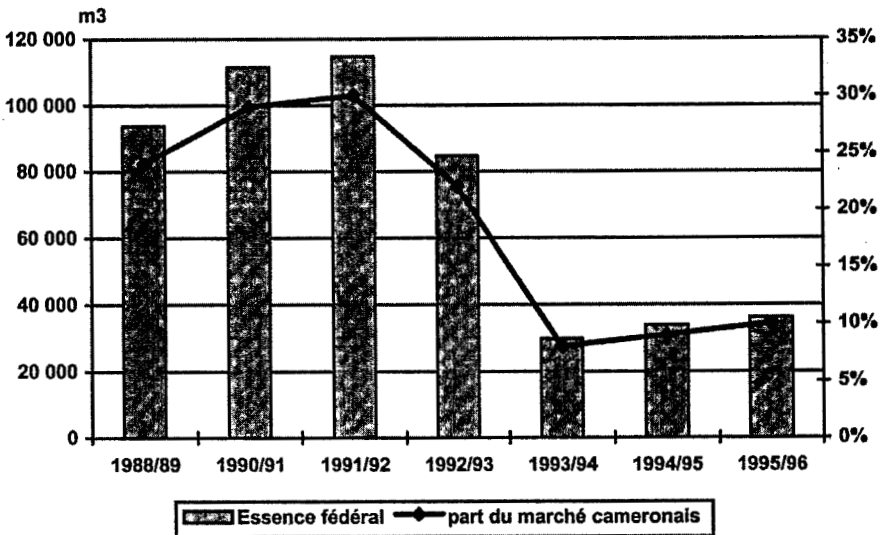
Cette reprise des marchés du Nord fut de courte durée car une nouvelle diminution du volume des ventes s'est produite l'année 1994-95, suite à la relance de l'approvisionnement en fédéral des provinces du Nord.

Les résultats de notre estimation sont présentés dans le graphique suivant (fig. 5). Il ressort que la pénétration de l'essence nigériane a atteint un pic de 30 % du marché camerounais l'année de la contestation civile (1991-92) avec un volume d'environ 120 000 mètres cubes. Avec la reconquête des marchés du Sud, puis de ceux du Nord, le rôle du fédéral est réduit à moins de 8 % du marché national en 1993-94. La reprise des flux, de 29 000 mètres cubes à 36 000 en 1994-95, correspond à la reconquête nigériane des parts de marché perdues dans les provinces du Nord.

Les données de la Société camerounaise de dépôts pétroliers font apparaître les ventes d'essence camerounaise ventilées par mois et par emplacement géographique des dépôts sur la période juillet 1993 à juin 1996. Elles permettent de dresser une carte plus précise, au niveau régional, de la pénétration de l'essence nigériane.

On peut remarquer qu'en dehors des variations saisonnières, la consommation des villes épargnées par la contrebande d'essence nigériane s'est maintenue pratiquement constante tout au long de la période considérée. La légère baisse de la consommation dans ces régions peut être imputable aux conséquences de la diminution des salaires des fonctionnaires et aux effets récessifs (une année après) du choc de la dévaluation et des hausses de prix officiels. Un fort contraste se dégage de la comparaison des évolutions mensuelles des ventes d'essence dans les entre-

Fig. 5 – Flux d'essence nigériane au Cameroun : volume et parts de marché



Source : Calculs propres (voir encadré).

pôts desservant des régions, non touchées par la contrebande d'essence, et celles des régions touchées par celle-ci. Dans ces dernières, on observe en particulier une évolution beaucoup plus heurtée, conséquence de l'irrégularité des flux en provenance du Nigeria. Plus important, les pics des ventes de la SCDP correspondent aux périodes de pénuries identifiées par le suivi quotidien des marchés parallèles d'essence nigériane.

Les plus graves pénuries, qui ont duré plus d'un mois, ont été celles d'août à septembre 1994 et de février à avril 1996. La sévérité d'une pénurie peut être aussi appréciée par le fait que l'essence fédérale, avant de pratiquement disparaître du marché, atteint un prix très proche du prix de vente de l'essence camerounaise dans les stations-service (*fig. 6*).

Figure 6 – Pénuries de fédéral à Garoua

Pénuries d'essence nigériane à Garoua	Prix (max) du litre de fédéral	Prix officiel à la pompe
20 avril 93 – 2 mai 93	190 FCFA	195 FCFA
10 août 94 – 15 sept. 94	261 FCFA	329 FCFA
30 nov. 94 – 1 déc. 94	256 FCFA	329 FCFA
23-24 mars 95	252 FCFA	285 FCFA
14-16 avril 95	239 FCFA	285 FCFA
14 fév. 96 – 15 avril 96	304 FCFA	330 (fév.) et 340 FCFA

Source : Observatoire des frontières DSCN-DIAL.

Lors de la pénurie des mois d'août et septembre 1994, l'essence nigériane avait complètement disparu des marchés parallèles. Quelques fuites d'essence camerounaise en direction du Nigeria avaient même été observées au début septembre sur la frontière de l'extrême Nord du Cameroun. Pendant cette période, la SCDP a repris le contrôle de l'ensemble du marché camerounais au prix officiel en vigueur dans les provinces camerounaises et a dû, par conséquent, accroître de manière significative son offre afin de combler la partie de la demande auparavant satisfaite par l'offre informelle d'essence nigériane. Ainsi, au mois d'août 1994, les ventes à partir de l'entrepôt de Garoua ont été multipliées par quatre par rapport au mois précédent et par cinq par rapport au mois d'août 1995, mois correspondant à une période de présence normale de « fédéral ».

En employant la méthode décrite dans l'encadré ⁵, il ressort qu'en 1995-96, le volume d'essence nigériane sur ces marchés est estimé à près de 232 000 hectolitres d'essence super par an, soit 80 % du total du marché des provinces du Nord et de l'extrême Nord desservies par l'entrepôt de Garoua (évalué à

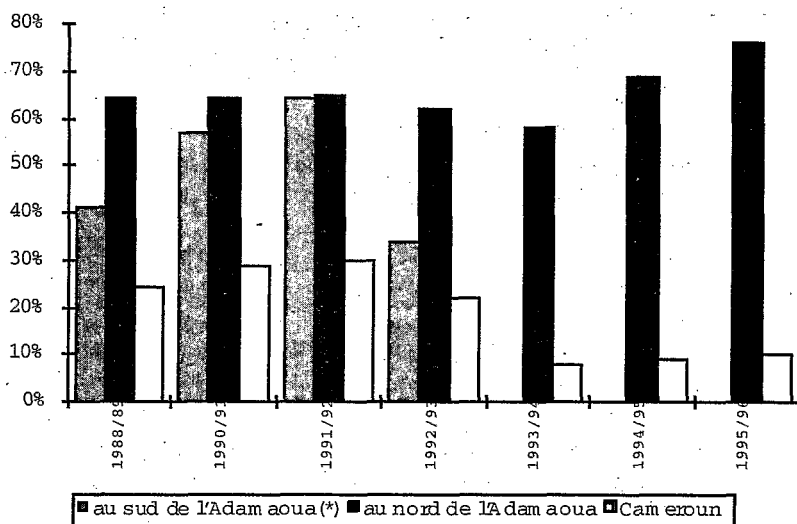
⁵ Dans nos estimations, nous avons tenu compte du fait que la pénurie dans le mois de référence n'a duré que 22 jours.

290 000 hectolitres en 1994). Dans le cas de la province de l'Adamaoua, desservie par l'entrepôt de Ngaoundéré, on estime en 1995-96 à près de 130 000 hectolitres le flux d'essence nigériane, soit 70 % du marché (évalué à environ 185 000 hectolitres).

Globalement, en 1995-96 dans les régions au nord de l'Adamaoua sous emprise nigériane, le fédéral représente 76 % du marché total (*fig. 7*). Ce taux de pénétration est plus élevé que les niveaux historiques constatés sur la période allant de 1989-90 à 1992-93, avant que ne surviennent les problèmes d'approvisionnement au Nigeria. On remarquera également une légère remontée de la pénétration d'essence nigériane dans les provinces du Nord en 1995-96, qui est imputable non seulement au retour à un approvisionnement plus normal au Nigeria, mais aussi au creusement de l'écart entre le prix officiel et le prix du marché parallèle, qui passe d'environ 20 % à 40 % entre 1995 et 1996 (*fig. 1*).

Au plus fort de la fraude, en 1991-92, les flux d'essence nigériane alimentant les villes au sud de la barrière naturelle de l'Adamaoua représentaient 71 % du total des flux clandestins, les 29 % restants étant destinés aux provinces du Nord-Cameroun. En 1992-93, une année avant que ces flux ne se tarissent brutalement au Sud à la suite des mesures de répression prises par l'armée et de l'insécurité régnant dans la zone de Bakassi, cette région absorbait 61 % des flux en provenance du Nigeria.

Fig. 6 – Taux de pénétration de l'essence nigériane selon les régions



Hors Yaoundé et Bélabo.

Source : Estimations propres à partir des données SCDP et SONARAA.

Méthode d'estimation des flux informels d'essence nigériane

La méthode employée comprend deux étapes et emploie deux sources différentes. Dans un premier temps, on procède à l'estimation des flux avant, pendant et après l'invasion d'essence nigériane sur les marchés au sud de l'Adamaoua (Douala et les provinces de l'Ouest). Pour ce faire, on considère que le volume de production en 1987-88 correspond à la taille totale et réelle du marché au sud de l'Adamaoua et celui de 1990-91 à la présence maximale d'essence nigériane. Le volume du marché correspond au chiffre des ventes de la Sonara, le monopole national de la production d'essence, avant la pénétration d'importations en fraude de l'essence nigériane ou au cours des pénuries de cette dernière. Nous disposons des chiffres annuels de production couvrant la période 1984-85 à 1995-96, c'est-à-dire avant, pendant et après la perte des marchés au sud de l'Adamaoua et les pénuries d'essence nigériane dans les provinces du Nord. La différence entre la taille totale du marché et les ventes dans chacune des années suivantes constitue notre première estimation du volume des flux d'essence nigériane. Dans la seconde étape, on estime la taille globale du marché des provinces du Nord ainsi que la part représentée par les flux d'essence nigériane dans ces provinces.

En effet, la première étape du calcul ne permet pas de déterminer le volume des flux destinés aux provinces du Nord, dans la mesure où elles étaient déjà sous l'emprise du fédéral bien avant le début de la production camerounaise, du fait de leur enclavement géographique jusqu'à une date relativement récente. De plus, compte tenu de la taille relativement faible du marché de ces provinces (expliquée elle-même par la faible importance du parc automobile, le faible pouvoir d'achat et la faible densité du réseau routier), on ne peut pas utiliser les variations dans la production nationale comme estimateur des flux (les pénuries au Nord-Cameroun ont duré au plus un mois alors que l'on ne dispose que des données annuelles de production de la Sonara).

Pour estimer la pénétration des marchés du Nord-Cameroun, on s'appuie sur les données plus fines des ventes de la SCDP couvrant la période de juillet 1993 à juin 1996, ventilées au niveau régional et par mois. L'estimation du volume d'essence importée en fraude, et donc des parts de marché détenues par l'essence nigériane, est obtenue en calculant la différence entre les ventes de la SCDP en période de pénurie de fédéral et les ventes en période normale de présence du fédéral*. La période « normale » de référence peut être soit le mois adjacent sans pénurie, soit le même mois d'une année antérieure ou postérieure, à condition qu'il n'y ait pas eu de pénurie. Le volume mensuel est ensuite extrapolé pour l'ensemble de l'année, puis réparti sur chacun des mois en suivant le profil saisonnier constaté, en moyenne, les années d'approvisionnement normal. Cette ventilation mensuelle permet de calculer de manière plus précise les manques à gagner pour les divers acteurs dans la mesure où les prix officiels, les taxes ainsi que les prix informels peuvent varier fortement d'un mois à l'autre.

Le volume annuel correspondant à la taille globale du marché (essence officielle + essence nigériane) estimé pour 1994 est ensuite extrapolé pour les autres années en utilisant l'évolution de la taille du marché pour les régions non exposées à la concurrence nigériane. De cette façon est corrigée la diminution de la taille du marché due à la baisse du niveau d'activité économique et du pouvoir d'achat des ménages, en particulier depuis 1993.

* Cette méthode d'estimation repose également sur l'hypothèse que la demande d'essence à court terme est inélastique par rapport au prix, ce qui est corroboré par les estimations effectuées par Gatelly et Streiffl [1997].

Les gains et pertes au Cameroun et au Nigeria par type d'agent

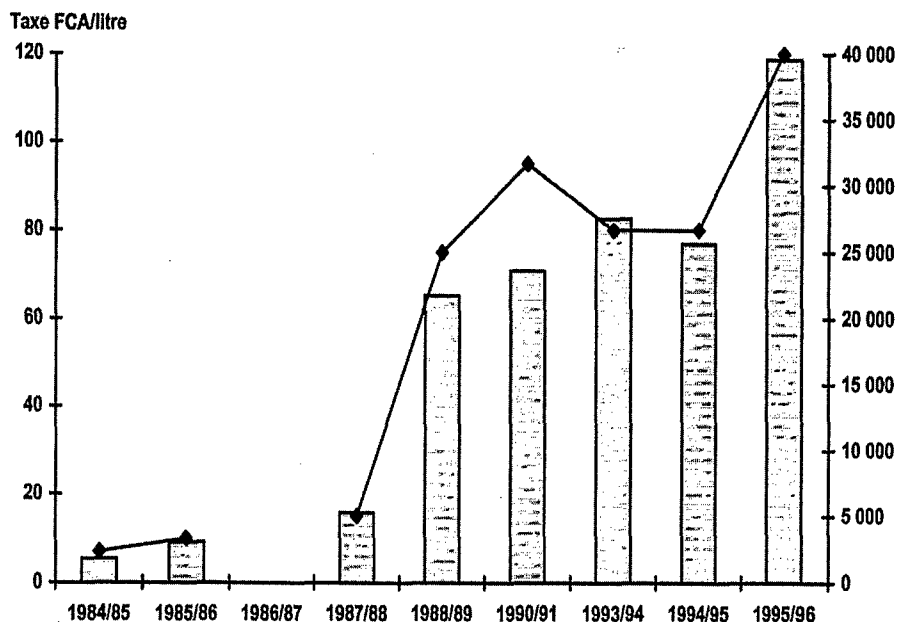
Une fois estimés les flux clandestins d'essence nigériane, on mesurera leur incidence économique directe sur les divers agents de part et d'autre de la frontière. On distinguera quatre agents : l'État, les agents opérant des prélèvements informels, les commerçants et les consommateurs.

Pertes pour l'État camerounais

Le flux d'importations clandestines d'essence constitue un manque à gagner pour l'État camerounais qui prélève une taxe sur chaque litre d'essence produite au Cameroun (taxe spéciale sur les produits pétroliers, TSPP). Ainsi, une diminution du volume des ventes à la suite d'un accroissement des parts de marché de l'essence nigériane entraîne une diminution des recettes qui fragilise les équilibres budgétaires. Remarquons que cet impact n'est pas perceptible dans une conjoncture de reprise de l'activité économique avec augmentation de la taille du marché : les parts de marché du fédéral augmentent en même temps que les recettes de la taxe pétrolière. La conjoncture examinée (1987-88 à 1995-96) est, sauf la dernière année, une conjoncture récessive au Cameroun. La progression de l'essence nigériane s'est donc effectivement traduite par un manque à gagner fiscal. Celui-ci n'est pas directement observable à travers les recettes perçues par l'État au titre de la TSPP car les taux appliqués ont aussi varié dans le temps, parfois dans le but de compenser les pertes dues à la diminution du volume des ventes de l'essence camerounaise (fig. 8).

La taxe spéciale sur les produits pétroliers représentait 32 % du total des taxes sur les biens et services en 1988-89 et seulement 24 % en 1993-94⁶. Ce manque à gagner s'inscrit dans une tendance lourde pour le Cameroun de pertes des reve-

Fig. 8 – Évolution des recettes de la taxe spéciale sur les produits pétroliers



Source : Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures.

6 Les taxes sur les biens et services représentent près de 50 % des recettes fiscales la même année.

nus pétroliers liées à l'épuisement des réserves. En effet, sur la période 1988-89 à 1993-94, les recettes pétrolières ont diminué de 60 %, ce qui est tout à fait significatif si l'on considère qu'elles comptaient pour un tiers des revenus de l'État en 1988-89.

Le tableau suivant (*fig. 9*) permet de suivre l'évolution de ce manque à gagner pour l'État camerounais. Au point le plus élevé du trafic (1989-1991), celui-ci enregistrait un manque à gagner équivalent à 56 % des recettes au titre de la TSPP sur l'essence, soit un dixième du total des recettes des taxes sur les biens et services et près de 3 % des recettes totales de l'État. L'arrêt des flux d'essence fédérale au sud de l'Adamaoua a permis de réduire ce manque à gagner autour de 10 % des recettes de la TSPP sur l'essence. Au total, depuis 1988-89, l'État camerounais a enregistré un manque à gagner d'environ 54 milliards de francs CFA (constants, base 1990), soit l'équivalent de près de la moitié des taxes perçues sur les biens et services en 1993-94.

Figure 9 – Manque à gagner pour l'État camerounais dû aux flux d'essence nigériane (francs CFA courants)

État camerounais	Manque à gagner	% TSPP essence	% taxes produits pétroliers	% taxes biens et services	% revenu total
88-89	7 305 462 356	28,8 %	17,4 %	5,5 %	1,3
89-90	13 224 759 720		34,8 %	9,4 %	2,8
90-91	13 209 488 262	55,9 %	37,7 %	10,7 %	2,6
91-92	9 427 143 795		32,5 %	8,3 %	1,9
92-93	3 422 944 996		11,0 %	3,0 %	0,8
93-94	3 277 330 532	11,9 %	9,1 %	2,9 %	1,0
94-95	2 670 416 567	10,4 %	6,8 %		
95-96	4 436 336 187	11,2 %			

Source : Estimations propres sur la base des données SCDP, Caisse de stabilisation des produits pétroliers et FMI.

Il serait cependant insuffisant de limiter l'impact de la contrebande au seul manque à gagner fiscal. L'État camerounais peut aussi dégager un impact positif du développement de la fraude. En effet, depuis 1994, il cède le brut à la Sonara à un prix inférieur au prix international (environ 13 dollars le baril à comparer avec le prix international d'environ 18-20 dollars le baril). Les quantités de brut traitées par la Sonara entre 1992 et 1994 sont d'environ 1 million de tonnes par an, soit près de 7,33 millions de barils par an. On a évalué à 100 000 mètres cubes d'essence le flux en provenance du Nigeria entre 1993-94 et 1995-96, soit environ le tiers du volume de production annuelle moyen sur la période. En supposant une proportionnalité entre le volume de brut traité et le volume du produit raffiné, ce sont près de 300 000 mètres cubes de brut qui sont soustraits au traitement par la Sonara, soit près de 2 millions de barils. En retenant une subvention de 5 dollars par baril, cela signifie une économie de 10 millions de dollars pour l'État camero-

nais sur la période 1993-94 à 1995-96. Les « économies » réalisées à ce titre par l'État camerounais sur l'ensemble de la période allant de 1993-94 à 1995-96 dépassent le montant perçu au titre de la TSPP l'année 1995-96.

Un autre effet paradoxal positif émanant de la perte des parts de marché tient à la politique de péréquation des prix visant à compenser les coûts de transport qui pénalisent les consommateurs des régions du Nord, éloignées de la raffinerie de Limbé, sur le littoral. Ainsi, en 1995 et 1996, le prix de vente à Douala comportait un surcoût de 74 francs CFA par litre tandis qu'à Garoua une subvention de 72 francs CFA par litre permettait de minorer d'autant le prix final. Il se trouve qu'actuellement la pénétration de l'essence nigériane suit un gradient semblable à celui des coûts de transport entre le Sud et le Nord. Un retrécissement du volume des ventes d'essence officielle limitées aux seules régions septentrionales signifie donc que le système de péréquation se transforme en un système de taxe nette en faveur de l'État aux dépens des populations des régions méridionales.

Les gains cumulés entre février 1995 et juin 1996, du fait du non-remboursement de la péréquation suite à la diminution du volume de consommation d'essence officielle, peuvent être estimés à 3,1 milliards de francs CFA, soit presque le même montant que le manque à gagner pour l'année 1993-94. Au total, les effets positifs de la contrebande d'essence peuvent être chiffrés à 3,6 milliards de francs CFA, largement inférieurs aux manques à gagner pour l'État cumulés au cours des huit dernières années.

Gains pour les consommateurs camerounais

Les importations en fraude d'essence nigériane permettent aux consommateurs finaux camerounais de réaliser des économies dans la mesure où le prix officiel à la pompe est supérieur au prix du fédéral sur les marchés parallèles. On a vu plus haut que les écarts entre ces deux prix sont restés étonnamment stables malgré les fortes variations du prix sur le marché parallèle ainsi que les modifications intervenues dans la politique des prix au Cameroun. Les gains ont été mesurés par les écarts constatés dans les grands centres de consommation afin de pouvoir les distinguer des gains des racketteurs et commerçants, mesurés par les écarts entre le prix frontière du fédéral et le prix du fédéral dans les grandes villes. On a mesuré uniquement les gains directs, sans tenter d'estimer les gains indirects à travers les économies de coûts de transport des personnes et des marchandises. Les gains ont été rapportés à la taille des populations urbaines concernées ainsi qu'à leurs revenus, tels qu'ils avaient été estimés dans le profil de pauvreté du Cameroun.

Il ressort de nos estimations que les gains par tête cumulés (en francs CFA constants) représentent environ 24% du revenu urbain par tête en 1993 dans le Nord du Cameroun et 9,4% du revenu moyen des ménages à Douala (la moitié du revenu mensuel des non-pauvres et 3 mois de revenus des pauvres, catégorie qui représente 31% de la population de Douala en 1993⁷). Rétrospectivement, on peut affirmer que la fraude d'essence a contribué de manière importante à atté-

7 *Cameroun. Profil de pauvreté*, Banque mondiale, 1994.

Figure 10 – Répartition des gains pour les consommateurs par régions (CFA constants de 1990)

	Gains totaux (en KFCFA)	Au nord de l'Adamaoua	Au sud de l'Adamaoua	Gains/tête nord urbain (en FCFA)	Gains/tête sud urbain (en FCFA)
88-89	6 601 452	2 369 435	4 232 017	4 631	3 534
89-90	7 947 361	2 397 970	5 549 390	4 590	4 499
90-91	8 148 266	2 396 794	5 751 472	4 493	4 527
91-92	5 923 382	2 350 756	3 572 626	4 317	2 730
92-93	1 964 396	1 964 396	0	3 533	
93-94	2 445 197	2 445 197	0	4 307	
94-95	2 077 157	2 077 157	0	3 584	
95-96	2 931 624	2 931 624	0	4 954	
Total	38 038 836	18 933 330	19 105 506	34 408	15 289

Sources : Nos estimations des volumes, écarts de prix de l'essence à la pompe et au marché noir et extrapolation de la population urbaine au niveau des provinces, indice de prix à la consommation Yaoundé.

nuer la baisse du niveau de vie, en particulier des ménages urbains camerounais qui ont vu leurs revenus s'effondrer au cours de la période étudiée.

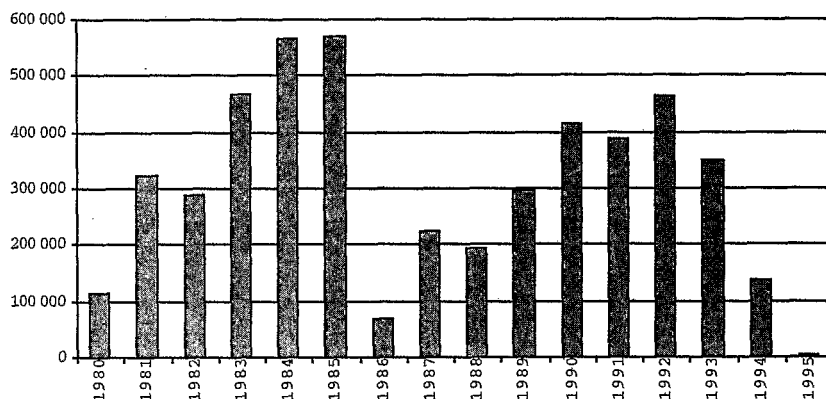
Subvention aux consommateurs et manque à gagner pour l'État au Nigeria

Le montant de la subvention allant aux consommateurs nigériens (une partie est détournée par les commerçants et racketteurs nigériens à leur seul bénéfice) peut être estimé à partir des données de la consommation apparente d'essence et des écarts entre le prix international (au taux de change parallèle) et le prix officiel nigérian. Deux cycles apparaissent clairement, le premier allant de 1980 à 1985 et le second de 1986 à 1995. Le montant de la subvention implicite aux consommateurs atteint un maximum en 1985 et 1992 avec 569 et 465 millions de dollars, soit 4 % et 2,3 % de la consommation privée nigériane. La hausse très importante du prix de l'essence d'octobre 1994 et la baisse du cours international en 1995, couplées à la stabilisation du taux de change parallèle, ont entraîné, en 1995, la quasi-disparition des subventions aux consommateurs nigériens (fig. 11). En octobre 1994, le prix officiel du litre de super a été fixé à 11 nairas (soit 0,52 dollar le gallon au taux parallèle), identique au prix international sortie-raffinerie hors coûts de transport et de distribution au Nigeria, moins les taxes⁸.

On a déjà montré que le prix de vente sur le marché parallèle de l'essence destinée à la fraude transfrontalière est très supérieur au prix officiel ainsi qu'au prix international, de sorte que les consommateurs de la zone franc ne bénéficient aucunement de subventions de la part du Nigeria. Les fuites vers la zone franc ont été ainsi l'occasion pour les racketteurs et les commerçants nigériens de réaliser d'im-

8 Le prix du gallon d'essence super coté à Rotterdam était en 1995 de 0,52 dollar selon le *Monthly Oil Market Report* de l'International Energy Agency, février 1997. En incluant les coûts de transport et de distribution, le prix à la pompe au Nigeria est inférieur de 40 % au prix international au taux de change parallèle (de 0,87 dollar le gallon selon source FMI). Le Nigeria étant un pays producteur, le coût d'opportunité à considérer est le coût sans inclure les frais de transport.

Fig. 11 – Subvention aux consommateurs nigériens d'essence (milliers de dollars US courants)



Source : Nos estimations sur la base des données de consommation nigérienne, du prix international, du prix officiel et du taux de change parallèle.

portants bénéfiques. Néanmoins, les consommateurs camerounais réalisent des gains du fait que le prix officiel de l'essence camerounaise est plus élevé que le prix du marché noir. La subvention de l'État nigérian aussi bien aux raffineries qu'envers les consommateurs nigériens ne se transmet donc pas à la zone franc.

Du point de vue de l'État nigérian, les subventions gouvernementales aux produits pétroliers apparaissent d'une manière déguisée. Il s'agit plus précisément d'une subvention implicite opérant à travers le maintien de la dualité du taux de change : l'officiel à 22 nairas/dollar servant aux opérations du gouvernement et le taux libre de l'AFEM à celles des opérateurs privés. En effet, le gouvernement cède le pétrole brut à la Nigerian National Petroleum Company (NNPC) à un prix de 2,23 nairas le litre en 1995, soit à 17,2 dollar le baril (au taux de change officiel), ce qui correspond au prix moyen fob d'exportation. En revanche, si l'on prend le taux de l'AFEM ou du marché parallèle (de 80 nairas/dollar), on obtient un prix de 4,67 dollars, soit un quart du prix à l'exportation.

Ces subventions n'impliquent pas de dépenses supplémentaires mais plutôt un manque à gagner. En effet, depuis 1974 (excepté 1993), le prix de cession du pétrole brut aux raffineries a été inférieur aux cours internationaux mais supérieur aux coûts de production (2 à 3 dollars/baril⁹), eux-mêmes très inférieurs à ceux de la mer du Nord (12-14 dollars/baril)¹⁰.

9 Au deuxième trimestre 1996, d'après l'Economic Intelligence Unit.

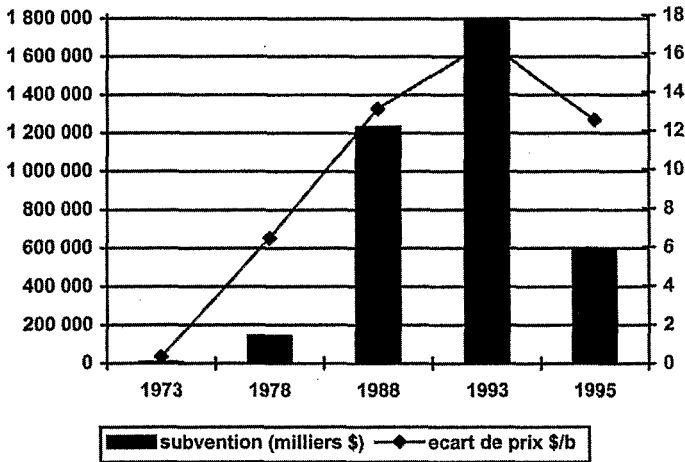
10 D'après le FMI, la subvention aux agents privés et parapublics (raffineries, commerçants et consommateurs) est de l'ordre de 514 millions de dollars, soit 1,5 % du PIB nigérian en 1995 ou 5 % du PIB de la zone franc voisine du Nigeria en 1994 ! Il s'agit ici uniquement des gains pour les consommateurs. Or, la subvention du gouvernement nigérian peut être décomposée en deux : une subvention aux raffineries à travers le prix de cession (en partie absorbée dans les coûts de production) et une subvention aux consommateurs (prix final inférieur au prix international ; voir plus loin).

Figure 12 – Subvention implicite de l'État nigérien aux produits pétroliers

	Prix de cession (nairas/baril) (1)	Prix de cession (\$ officiel /baril) (2)	Prix de cession (\$ parallèle /baril) (3)	Prix international (\$/baril) (4)	Écart prix (\$/baril) (4-3)
1973	2,93	1,93 \$/b	3,33 \$/b	3	-0,33 \$/b
1978	8,76	13,8 \$/b	7,66 \$/b	14,1	-6,44 \$/b
1988	9	2,5 \$/b	1,30 \$/b	14,42	-13,12 \$/b
1993	20	prox. 1 \$/b	0,55 \$/b	17,56	-16,56 \$/b
1995	378,35	17,2	4,67 \$/b	17,2	-12,53 \$/b

Sources : B. Okogu [1996] pour les prix de cession et cours internationaux 1973-1993; FMI, *Nigeria Staff Report* (1996) pour 1995. Taux parallèles 1973-1993 : *World Currency Yearbook* et LARES pour l'année 1995.

Fig. 13 – Subvention aux raffineries nigérianes et écarts de prix



Source : Tableau ci-dessus et CBN pour la consommation du pétrole brut 1973-1988. La consommation de brut pour 1993 et 1995 a été estimée sur la base de la consommation des produits raffinés.

D'après nos estimations, le gouvernement enregistre un manque à gagner de près de 1,8 milliard de dollars en 1993; le baril du brut étant cédé à 1 dollar au lieu du prix international de 17,5 dollars par baril (fig. 12 et 13). En 1995, alors que les subventions pour les consommateurs ont pratiquement disparu, le gouvernement nigérien continue à subventionner les raffineries à hauteur de plus d'un milliard de dollars. Ces montants apparaissent considérables, même lorsqu'ils sont rapportés à la valeur des exportations totales du Nigeria (13 % en 1995).

À la suite de la hausse du prix des carburants en octobre 1994, le gouvernement nigérian créa le Petroleum Trust Fund (PTF), alimenté par les surcroûts des revenus générés par ladite hausse de prix. Ce fond serait destiné à améliorer notamment les infrastructures. Dans nos estimations pour 1995, on a donc déduit des manques à gagner pour l'État les 60 milliards de nairas collectés par le PTF. La conclusion demeure : en 1995, l'État nigérian subventionne toujours implicitement, à travers un prix de cession très bas, les raffineries nigérianes.

La prise en compte du marché parallèle d'essence de part et d'autre de la frontière camerouno-nigériane apporte des nuances importantes au cercle vicieux énoncé par Wang [1994] liant équilibre macroéconomique et fraude de produits pétroliers. Selon Wang, la politique nigériane de subvention implicite du prix des carburants, en incitant à la contrebande vers les pays voisins de la zone franc, entraîne un accroissement du déficit, dont le financement à travers l'expansion monétaire accélère l'inflation et la dépréciation du taux de change sur le marché parallèle. Cela améliore théoriquement la compétitivité, en particulier des produits soumis au contrôle des prix comme l'essence, et, par voie de conséquence, stimule les flux transfrontaliers frauduleux de carburants.

Cependant, des mécanismes correcteurs sont à l'œuvre à travers les marchés parallèles¹¹. L'incitation à la fraude, mesurée par l'écart entre le prix officiel de l'essence nigériane (évalué au taux de change parallèle) et les prix officiels dans les pays voisins, entraîne une pression supplémentaire de la demande sur l'offre d'essence au Nigeria, laquelle peut être considérée, à court et à moyen termes, comme constante. Dans ce contexte, la hausse des flux transfrontaliers conduit à une accentuation du rationnement sur le marché officiel au Nigeria et à une hausse des prix sur le marché parallèle (expliquée non seulement par la pression de la demande mais aussi par le mécanisme de « *pricing to the market* » des commerçants impliqués dans le trafic). Dans la zone franc, tant que l'écart entre le prix du marché parallèle et le prix officiel ne dépasse pas un certain seuil, la demande ne diminue que très légèrement (l'élasticité-prix est probablement assez faible¹²). Au-delà de ce seuil, compte tenu des différences supposées de qualité, l'essence camerounaise serait préférée au fédéral et la demande de celui-ci diminuerait aussi dans la zone franc, relâchant la pression sur l'offre. Par ailleurs, une partie de la hausse des prix sur le marché parallèle nigérian sera vraisemblablement absorbée par les commerçants au Cameroun par une compression de leurs marges bénéficiaires.

L'augmentation des flux transfrontaliers accroît en contrepartie l'offre de devises au Nigeria (afflux de francs CFA) et diminue ainsi les tensions sur le marché parallèle des changes. La réduction de la décote du taux de change officiel

11 Il ne s'agit pas d'un mécanisme direct puisqu'il porte sur une subvention implicite. En réalité, l'État subit un manque à gagner et non une perte de recettes. L'accroissement des flux transfrontaliers, même s'il entraînait un accroissement de l'offre, n'implique pas un accroissement du déficit. En revanche, il y a privation de ressources qui auraient pu servir à réduire le déficit fiscal et son financement monétaire [FMI, 1994, p. 64]. Il n'en résulte pas plus d'inflation mais une inflation plus élevée qu'elle n'aurait pu l'être si les ressources de la subvention implicite étaient récupérées par les finances publiques. Il est donc difficile de déduire de cette situation un scénario de spirales inflationnistes et de dépréciation du taux de change.

12 Cette hypothèse est confirmée par les estimations réalisées par Gately et Streiff [1997].

contribue à réduire le montant des subventions implicites accordées par l'État. En dehors de cet impact sur la fiscalité, l'augmentation de l'offre de devises contribue à diminuer le rythme de l'inflation en jouant un rôle stabilisateur sur le taux de change et en élargissant la capacité d'importation. Ainsi, grâce aux mécanismes correcteurs à l'œuvre à travers les marchés parallèles et les flux de devises en contrepartie de la contrebande d'essence, les déséquilibres macroéconomiques du Nigeria sont en partie soulagés. Le mécanisme se réalise aux dépens des consommateurs nigériens qui se voient rationnés, tandis que les consommateurs camerounais de fédéral échappent à la fiscalité de leur pays et ont pu bénéficier, jusqu'en 1994, d'une partie de la subvention nigériane.

*

Contrairement à une idée assez répandue, le consommateur final nigérien d'essence ne bénéficie pas actuellement d'une subvention lui permettant d'acheter ce produit en dessous de son prix international. Le gouvernement nigérien ne dépense pas un kobo lorsqu'il cède le pétrole brut à un prix préférentiel aux raffineries nigériennes. Il s'agit d'une subvention implicite entraînant un manque à gagner pour le gouvernement nigérien qui est absorbée entièrement dans les coûts de production et de distribution peu compétitifs des produits raffinés au Nigeria. Les fuites vers les pays voisins de la zone franc n'impliquent donc pas un transfert de ressources vers ces pays, au contraire. En effet, les commerçants importateurs (nigériens et ressortissants de la zone franc) achètent l'essence sur le marché noir nigérien en payant un surprix, qui peut être considéré comme une taxe informelle transférée au Nigeria. Celle-ci ne revient pas à l'État nigérien mais aux opérateurs privés nigériens (distributeurs formels, commerçants informels et racketteurs des différents corps d'État). De plus, les fuites vers la zone franc rapportent au Nigeria des devises, ce qui contribue à desserrer la contrainte externe qui pèse de façon structurelle sur ce pays.

Du point de vue de la zone franc, les consommateurs camerounais réalisent des économies en achetant l'essence nigériane à un prix inférieur au prix officiel à la pompe de l'essence camerounaise. Les écarts de prix tiennent au fait qu'il s'agit, d'une part, d'un produit défiscalisé et, d'autre part, d'un produit fabriqué à des coûts élevés et modérément taxé. Cela permet aux commerçants camerounais de proposer une essence bon marché, en particulier dans les régions du Nord. L'État camerounais subit des pertes importantes sur la taxe spéciale sur les produits pétroliers, mais, dans la mesure où il impose aussi une taxe aux consommateurs du Sud (au titre de la péréquation), une diminution des volumes vendus au Nord sans contrepartie de réduction de taxes de péréquation implique un gain pour l'État camerounais. De plus, celui-ci cède le brut local ou importé à la Sonara à un prix inférieur au prix international. Une diminution du volume de brut traité signifie donc une diminution des subventions de la part de l'État. Une approche d'ensemble a donc été nécessaire pour évaluer ses pertes nettes.

Des estimations des flux transfrontaliers d'essence nigériane réalisées au moyen de la méthodologie que nous avons mise au point, il ressort qu'après avoir atteint un sommet de près de 30 % du marché national dans la période de troubles

politiques (1991-1992), les parts de marché du fédéral sont redescendues à près de 10 %, se limitant essentiellement aux provinces du Nord, où il représente encore environ 80 % du marché. La reconquête des marchés du littoral et des provinces de l'Ouest doit autant à l'insécurité régnant dans les points d'approvisionnement (conflit de Bakassi) et à la mise en place d'opérations de répression ciblées, qu'à la modification profonde de l'organisation des prélèvements informels (la prédation) de la part des différents corps de l'État. D'une prédation centralisée garantissant des coûts faibles et stables pour les trafiquants, on est passé à une situation de prédation décentralisée avec multiplication des corps d'État agissant sans concertation. Ce changement accroît considérablement les coûts pour les trafiquants et contribue à ce que les circuits transfrontaliers du fédéral deviennent beaucoup moins rentables.

BIBLIOGRAPHIE

- BALAMI D. [1996], *Trans-Frontier Trade Between Nigeria and its Neighbours; Hydrocarbon Marketing in North-East Border Markets of Nigeria*, University of Maiduguri, miméo.
- Banque mondiale [1994], *Cameroun. Profil de pauvreté*.
- Banque mondiale [1994], *Nigeria Adjustment Program, Policies, Implementation and Impact*.
- Central Bank of Nigeria, *Annual Report 1995*.
- Economic Intelligence Unit, *Nigeria, Country report*, rapports trimestriels.
- Economic Intelligence Unit, *Nigeria Country Report, 1996-1997*.
- FMI [1994], « Oil Smuggling, Fiscal Policy, and Macroeconomic Imbalances », in FMI, *Nigeria Background Papers and Statistical Appendix*.
- FMI [1997], *Nigeria : Experience with Structural Adjustment*.
- GATELY D., STREIFL S. [1997], *The Demand for Oil Products in Developing Countries*, World Bank discussion paper, n° 359 : 62-65
- GÉRONIMI V. [1995], « Le déclin du secteur pétrolier », in *Étude macroéconomique sur le Cameroun après la dévaluation*, CERED-Forum et DIAL-ORSTOM.
- HERRERA J. [1997], *Estimation des flux illégaux d'essence nigériane et de leur impact au Cameroun*, document de travail DIAL, 56 p.
- OKOGU B. [1996], « Issues in Petroleum Pricing in Nigeria », *Journal of African Economies*, 4 (2) : 387.
- US Department of Energy [1997], Energy Information Administration, *Nigeria Country Profile*.
- US International Energy Agency [1997], *Monthly Oil Market Report*.
- WANG J. Y. [1994], *Macroeconomic Policies and Smuggling : an Analysis of Illegal Oil Trade in Nigeria*, FMI working paper, WP/94/115.

Résumés

Agnès LAMBERT, « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest »

L'évolution des dynamiques spatiales africaines est rappelée en contrepoint des débats sur l'intégration régionale conçue dans le cadre des États-nations. Dans la période pré-coloniale, l'espace ouest-africain n'est ni uniforme, ni homogène. Il était constitué de chaînes de sociétés « maillées » en réseaux, de groupes de parentés, de marchés..., les frontières entre les sociétés fonctionnant selon une logique de front pionnier. Il est structuré en différents types d'espaces : commerciaux, monétaires, politiques, religieux. La domination coloniale introduit un nouveau mode de territorialité dans lequel la frontière ne veut plus dire extension, mais limites figées. Pour asseoir leur pouvoir sur ce territoire, les jeunes États chercheront à contrôler les hommes, mais l'efficacité de ce contrôle est limitée car les acteurs s'inscrivent dans différents modes d'appartenance qui débordent le cadre des États.

• Mots clés : Intégration régionale – Dynamiques spatiales – Réseaux – État – Frontière – Afrique de l'Ouest.

Janet ROITMAN, « La garnison-entrepôt »

Dans ce texte, on analyse les significations et les conséquences tangibles de la garnison-entrepôt dans le bassin du lac Tchad. La garnison-entrepôt est une institution historique; c'est un lieu où se concrétisaient des pratiques et significations qui sont à la fois commerciales et militaires. Son histoire fait partie des conquêtes et pratiques d'accumulation basées sur la violence (esclavage, razzias, spoliation). Aujourd'hui, la normalisation de la violence au service de certaines formes d'accumulation est évidente. De plus, l'évo-

lution de l'économie politique dans le bassin du lac Tchad est telle que la garnison-entrepôt émerge comme lieu de redistribution et d'autorité fiscale. Elle participe à l'intensification et l'expansion des circuits commerciaux régionaux, à partir desquels est exercée la régulation (primes, prestations, rentes) et le contrôle d'une main-d'œuvre (gardes, coursiers, contrebandiers, intermédiaires). Ces derniers vivent les frontières physiques et la réglementation nationale d'une manière ambiguë. Sans doute, la garnison-entrepôt est une forme historique de pouvoir qui concurrence l'État-nation. Mais cette contre-fiscalité est très bien exploitée, et même encouragée, par les administrations de la région. Les rapports fiscaux qui se dessinent à travers ce phénomène de frontière sont essentiels à la recherche de nouvelles assises de pouvoir économique dans le bassin.

• Mots clés : Garnison-entrepôt – Violence – Accumulation – Régulation – Redistribution – Fiscalité – Contrebande – Économie informelle – Économie politique régionale – État-nation – Bassin du lac Tchad – Cameroun – Tchad.

Karine BENNAFLA, « Mbaïboum : un marché au carrefour de frontières multiples »

Depuis la fin des années quatre-vingt, une zone transfrontalière Tchad-République centrafricaine-Cameroun se dessine, polarisée par le marché camerounais de Mbaïboum. Très cosmopolite, ce dernier assure la diffusion des marchandises de provenance nigériane et camerounaise vers la RCA, le Tchad et le Soudan. L'essor récent du marché tient à sa situation de carrefour, à la politique commerciale menée par l'État camerounais et, surtout, à l'amélioration des infrastructures de communication. La gestion du marché est

assurée d'une main de fer par le chef peul local, le lamido de Rey Bouba. Complicé par l'enchevêtrement de plusieurs types de frontières, le fonctionnement de la zone transfrontalière est entravé par les agissements des coupeurs de route et demeure placé sous le sceau de l'incertitude.

• **Mots clés :** Zone transfrontalière – Frontières – Commerce régional – Marché – Pouvoir – Insécurité – Mbaiboum.

Alice SINDZINGRE, « Réseaux, organisations et marchés »

La dimension mésoéconomique des échanges transfrontaliers est souvent expliquée par la notion de réseau, considérée comme un aspect de l'intégration régionale. On essaie de montrer les limites d'une explication par les réseaux des phénomènes observés et que ceux-ci peuvent relever d'analyses issues de l'économie des contrats ou de celle des organisations. Une première partie précise la notion de réseau, souvent utilisée de façon polysémique, à partir d'une synthèse des théories existantes. La deuxième partie souligne la pertinence des mécanismes de marché dans ces échanges, en s'appuyant sur des exemples béninois. La troisième est centrée sur les effets négatifs pour les États de ces échanges et de structures économiques fondées sur les différentiels de politique entre pays.

• **Mots clés :** Commerce transfrontalier – Économie des contrats – Réseaux – Organisations – État – Bénin.

Emmanuel GRÉGOIRE, « Sahara nigérien : terre d'échanges »

Le Sahara nigérien demeure un carrefour d'échanges entre l'Afrique noire et le Maghreb, comme il le fut à l'époque précoloniale à travers le commerce transsaharien. Les grands circuits marchands qui parcourent à présent le désert sont toujours contrôlés par des commerçants arabes. Ces Arabes forment des solidarités extraterritoriales qui se jouent des frontières et en jouent en axant leur activité sur les multiples opportunités qu'elles génèrent. L'État nigérien tente de tirer parti du négoce transfrontalier en offrant un cadre légal à des flux de transit de marchandises destinées à ses voisins algériens, libyens et nigériens qui interdisent ou réglementent sévèrement l'importation. Ces échanges

offrent des potentialités de développement importantes. Leur essor est toutefois conditionné par la restauration de la paix; le Sahara continue d'être le théâtre d'opérations militaires menées par différents groupes touareg et toubou malgré la signature des accords de paix de Ouagadougou en 1995.

• **Mots clés :** Échanges transfrontaliers – Réseaux marchands – État – Inconvertibilité monétaire – Insécurité – Arabes – Agadès – Tamanrasset – Sebha.

Olivier DAVID, Paule MOUSTIER, « Lorsque le gros maigrit, le maigre meurt : l'organisation du commerce de l'oignon en Afrique de l'Ouest »

Cet article examine l'organisation du commerce régional qui alimente Abidjan en oignons et sa réaction à deux bouleversements intervenus en 1994 : la dévaluation du franc CFA et l'arrêt des mesures douanières préférentielles de la CEAO. Ce commerce est dominé par un oligopole d'importateurs nigériens basés à Abidjan, qui pilotent un réseau de grossistes expéditeurs au Niger et de distributeurs à Abidjan. Le réseau est soudé par des relations de dépendance en termes de crédit et d'information, ainsi que par une appartenance territoriale et religieuse commune. La dévaluation du franc CFA ralentit les importations d'oignons européens, mais la hausse des coûts de transport et des taxes diminue la compétitivité de la filière de l'oignon du Niger relativement à ses concurrentes africaines. La filière nigérienne garde sa position de leader en jouant sur les marges de ses opérateurs et en s'articulant aux autres filières d'origine hollandaise, burkinabé et ivoirienne. Ainsi, le réseau régional apparaît comme le moteur des échanges et de l'approvisionnement urbain, en complémentarité avec les autres réseaux, internationaux ou nationaux.

• **Mots clés :** Oignon – Commerce régional – Filière – Réseau – Organisation – Dévaluation du FCFA – Approvisionnement des villes – Niger – Abidjan.

Franck GALTIER, Zakari TASSOU, « La réexportation : vice ou vertu ? Le commerce du Bénin vers le Nigeria »

Malgré ses nombreuses spécificités et la place très particulière qu'il occupe dans l'ensemble des échanges régionaux, le commerce de

réexportation vers le Nigeria que pratiquent certains pays de la zone franc (Bénin, Niger et Togo notamment) est beaucoup moins étudié que les autres formes de commerce informel en Afrique de l'Ouest. Si l'on se doute de l'importance de cette activité pour les économies nigérienne et surtout béninoise, on la croit fragile (car liée aux prohibitions en vigueur au Nigeria) et néfaste à l'économie nigériane (qui n'est plus protégée de la concurrence internationale). Un examen approfondi conduit à remettre en cause ces idées reçues : la réexportation n'est pas aussi fragile qu'elle le paraît et son impact est plutôt positif (si l'on somme les gains et les pertes de l'ensemble des acteurs concernés). L'article envisage aussi (et conteste) l'hypothèse selon laquelle une crise éventuelle du commerce de réexportation aurait un effet dépressif important sur les flux informels de contrepartie (les exportations du Nigeria vers la zone franc).

• **Mots clés** : Commerce international – Réexportation – Commerce informel – Fraude – Prohibition – Libéralisation – Marché parallèle des changes – Bénin – Nigeria – Zone franc.

Vincent CAUPIN, Bertrand LAPORTE,
« **L'intégration régionale des marchés
céréaliers : une approche
économétrique** »

L'intégration des marchés contribue à assurer la sécurité alimentaire des populations d'Afrique de l'Ouest. Le cas du Niger illustre parfaitement ce propos. Sa sécurité alimentaire repose en grande partie sur les céréales qu'il importe de son grand voisin, le Nigeria. Dans le cas d'échanges entre deux économies de dimensions différentes, les prix sur les marchés de la petite économie sont-ils déterminés par les caractéristiques de la grande? L'intégration des marchés est-elle uniforme et continue ou évolue-t-elle au cours du temps en fonction de facteurs exogènes? Les analyses de cointégration et l'estimation de modèles à correction d'erreurs, qui portent sur les marchés du maïs et du mil entre le Nigeria et le Niger, permettent de répondre en partie à ces questions. Malgré les restrictions importantes au commerce entre ces deux pays, les marchés sont intégrés; la transmission des prix du Nord-Nigeria vers le Niger est importante et rapide. Si les « chocs exogènes » n'ont pas d'influence sur l'inté-

gration à long terme, ils introduisent parfois des modifications du degré d'intégration à court terme, notamment lorsque les récoltes nigériennes sont excédentaires.

• **Mots clés** : Intégration des marchés – Commerce transfrontalier – Prix – Marchés céréaliers – Analyses de cointégration – Niger – Nigeria.

Benoit MASSUYEAU, « **La formation
des prix dans le commerce
transfrontalier : les produits
manufacturés nigériens sur les marchés
camerounais** »

Le commerce transfrontalier des produits importés en fraude du Nigeria dans le Nord-Cameroun est caractérisé par des coûts de transfert élevés et une concurrence imparfaite. Cette structure de marché permet aux commerçants de dégager des marges substantielles. Ils s'en servent pour ne pas répercuter sur les prix au Cameroun les variations du taux de change et les augmentations de prix au Nigeria. Les prix des produits manufacturés en provenance du Nigeria sont fixés en fonction du niveau de prix des produits camerounais substituables. Ces hypothèses sont testées et validées au moyen d'un modèle économétrique de « transmission du taux de change ». Les résultats font apparaître une faible intégration des marchés qui met les consommateurs camerounais à l'abri de l'instabilité des prix au Nigeria, mais réduit l'efficacité de la dévaluation du franc CFA.

• **Mots clés** : Formation des prix – Commerce transfrontalier – Concurrence imparfaite – Taux de change parallèle – Réseaux de commerçants – Modèle – Cameroun – Nigeria.

Javier HERRERA, « **Du "fédéral" et des
"Koweïtiens" : la fraude de l'essence
nigériane au Cameroun** »

Après avoir examiné les déterminants des exportations frauduleuses d'essence nigériane vers le Cameroun, des estimations du volume de ces flux sont présentées pour les dix dernières années. En dépit du caractère clandestin, atomisé et fluctuant de ce commerce, il a été possible de préciser son importance en mettant au point une méthodologie qui utilise les registres des entrepôts officiels et s'appuie sur un suivi du marché noir de l'essence nigériane. À partir de ces estimations, un bilan

chiffré des pertes et des gains a pu être établi pour les différents agents concernés de part et d'autre de la frontière : les consommateurs, les commerçants, l'État, les entreprises de raffinage. Les résultats montrent qu'il n'y a pas de transfert de subventions du Nigeria vers le Cameroun, que l'impact négatif sur

les finances publiques camerounaises a été significatif, tandis que les gains des consommateurs ont été inégalement répartis selon les régions du Cameroun.

• Mots clés : Fraude – Échanges régionaux – Marché parallèle – Contrebande – Carburants – Cameroun – Nigeria.

Abstracts

Agnès LAMBERT, « Trading Areas, Nation-States in West African Nations »

Against the background of debates about regional integration and the role of nation-states, this article reviews the evolution of spatial dynamics in Africa. During the pre-colonial period, there was little that was consistent or heterogeneous in the West African region, with its many social groups linked by various familial or trading connections... the dividing lines between them having been established in similar ways to those found in the days of the pioneers. As a result, these groups develop many different concepts of space based on commercial, monetary, political or religious connections. Colonization introduced a new concept of territoriality, in which the meaning of the word "frontier" changes from "expansion" to "fixed external boundaries". In order to establish authority over their territories, the newly-formed States sought to exert control over their peoples, but with little success. With only a limited capacity for effective surveillance, such control is thwarted by individuals' adherence to social groups which have only scanty reference to the concept of nations.

•Key-words : Regional integration – Spatial dynamics – Networks – State – Frontier – West Africa.

Janet ROITMAN, « The Garrison-Entrepôt »

This article provides an analysis of the material aspects and connotations relating to the "garrison-entrepôt", as found in the Lake Chad Basin. The garrison-entrepôt has a well-established place in this society, due to its ability to synthesise both commercial and military activities in a single location. In the past, the garrison-entrepôt played an important

role during the early conquests and in the accumulation of wealth based on use of violence (slavery, raids, looting). Today, active use of violence on a very wide scale has become common practice for bootleggers. Meanwhile, new economic policies for the Lake Chad Basin have given the garrison-entrepôt an opportunity to become the appropriate centre for redistribution of goods and for collection of taxes. As a result, it becomes a key element in the reinforcement and expansion of regional trading routes, both as a form of regulation (through regular payments of dues or grants, as well as through provision of services) and as a method for controlling labour (guards, couriers, smugglers or intermediaries). For the latter, geographical boundaries and national regulations have little impact on their activities. Thus the garrison-entrepôt can be seen as a traditional power-base in direct competition with the state. But at the same time, governments in the region have taken advantage of - and even encouraged - this alternative form of taxation. Study of these taxation systems and their relationship (or lack of relationship) with the concept of frontiers is essential for creating new bases for economic options for the Basin area.

•Key-words : Garrison-entrepôt – Violence – Accumulation – Regulation – Redistribution – Taxation – Contraband – Black economy – Regional economic policy – Nation-State – Lake Chad Basin – Cameroon – Chad..

Karine BENNAFLA, « Mbaiboum : a Market at the Cross-Roads »

Since the end of the 80s, the Cameroonian town of Mbaiboum has emerged as the trading centre for a new cross-border zone covering Chad, the Central African Republic and

Cameroon. Having developed into a cosmopolitan town, Mbaiboum serves as a distribution point for goods produced in Nigeria and Cameroon for sale in Central African Republic, Chad and the Sudan. Its rapid expansion is based on three developments : its position as a trading centre, the trade policy of the Cameroonian Government and, most importantly, improvements in the local communications infrastructure. The local head of the Peul people, the lamido of Rey Boubou, runs the market with an iron hand. Further complications come from the mish-mash of borders in the area, while the smooth running of the cross-border zone is made even more uncertain by the introduction of illegal road-blocks.

• Key-words : Cross-border zone – Frontiers – Regional trade – Power – Market – Insecurity – Mbaiboum.

Alice SINDZINGRE, « Networks, Organizations and Markets: Example of Benin »

The concept of networking is often used to explain the micro-economics of cross-border transactions, especially within the framework of regional integration. The author seeks to demonstrate the limits of explanations through networking of the observed phenomena and to examine these activities on the basis of organizations analysis and of transaction costs economics. She first defines the concept of commercial networks, too often interpreted in a variety of ways, using a synthesis of existing theories. She then examines the significance of market mechanisms, taking Benin as an example, and concludes with a discussion on the implications for states of the negative effects of this trade and of economic structures based on differences in economic policies between countries.

• Key-words : Cross-border trade – New institutional economics – Networks – Organisations – State – Benin.

Emmanuel GRÉGOIRE, « Nigerian Sahara : on the Trade Routes »

The Nigerian Sahara continues to act as a cross-roads for trans-Saharan trade between black Africa and the Maghreb, as it did in the period before colonialism. The major trade

routes which criss-cross the desert are still controlled by Arab merchants. They are able to take advantage of the extra-territorial relationships they have created to make nonsense of national boundaries and to profit from the many opportunities these have generated. Niger tries to benefit from cross-border trade by offering a legal framework for the movement of goods in transit for neighbouring Algeria, Libya and Nigeria which forbid or place rigorous restrictions on imports. This form of trading provides excellent opportunities for development but growth through trade is dependent on the restoration of peace in the area : various Touareg and Tubu groups continue to use the Sahara for military operations, despite the signing of the Ouagadougou Peace Agreement in 1995.

• Key-words : Cross-border trade – Commercial networks – State – Inconvertibility of currencies – Insecurity – Arabs – Agades – Tamanrasset – Sebha.

Olivier DAVID, Paule MOUSTIER, « When the Fat Lose Weight, the Thin Die: Organization of Onion Trade in West Africa »

This article examines the organization of regional trade which ensures regular supplies of onions to Abidjan and is based on a review of the impact of two key events during 1994 : devaluation of the CFA franc and removal of preferential customs procedures for the community of West-African States (CEAO). The onion trade is controlled by an oligopoly of Niger importers located in Abidjan which runs a network of Niger wholesalers and Abidjan distributors. This network has been strengthened by inter-dependent relationships based on special credit arrangements and exchange of market information, as well as on shared membership of territorial and religious communities. The devaluation of the CFA franc slowed down imports of European onions, but higher transportation costs, as well as increases in taxation, have also reduced the ability of Niger onion subsector to compete effectively with their counterparts in Burkina Faso and the Côte d'Ivoire. The Niger subsector maintain its prime position in the market by manipulating operators' margins and by joining together with other distribution chains through the Netherlands, Burkina Faso

and the Côte d'Ivoire. In this way, the regional network appears to act as a generator for trade and for urban supplies, while complementing other national and international networks.

• **Key-words** : Onion – Regional trade – Supply chains – Network – Organisation – Devaluation of the CFA franc – Niger – Abidjian.

Franck GALTIER, Zakari TASSOU,
« **Re-exportation: Right or Wrong?
Trade from Benin to Nigeria** »

Although re-exportation is an important factor in all trade in the region and despite many specific aspects relating to this type of commerce, re-exports to Nigeria from other countries in the CFA trading area (for example, Benin, Niger and Togo) have not been studied in the same depth as have other forms of informal trade in West Africa. Although there is no doubt that it accounts for a considerable proportion of trade in both the Niger and Benin, re-exportation appears to be very sensitive to prohibition in Nigeria and counter-productive for the Nigerian economy which is no longer protected against international competition. By exploring this question in greater depth, these pre-conceptions can be re-evaluated. In fact re-exportation is not as sensitive as it appears and it has a more positive impact on the economy than might be expected - once profits and losses for all players in the market have been taken into account. This article discusses - and refutes - the hypothesis that a crisis in re-exportation would have serious negative effects on other informal and compensatory trading, such as Nigerian exports to the CFA zone.

• **Key-words** : International trade – Re-exportation – Informal trade – Fraud – Prohibition – Liberalisation – Parallel exchange markets – Benin – Nigeria – CFA zone.

Vincent CAUPIN, Bertrand LAPORTE,
« **Integration of Grain Markets : an
Econometric Approach** »

Food security in West African countries can be improved through greater market integration. This is illustrated by a study undertaken in the Niger. Its food security largely depends on grain imported from its giant neighbour,

Nigeria. Are prices in a small country's market affected by market factors in a larger country? Can markets integrate in a single continuous movement or do they evolve over time, adjusting to periodic exogenous factors? Some answers to these questions can be found in the co-integration and error correction analysis applied to trade for corn and millet between Nigeria and the Niger. Despite strong barriers to trade between the two countries, the markets are actually integrated; prices transmittal from Northern Nigeria to Niger markets is very significant and rapid. Even if the "exogenous impacts" have little influence on long-term integration, they do appear to affect the level of integration in the short term, as can be seen when harvests in the Niger produce surpluses.

• **Key-words** : Market integration – Cross-border trade – Prices – Grain markets – Co-integration – Niger – Nigeria.

Benoit MASSUYEAU, « **Establishment of
Prices in Cross-Frontier Trade: Factory
Goods on Cameroonian Markets** »

The import of fraudulent goods from Nigeria to Northern Cameroon occurs through high transfer costs and an imperfect competition. Traders are able to make substantial profits, due to the way in which the market is structured. They use those profits in order not to pass on to the prices in Cameroon the variations in exchange rates and price increases prevailing in Nigeria. The prices for manufactured goods from Nigeria are fixed according to the prices of substitute Cameroonian products. These assumptions are tested using an econometric model of exchange rate transmittal. The subsequent results point out a low-level market integration which protects Cameroonian consumers against price instability in Nigeria, but reduces the effectiveness of the CFA franc devaluation.

• **Key-words** : Price formation – Cross-border trade – Imperfect competition – Parallel exchange rate – Commercial networks – Model – Cameroon – Nigeria.

Javier HERRERA, « **The 'Fédéral' versus
the 'Kuwaitis' : Fraud in Petrol Trading
between Nigeria and the Cameroon** »

After examining the determining factors of fraudulent Nigerian petrol exports towards Cameroon, estimates are presented over the

past ten years. Despite the illegal character of this form of trade, which is atomised and fluctuating, it has been possible to measure precisely its importance thanks to the methodology using official warehouse records and based on the follow-up of the black market of Nigerian petrol. On the basis of these estimates, we have been able to draw up figures for profit and losses for those involved on both sides of the frontier: consumers, traders, the State, oil

refineries. The results show that there is no subsidies transfer from Nigeria to Cameroon, that the negative impact on Cameroonian public finances has been significant, while the benefits on the consumers' side have been unevenly allocated among the various regions in Cameroon.

• Key-words : Fraud – Regional trade – Black market – Smuggling – Petrol – Cameroon – Nigeria.

Achévé d'imprimer en mai 1998
sur les presses des Impressions Dumas,
103, rue Paul-de-Vivie, 42009 Saint-Étienne,
pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Conception éditoriale : Sonja Boué

Numéro d'édition : 388

Imprimeur n° 34429

Dépôt légal : 2^e trimestre 1998

Imprimé en France

D'intenses flux transfrontaliers, pour la plupart non enregistrés, s'appuyant sur des organisations très structurées de commerçants, et sur les marchés parallèles des changes, relie les marchés africains entre eux, mais aussi les pays de l'Afrique subsaharienne aux marchés mondiaux. Ce dynamisme contraste avec l'image d'ostracisme que donnent les statistiques officielles. Cette intégration, réalisée en marge des institutions, à travers les organisations marchandes transfrontalières, soulève interrogations et débats : ferment du marché régional pour les uns, fraude, détournement des protections et concurrence déloyale à l'égard des productions locales pour les autres ; facteur de flexibilité pour les politiques économiques des états en crise ou au contraire élément de déstructuration des États-nations ; commerce profitable à l'ensemble des acteurs ou confisqué par un nombre restreint de grands commerçants ... Ce numéro apporte une contribution originale au débat sur l'intégration régionale en présentant des travaux récents réalisés à partir des données de première main.

SOMMAIRE

J. Egg, J. Herrera, Introduction

A. Lambert, Espaces d'échange, territoires d'Etat en Afrique de l'Ouest

J. Roitman, La garnison-entrepôt

K. Bennafla, Mbaiboum : un marché au carrefour de frontières multiples

A. Sindzingre, Réseaux, organisations et marchés

E. Gregoire, Sahara nigérien : terre d'échanges

O. David, P. Moustier, Lorsque le gros maigrit, le maigre meurt

F. Galtier, Z. Tassou, La réexportation : vice ou vertu ?

V. Caupin, B. Laporte, L'intégration régionale des marchés céréaliers : une approche économétrique

B. Massuyeau, La formation des prix dans le commerce transfrontalier

J. Herrera, Du "fédéral" et des "Koweïtiens" : la fraude de l'essence nigérienne au Cameroun

DANS LA MEME SÉRIE :

Les arts de la rue dans les sociétés du Sud (1997)

Familles du Sud (1997)

Empreintes du passé (1997)

Variations (1997)

Communautés déracinées dans les pays du Sud (1998)

Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne

n° 6 / 1998

ISSN 1278-3986

éditions de l'aube / Orstom

120 FF



9 782876 784192